

SENATE



CANADA

SÉNAT

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

Proceedings of the Standing Committee on

**RULES,
PROCEDURES AND THE
RIGHTS OF PARLIAMENT**

Chair:
The Honourable VERNON WHITE

Tuesday, February 11, 2014
Tuesday, April 1, 2014
Tuesday, May 13, 2014
Tuesday, May 27, 2014
Tuesday, June 3, 2014
Tuesday, June 10, 2014

Issue No. 2

Third and fourth meetings on:
Consideration of a draft agenda (future business)

*First, second, third and
fourth meetings on:*
Consideration of a draft report

INCLUDING:
THE SECOND REPORT OF THE COMMITTEE
(Amendments to the Rules of the Senate)
THE THIRD REPORT OF THE COMMITTEE
(Amendments to the Rules of the Senate)
THE FOURTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Amendments to the Rules of the Senate)
THE FIFTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Amendments to the Rules of the Senate)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

Délibérations du Comité permanent du

**RÈGLEMENT,
DE LA PROCÉDURE ET
DES DROITS DU PARLEMENT**

Président :
L'honorable VERNON WHITE

Le mardi 11 février 2014
Le mardi 1^{er} avril 2014
Le mardi 13 mai 2014
Le mardi 27 mai 2014
Le mardi 3 juin 2014
Le mardi 10 juin 2014

Fascicule n^o 2

Troisième et quatrième réunions concernant :
L'étude d'un projet d'ordre du jour

*Première, deuxième, troisième et
quatrième réunions concernant :*
L'étude d'un projet de rapport

Y COMPRIS :
LE DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Modifications au Règlement)
LE TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Modifications au Règlement)
LE QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Modifications au Règlement)
LE CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Modifications au Règlement)

STANDING COMMITTEE ON
RULES, PROCEDURES AND
THE RIGHTS OF PARLIAMENT

The Honourable Vernon White, *Chair*

The Honourable David P. Smith, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Batters	Furey
* Carignan, P.C. (or Martin)	Jaffer
Cools	Joyal, P.C.
* Cowan (or Fraser)	Martin
Doyle	McCoy
Enverga	McIntyre
Frum	Nolin
	Unger

* Ex officio members
(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Furey replaced the Honourable Senator Fraser (*June 10, 2014*).

The Honourable Senator Batters replaced the Honourable Senator Manning (*June 10, 2014*).

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Batters (*June 9, 2014*).

The Honourable Senator Fraser replaced the Honourable Senator Furey (*June 9, 2014*).

The Honourable Senator Furey replaced the Honourable Senator Fraser (*June 3, 2014*).

The Honourable Senator Fraser replaced the Honourable Senator Furey (*June 2, 2014*).

The Honourable Senator Batters replaced the Honourable Senator Runciman (*May 27, 2014*).

The Honourable Senator Runciman replaced the Honourable Senator Batters (*May 27, 2014*).

The Honourable Senator Batters replaced the Honourable Senator Wells (*May 13, 2014*).

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Batters (*May 13, 2014*).

The Honourable Senator Enverga replaced the Honourable Senator Lang (*May 13, 2014*).

The Honourable Senator Lang replaced the Honourable Senator Enverga (*May 12, 2014*).

The Honourable Senator Frum was added to the membership of the committee (*April 14, 2014*).

The Honourable Senator Doyle was added to the membership of the committee (*March 28, 2014*).

COMITÉ PERMANENT DU
RÈGLEMENT, DE LA PROCÉDURE ET
DES DROITS DU PARLEMENT

Président : L'honorable Vernon White

Vice-président : L'honorable David P. Smith, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Batters	Furey
* Carignan, C.P. (ou Martin)	Jaffer
Cools	Joyal, C.P.
* Cowan (ou Fraser)	Martin
Doyle	McCoy
Enverga	McIntyre
Frum	Nolin
	Unger

* Membres d'office
(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Furey a remplacé l'honorable sénatrice Fraser (*le 10 juin 2014*).

L'honorable sénatrice Batters a remplacé l'honorable sénateur Manning (*le 10 juin 2014*).

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénatrice Batters (*le 9 juin 2014*).

L'honorable sénatrice Fraser a remplacé l'honorable sénateur Furey (*le 9 juin 2014*).

L'honorable sénateur Furey a remplacé l'honorable sénatrice Fraser (*le 3 juin 2014*).

L'honorable sénatrice Fraser a remplacé l'honorable sénateur Furey (*le 2 juin 2014*).

L'honorable sénatrice Batters a remplacé l'honorable sénateur Runciman (*le 27 mai 2014*).

L'honorable sénateur Runciman a remplacé l'honorable sénatrice Batters (*le 27 mai 2014*).

L'honorable sénatrice Batters a remplacé l'honorable sénateur Wells (*le 13 mai 2014*).

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénatrice Batters (*le 13 mai 2014*).

L'honorable sénateur Enverga a remplacé l'honorable sénateur Lang (*le 13 mai 2014*).

L'honorable sénateur Lang a remplacé l'honorable sénateur Enverga (*le 12 mai 2014*).

L'honorable sénatrice Frum a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 14 avril 2014*).

L'honorable sénateur Doyle a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 28 mars 2014*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday February 11, 2014
(4)

[*English*]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:32 a.m., in room 356-S, Centre Block, the chair, the Honourable Vernon White, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Cools, Enverga, Furey, Jaffer, Joyal, P.C., Martin, McIntyre, Nolin, Smith, P.C. (*Cobourg*), Unger and White (12).

In attendance: Sebastian Spano, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The committee considered its business.

The committee began its consideration of a draft report recommending amendments to the Rules of the Senate.

It was agreed that the report be amended

It was agreed that the report, as amended, be adopted and that the chair be authorized to present the report to the Senate.

The committee began its consideration of a draft report recommending further amendments to the *Rules of the Senate*.

It was agreed that the report be adopted, and that the chair be authorized to present the report to the Senate.

The committee began its consideration of a draft report recommending further amendments to the *Rules of the Senate*.

It was agreed that the report be set aside for later consideration.

The committee began its consideration of a draft report recommending further amendments to the *Rules of the Senate*.

It was agreed that the report be adopted, and that the chair be authorized to present the report to the Senate.

It was agreed to establish a subcommittee composed of the Honourable Senators Joyal, P.C., Nolin and White to consider changes to the Rules that may be required by the possible introduction of broadcasting to the Senate.

At 10:40 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Le greffier du comité,

Charles Robert

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 11 février 2014
(4)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 32, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Vernon White (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Cools, Enverga, Furey, Jaffer, Joyal, C.P., Martin, McIntyre, Nolin, Smith, C.P. (*Cobourg*), Unger et White (12).

Également présent : Sebastian Spano, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Le comité examine ses travaux.

Le comité entreprend l'étude d'une ébauche de rapport portant sur des modifications au *Règlement du Sénat*.

Il est convenu de modifier le rapport.

Il est convenu que le rapport, tel que modifié, soit adopté et que le président soit autorisé à le présenter au Sénat.

Le comité entreprend l'étude d'une ébauche de rapport portant sur d'autres modifications au *Règlement du Sénat*.

Il est convenu que le rapport soit adopté et que le président soit autorisé à le présenter au Sénat.

Le comité entreprend l'étude d'une ébauche de rapport portant sur d'autres modifications à apporter au *Règlement du Sénat*.

Il est convenu de reporter l'étude du rapport.

Le comité entreprend l'étude d'une ébauche de rapport portant sur d'autres modifications à apporter au *Règlement du Sénat*.

Il est convenu que le rapport soit adopté et que le président soit autorisé à le présenter au Sénat.

Il est convenu de mettre sur pied un sous-comité constitué des honorables sénateurs Joyal, C.P., Nolin et White afin d'examiner si le Règlement doit être modifié en vue d'une éventuelle télédiffusion des délibérations du Sénat.

À 10 h 40, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Tuesday, April 1, 2014
(5)

[English]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:31 a.m., in room 356-S, Centre Block, the chair, the Honourable Vernon White, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Cools, Doyle, Enverga, Furey, Joyal, P.C., McCoy, McIntyre, Nolin, Smith, P.C. (*Cobourg*), Unger and White (12).

In attendance: Sebastian Spano and Eric Pelot, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The Honourable Senator White presented the following:

Tuesday, April 1, 2014

The Subcommittee on Agenda and Procedure of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

FIRST REPORT

Your subcommittee, after considering the future work of the committee, recommends that, as part of the continuing review of the *Rules of the Senate* underway pursuant to rule 12-7(2)(a), the committee study the processes for dealing with questions of privilege in the Senate, and related issues. This subject is complex and of great importance to the proper functioning of a parliamentary body such as the Senate.

To assist the committee, your subcommittee further recommends that a Subcommittee on Privilege, composed of the Honourable Senators Furey, Joyal, P.C., Nolin and White, be established to prepare, pursuant to rule 12-7(2)(c), a briefing document on parliamentary privilege in Canada in the twenty-first century for use by the committee, and to provide, pursuant to rule 12-7(2)(a), recommendations as to possible amendments to the Rules for consideration by the committee. Your subcommittee recommends that this Subcommittee on Privilege present its final report to the committee before the end of 2014.

Respectfully submitted,

Le président,

VERNON WHITE

Chair

The committee considered the report of the subcommittee.

After debate, it was agreed that the report be amended by adding the name of the Honourable Senator McCoy to the membership of the proposed subcommittee.

It was agreed that the report, as amended, be adopted.

OTTAWA, le mardi 1^{er} avril 2014
(5)

[Traduction]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Vernon White (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Cools, Doyle, Enverga, Furey, Joyal, C.P., McCoy, McIntyre, Nolin, Smith, C.P. (*Cobourg*), Unger et White (12).

Également présent : Sebastian Spano et Eric Pelot, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

L'honorable sénateur White présente ce qui suit :

Le mardi 1^{er} avril 2014

Le Sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre sous-comité, après avoir examiné les travaux futurs du comité, recommande que, dans le cadre de la révision continue du *Règlement du Sénat* en cours conformément à l'article 12-7(2)a), le comité étudie les processus permettant de traiter des questions de privilège au Sénat et des questions connexes. La question est complexe et très importante pour assurer le bon fonctionnement d'un organe parlementaire comme le Sénat.

Pour aider le comité dans cette tâche, le sous-comité recommande également de créer un sous-comité sur le privilège parlementaire, constitué des honorables sénateurs Furey, Joyal, C.P., Nolin et White, qui sera chargé de préparer, conformément à l'article 12-7(2)c), un document d'information sur le privilège parlementaire au Canada au XXI^e siècle, et de lui soumettre, conformément à l'article 12-7(2)a), des recommandations sur les modifications à apporter au Règlement. Votre sous-comité recommande que ce sous-comité sur le privilège parlementaire présente son rapport final au comité avant la fin de l'année 2014.

Respectueusement soumis,

Le comité examine le rapport du sous-comité.

Après débat, il est convenu de modifier le rapport pour ajouter le nom de l'honorable sénatrice McCoy à la liste des membres du sous-comité proposé.

Il est convenu que le rapport, tel que modifié, soit adopté.

At 9:52 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 9 h 52, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Charles Robert

Clerk of the Committee

OTTAWA, Tuesday, May 13, 2014

(6)

[*English*]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:30 a.m., in room 356-S, Centre Block, the chair, the Honourable Vernon White, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cools, Doyle, Enverga, Jaffer, McIntyre, Nolin, Smith, P.C. (*Cobourg*), Unger, Wells and White (10).

In attendance: Sebastian Spano, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The Honourable Senator Nolin presented the following:

Tuesday, May 13, 2014

The Subcommittee on Broadcasting has the honour to present its

FIRST REPORT

Your subcommittee has, pursuant to the order of the committee of February 11, 2014, begun its work and now recommends that the committee report to the Senate with the following recommendation:

That the *Rules of the Senate* be amended by:

- 1. adding the following new rule 6-13 immediately after current rule 6-12:**

“Terminating Debate on Item of Other Business

Motion that item of Other Business be not further adjourned

6-13. (1) A motion that an item of Other Business be not further adjourned may be moved when the item is called, provided that the item has been both:

- (a) called for consideration at least fifteen times; and
- (b) debated for a cumulative total of at least three hours.

Who may move motion

OTTAWA, le mardi 13 mai 2014

(6)

[*Traduction*]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Vernon White (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cools, Doyle, Enverga, Jaffer, McIntyre, Nolin, Smith, C.P. (*Cobourg*), Unger, Wells et White (10).

Égaleme nt présent : Sebastian Spano, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

L'honorable sénateur Nolin présente ce qui suit :

Le mardi 13 mai 2014

Le Sous-comité sur la télédiffusion a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Votre sous-comité a commencé son travail, conformément à l'ordre du comité du 11 février 2014, et recommande maintenant que le comité fasse rapport au Sénat avec la recommandation suivante :

Que le *Règlement du Sénat* soit modifié :

- 1. par adjonction, après l'article 6-12 actuel, du nouvel article 6-13 suivant :**

« Fin du débat sur une affaire autre que du gouvernement

Motion qu'une affaire ne soit plus ajournée

6-13. (1) Une motion proposant que le débat sur une affaire autre qu'une affaire du gouvernement ne soit plus ajourné peut être présentée lorsque l'étude de l'affaire est appelée, à condition que l'affaire :

- a) d'une part, ait été appelée au moins quinze fois;
- b) d'autre part, ait été débattue pendant une durée totale cumulative d'au moins trois heures.

Qui peut présenter la motion

6-13. (2) This motion may only be moved by:

- (a) the sponsor or critic of a bill;
- (b) the senator who moved a substantive motion; or
- (c) the senator who moved the adoption of a committee report.

Motion put immediately

(3) The motion that the item be not further adjourned shall be put immediately, without debate or amendment.

Rejection of motion

(4) If this motion is rejected, a similar motion shall not be moved again until both:

- (a) the item has been called for consideration at least a further fifteen times; and
- (b) there has been a cumulative total of at least three additional hours of debate.

Adoption of motion

(5) If the motion is adopted:

- (a) the debate on the item of Other Business shall not be adjourned;
- (b) no amendment or other motion relating to the item of Other Business shall be received, except that a certain Senator be now heard or do now speak;
- (c) the Senate shall continue sitting beyond the ordinary time of adjournment until debate on the item of Other Business has concluded; and
- (d) immediately after any interruption due to a case of privilege, emergency debate, question of privilege, or the evening suspension at 6 p.m., debate on the item of Other Business shall resume.

Vote on main motion

(6) The normal rules governing the taking of the vote shall apply once debate on the main motion concludes.

If vote not on main motion

(7) If debate was not on the main motion, when that debate concludes:

- (a) if a standing vote is requested the ordinary procedure for determining the duration of the bells shall apply;
- (b) the vote shall not be deferred;
- (c) after the vote, debate on the item of Other Business shall continue pursuant to this rule; and
- (d) this process shall continue until the conclusion of debate on the item of Other Business.”; **and**

6-13. (2) La motion ne peut être présentée que par :

- a) le parrain ou le porte-parole d’un projet de loi;
- b) le sénateur qui a présenté une motion de fond; ou
- c) le sénateur qui a proposé l’adoption d’un rapport de comité.

Motion mise aux voix immédiatement

(3) La motion proposant que le débat ne soit plus ajourné est immédiatement mise aux voix sans débat ni amendement.

Rejet de la motion

(4) En cas de rejet de la motion, une seconde motion similaire ne peut être présentée que si l’affaire :

- a) d’une part, a été appelée au moins quinze autres fois;
- b) d’autre part, a été débattue pendant une durée totale cumulative d’au moins trois heures additionnelles.

Adoption de la motion

(5) En cas d’adoption de la motion :

- a) le débat sur l’affaire ne peut être ajourné;
- b) sont irrecevables les amendements et autres motions portant sur l’affaire, sauf la motion visant à donner la parole à tel sénateur;
- c) la séance se poursuit après l’heure fixée pour sa clôture jusqu’au moment où le débat sur l’affaire se termine;
- d) en cas d’interruption du débat en raison d’un cas de privilège, d’un débat d’urgence, d’une question de privilège ou de la suspension du soir à 18 heures, le débat reprend immédiatement après l’interruption.

Vote sur la motion principale

(6) Les règles habituelles régissant le vote s’appliquent dès la fin du débat sur la motion principale.

Vote sur une motion autre que la motion principale

(7) En cas de débat sur une motion autre que la motion principale, une fois ce débat terminé :

- a) la procédure ordinaire pour déterminer la durée de la sonnerie s’applique en cas de demande de vote par appel nominal;
- b) le vote ne peut être reporté;
- c) après le vote, le débat sur l’affaire se poursuit conformément au présent article;
- d) il est procédé de la même façon jusqu’au moment où le débat sur l’affaire se termine. »

2. renumbering current rule 6-13 as 6-14; and updating all cross references in the Rules, including the lists of exceptions, accordingly.

Respectfully submitted,

2. en changeant la désignation numérique de l'article 6-13 actuel à 6-14 et en mettant à jour tous les renvois dans le Règlement, les listes des exceptions y comprises.

Respectueusement soumis,

Le président,

PIERRE CLAUDE NOLIN

Chair

The committee considered the report of the subcommittee.

After debate, it was agreed that further consideration of the report of the subcommittee be adjourned to the next meeting of the committee

The committee considered its business.

At 9:50 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Le comité étudie le rapport du sous-comité.

Après débat, il est convenu que le comité reporte le débat sur le rapport à sa prochaine séance.

Le comité étudie ses travaux.

À 9 h 50, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier intérimaire du comité,

Till Heyde

Acting Clerk of the Committee

OTTAWA, Tuesday, May 27, 2014

(7)

[English]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:30 a.m., in room 356-S, Centre Block, the chair, the Honourable Vernon White, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cools, Doyle, Enverga, Fraser, Frum, Furey, Joyal, P.C., Martin, McIntyre, Nolin, Runciman, Unger and White (13).

In attendance: Sebastian Spano and Eric Pelot, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The committee resumed its consideration of the first report of the Subcommittee on Broadcasting.

After debate, the Honourable Senator Furey moved that further debate on the report of the subcommittee be adjourned to the next meeting of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

OTTAWA, le mardi 27 mai 2014

(7)

[Traduction]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Vernon White (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cools, Doyle, Enverga, Fraser, Frum, Furey, Joyal, C.P., Martin, McIntyre, Nolin, Runciman, Unger et White (13).

Également présents : Sebastian Spano et Eric Pelot, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Le comité reprend l'étude du premier rapport du Sous-comité sur la télédiffusion.

Après débat, l'honorable sénateur Furey propose que le comité reporte le débat sur le rapport du sous-comité à sa prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

At 10:30 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 10 h 30, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

Le greffier intérimaire du comité,

Till Heyde

Acting Clerk of the Committee

OTTAWA, Tuesday, June 3, 2014

(8)

[English]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:30 a.m., in room 356-S, Centre Block, the chair, the Honourable Vernon White, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Cools, Doyle, Enverga, Fraser, Frum, Jaffer, Joyal, P.C., Martin, McIntyre, Nolin, Smith, P.C. (*Cobourg*), Unger and White (14).

In attendance: Sebastian Spano and Eric Pelot, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The committee resumed its consideration of the first report of the Subcommittee on Broadcasting.

At 10:14 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Le greffier intérimaire du comité,

Till Heyde

Acting Clerk of the Committee

OTTAWA, le mardi 3 juin 2014

(8)

[Traduction]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Vernon White (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Cools, Doyle, Enverga, Fraser, Frum, Jaffer, Joyal, C.P., Martin, McIntyre, Nolin, Smith, C.P. (*Cobourg*), Unger et White (14).

Également présents : Sebastian Spano et Eric Pelot, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Le comité reprend son étude du premier rapport du Sous-comité sur la télédiffusion.

À 10 h 14, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Tuesday, June 10, 2014

(9)

[English]

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:30 a.m., in room 356-S, Centre Block, the chair, the Honourable Vernon White, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Cools, Doyle, Enverga, Fraser, Frum, Jaffer, Joyal, P.C., Manning, Martin, McCoy, McIntyre, Nolin, Smith, P.C. (*Cobourg*), Unger and White (15).

Other senator present: The Honourable Senator Furey (1).

OTTAWA, le mardi 10 juin 2014

(9)

[Traduction]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Vernon White (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Cools, Doyle, Enverga, Fraser, Frum, Jaffer, Joyal, C.P., Manning, Martin, McCoy, McIntyre, Nolin, Smith, C.P. (*Cobourg*), Unger et White (15).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Furey (1).

In attendance: Charles Robert, Principal Clerk, Chamber Operations and Procedure, the Senate; and Sebastian Spano and Eric Pelot, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

The committee resumed its consideration of the first report of the Subcommittee on Broadcasting.

After debate, the Honourable Senator Frum moved that the committee report to the Senate with the following recommendation:

That the Rules of the Senate be amended by:

1. replacing current rules 5-5(i) and (j) with the following:

- “(i) to rescind a leave of absence or suspension ordered by the Senate;
- (j) that an item of Other Business be not further adjourned; or
- (k) any other substantive motion.”;

2. adding the following new rule 6-13 immediately after current rule 6-12:

“Terminating Debate on Item of Other Business

Notice of motion that item of Other Business be not further adjourned

6-13. (1) Notice of a motion that an item of Other Business be not further adjourned may only be given if the item has been both:

- (a) called for consideration at least fifteen times; and
- (b) debated for a cumulative total of at least three hours.

Who may give notice

6-13. (2) Notice of such a motion may only be given by:

- (a) the sponsor or critic of a bill;
- (b) the senator who moved a substantive motion; or
- (c) the senator who moved the adoption of a committee report.

Procedure for debate on motion

(3) When a motion that an item of Other Business be not further adjourned has been moved:

- (a) the debate shall not be adjourned;
- (b) debate shall last a maximum of two and one half hours;
- (c) during the debate the rules respecting the ordinary time of adjournment shall not apply, and the debate shall instead continue until concluded or the time has expired;

Également présents : Charles Robert, greffier principal de la Chambre et de la procédure, Sénat; Sebastian Spano et Eric Pelot, analystes, Service d’information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Le comité reprend son étude du premier rapport du Sous-comité sur la télédiffusion.

Après débat, l’honorable sénatrice Frum propose que le comité fasse rapport au Sénat avec la recommandation suivante :

Que le Règlement du Sénat soit modifié :

1. par substitution de l’article 5-5j) par ce qui suit :

- « j) que le débat sur une affaire autre qu’une affaire du gouvernement ne soit plus ajourné;
- k) une autre motion de fond. »;

2. par adjonction, après l’article 6-12 actuel, du nouvel article 6-13 suivant :

« Fin du débat sur une affaire autre que du gouvernement

Préavis de motion proposant que le débat sur une affaire autre que du gouvernement ne soit plus ajourné

6-13. (1) Le préavis d’une motion proposant que le débat sur une affaire autre qu’une affaire du gouvernement ne soit plus ajourné ne peut être donné que si l’affaire :

- a) d’une part, a été appelée au moins quinze fois;
- b) d’autre part, a été débattue pendant une durée totale cumulative d’au moins trois heures.

Qui peut donner préavis

6-13. (2) Le préavis d’une telle motion ne peut être donné que par :

- a) le parrain ou le porte-parole d’un projet de loi;
- b) le sénateur qui a présenté une motion de fond;
- c) le sénateur qui a proposé l’adoption d’un rapport de comité.

Règles du débat sur la motion

(3) Lorsque le Sénat discute d’une motion proposant que le débat sur une affaire autre qu’une affaire du gouvernement ne soit plus ajourné :

- a) ce débat ne peut être ajourné;
- b) la durée du débat n’excède pas deux heures et demie;
- c) pendant ce débat, les dispositions du Règlement fixant l’heure de clôture de la séance sont suspendues, le débat se poursuivant jusqu’à sa conclusion ou jusqu’à l’expiration de la durée maximale prévue;

- (d) no amendment or other motion shall be received, except a motion that a certain Senator be now heard or do now speak;
- (e) Senators shall speak only once;
- (f) Senators may speak for a maximum of 10 minutes each, provided that:
 - (i) the Leader of the Government and the Leader of the Opposition may each speak for up to 30 minutes, and
 - (ii) the leader of any other recognized party may speak for up to 15 minutes;
- (g) When debate concludes or the time for debate expires, the Speaker shall put the question;
- (h) Any standing vote requested shall not be deferred, and shall be taken according to the ordinary procedure for determining the duration of bells; and
- (i) immediately after any interruption due to a case of privilege, emergency debate, question of privilege, or the evening suspension at 6 p.m., the debate shall resume for the balance of any time remaining.

Rejection of motion

- (4) If this motion is rejected, notice of another motion of the same type shall not be given again until both:
 - (a) the item has been called for consideration at least a further fifteen times; and
 - (b) there has been a cumulative total of at least three additional hours of debate.

Adoption of motion

- (5) If this motion is adopted, then when the item of Other Business is next called:
 - (a) the debate shall not be adjourned;
 - (b) no amendment or other motion shall be received, except that a certain Senator be now heard or do now speak;
 - (c) the Senate shall continue sitting beyond the ordinary time of adjournment until debate has concluded; and
 - (d) immediately after any interruption due to a case of privilege, emergency debate, question of privilege, or the evening suspension at 6 p.m., the debate shall resume.

Vote on main motion

- (6) The normal rules governing the taking of the vote shall apply once debate on the main motion concludes.

If debate not on main motion

- (7) If debate was not on the main motion, when that debate concludes:

- d) sont irrecevables les amendements et autres motions, sauf la motion visant à donner la parole à tel sénateur;
- e) les sénateurs ne peuvent prendre la parole qu'une seule fois;
- f) le temps de parole de chaque sénateur est limité à 10 minutes, à l'exception :
 - (i) du leader du gouvernement et du leader de l'opposition, qui disposent chacun de 30 minutes;
 - (ii) du leader d'un autre parti reconnu, qui dispose de 15 minutes;
- g) à la fin du débat ou à l'expiration du délai fixé, la motion est mise aux voix;
- h) si le vote par appel nominal est demandé, il ne peut être reporté et doit se dérouler suivant la procédure ordinaire pour déterminer la durée de la sonnerie;
- i) en cas d'interruption du débat en raison d'un cas de privilège, d'un débat d'urgence, d'une question de privilège ou de la suspension du soir à 18 heures, le débat reprend immédiatement après l'interruption pour le temps qui reste.

Rejet de la motion

- (4) En cas de rejet de la motion, le préavis d'une seconde motion similaire ne peut être donné que si l'affaire :
 - a) d'une part, a été appelée au moins quinze autres fois;
 - b) d'autre part, a été débattue pendant une durée totale cumulative d'au moins trois heures additionnelles.

Adoption de la motion

- (5) En cas d'adoption de la motion, les dispositions suivantes s'appliquent à l'affaire la prochaine fois qu'elle est appelée :
 - a) le débat sur l'affaire ne peut être ajourné;
 - b) sont irrecevables les amendements et autres motions, sauf la motion visant à donner la parole à tel sénateur;
 - c) la séance se poursuit après l'heure fixée pour sa clôture jusqu'au moment où le débat sur l'affaire se termine;
 - d) en cas d'interruption du débat en raison d'un cas de privilège, d'un débat d'urgence, d'une question de privilège ou de la suspension du soir à 18 heures, le débat reprend immédiatement après l'interruption.

Vote sur la motion principale

- (6) Les règles habituelles régissant le vote s'appliquent dès la fin du débat sur la motion principale.

Débat sur une motion autre que la motion principale

- (7) En cas de débat sur la motion autre que la motion principale, une fois ce débat terminé :

(a) if a standing vote is requested the ordinary procedure for determining the duration of the bells shall apply;

(b) the vote shall not be deferred;

(c) after the vote, debate on the item of Other Business shall continue pursuant to this rule; and

this process shall continue until the conclusion of debate on the item of Other Business.”;

3. renumbering current rule 6-13 as 6-14; and

4. updating all cross references in the Rules, including the lists of exceptions, accordingly.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted on the following division:

YEAS

The Honourable Senators

Doyle, Enverga, Frum, Manning, Martin, McIntyre,
Nolin, Unger and White — 9

NAYS

The Honourable Senators

Cools, Fraser, Jaffer, Joyal, McCoy, and Smith (*Cobourg*) — 6

ABSTENTIONS

Nil

At 11:10 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

a) la procédure ordinaire pour déterminer la durée de la sonnerie s'applique en cas de demande de vote par appel nominal;

b) le vote ne peut être reporté;

c) après le vote, le débat sur l'affaire se poursuit conformément au présent article;

il est procédé de la même façon jusqu'au moment où le débat sur l'affaire se termine. »;

3. en changeant la désignation de l'article 6-13 à 6-14;

4. en mettant à jour tous les renvois dans le Règlement, les listes des exceptions y comprises.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité :

POUR

Les honorables sénateurs

Doyle, Enverga, Frum, Manning, Martin, McIntyre,
Nolin, Unger et White — 9

CONTRE

Les honorables sénateurs

Cools, Fraser, Jaffer, Joyal, McCoy et Smith (*Cobourg*) — 6

ABSTENTION

Aucune

À 11 h 10, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier intérimaire du comité,

Till Heyde

Acting Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Tuesday, February 11, 2014

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

SECOND REPORT

Following the entry into force of the revised *Rules of the Senate* on September 17, 2012, your committee has, pursuant to rule 12-7(2)(a), continued to consider the Rules and now recommends as follows:

1. That rule 13-2 be deleted and current rules 13-3 to 13-7 renumbered as 13-2 to 13-6 respectively;

2. That:

(a) rule 16-1 be amended by the addition of the new subsection (8) as follows:

“Message on Royal Assent

16-1. (8) At any time after the completion of Orders of the Day, the Leader or Deputy Leader of the Government may, if there are any bills awaiting Royal Assent, state that a message from the Crown concerning Royal Assent is expected. After this announcement no motion to adjourn the Senate shall be received and the rules regarding the ordinary time of adjournment or suspension, or any prior order regarding adjournment shall be suspended until the message has been received or either the Leader or Deputy Leader of the Government indicates the message is no longer expected. If the Senate completes the business for the day before the message is received, the sitting shall be suspended to the call of the Speaker, with the bells to ring for five minutes before the sitting resumes.”; **and**

(b) rule 16-1(8) be added to the lists of exceptions for rules 3-3(1), 3-4 and 5-13(1); and

3. That all cross references in the Rules, including the lists of exceptions, be updated accordingly.

Respectfully submitted,

Le président,

VERNON WHITE

Chair

RAPPORTS DU COMITÉ

Le mardi 11 février 2014

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Suite à l'entrée en vigueur de la version révisée du *Règlement du Sénat* le 17 septembre 2012, votre comité a, conformément à l'article 12-7(2)a) du Règlement, poursuivi son examen du Règlement, et maintenant recommande ce qui suit :

1. Que l'article 13-2 du Règlement soit supprimé et que les articles 13-3 à 13-7 deviennent les articles 13-2 à 13-6 respectivement;

2. Que :

a) l'article 16-1 du Règlement soit modifié par adjonction du nouveau paragraphe (8) suivant :

« Message concernant la sanction royale

16-1. (8) Le leader ou le leader adjoint du gouvernement peut, à tout moment après la fin de l'ordre du jour s'il y a des projets de loi en attente de la sanction royale, déclarer qu'un message de la Couronne concernant la sanction royale est attendu. Dès cette annonce, toute motion visant à lever la séance est irrecevable, et sont en outre suspendues les dispositions du Règlement régissant l'heure fixée pour la clôture ou la suspension de la séance ainsi que toute décision antérieure relative à la levée de la séance. Ces dispositions s'appliquent jusqu'à la réception du message ou jusqu'à ce que le leader ou le leader adjoint du gouvernement ait indiqué que le message prévu n'est plus attendu. Lorsque le Sénat termine ses travaux avant la réception du message, la séance est suspendue jusqu'à la convocation du Président, la sonnerie se faisant entendre pendant cinq minutes avant la reprise des travaux. »;

b) l'article 16-1(8) soit ajouté aux listes des dispositions contraires des articles 3-3(1), 3-4 et 5-13(1);

3. Que tous les renvois dans le Règlement, les listes des exceptions y comprises, soient mis à jour en conséquence.

Respectueusement soumis,

Tuesday, February 11, 2014

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

THIRD REPORT

Following the entry into force of the revised *Rules of the Senate* on September 17, 2012, your committee has, pursuant to rule 12-7(2)(a), continued to consider the Rules and now recommends as follows:

1. That rule 4-15 be amended by the addition of the new subsection (3) as follows:

“Limit on adjourning debate in own name after speech started

4-15. (3) If a Senator has started to speak on an item of Other Business on the Order Paper or any motion or inquiry on the Notice Paper, that debate can be adjourned only once in that Senator’s name for the balance of time remaining.”; **and**

2. That all cross references in the Rules, including the lists of exceptions, be updated accordingly.

Respectfully submitted,

Le président,

VERNON WHITE

Chair

Tuesday, February 11, 2014

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

FOURTH REPORT

Following the entry into force of the revised *Rules of the Senate* on September 17, 2012, your committee has, pursuant to rule 12-7(2)(a), continued to consider the Rules and now recommends as follows:

1. That:

(a) rule 6-3 be amended by replacing subsection (1) by the following:

“Time limits for speakers

6-3. (1) Except as otherwise provided:

Leaders

(a) the Leader of the Government and the Leader of the Opposition shall be allowed unlimited time for debate; and the leader of any other recognized party shall be permitted up to 45 minutes for debate;

Le mardi 11 février 2014

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l’honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Suite à l’entrée en vigueur de la version révisée du *Règlement du Sénat* le 17 septembre 2012, votre comité a, conformément à l’article 12-7(2)a) du Règlement, poursuivi son examen du Règlement, et maintenant recommande ce qui suit :

1. Que l’article 4-15 du Règlement soit modifié par adjonction du nouveau paragraphe (3) suivant :

« Limite à l’ajournement du débat en son nom propre après le début d’un discours

4-15. (3) Lorsqu’un sénateur a commencé à parler d’une affaire, autre qu’une affaire du gouvernement, figurant au Feuilleton ou d’une motion ou interpellation figurant au Feuilleton des préavis, ce débat peut être ajourné une seule fois en son nom pour le temps qui lui reste. »;

2. Que tous les renvois dans le Règlement, les listes des dispositions contraires y comprises, soient mis à jour en conséquence.

Respectueusement soumis,

Le président,

VERNON WHITE

Chair

Le mardi 11 février 2014

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l’honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Suite à l’entrée en vigueur de la version révisée du *Règlement du Sénat* le 17 septembre 2012, votre comité a, conformément à l’article 12-7(2)a) du Règlement, poursuivi son examen du Règlement, et maintenant recommande ce qui suit :

1. Que :

a) l’article 6-3 du Règlement soit modifié par substitution du paragraphe (1) de ce qui suit :

« Temps de parole

6-3. (1) Sauf disposition contraire, le temps de parole dans un débat est :

Leaders

a) illimité dans le cas des leaders du gouvernement et de l’opposition, et limité à 45 minutes dans le cas du leader d’un autre parti reconnu;

Sponsor of bill

(b) the sponsor of a bill, if not the Leader of the Government or the Leader of the Opposition, shall be allowed up to 45 minutes for debate at second and third reading;

Critic of bill

(c) the critic of a bill, if not the Leader of the Government or the Leader of the Opposition, shall be allowed up to 45 minutes for debate at second and third reading;

Others

(d) other Senators shall speak for no more than 15 minutes in debate.

EXCEPTIONS

Rule 2-5(1): Arguments

Rule 4-2(3): Senators' Statements limited to three minutes each

Rule 4-3(2): Tributes limited to three minutes each

Rule 4-3(4): Acknowledgements of tributes

Rule 6-2(2): Clarification in case of misunderstanding

Rule 6-5(1): Yielding to another Senator for debate

Rule 7-1(3): Question on agreement to allocate time put immediately

Rule 7-3(1)(f): Procedure for debate on motion to allocate time

Rule 8-3(3): Time limit for request for emergency debate

Rule 8-4(3): Speaking times

Rule 12-22(6): Debate on a tabled report

Rule 12-32(3)(d): Procedure in Committee of the Whole

Rule 13-7(3): Time limits on speaking on motion on case of privilege»; and

(b) Appendix I to the Rules be amended in the Definitions by adding in alphabetical order the following:

“Critic of a bill

The lead Senator responding to the sponsor of the bill. The critic is designated by the Leader or Deputy Leader of the Government (if the sponsor is not a government member) or the Leader or Deputy Leader of the Opposition (if the sponsor is a government member). While the critic is often the second Senator to speak to a bill this is not always the case. (*Porte-parole d'un projet de loi*”); **and**

Parrain d'un projet de loi

b) limité à 45 minutes aux étapes des deuxième et troisième lectures dans le cas du parrain du projet de loi, sauf si le parrain est le leader du gouvernement ou de l'opposition;

Porte-parole d'un projet de loi

c) limité à 45 minutes aux étapes des deuxième et troisième lectures dans le cas du porte-parole du projet de loi, sauf si le porte-parole est le leader du gouvernement ou de l'opposition;

Autres orateurs

d) limité à 15 minutes dans le cas de tout autre orateur.

DISPOSITIONS CONTRAIRES

Article 2-5(1) : Arguments

Article 4-2(3) : Déclarations de sénateurs d'une durée de trois minutes chacune

Article 4-3(2) : Discours en hommage d'une durée de trois minutes chacun

Article 4-3(4) : Remerciements des hommages

Article 6-2(2) : Explication des propos mal compris

Article 6-5(1) : La parole peut être cédée à un autre sénateur pour participer au débat

Article 7-1(3) : Mise aux voix sur-le-champ de l'accord pour fixer un délai

Article 7-3(1)(f) : Règles du débat sur la motion de fixation de délai

Article 8-3(3) : Durée maximale de l'étude d'une demande

Article 8-4(3) : Temps de parole

Article 12-22(6) : Débat sur un rapport déposé

Article 12-32(3)d) : Règles de procédure aux comités pléniers

Article 13-7(3) : Temps de parole sur la motion sur un cas de privilège »;

b) l'Annexe I du Règlement soit modifiée dans les Définitions par adjonction selon l'ordre alphabétique de ce qui suit :

i. « Parrain d'un projet de loi

Principal sénateur parlant en faveur d'un projet de loi. Dans le cas d'un projet de loi du gouvernement, le parrain est normalement un membre du gouvernement qui, en règle générale, présente les motions à l'étape des deuxième et troisième lectures et intervient en premier lors du débat. Dans le cas d'un projet de loi n'émanant pas du gouvernement, le parrain présente le projet de loi s'il prend naissance au Sénat, lui fait franchir les différentes

“Sponsor of a bill

The lead Senator speaking for a bill. In the case of a Government Bill, the sponsor will typically be a government member and will normally move the motions for second and third readings and speak first during debate. In the case of a non-Government Bill, the sponsor will introduce the bill if it originates in the Senate, guide it through the different stages, and usually appear as a witness in committee to speak in support of the bill. (*Parrain d'un projet de loi*);

2. That rule 12-22 be amended by the addition of the new subsection (6) as follows:

“Debate on a tabled report

12-22. (6) If a motion to adopt a tabled report is moved only after consideration of the report has started, any Senator who spoke on the consideration of the report before the motion was moved may speak to the motion, but only for a maximum of five minutes.”; **and**

3. That all cross references in the Rules, including the lists of exceptions, be updated accordingly.

Respectfully submitted,

Le président,

VERNON WHITE

Chair

Wednesday, June 11, 2014

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

FIFTH REPORT

Pursuant to rule 12-7(2)(a), Your committee recommends as follows:

That the *Rules of the Senate* be amended by:

1. replacing current rules 5-5(i) and (j) with the following:

“(i) to rescind a leave of absence or suspension ordered by the Senate;

(j) that an item of Other Business be not further adjourned; or

(k) any other substantive motion.”;

2. adding the following new rule 6-13 immediately after current rule 6-12:

“Terminating Debate on Item of Other Business

étapes et, normalement, comparaît comme témoin devant un comité pour appuyer le projet de loi. (*Sponsor of a bill*) »;

ii. « Porte-parole d'un projet de loi

Principal sénateur répondant au parrain d'un projet de loi. Le porte-parole est désigné soit par le leader ou le leader adjoint du gouvernement (si le parrain n'est pas membre du gouvernement), soit par le leader ou le leader adjoint de l'opposition (si le parrain est membre du gouvernement). Il arrive souvent, mais pas systématiquement, que le porte-parole soit le deuxième sénateur à prendre la parole sur le projet de loi. (*Critic of a bill*) »;

2. Que l'article 12-22 du Règlement soit modifié par adjonction du nouveau paragraphe (6) suivant :

« Débat sur un rapport déposé

12-22. (6) Lorsqu'une motion portant adoption d'un rapport est présentée après que le débat sur celui-ci a débuté, les sénateurs qui ont pris la parole dans ce débat sur le rapport obtiennent un temps de parole d'une durée maximale de cinq minutes dans le débat sur la motion. »;

3. Que tous les renvois dans le Règlement, les listes des dispositions contraires y comprises, soient mis à jour en conséquence.

Respectueusement soumis,

Le mercredi 11 juin 2014

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Conformément à l'article 12-7(2)a) du Règlement, votre comité recommande ce qui suit :

Que le *Règlement du Sénat* soit modifié :

1. par substitution de l'article 5-5j) par ce qui suit :

« j) que le débat sur une affaire autre qu'une affaire du gouvernement ne soit plus ajourné;

k) une autre motion de fond. »;

2. par adjonction, après l'article 6-12 actuel, du nouvel article 6-13 suivant :

« Fin du débat sur une affaire autre que du gouvernement

Notice of motion that item of Other Business be not further adjourned

6-13. (1) Notice of a motion that an item of Other Business be not further adjourned may only be given if the item has been both:

- (a) called for consideration at least fifteen times; and
- (b) debated for a cumulative total of at least three hours.

Who may give notice

6-13. (2) Notice of such a motion may only be given by:

- (a) the sponsor or critic of a bill;
- (b) the senator who moved a substantive motion; or
- (c) the senator who moved the adoption of a committee report.

Procedure for debate on motion

(3) When a motion that an item of Other Business be not further adjourned has been moved:

- (a) the debate shall not be adjourned;
- (b) debate shall last a maximum of two and one half hours;
- (c) during the debate the rules respecting the ordinary time of adjournment shall not apply, and the debate shall instead continue until concluded or the time has expired;
- (d) no amendment or other motion shall be received, except a motion that a certain Senator be now heard or do now speak;
- (e) Senators shall speak only once;
- (f) Senators may speak for a maximum of 10 minutes each, provided that:
 - (i) the Leader of the Government and the Leader of the Opposition may each speak for up to 30 minutes, and
 - (ii) the leader of any other recognized party may speak for up to 15 minutes;
- (g) When debate concludes or the time for debate expires, the Speaker shall put the question;
- (h) Any standing vote requested shall not be deferred, and shall be taken according to the ordinary procedure for determining the duration of bells; and
- (i) immediately after any interruption due to a case of privilege, emergency debate, question of privilege, or the evening suspension at 6 p.m., the debate shall resume for the balance of any time remaining.

Préavis de motion proposant que le débat sur une affaire autre que du gouvernement ne soit plus ajourné

6-13. (1) Le préavis d'une motion proposant que le débat sur une affaire autre qu'une affaire du gouvernement ne soit plus ajourné ne peut être donné que si l'affaire :

- a) d'une part, a été appelée au moins quinze fois;
- b) d'autre part, a été débattue pendant une durée totale cumulative d'au moins trois heures.

Qui peut donner préavis

6-13. (2) Le préavis d'une telle motion ne peut être donné que par :

- a) le parrain ou le porte-parole d'un projet de loi;
- b) le sénateur qui a présenté une motion de fond; ou
- c) le sénateur qui a proposé l'adoption d'un rapport de comité.

Règles du débat sur la motion

(3) Lorsque le Sénat discute d'une motion proposant que le débat sur une affaire autre qu'une affaire du gouvernement ne soit plus ajourné :

- a) ce débat ne peut être ajourné;
- b) la durée de ce débat n'excède pas deux heures et demie;
- c) pendant ce débat, les dispositions du Règlement fixant l'heure de clôture de la séance sont suspendues, le débat se poursuivant jusqu'à sa conclusion ou jusqu'à l'expiration de la durée maximale prévue;
- d) sont irrecevables les amendements et autres motions, sauf la motion visant à donner la parole à tel sénateur;
- e) les sénateurs ne peuvent prendre la parole qu'une seule fois;
- f) le temps de parole de chaque sénateur est limité à 10 minutes, à l'exception :
 - (i) du leader du gouvernement et du leader de l'opposition, qui disposent chacun de 30 minutes;
 - (ii) du leader d'un autre parti reconnu, qui dispose de 15 minutes;
- g) à la fin du débat ou à l'expiration du délai fixé, la motion est mise aux voix;
- h) si le vote par appel nominal est demandé, il ne peut être reporté et doit se dérouler suivant la procédure ordinaire pour déterminer la durée de la sonnerie;
- i) en cas d'interruption du débat en raison d'un cas de privilège, d'un débat d'urgence, d'une question de privilège ou de la suspension du soir à 18 heures, le débat reprend immédiatement après l'interruption pour le temps qui reste.

Rejection of motion

(4) If this motion is rejected, notice of another motion of the same type shall not be given again until both:

- (a) the item has been called for consideration at least a further fifteen times; and
- (b) there has been a cumulative total of at least three additional hours of debate.

Adoption of motion

(5) If this motion is adopted, then when the item of Other Business is next called:

- (a) the debate shall not be adjourned;
- (b) no amendment or other motion shall be received, except that a certain Senator be now heard or do now speak;
- (c) the Senate shall continue sitting beyond the ordinary time of adjournment until debate has concluded; and
- (d) immediately after any interruption due to a case of privilege, emergency debate, question of privilege, or the evening suspension at 6 p.m., the debate shall resume.

Vote on main motion

(6) The normal rules governing the taking of the vote shall apply once debate on the main motion concludes.

If debate not on main motion

(7) If debate was not on the main motion, when that debate concludes:

- (a) if a standing vote is requested the ordinary procedure for determining the duration of the bells shall apply;
- (b) the vote shall not be deferred;
- (c) after the vote, debate on the item of Other Business shall continue pursuant to this rule; and

this process shall continue until the conclusion of debate on the item of Other Business.”;

3. renumbering current rule 6-13 as 6-14; and**4. updating all cross references in the Rules, including the lists of exceptions, accordingly.**

Respectfully submitted,

Rejet de la motion

(4) En cas de rejet de la motion, le préavis d'une seconde motion similaire ne peut être donné que si l'affaire :

- a) d'une part, a été appelée au moins quinze autres fois;
- b) d'autre part, a été débattue pendant une durée totale cumulative d'au moins trois heures additionnelles.

Adoption de la motion

(5) En cas d'adoption de la motion, les dispositions suivantes s'appliquent à l'affaire la prochaine fois qu'elle est appelée :

- a) le débat sur l'affaire ne peut être ajourné;
- b) sont irrecevables les amendements et autres motions, sauf la motion visant à donner la parole à tel sénateur;
- c) la séance se poursuit après l'heure fixée pour sa clôture jusqu'au moment où le débat sur l'affaire se termine;
- d) en cas d'interruption du débat en raison d'un cas de privilège, d'un débat d'urgence, d'une question de privilège ou de la suspension du soir à 18 heures, le débat reprend immédiatement après l'interruption.

Vote sur la motion principale

(6) Les règles habituelles régissant le vote s'appliquent dès la fin du débat sur la motion principale.

Débat sur une motion autre que la motion principale

(7) En cas de débat sur une motion autre que la motion principale, une fois ce débat terminé :

- a) la procédure ordinaire pour déterminer la durée de la sonnerie s'applique en cas de demande de vote par appel nominal;
- b) le vote ne peut être reporté;
- c) après le vote, le débat sur l'affaire se poursuit conformément au présent article;

il est procédé de la même façon jusqu'au moment où le débat sur l'affaire se termine. »;

3. en changeant la désignation numérique de l'article 6-13 actuel à 6-14;**4. en mettant à jour tous les renvois dans le Règlement, les listes des exceptions y comprises.**

Respectueusement soumis,

Le président,

VERNON WHITE

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, February 11, 2014

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day, at 9:32 a.m., pursuant to rule 12-7(2)(a), for the consideration of amendments to the *Rules of the Senate*; and for the consideration of a draft agenda (future business).

Senator Vernon White (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, folks. “Go Canada go,” I guess we could start with. It’s great to see our athletes doing so well overseas.

Welcome to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament meeting. We have a few things on the agenda for today. We discussed them previously, so we should be able to walk through them fairly quickly.

We will have a discussion around a subcommittee looking into time constraints regarding private members’ bills to try to deal with those bills a little more quickly and strategically. One person we had some discussion with sitting on the subcommittee is not here, so we will wait to see if he shows up.

Four reports were adopted last year but did not clear the necessary hurdles in the Senate. We could walk through them one by one, if that’s okay. If we can adopt one or all of them today, it would be great. If there’s anything we need to reconsider, then we can step back a little and have a review of those. The clerk could start with the fourth report.

I’ll go through it. If you have questions, I’m sure the clerk can help us out. The report states:

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

FOURTH REPORT

Following the entry into force of the revised *Rules of the Senate* on September 17, 2012, your committee has, pursuant to rule 12-7(2)(a), continued to consider the Rules and now recommends as follows:

1. **That rule 13-2 be deleted and current rules 13-3 to 13-7 renumbered as 13-2 to 13-6 respectively;**
2. **That:**
 - (a) **rule 16-1 be amended by the addition of the new subsection (8) as follows: —**

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 11 février 2014

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd’hui, à 9 h 32, conformément à l’article 12-7(2)a) du Règlement, pour l’étude des modifications au Règlement et pour l’étude d’un projet d’ordre du jour (travaux futurs).

Le sénateur Vernon White (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour tout le monde. Je crois que je vais commencer par dire « Go, Canada, go! », parce que c’est merveilleux de voir nos athlètes briller ainsi sur la scène internationale.

Bienvenue à cette séance du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. Quelques articles sont inscrits à l’ordre du jour d’aujourd’hui. Ce n’est pas la première fois que nous en parlerons, alors nous devrions faire le tour assez rapidement.

Nous parlerons de la création d’un sous-comité chargé de se pencher sur les contraintes auxquelles sont assujettis les projets de loi d’initiative parlementaire afin de voir s’il n’y aurait pas moyen que leur étude se fasse plus rapidement et plus stratégiquement. Il manque un des sénateurs qui devrait normalement en faire partie, alors nous allons attendre un peu, des fois qu’il arriverait en retard.

Quatre rapports ont été adoptés l’an dernier, mais n’ont pas franchi toutes les étapes au Sénat. Nous allons les passer en revue un par un, si vous n’y voyez pas d’inconvénient. Si nous pouvions en adopter un aujourd’hui — ou même tous les quatre —, ce serait magnifique. S’il y a des choses dont vous voulez rediscuter, nous prendrons le recul nécessaire et nous y arrêterons le temps qu’il faut. Est-ce que le greffier pourrait nous présenter le quatrième rapport?

Je vous en fais la lecture. Si vous avez des questions, je suis sûr que le greffier pourra y répondre. Le voici :

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l’honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Suite à l’entrée en vigueur de la version révisée du *Règlement du Sénat* le 17 septembre 2012, votre comité a, conformément à l’article 12 7(2)a) du Règlement, poursuivi son examen du Règlement, et maintenant recommande ce qui suit :

1. **Que l’article 13-2 du Règlement soit supprimé et que les articles 13-3 à 13-7 deviennent les articles 13-2 à 13-6 respectivement;**
2. **Que :**
 - a) **l’article 16-1 du Règlement soit modifié par adjonction du nouveau paragraphe (8) suivant : ...**

If you need me to read the whole thing, that's great; if not, please advise. Everyone's had these for a while.

Senator D. Smith: The clerk can give us a précis of the genesis of how this was on the agenda. As I recall, it was really unanimous; it was a no-brainer.

The Chair: In relation to this specific report, Mr. Robert, was anything raised as a concern or something we should be considering here?

Charles Robert, Clerk of the Committee: Concern was raised but it was more internal to us as Procedure to try to look at some of the mechanics of how it would operate.

The purpose for having this introduced was that we would have another way to designate or have Royal Assent. When it's by the traditional ceremony, it is the Speaker who announces to the house that he has received a letter announcing that the Governor General will be coming later in the day to give Royal Assent to bills. When we do it through the process of written declaration, there is no such prior announcement. However, we've been caught in circumstances where we have had to fudge, in some sense, the sitting in order to allow the Clerk to come back to the house to give the letter to the Speaker to read to the house that, in fact, Royal Assent has been given by written declaration.

This change to the rules would simply mimic what happens when the Royal Assent is done by traditional ceremony and applied to the circumstance of written declaration so that the house could not adjourn while it was awaiting the return of the Clerk of the Senate so that the Speaker could read the letter to indicate that Royal Assent has been given.

Internally, when we were looking at this again more recently, we thought perhaps it could be tweaked, but that's for you to decide. Rather than saying "at any time during the sitting," it might be "any time once Orders of the Day have been completed." There could be no suspicion that the device was being used for any other purpose except to actually fulfill its mandate to have a letter read by the Speaker — "at any time following the completion of Orders of the Day."

The Chair: Discussion in relation to the comments of the clerk? Senator Nolin, does it make sense?

Senator Nolin: It seems quite clear; I'm all for it. I just wonder why it didn't pass before.

Senator D. Smith: I like eating fudge, but I don't like fudging. Part of the whole rationale of these reviews is to provide clarity. I think that this is part of that dynamic. We should have clarity that addresses the situation rather than fudging.

Senator Nolin: Exactly.

Si vous tenez à ce que je le lise au complet, je n'ai rien contre; mais autrement, faites-moi signe. Tout le monde a reçu une copie du rapport depuis longtemps.

Le sénateur D. Smith : Le greffier peut nous résumer la situation et nous expliquera pourquoi cet article s'est retrouvé à l'ordre du jour.

Le président : En ce qui concerne le quatrième rapport, monsieur Robert, y a-t-il quelque chose que nous devrions savoir? Fait-il suite à une préoccupation en particulier?

Charles Robert, greffier du comité : Effectivement, mais c'était surtout une question soulevée à l'interne, pour que le comité puisse affiner le fonctionnement des travaux.

Ce paragraphe vise à introduire un nouveau moyen de procéder à la sanction royale. Quand la cérémonie traditionnelle a lieu, le Président annonce au Sénat qu'il a reçu une lettre annonçant que le gouverneur général se rendra à la salle du Sénat plus tard dans la journée pour donner la sanction royale à certains projets de loi. Or, nous nous sommes déjà retrouvés dans une situation où il a fallu jouer avec le déroulement de la séance, le temps que le greffier revienne remettre au Président la lettre annonçant que, dans les faits, la sanction royale avait été donnée par écrit.

Ce changement vise simplement à calquer ce qui se fait lors de la cérémonie traditionnelle et à l'appliquer aux cas où la sanction royale est donnée par écrit. Comme ça, le Sénat n'aura pas à s'ajourner le temps que le greffier revienne avec la lettre dont le Président fera la lecture.

Dernièrement, je sais qu'il avait été question, au sein du comité, de modifier le texte de la disposition, mais la décision vous appartient. Au lieu de dire « à tout moment pendant la séance », le texte pourrait dire « à tout moment pendant la séance, pourvu que tous les articles à l'ordre du jour aient été appelés ». Ainsi, il serait clair que cette disposition ne vise rien d'autre que de permettre au Président de lire la lettre qu'il doit lire. Je répète : « à tout moment pendant la séance, pourvu que tous les articles à l'ordre du jour aient été appelés ».

Le président : Quelqu'un souhaite ajouter quelque chose à ce que le greffier vient de dire? Sénateur Nolin, est-ce que ça vous semble logique?

Le sénateur Nolin : Ça me semble limpide, effectivement. Je suis d'accord. Je me demande seulement pourquoi ce n'est pas encore fait.

Le sénateur D. Smith : Je n'aime pas quand on joue avec le déroulement de la séance. Les travaux que nous menons sont justement censés rendre les choses le plus claires possibles. Il me semble que c'est le but recherché. Quand les choses sont claires, pas besoin de jouer avec le déroulement de la séance.

Le sénateur Nolin : Exactement.

The Chair: Do we have adoption? Would we like to make the changes suggested or leave it as is? Leave it as is? No further discussion on the adoption of the fourth report?

Senator Nolin: I'm just curious. Do both leaderships agree to that? I recall Senator Smith asking questions of our side and it dragged on for seven or eight months.

Senator D. Smith: I would ask questions, but all of these reports were adopted unanimously.

Senator Nolin: That's why I'm even more curious.

The Chair: There's commitment to move this forward certainly on both sides, I understand.

Senator D. Smith: Agreed.

The Chair: The fourth report is adopted, with or without the change? Do you want the change — “any time once Orders of the Day have been completed?”

Senator Nolin: After Orders of the Day.

Senator D. Smith: I think the change is logical.

The Chair: The next one states:

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

FIFTH REPORT

Following the entry into force of the revised *Rules of the Senate* on September 17, 2012, your committee has, pursuant to rule 12-7(2)(a), continued to consider the Rules and now recommends as follows:

1. That rule 4-15 be amended by the addition of the new subsection (3) as follows: —

I'll dispense with reading it as everyone has it in front of them.

Mr. Robert: I think the Rules Committee, in the last session when looking at this, became frustrated with the ways by which the 15-day rule can be circumvented. They decided that any senator who adjourns for the balance of their time and then runs the clock can only do it once. This was meant to actually move the business of the house along.

The Chair: Discussion and debate in relation to this report?

Senator D. Smith: I certainly agree that when there is consensus in the house to move along you just can't have somebody perpetually stalling, so I think that this helps address that.

The Chair: Do we have adoption of this report?

Le président : Le rapport est-il adopté, dans ce cas-là? Modifions-nous la disposition ou la laissons-nous telle quelle? Telle quelle? Rien d'autre à ajouter sur l'adoption du quatrième rapport?

Le sénateur Nolin : Je suis quand même curieux. Les deux leaders sont-ils d'accord? Je me rappelle que le sénateur Smith avait toutes sortes de questions à nous poser, et qu'il a fallu sept ou huit mois pour tout régler.

Le sénateur Smith : J'ai encore des questions, mais tous ces rapports ont été adoptés à l'unanimité.

Le sénateur Nolin : C'est pour cette raison que je suis si curieux.

Le président : Selon ce que je vois, les deux côtés semblent déterminés à ce que les choses progressent.

Le sénateur D. Smith : Je suis d'accord.

Le président. Le quatrième rapport est-il adopté avec ou sans l'amendement? Modifie-t-on le texte pour « à tout moment pendant la séance, pourvu que tous les articles à l'ordre du jour aient été appelés »?

Le sénateur Nolin : Pourvu que les articles à l'ordre du jour aient été adoptés, oui.

Le sénateur D. Smith : Je crois que c'est logique, comme changement.

Le président : Le prochain rapport se lit ainsi :

Le Comité du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Suite à l'entrée en vigueur de la version révisée du *Règlement du Sénat* le 17 septembre 2012, votre comité a, conformément à l'article 12-7(2)a) du Règlement, poursuivi son examen du Règlement, et maintenant recommande ce qui suit :

1. Que l'article 4-15 du Règlement soit modifié par adjonction du nouveau paragraphe (3) suivant :...

Je ne le lirai pas pour rien, puisque tout le monde l'a devant soi.

M. Robert : Je crois que les membres du Comité du Règlement, quand ils se sont penchés sur cet article, lors de la session précédente, en avaient assez de voir avec quelle facilité la règle des 15 jours d'inscription à l'ordre du jour pouvait être contournée. Ils ont donc décidé que les sénateurs qui ajournent le débat en leur nom pour le temps qui leur reste ne peuvent demander qu'une seule fois qu'on remette le compteur à zéro. Ils voulaient ainsi empêcher que les choses ne traînent indûment.

Le président : Des commentaires ou des questions, quelqu'un?

Le sénateur D. Smith : Je crois moi aussi que, lorsque l'assemblée s'entend pour passer à autre chose, on ne peut pas permettre à un seul sénateur de tout bloquer indéfiniment. Je crois qu'en procédant ainsi, on va régler le problème.

Le président : Le rapport est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The next item is the sixth report. It reads:

Following the entry into force of the revised *Rules of the Senate* on September 17, 2012, your committee has, pursuant to rule 12-7(2)(a), continued to consider the Rules and now recommends as follows:

I will dispense with reading it, if I may. I will allow the clerk to quickly walk us through it. This is in relation to tributes.

Mr. Robert: This would actually introduce a new way by which tributes would be conducted. The critical paragraph is at the bottom of page 1, rule 4-3(2). Tributes to a current or former senator shall be limited to three statements of five minutes each. The 15-minute period is retained. Five minutes might give you a bit more time to say something of substance. Then the practice of inquiries under rule 4-3(5) would be institutionalized. The ability to offer a statement of appreciation for the work of a current or former senator would still be allowed, but it would occur at the end of the day and would not create an occasion that would actually delay the house from addressing the more substantive work of the sitting.

The Chair: Discussion and debate?

Senator Unger: I'm lukewarm to the idea of needing extra time to pay tribute to these glorious people who work here. However, if it does happen at the end of the day, I certainly agree with that.

Senator D. Smith: It wouldn't bother me if there were a little more flexibility here in that when we were doing this, one of our senators who has since retired, for whom I had a very high regard, didn't like tributes at all. He didn't come to the last few days, and he said he didn't want any tributes for him. He was from Manitoba. He was a great guy, but he just did not like them. In the case of some people who have been here a long time, maybe there could be a little more flexibility.

If there is one that maybe warrants one more look, it might be this one. I just toss that out. If they've got all their family in the gallery, do they have to sit there for three hours of other stuff until the end of the day and do it under inquiries? If there is consent, I don't know why you don't do it all at once and then head for the Speaker's reception. I'm just tossing this out to see what others think. If one of these four reports warranted a second look, I think it might be this one.

Senator Joyal: On the top of page 2, the text indicates, "No leave to extend Tributes. . . . No Senator shall seek leave to extend Tributes." I was under the impression that with

Des voix : D'accord.

Le président : Nous sommes maintenant rendus au sixième rapport. Voici ce qu'on peut y lire :

Suite à l'entrée en vigueur de la version révisée du *Règlement du Sénat* le 17 septembre 2012, votre comité a, conformément à l'article 12-7(2)a) du Règlement, poursuivi son examen du Règlement, et maintenant recommande ce qui suit :

Je ne le lirai pas au complet, si vous permettez. Comme ça, le greffier pourra nous en expliquer la teneur plus rapidement.

M. Robert : Cette disposition changerait la manière dont se déroulent les discours en hommage. La partie importante se situe au bas de la page 1, article 4 3(2). Le nombre de discours en hommage à un sénateur ou à un ancien sénateur est limité à trois, chacun étant d'une durée maximale de cinq minutes. On ne change rien à la durée totale de l'hommage, qui reste de 15 minutes. En cinq minutes, les sénateurs auront le temps d'aller un peu plus dans les détails. L'article 4-3(5), de son côté, officialiserait les interpellations. Les sénateurs auront encore l'occasion de dire à quel point ils apprécient le travail d'un sénateur ou d'un ancien sénateur, mais cela se fera à la fin de la journée afin de ne pas empêcher le Sénat de s'occuper de ses travaux les plus importants.

Le président : Discussion? Débat?

Le sénateur Unger : Je ne suis pas chaud à l'idée d'ajouter du temps pour les hommages à tous les illustres personnages qui travaillent ici. Par contre, s'il devait en être ainsi, je trouve moi aussi que ça devrait se faire à la fin de la journée.

Le sénateur D. Smith : J'aimerais peut-être qu'on se donne un peu plus de marge de manœuvre. Quand nous avons étudié cet article, je me rappelle que l'un des sénateurs qui siégeait au comité — il a pris sa retraite depuis — n'aimait pas les hommages. J'ai le plus grand respect pour lui, remarquez, mais il ne s'est présenté à aucune des séances avant son départ officiel : il ne voulait pas qu'on lui rende hommage. Il représentait le Manitoba. C'était un chic type, c'est juste qu'il n'aimait pas les hommages. Par contre, pour les sénateurs qui sont en poste depuis très longtemps, peut-être que nous pourrions nous donner un peu plus de marge de manœuvre.

S'il y a une disposition qui mériterait d'être revue, je crois que c'est celle-là. Je lance l'idée, comme ça. Si tous les proches du sénateur à qui on rend hommage sont présents dans la salle, vont-ils devoir attendre trois heures que le Sénat vaque à ses affaires avant d'arriver à l'interpellation pour laquelle ils sont là? S'il y a consentement, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas tout faire d'un coup, après quoi les gens vont pouvoir se rendre à la réception donnée par le Président. Je suis curieux de savoir ce que les autres en pensent. Selon moi, s'il y a un des quatre rapports qui mérite d'être revu, c'est celui-là.

Le sénateur Joyal : Au haut de la page 2, le texte dit : « Aucun consentement à la prolongation des hommages [...] Nul sénateur ne peut demander le consentement du Sénat à la prolongation de

unanimous consent the *Rules of the Senate* can be suspended. In order to answer the queries of Senator Smith, it states that no senator can stand up and say, “With leave of the Senate, I request that we extend the period of tributes for half an hour or 15 minutes.” How could a senator request leave for unanimous consent when he or she is deprived of standing up?

Mr. Robert: It is a metaphysical question, I suppose, more than anything else.

Senator Joyal: It was not metaphysical in my opinion. It was very political.

Mr. Robert: It has been in place for some years. This was introduced by Senator Lapointe, so it is not part of the actual report that is being recommended. It was put in place because, at the time, it was his objective, I think, to limit tributes as much as possible to the 15 minutes. He was actually trying to put in place a rule that is inconsistent with the right of a senator to ask for leave to suspend a rule.

Senator Joyal: Let me give you an example, Mr. Chair. I’ll say this in front of Senator Nolin. Let’s take the example of our Speaker, who retires this year, after 18 years or however many years of service in the Senate.

Senator Nolin: So 1990, 24 years.

Senator Joyal: We would be limited to three interventions for a maximum of five minutes. I take an extreme case.

Senator D. Smith: That’s a valid point.

Senator Joyal: I think the rule has to always be tested with an extreme case. It’s a real case. We will have to address that in November of this year. How can we constrain to a point but leave flexibility for unanimous consent in some cases? Personally, I want to speak, and I would bet that many senators will also want to speak on such an opportunity.

The Chair: So a change in rule 4-3 might be suggested?

Senator Joyal: I would have second thoughts on this one.

Senator D. Smith: I’d prefer the status quo over this, frankly.

The Chair: This is already in there.

Senator D. Smith: I mean the ones that were added by Senator Lapointe.

Senator Nolin: It’s already in the book.

Mr. Robert: The only thing that’s being added is what is underlined.

The Chair: “No senator shall seek leave” is already in the Rules.

cette période. » J’avais l’impression qu’avec le consentement unanime, toutes les dispositions du *Règlement du Sénat* pouvaient être suspendues. Pour répondre à la question du sénateur Smith, le rapport dit ici qu’aucun sénateur ne peut prendre la parole et dire : « Avec le consentement du Sénat, je propose de prolonger la période réservée aux hommages de 15, ou de 30 minutes. » Comment peut-on demander le consentement unanime du Sénat si on ne peut même pas prendre la parole?

M. Robert : C’est une question essentiellement métaphysique, je suppose.

Le sénateur Joyal : À mon sens, ce n’était pas métaphysique, c’était très politique.

M. Robert : Cette règle existe depuis des années. Elle a été instaurée par le sénateur Lapointe, c’est pourquoi elle ne fait pas partie du rapport recommandé. Elle a été mise en place parce que le sénateur voulait, je pense, limiter le plus possible à 15 minutes la durée des hommages. Il essayait en fait d’établir une règle qui va à l’encontre du droit d’un sénateur de demander la permission de suspendre une règle.

Le sénateur Joyal : Permettez-moi de vous donner un exemple, monsieur le président. Je le dis devant le sénateur Nolin. Prenons le cas de notre Président, qui prend sa retraite cette année, après avoir siégé 18 ans ou je ne sais trop combien d’années au Sénat.

Le sénateur Nolin : Depuis 1990, soit 24 ans.

Le sénateur Joyal : Nous serions limités à trois interventions, pour un maximum de cinq minutes. Je prends un cas extrême.

Le sénateur D. Smith : C’est un bon point.

Le sénateur Joyal : Je pense qu’il faut toujours mettre les règles à l’épreuve en se servant d’un cas extrême. Le cas dont j’ai parlé est un cas réel, qui se présentera en novembre prochain. Comment pouvons-nous imposer des restrictions dans un domaine tout en permettant la demande du consentement unanime dans certains cas? Pour ma part, je voudrai prendre la parole à cette occasion et je parie que de nombreux sénateurs le voudront aussi.

Le président : On pourrait donc suggérer une modification à l’article 4-3?

Le sénateur Joyal : J’hésiterais.

Le sénateur D. Smith : Honnêtement, je préférerais le statu quo.

Le président : C’est déjà là.

Le sénateur D. Smith : Je parle de ce qui a été ajouté par le sénateur Lapointe.

Le sénateur Nolin : C’est déjà dans le livre.

M. Robert : Tout ce qui a été ajouté, c’est la partie soulignée.

Le président : Le Règlement prévoit déjà que « nul sénateur ne peut demander le consentement ».

Senator Nolin: We have always presumed that agreement between the leaders would waive a rule, because we can always have the authority to waive.

Senator Joyal: Let's put some minds together and think about this one. The objective would be to maintain some limits. Everybody agrees with that on the principle that it cannot be extended forever, but on the other hand, when specific conditions are met, we could extend the time.

Senator Batters: I was trying to answer the metaphysical question and thinking how we could change the wording to rule 4-3(3). Instead of saying, "No senator shall seek leave," maybe it could be changed to say, "There shall be no leave to extend tributes," and then it's not specific to a senator. Then we could have unanimous consent. That would clear up that, anyway.

Senator Nolin: Or just get rid of 4-3. That's it. A rule is a rule, and there is an order there. We can suspend the order by unanimous consent, so we don't need 4-3. I think that would be the easiest way.

Senator Joyal: I like that there will be a limit. I don't want to mention any names for sake of respect for the contribution of senators, but I have seen tributes that really went overboard. It was repetitive after a certain period of time. I think the essentials had been put on the table for the sake of the tribute and the gratefulness that we have to express to senators for their individual contributions. There has to be constraint in the rules. If we open it, we would fall back into what we had before.

Believe me, sometimes it was not the best time in the Senate to listen to all of this. On the other hand, there has to be a consensus achieved by the leadership, I think, a common understanding and common sharing on the basis of many reasons. I don't want to start naming people, but there are many reasons for which the period should be extended. I gave the name of Senator Kinsella because I think that makes sense; but there are other senators whose dedication has been extraordinary for all kinds of reasons.

If the leadership is called upon to express a common approach to this, they will want to consult their respective members to achieve an extended period. There would be an extended period but not an open-ended period.

The Chair: An extra 15 or 30.

Senator Joyal: Exactly. You understand how we would build the progressive constraint so that it doesn't become an open-ended situation, which in the end is not helpful for the sake of what we want to achieve.

Mr. Robert: That was part of the analysis done by the committee in the last session, and that is why they made it easier to move tributes through an inquiry. They added that in

Le sénateur Nolin : Nous avons toujours présumé qu'une entente entre les leaders permettrait de déroger à une règle, parce que nous pouvons toujours avoir le pouvoir de suspendre une règle.

Le sénateur Joyal : Réfléchissons ensemble à cette question. Il s'agit de conserver certaines limites. Tout le monde s'entend pour dire que la période ne peut pas être prolongée indéfiniment. Par ailleurs, dans des circonstances particulières, on peut la prolonger.

Le sénateur Batters : J'essayais de répondre à la question métaphysique et de voir comment on pourrait modifier le libellé de l'article 4-3(3). « Nul sénateur ne peut demander le consentement » pourrait peut-être être remplacé par « Aucun consentement ne sera donné à la prolongation des hommages ». De cette façon, la règle ne touche aucun sénateur en particulier. On pourrait alors obtenir le consentement unanime. En tout cas, ce point serait éclairci.

Le sénateur Nolin : On pourrait aussi éliminer tout simplement l'article 4-3. C'est tout. Une règle est une règle, et il y a là un ordre. On peut suspendre l'ordre moyennant consentement unanime, de sorte qu'on n'a pas besoin de l'article 4-3. Je pense que ce serait la solution la plus facile.

Le sénateur Joyal : J'aime qu'une limite soit imposée. Je ne nommerai personne par respect pour les sénateurs qui se sont exprimés, mais j'ai été témoin d'hommages qui étaient vraiment trop longs. C'était répétitif, après un certain temps. Je pense que l'essentiel avait été dit, qu'on avait rendu hommage au sénateur comme il se doit et qu'on lui avait exprimé la reconnaissance voulue pour son travail. Les règles doivent imposer certaines limites. Sinon, on revient à ce qu'on avait auparavant.

Croyez-moi, le moment où nous écoutons ces discours n'est pas toujours le meilleur. Par ailleurs, je pense que les leaders se sont entendus et qu'ils comprennent la question et voient les choses de la même façon pour de multiples raisons. Je ne veux pas donner de noms, mais les raisons de prolonger la période sont nombreuses. J'ai mentionné le sénateur Kinsella parce que je pense que c'est pertinent, mais l'apport d'autres sénateurs a également été extraordinaire à bien des égards.

Si les leaders sont appelés à adopter une approche commune en cette matière, ils voudront consulter leurs membres respectifs avant de demander la prolongation de la période. La période serait prolongée, mais non pas indéfiniment.

Le président : De 15 ou de 30 minutes.

Le sénateur Joyal : Exactement. Vous comprenez comment nous établirions une limite progressive, afin que la période ne se prolonge pas indéfiniment, ce qui ne servirait pas le but visé.

M. Robert : Cela faisait partie de l'analyse effectuée par le comité à la dernière session, et c'est pourquoi il a été rendu plus facile de présenter une interpellation pour la tenue d'autres

fact for that purpose, it would be done without notice, and so it would be done the same day.

The real concern that motivated the work of the committee, when it proposed this, was the amount of time that might be taken at the beginning of the sitting, which would prevent the Senate from going about its more substantive business. That is why also, with respect to the senator who was the object of the tribute, they decided the amount of time allocated for that purpose also would be limited to 30 minutes.

Senator Unger: What about independent senators? Who agrees to extend?

The Chair: It would still be the leadership.

Would we like to set this aside or would we like to try to deal with it now?

Senator Cools: I think we should set it aside.

The Chair: I will get to you next, if you don't mind.

Senator Enverga: How many times do we have a senator leaving? It doesn't happen that often. I was thinking that maybe every time a senator leaves, the leadership could make a decision on their own.

The Chair: We must average about five or six a year.

Senator Enverga: We can do that — maybe four. Instead of making a policy that's more precise, we have to make it a little bit flexible.

Senator Cools: I would like to support the senator on that because we are burdened with rules. The number of rules has grown exponentially like Topsy over the last many years. If a senator is leaving and the leaders know that there will be a large number of tributes to him, like when Senator MacEachen left some years ago and others, the leaders usually come together and anticipate that that will happen.

Senator Enverga: That's the point.

Senator Cools: I support your point. Some of these things should not be rule planned; some of these things should be left to the developments of the moment and the needs of the time. As far as I'm concerned, every time I see new and more rules, I get a little anxious and nervous.

The other thing that concerns me, colleagues, is that we have a situation now where prorogation is no deterrent to people who are bringing initiatives, which is as it is supposed to be. The Order Paper is supposed to be washed clean. I know the name of the committee is the same, but this committee has had, as many other committees have had, considerable change in its membership. It

discours en hommage. Si cette mesure a été ajoutée, c'est qu'une telle interpellation serait inscrite sans préavis et que les discours seraient, par conséquent, prononcés le même jour.

Si le comité a proposé cette solution, c'est surtout parce qu'il craignait que le temps pris au début de la séance empêche le Sénat de s'attaquer à ses affaires plus importantes. C'est pour la même raison qu'il a limité à trois minutes le temps de parole accordé pour les discours en hommage prononcés au cours d'une interpellation.

La sénatrice Unger : Pour les sénateurs indépendants, qui donne son accord?

Le président : Ce serait quand même le leader.

Mettons-nous la question de côté ou nous en occupons-nous maintenant?

La sénatrice Cools : Je pense que nous devrions la mettre de côté.

Le président : Vous serez la suivante, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Le sénateur Enverga : Combien de fois avons-nous à souligner le départ d'un sénateur? Pas très souvent. Il me semble que les leaders pourraient prendre une décision chaque fois.

Le président : Il faut compter en moyenne cinq ou six départs par année.

Le sénateur Enverga : Nous pouvons le faire — peut-être quatre fois. Un peu de souplesse serait préférable à une politique stricte.

La sénatrice Cools : Je suis d'accord avec le sénateur sur ce point, parce que nous sommes accablés de règles. Celles-ci se sont multipliées de façon exponentielle ces dernières années. Si un sénateur part et que les leaders savent que de nombreux discours seront prononcés pour lui rendre hommage — comme ce fut le cas quand le sénateur MacEachen et d'autres sont partis, il y a quelques années — ils s'entendent en général en présumant que c'est ce qui va se produire.

Le sénateur Enverga : Justement.

La sénatrice Cools : Je suis de votre avis. Il y a des choses qui ne devraient pas être prévues par le Règlement, mais déterminées par la situation et les besoins du moment. Pour ma part, je deviens un peu nerveuse chaque fois que de nouvelles règles s'ajoutent.

L'autre chose qui me préoccupe, chers collègues, c'est le fait qu'à l'heure actuelle, la prorogation n'empêche pas les gens de présenter des initiatives, comme c'est censé être le cas. Quand il y a prorogation, tout meurt au Feuilleton : on doit repartir à zéro. Le nom du comité est le même, mais sa composition, comme celle de beaucoup d'autres, a considérablement changé. Rappelons-

should be borne in mind that simply to bring a report into a committee and have it readopted is insufficient and not in accordance with the spirit of the rules.

The Chair: It's good that we are walking through the report, in this case.

Senator Cools: We should be more than walking through it; we should be re-thinking and re-examining every proposition.

The Chair: I would suggest, senator, that's exactly what we are doing.

Senator Cools: You need no input.

The Chair: No, I appreciate your input. People have been providing input since we came here.

Senator Cools: I travelled all day yesterday to get here for this meeting.

The Chair: That's good. We appreciate your being here.

Senator Cools: But you have already adopted —

The Chair: The meeting started at 9:30, senator. The fact that you showed up at 9:45 —

Senator Cools: If you want to lecture me for being late, go ahead.

The Chair: I'm not lecturing you.

Senator Cools: I've already apologized for being late.

The Chair: If you want to lecture us for trying to take care of business when we arrive at 9:30, it is a little unfair, I think.

Senator Cools: I know. I'm not asking for anything and I haven't asked you for anything; I am merely making a note that this happened. It is not unusual that at this time of year when some senators are traveling extra distances to get here we kind of hold the adoption of some of these things to make sure that people can be here.

The Chair: Thank you, senator.

Senator Cools: I am very sorry for being such an inconvenience, but I thought the issue that I had to raise was quite important. I would appreciate your indulgence once in a while.

The Chair: I appreciate your comment, senator.

In relation to this report, would we like to make changes today or would we like to set it aside and look at a working group?

Senator D. Smith: As soon as this other committee is struck, this could go to it.

The Chair: They could take this as well. We will set that report aside for now.

nous qu'apporter simplement un rapport à un comité et le faire adopter de nouveau ne suffit pas et ne correspond pas à l'esprit du Règlement.

Le président : Dans le cas qui nous occupe, il est bon que nous examinions le rapport en détail.

La sénatrice Cools : Nous ne devrions pas nous contenter d'examiner le rapport, nous devrions repenser et réétudier chaque proposition.

Le président : D'après moi, c'est exactement ce que nous faisons, sénatrice.

La sénatrice Cools : Vous n'avez pas besoin de suggestions.

Le président : Au contraire, je vous suis reconnaissant de votre contribution. Les gens donnent leur avis depuis que nous sommes ici.

La sénatrice Cools : J'ai voyagé toute la journée hier pour être présente à cette réunion.

Le président : C'est bien. Nous sommes heureux que vous soyez ici.

La sénatrice Cools : Mais vous avez déjà adopté...

Le président : La réunion a commencé à 9 h 30, sénatrice. Vous êtes arrivée à 9 h 45...

La sénatrice Cools : Si vous voulez me sermonner parce que je suis arrivée en retard, allez-y.

Le président : Je ne vous sermonne pas.

La sénatrice Cools : Je me suis déjà excusée pour mon retard.

Le président : Si vous voulez nous sermonner parce que nous nous mettons au travail quand nous arrivons à 9 h 30, c'est un peu injuste, à mon avis.

La sénatrice Cools : Je le sais. Je ne demande rien et je ne vous ai rien demandé. Je signale simplement ce qui s'est passé. À cette période-ci de l'année, quand certains sénateurs doivent parcourir de longues distances pour se rendre ici, il n'est pas inhabituel qu'on retarde l'adoption de certaines choses pour permettre aux gens d'être ici.

Le président : Merci, sénatrice.

La sénatrice Cools : Je suis désolée de vous importuner comme cela, mais je pensais que le point que je voulais soulever était assez important. Je vous saurais gré d'être indulgent de temps en temps.

Le président : Je vous remercie de votre observation, sénatrice.

Pour ce qui est du rapport, voulons-nous y apporter des modifications aujourd'hui ou le mettre de côté et penser à un groupe de travail?

Le sénateur D. Smith : Dès que cet autre comité serait formé, cela pourrait lui être envoyé.

Le président : Il pourrait s'occuper de cela aussi. Nous allons mettre ce rapport de côté pour l'instant.

Senator Cools: Chair, there was nothing in the agenda of the report that indicated we would vote on these items today. The agenda for today, according to what I was told yesterday, says, “Pursuant to rule 12-7(2)(a), consideration of amendments to the *Rules of the Senate*” and “Consideration of a draft agenda (future business).” There was no indication that these reports would be moved to conclusion and adopted today. For example, in committee meetings where they are doing clause-by-clause of bills, it is usually indicated in the agenda so that members can know they are planning the meeting as a final examination of the issues.

I would like you to consider that, chair.

The Chair: I think, senator, that at the last meeting we discussed these four reports and that we were bringing them forward today for consideration — for adoption or not. I think everyone was sent the reports previous to today’s meeting so they could look at these reports with the expectation that we would bring them forward today.

Senator Cools: I’m talking about what was indicated in the agenda.

The Chair: I understand what you said.

Senator Cools: The agenda indicates no final consideration of the issue at hand. That’s all I am saying, chair.

The Chair: Understood.

The seventh report is about a time limit for speakers except as otherwise provided. I will let the clerk speak briefly to what changes we see, and then we can have discussion and debate.

Mr. Robert: The existing rules suggest that the sponsor of the bill will have 45 minutes at second reading and at third reading of the bill and that the next senator speaking will have 45 minutes as well. The difficulty here, in the eyes of the committee when it was examining this at the last session, was that the second speaker is not always the critic. The question is: How do we allocate the 45 minutes?

Senator Smith will verify that this consumed a lot of the committee’s time in trying to come up with a solution. They’ve tried to identify the critic of the bill through the appendix so there would be less confusion and perhaps less need to negotiate on the floor, as sometimes happens, as to who could be identified as the critic of the bill. This report is meant to deal with that issue.

Senator D. Smith: That’s fair. This gets back to the objective of having more clarity when it’s not clear. This is consistent with our traditions, but there were instances when the second speaker

La sénatrice Cools : Monsieur le président, rien, dans l’ordre du jour, n’indiquait que nous nous prononcerions sur ces points aujourd’hui. Selon ce qu’on m’a dit hier, l’ordre du jour de la réunion d’aujourd’hui se lit comme suit : « Conformément à l’article 12-7(2)a, étude des modifications au Règlement » et « Étude d’un projet d’ordre du jour (travaux futurs) », rien n’indique qu’il faut terminer l’étude de ces rapports et les adopter aujourd’hui. Par exemple, dans les réunions de comité où on étudie des projets de loi article par article, c’est généralement indiqué dans l’ordre du jour, afin que les membres du comité puissent savoir que la réunion est censée porter sur l’examen final de ces questions.

J’aimerais que vous preniez cela en considération, monsieur le président.

Le président : Je pense, sénatrice, que nous avons discuté de ces quatre rapports à la dernière réunion et que nous les avons présentés aujourd’hui pour les examiner — qu’il s’agisse d’adoption ou non. Je pense que tout le monde a reçu ces rapports avant la réunion d’aujourd’hui afin de pouvoir en prendre connaissance en s’attendant à ce que nous les abordions aujourd’hui.

La sénatrice Cools : Je parle de ce qui était indiqué dans l’ordre du jour.

Le président : Je comprends ce que vous avez dit.

La sénatrice Cools : L’ordre du jour n’indique pas qu’il s’agit de l’étude finale de la question dont nous sommes saisis. C’est tout ce que je dis, monsieur le président.

Le président : Compris.

Le septième rapport porte sur la limite du temps de parole accordé aux divers intervenants, sauf dispositions contraires. Je laisse le greffier parler brièvement des modifications que nous constatons, après quoi nous pourrions avoir un débat.

M. Robert : D’après le Règlement actuel, le parrain du projet de loi dispose de 45 minutes aux étapes des deuxième et troisième lectures du projet de loi, et l’intervenant suivant dispose de 45 minutes également. La difficulté, aux yeux du comité qui a examiné la question à la dernière session, c’est que le deuxième intervenant n’est pas toujours le porte-parole. Comment attribuons-nous les 45 minutes?

Le sénateur Smith pourra confirmer que le comité a consacré beaucoup de temps à cette question pour tenter de trouver une solution. Les membres ont tenté de définir qui est le porte-parole d’un projet de loi dans l’annexe pour dissiper la confusion à cet égard et possiblement mettre fin aux négociations sur le parquet — qui se produisent à l’occasion — pour déterminer qui est le porte-parole du projet de loi. Le rapport vise à régler cette question.

Le sénateur D. Smith : C’est juste. Cela nous ramène à l’objectif d’éclaircir les points qui ne sont pas clairs. C’est conforme à nos traditions, mais il arrive que, pour une raison ou une autre, le

wouldn't be the critic for whatever reason. To clear it up and have it in a formula that works, this was discussed at some length and agreed on unanimously as a reasonable approach.

Senator McIntyre: I have a question regarding rule 6-3(1), which states, "Except as otherwise provided . . ." What is meant by "Except as otherwise provided?" Are we talking about a vote by the Red Chamber, or is it an agreement between the Leader of the Government and Leader of the Opposition, or is the change made by this standing committee?

Senator Nolin: All of the above.

Mr. Robert: Senator McIntyre, whenever you see the phrase in the new revised rules "except as otherwise provided," you are guaranteed that there will be in italics beneath the rule a list of exceptions relating to others rules that will identify what those exceptions are.

Senator McIntyre: So as far as the seventh report is concerned, we go to page 2 and look at the exceptions?

Mr. Robert: That's correct.

Senator Nolin: To be fair to the question, I think the main way to build that is to have unanimous consent to waive the rule, and usually it comes with agreement between the leaders.

Senator McIntyre: I have another quick question regarding page 2. It says "Others" above paragraph (d), which states, "other senators shall speak for no more than 15 minutes in debate." I assume it is 15 minutes for each senator as opposed to 15 minutes total.

The Chair: That's correct.

Mr. Robert: The reason we also said "exceptions" is because the marginal note is "Time limits for speakers." There are occasions in the sitting when there are time limits imposed on anybody who is speaking in a particular debate, and that's what this list of exceptions spells out.

Senator Nolin: If I may, young colleagues would be interested to know that, not far back in the history of our institution, speaking time was unlimited. I'm sure Senator Cools will remember that.

Senator Cools: I remember that very well.

Senator Nolin: It was unlimited. Someone could just stand and speak forever.

Senator D. Smith: Filibuster.

Senator Nolin: That was how it was done.

Senator Cools: And it worked.

Senator Nolin: Minimal rules. All those rules were introduced to try to more properly organize the institution. That's why time limitation is an important feature. There is a history to that.

deuxième orateur ne soit pas le porte-parole du projet de loi. Pour tirer les choses au clair et parvenir à une formule qui fonctionne, nous avons discuté longuement et convenu à l'unanimité que c'était une approche raisonnable.

Le sénateur McIntyre : J'ai une question concernant l'article 6-3(1), qui dit : « Sauf disposition contraire [...] » Qu'entend-on par « Sauf disposition contraire »? Parle-t-on d'un vote au Sénat, d'une entente entre le leader du gouvernement et le leader de l'opposition ou d'un changement apporté par notre comité permanent?

Le sénateur Nolin : On parle de toutes ces possibilités.

M. Robert : Sénateur McIntyre, chaque fois que vous voyez la phrase « Sauf disposition contraire » dans la version révisée du Règlement, vous trouverez systématiquement au bas de l'article une liste de dispositions contraires inscrites en italiques renvoyant à d'autres articles qui définiront en quoi consistent celles-ci.

Le sénateur McIntyre : Donc, dans le cas du septième rapport, on peut consulter les dispositions contraires à la page 2?

M. Robert : C'est cela.

Le sénateur Nolin : Pour bien répondre à la question, je crois que généralement, pour ce faire, on demande le consentement unanime pour déroger à l'article, et normalement, cela se fait grâce à une entente entre les leaders.

Le sénateur McIntyre : J'ai une autre petite question concernant la page 2. Il est écrit « autres orateurs » en haut du paragraphe (d), qui dit : « limité à 15 minutes dans le cas de tout autre orateur. » Je présume que c'est 15 minutes par sénateurs, et non 15 minutes au total.

Le président : C'est cela.

M. Robert : Si nous avons indiqué « dispositions contraires », c'est que la note marginale est « Temps de parole ». Il arrive qu'en cours de séance, on impose des limites de temps à toutes les personnes qui interviennent dans un débat donné, c'est ce que définit cette liste de dispositions contraires.

Le sénateur Nolin : Si je puis me permettre, nos jeunes collègues seront intéressés de savoir qu'il n'y a pas si longtemps, au Sénat, le temps de parole était illimité. Je suis convaincu que la sénatrice Cools s'en souvient.

La sénatrice Cools : Je m'en souviens très bien.

Le sénateur Nolin : Il n'y avait pas de limite. Un sénateur pouvait parler indéfiniment.

Le sénateur D. Smith : C'était de l'obstruction systématique.

Le sénateur Nolin : C'était comme cela qu'on procédait.

La sénatrice Cools : Et cela fonctionnait.

Le sénateur Nolin : Les règles minimales. Tous ces articles ont été ajoutés pour tenter de mieux structurer l'institution. Voilà pourquoi les limites de temps imposées sont un aspect important. Il y a une histoire derrière tout cela.

Senator Cools: But in those days, it was a different place. Senators were quite different and attitudes towards each other, even though they were partisan, were quite different. But it worked, because if a senator needed an hour, or two hours, he got that hour, but he would not demand an hour or two for a long time again.

Senator Murray was the Leader of the Government. With some good reasons, let's be quite frank, they brought in some new rules. Many of those rules have been proven to be not very good and not particularly helpful to debate, but Senator Murray was always of the opinion that with the creation of the 15-minute rule, 15 minutes was far too little. He has always said in private conversations to us, and to me, that one of the first rules that should be changed was to make that 15 minutes more because 15 minutes is simply not sufficient to build a legal or parliamentary argument. I just put that out.

In those days, it worked, because there was a common agreement between senators that it would work. We don't have that confidence in senators anymore, so it's a new ball game.

Senator Enverga: I have a question with regard to the sentence "other senators shall speak for no more than 15 minutes in debate." Can they participate in debate once or twice, or can they speak only once for 15 minutes?

The Chair: Once for 15 minutes.

Senator Enverga: They could have another time to debate, right?

The Chair: Another kick at the cat.

Senator Enverga: It's only once?

Mr. Robert: It should be understood that that's per question, so if there's a second reading of a bill and a reasoned amendment is moved, the reasoned amendment becomes a new question. Any senators can again participate in the debate, or most senators will again be able to participate in the debate on the reasoned amendment.

Senator Joyal: I just want to make the precision that in fact it's not 15; it is 20 minutes, as you know.

Senator Cools: The rule says 15.

Senator Joyal: I've been in the Senate not as long as you, but I've never seen the Senate deny the five minutes.

I'm sorry, senator. When I speak, I would appreciate it if you listened, and then I'll listen to you.

Senator Cools: I'm listening to you.

Senator Joyal: Thank you.

The rule has been 15, but with consent from both sides it's an extra 5. It is 20 minutes. We're speaking of 20 minutes in practice.

La sénatrice Cools : Toutefois, à l'époque, le Sénat était un endroit différent. Les sénateurs étaient fort différents, tout comme l'attitude qu'ils adoptaient les uns envers les autres, même s'ils étaient partisans. Pourtant, le système fonctionnait, car si un sénateur avait besoin d'une heure, ou deux, on la lui accordait. Par contre, il n'aurait pas redemandé la même chose avant un long laps de temps.

Le sénateur Murray était alors le leader du gouvernement. Soyons francs, il y avait de bonnes raisons d'ajouter de nouvelles règles. Un grand nombre de celles-ci ne se sont pas révélées particulièrement judicieuses, et n'ont pas vraiment aidé au débat. Quoi qu'il en soit, le sénateur Murray a toujours considéré, dès la création de la règle des 15 minutes, que 15 minutes, c'était nettement insuffisant. Il nous a toujours dit en privé, à moi et à d'autres, que l'un des premiers changements à apporter serait de prolonger les 15 minutes, car 15 minutes c'est nettement insuffisant pour présenter un argument juridique ou parlementaire. Je le dis en passant.

À l'époque, cela fonctionnait, car il y avait un consensus entre les sénateurs pour que ce soit le cas. Cette confiance envers les sénateurs a disparu, on procède donc autrement.

Le sénateur Enverga : J'ai une question au sujet de la phrase « limité à 15 minutes dans le cas de tout autre orateur ». Les orateurs peuvent-ils participer au débat à une ou deux reprises ou sont-ils limités à une seule intervention de 15 minutes?

Le président : Une intervention de 15 minutes.

Le sénateur Enverga : Ils pourraient y participer à un autre moment, n'est-ce pas?

Le président : Une autre chance de marquer un but.

Le sénateur Enverga : C'est une seule intervention?

M. Robert : Il faut comprendre que cela fonctionne par question. Par conséquent, si à la deuxième lecture d'un projet de loi on présente un amendement motivé, il s'agit alors d'une nouvelle question. Tous les sénateurs peuvent de nouveau participer au débat, ou, à tout le moins, la majorité d'entre eux pourra de nouveau participer au débat sur l'amendement motivé.

Le sénateur Joyal : Je veux simplement préciser que ce n'est pas 15, mais bien 20 minutes, comme vous le savez.

La sénatrice Cools : L'article dit 15 minutes.

Le sénateur Joyal : Je ne suis pas au Sénat depuis aussi longtemps que vous, mais je n'ai jamais vu le Sénat refuser une prolongation de cinq minutes.

Je m'excuse sénatrice, mais lorsque je parle, je vous serais reconnaissant d'écouter, et ensuite, je vous écouterai.

La sénatrice Cools : Je vous écoute.

Le sénateur Joyal : Merci.

L'article dit 15 minutes, mais avec le consentement des deux côtés, on a droit à 5 minutes de plus. Cela fait 20 minutes. En pratique, on a droit à 20 minutes.

Senator Cools is right that the five additional minutes — is it in the Rules or not?

Senator Cools: No, it's not.

Senator D. Smith: It's a convention.

The Chair: It's case law.

Senator Joyal: It is 20 minutes. After the 20 minutes, it's over.

I have seen instances whereby a senator was standing up and had prepared a speech with notes, and that senator requested to finish what he had in hand. I remember that it went beyond five minutes because the Senate gave the authorization.

The Chair: In some cases, they just refused to sit down and continued talking.

Senator Joyal: There are cases where it was denied. There's still some flexibility in the Rules on that. It's not absolute. If we change the rules, we have to take that into account as well.

Senator Cools: If you think about it, it is exercised individually and selectively. Yes, some senators are pretty confident that if they ask for an extra five minutes, they will get it. Others are not so confident. There's something about the arbitrary exercise of power that I find undesirable. My British liberalism training taught me to eschew that. It's still something we should take a very serious look at.

Senator Joyal: On that, may I ask the researcher what the rule is in the House of Lords in terms of limits of time and intervention? We are talking of "Britishness" here.

Sebastian Spano, Analyst, Constitutional and Parliamentary Affairs Section, Library of Parliament: I'm happy to research it for you. I don't have the answer right away. I'm sorry.

Senator Nolin: I think it's unlimited.

The Chair: Until tea, probably.

Senator Nolin: We paralleled the rule for many years, until 1992.

Senator Batters: Then somebody read a phone book.

The Chair: Somebody read a book to have it translated, I think is what I read.

Senator Nolin: One comment to Senator Cools: I think, Senator Cools, at the end of the day, it's still the wisdom of the entire chamber to decide.

La sénatrice Cools a raison, les cinq minutes additionnelles... sont-elles prévues dans le Règlement ou non?

La sénatrice Cools : Non, elles ne le sont pas.

Le sénateur D. Smith : C'est une convention.

Le président : C'est de la jurisprudence.

Le sénateur Joyal : C'est 20 minutes. Une fois les 20 minutes écoulées, c'est fini.

J'ai déjà vu des sénateurs ayant préparé un discours et des notes demander s'ils pouvaient terminer leur intervention. Je me souviens que celle-ci pouvait durer plus de cinq minutes, car le Sénat avait donné son autorisation.

Le président : Dans certains cas, ils ont tout simplement refusé de s'asseoir et ils ont continué de parler.

Le sénateur Joyal : Il y a eu des cas où la demande a été refusée. Mais le Règlement offre une certaine souplesse à cet égard. Ce n'est pas catégorique. Si nous modifions les règles, nous devons aussi tenir compte de cela.

La sénatrice Cools : Si vous y pensez, cette autorisation est donnée sur une base individuelle et sélective. Certes, il y a des sénateurs qui sont à peu près sûrs que s'ils demandent cinq minutes de plus, on les leur accordera. Il y en a d'autres qui ne le sont pas autant. L'exercice arbitraire du pouvoir a quelque chose qui m'apparaît indésirable. Ma connaissance du libéralisme britannique m'a appris à fuir cela. Je maintiens que c'est quelque chose que nous devrions examiner avec le plus grand sérieux.

Le sénateur Joyal : À ce sujet, puis-je demander au chercheur quelle est la règle à la Chambre des lords en ce qui a trait aux limites de temps et au nombre d'interventions? On ne saurait trouver plus britannique.

Sebastian Spano, analyste, Section des affaires constitutionnelles et parlementaires, Bibliothèque du Parlement : Je me ferai un plaisir de trouver cette information pour vous. Je ne peux vous répondre immédiatement. Je suis désolé.

Le sénateur Nolin : Je crois que c'est illimité.

Le président : Jusqu'à l'heure du thé, sans doute.

Le sénateur Nolin : Nous avons suivi la même règle pendant de nombreuses années, jusqu'en 1992.

La sénatrice Batters : Jusqu'à ce que quelqu'un consulte un annuaire téléphonique.

Le président : Il me semble avoir lu que quelqu'un avait lu un livre pour le faire traduire.

Le sénateur Nolin : J'ai une observation destinée à la sénatrice Cools. Je crois, sénatrice, qu'au bout du compte, il revient encore à l'ensemble du Sénat, dans sa sagesse, d'en décider.

Senator Cools: It is, but I saw an instance some months back where a senator entered into barter with the Speaker in respect of granting the extra five minutes to the senator in question, basically saying, “If you do this, I will grant it.” Of course the Speaker said, “Well, we can’t really do that.”

Senator Nolin: I don’t recall that.

Senator Cools: I can show you the debate. You should look at it.

Senator Nolin: I will, because it’s unusual to have the Speaker bartering.

Senator Cools: She didn’t barter.

Senator Nolin: You just said that.

Senator Cools: The senator who declined was doing the barter.

The Chair: Do we have agreement on adoption of this report?

Senator D. Smith: I think so. What we’re talking about is already there.

Senator Cools: Just for the record, I am going to abstain. As I said before, the agenda made no indication that these reports were going to be adopted today and, if you weren’t here at the dot of time, you wouldn’t get to vote on it.

Perhaps we can pay more careful attention to how we draft the agendas. This has been a big problem in this committee for many years. The consideration of a draft agenda is always the item that is put on the agendas. It’s not very clear what the committee is actually doing or intending to do. If the committee — the leadership, or the chair, or these mysterious people that we don’t know who they are — has decided to bring a debate to conclusion, the agenda should be crystal clear on it so people can govern themselves accordingly.

Senator Nolin: To be fair to the chair, I read the agenda in both French and English. In English, it says “consideration of amendments,” and in French “étude des modifications.” It’s quite clear. “Consideration” or “étude” could lead to the adoption of an amendment. I just want to be fair for the chair.

The Chair: Thanks.

Senator Nolin: During the course of last week, we received the four previous reports. It was quite clear what we would do today.

Senator Cools: I want to challenge that, chair. These words constitute the agenda of this committee week after week because this committee has a propensity and proclivity for meeting in camera. I’ve objected to that a lot over the years; but today it’s not in camera. For example, when we did those big rule changes two years ago, all meetings were in camera. The Senate was deprived of any record to read to see how these committee decisions were made or the thinking of the senators, which is very important. It was the first time in the history of this institution

La sénatrice Cools : C’est vrai, mais j’ai été témoin d’un cas, il y a quelques mois, ou un sénateur a proposé un troc au Président pour accorder cinq minutes de plus à un autre sénateur, en disant essentiellement : « Si vous faites cela, je dirai oui ». Bien entendu, le Président a répondu que ce n’était pas possible.

Le sénateur Nolin : Je ne me souviens pas de cela.

La sénatrice Cools : Je vous montrerai le débat. Vous devriez le consulter.

Le sénateur Nolin : J’ai bien l’intention de le faire, car il est inhabituel que le Président fasse du troc.

La sénatrice Cools : Il n’a pas fait de troc.

Le sénateur Nolin : C’est ce que vous venez dire.

La sénatrice Cools : C’est la personne qui a refusé qui proposait un troc.

Le président : Sommes-nous d’accord pour adopter ce rapport?

Le sénateur D. Smith : Je crois que oui. Ce dont nous parlons est déjà en place.

La sénatrice Cools : Je tiens à préciser que je m’abstiens. Comme je l’ai déjà dit, dans l’ordre du jour on n’indiquait nulle part que ces rapports seraient adoptés aujourd’hui et qu’à moins d’arriver à l’heure pile, on ne pourrait pas voter sur ceux-ci.

Peut-être devrions-nous faire plus attention à la façon dont nous préparons l’ordre du jour. C’est un gros problème au comité depuis de nombreuses années. On indique toujours l’étude d’un projet d’ordre du jour sur les ordres du jour. Cela n’indique pas très clairement ce que le comité fait ou prévoit faire. Si le comité — le leadership, le président ou les mystérieux inconnus qui s’en chargent — décide de conclure un débat, l’ordre du jour devrait l’indiquer clairement pour que les gens puissent agir en conséquence.

Le sénateur Nolin : À la défense du président, j’ai lu l’ordre du jour en français et en anglais. En anglais, il disait « consideration of amendments » et en français, « étude des modifications ». C’est très clair. L’« étude » ou la « consideration » peut mener à l’adoption d’une modification. Je veux simplement être juste envers le président.

Le président : Je vous remercie.

Le sénateur Nolin : Au cours de la semaine dernière, nous avons reçu les quatre rapports précédents. Ce que nous allions faire aujourd’hui était on ne peut plus clair.

La sénatrice Cools : Je ne suis pas d’accord, monsieur le président. On trouve la même formule dans l’ordre du jour chaque semaine parce que notre comité a un penchant pour les réunions à huis clos. Je m’y suis souvent opposée au fil des ans. Aujourd’hui, ce n’est pas le cas. Mais, pour donner un exemple, lorsque nous avons apporté de gros changements aux règles il y a deux ans, toutes les réunions étaient à huis clos. Le Sénat a été privé de toute forme de compte rendu pour voir comment le comité a pris ses décisions ou quel était le raisonnement des sénateurs. C’est

that you didn't have records of proceedings.

The Chair: In relation to the agenda, if I may, I will personally take on that more information be provided in the agenda.

Senator Cools: Let me repeat for the last time.

The Chair: I think I heard you the first time.

Senator Cools: Maybe you did, but your attitude today is very dismissive, so I'm trying to be clear for the record. I don't like being dismissed, and you can "ooh" as much as you want. I can raise this on the floor if you want.

The Chair: Senator Joyal, please.

Senator Joyal: On the point raised by Senator Cools, it seems that when a committee is considering a report, it is always in camera.

May I finish?

The Chair: Please, Senator Joyal.

Senator Joyal: I've been on the Legal Committee for a number of years, and when we considered a report, it was always in camera. Rarely have I participated in committee considering a report that was in public. Normally when a committee reaches the report stage, the chair says, "We'll now move in camera because we'll be considering the report." There are all kinds of interventions that are very worthwhile sometimes that are made during the discussion or exchange among senators that are not printed for anybody to read. That could be made at report stage later in the chamber and be shared with senators. The practice of committees considering reports is to do so in camera, unless I'm under the wrong impression.

The Chair: Certainly it has been that way since I've been here, Senator Joyal. Having sat with you on Legal, I think it's been helpful to the dialogue.

Senator Cools: I never challenged that. I've not said that the consideration of reports of committees should not be in camera. I'm saying that all the debate and the proceedings on the Rules are always done in camera, not just the report. I'm not objecting to that.

My point is: If today you wanted a decision on the reports, it should have said "consideration of Reports No. 5, 6, 4," and then we would all know you're moving towards a decision. We would all have that information. That would not be the secret purview of one or two. The agenda does not say that.

pourtant fort important. C'était la première fois dans l'histoire de notre institution qu'il n'y avait pas de compte rendu des délibérations.

Le président : Pour ce qui est de l'ordre du jour, je veillerai personnellement à ce qu'il comporte davantage de renseignements.

La sénatrice Cools : Permettez-moi de le répéter une dernière fois.

Le président : Je crois que je vous ai compris la première fois.

La sénatrice Cools : C'est possible, mais votre attitude, aujourd'hui, est très condescendante. J'essaie donc de faire valoir clairement mon point de vue sur la question. Je n'aime pas me faire écarter. Vous pouvez vous en offusquer autant que vous le voulez. Je peux soulever la question au Sénat si vous voulez.

Le président : Sénateur Joyal, je vous en prie.

Le sénateur Joyal : Pour revenir aux propos de la sénatrice Cools, il me semble que lorsque le comité étudie un rapport, c'est toujours à huis clos.

Puis-je terminer?

Le président : Je vous en prie, sénateur Joyal.

Le sénateur Joyal : J'ai siégé au Comité des affaires juridiques pendant un certain nombre d'années. Les rapports étaient toujours étudiés à huis clos. Il ne m'est pas arrivé souvent de faire partie d'un comité qui faisait une étude publique d'un rapport. Normalement, lorsqu'un comité arrive à l'étape du rapport, le président dit : « Nous poursuivrons maintenant à huis clos, car nous allons étudier le rapport ». Il y a toutes sortes d'interventions qui sont parfois fort utiles au cours des discussions ou des échanges entre les sénateurs, et qui ne sont pas imprimées pour qu'on puisse en prendre connaissance. Cela pourrait se faire plus tard, à l'étape du rapport au Sénat; on pourrait en faire part aux sénateurs. Sauf erreur, les comités ont l'habitude d'étudier les rapports à huis clos.

Le président : C'est assurément ainsi que nous procédons depuis que je suis au Sénat, sénateur Joyal. Lorsque j'étais membre avec vous du Comité des affaires juridiques et constitutionnelles, cette règle a d'ailleurs facilité le dialogue.

La sénatrice Cools : Je n'ai jamais remis cette règle en question. Je ne dis pas que les comités ne devraient pas examiner les rapports à huis clos. Je dis que les délibérations sur le Règlement ont toujours lieu à huis clos, pas uniquement l'examen des rapports. Et je ne m'y oppose pas.

Mais si vous vouliez que nous prenions une décision sur les rapports aujourd'hui, il aurait fallu inscrire à l'ordre du jour « étude des rapports n° 5, 6 et 4 ». Nous aurions tous su alors que nous allions être appelés à prendre une décision. Nous aurions eu cette information, qui n'aurait pas été gardée secrète par une ou deux personnes. Or, il n'y a rien de tel dans l'ordre du jour.

You've already undertaken, and I accept it, that you would look at the agenda to make sure it is a clear signal to senators where you want to go. That is your right and duty as a chair.

The Chair: Thank you, senator.

Senator Cools: I defer to that at any time of the day. I'm saying to you that this was not clear and that is my point. There was a major point here that I wanted to speak to, but I arrived a few minutes late, and it was passed. You can just say, "Too bad." I should have been here, it's true, but I don't think it's a healthy, wise or humane way to run affairs around here.

The Chair: Thank you, senator.

We had a discussion as well, and thanks for allowing us to deal with those reports. The sixth report we looked at separately; and we'll bring it back. Steering had a discussion around —

Senator Joyal: Have we adopted the fifth and seventh reports?

The Chair: Three of the four.

In steering we had a discussion around future business. As you know, we discussed previously the utilization of cameras in the Senate. In fact, there have been some meetings between, I think, Internal Economy and CPAC. There will be a future meeting that will include members of the Rules Committee in any discussion with CPAC as it may require changes to the Rules to have camera access in the Senate. Internal Economy is primarily looking at it from a financial perspective. From our perspective, we want to make sure we are in the room and have skin in the game from a Rules perspective.

I don't know if we want to have a discussion or intervention around CPAC or cameras in the Senate. Concern has been raised about what they will show if they're permitted to pick and choose as it may not always be a fulsome discussion or viewing of what happens in the Senate. Putting all of this in place and CPAC or others deciding they won't show it at all wouldn't be helpful either.

I would like to open it up for discussion. I know some people have various concerns.

Senator Cools: Chair, at the pre-recess meeting I think you asked the committee to vote on granting you authority to meet with CPAC.

The Chair: That's correct.

Senator Cools: Perhaps we could begin with a report from that meeting.

Vous voyez à ce que l'ordre du jour indique clairement aux sénateurs ce dont il sera question. En tant que président, vous avez le droit et l'obligation de le faire, et, je le reconnais, vous vous acquittez bien de cette obligation.

Le président : Merci, sénatrice.

La sénatrice Cools : Je m'incline sans hésitation devant votre travail. Mais je dois vous dire aussi que, cette fois, l'ordre du jour n'était pas clair. Nos délibérations ont porté sur une question majeure à propos de laquelle j'aurais voulu intervenir, mais je suis arrivée quelques minutes trop tard, et la discussion était déjà terminée. Vous pourriez me répondre que je n'avais qu'à être ponctuelle, ce qui est vrai. Toutefois, selon moi, il n'est ni sain ni raisonnable de gérer les travaux du comité sans faire preuve d'une certaine dose de bienveillance.

Le président : Merci, sénatrice.

Nous avons pu tenir une discussion, et merci de nous avoir permis d'étudier ces rapports. Nous avons étudié le sixième séparément, et nous y reviendrons. Le comité de direction a discuté de...

Le sénateur Joyal : Avons-nous adopté les cinquième et septième rapports?

Le président : Trois des quatre.

Au sein du comité de direction, nous avons discuté de nos prochains travaux. Comme vous le savez, nous avons discuté précédemment de la présence de caméras au Sénat. D'ailleurs, des réunions ont eu lieu, je crois, entre le Comité de la régie interne et CPAC. Une autre réunion aura lieu où des membres du Comité du Règlement participeront aux discussions avec CPAC, car il se peut qu'il faille modifier le Règlement pour pouvoir autoriser la présence de caméras au Sénat. Le Comité de la régie interne examine la question plutôt sous l'angle financier. En ce qui nous concerne, il s'agira de participer à la réunion et d'y envisager la question des caméras dans l'optique du Règlement.

Je ne sais pas si le comité souhaite discuter de CPAC ou des caméras au Sénat. Certains sénateurs s'inquiètent de ce que CPAC diffusera si nous lui permettons de choisir des extraits plutôt que de tout montrer. Les images ne représenteront peut-être pas fidèlement ce qui se passe au Sénat. S'il faut que nous installions tout ce dispositif, mais que CPAC ou d'autres personnes décident de ne pas tout diffuser, nous ne serons pas avancés.

Je voudrais que nous en discutions. Je sais que certaines personnes voudraient exprimer leurs réticences à ce sujet.

La sénatrice Cools : Monsieur le président, lors de la dernière réunion de décembre, vous avez demandé au comité de voter pour vous accorder l'autorisation de rencontrer CPAC.

Le président : C'est exact.

La sénatrice Cools : Nous devrions peut-être commencer par vous écouter nous dire ce qui s'est passé à cette réunion.

The Chair: If I may, there hasn't been a meeting with CPAC. It's on February 24. Helpfully, I haven't met with them yet, because there are questions around, for example, CPAC picking 20 minutes a week and what 20 minutes they will be.

Senator Cools: I'm glad.

The Chair: We'll have a dialogue around the expectations we place on CPAC rather than just ask if they're willing to show something.

Senator Cools: I thank you for that and I laud that in a very serious way. I was a little concerned about your meeting with CPAC. I'm always a little concerned when a committee is intending to go into a study to bring an agency, organization or individual before it as a witness. I'm concerned that you begin by meeting with one of those parties, because you couldn't do that in any other court but here. I'm pleased, in a way, that you have stepped back for a second to rethink it a bit and to clarify the issues to be raised with CPAC, bearing in mind that in the field, CPAC has a total monopoly. We should be mindful of that.

Since we've been planning to do a more thorough study and call other witnesses, it's not fair to the other witnesses that you're going to call when they hear that you've already had a set of meetings with CPAC. That was mentioned in our last go-round when we looked at those issues. I'm speaking of when Senator Segal's motion was before the committee. Those concerns were raised. I laud you and thank you for that, chair.

The Chair: Thank you, senator.

Senator Batters: I want on the record that I don't view CPAC as having a monopoly. I view them as performing a valuable public service for Canadians on shows that never would be seen by Canadians if it weren't for the service they provide.

Senator Cools: It's still a monopoly.

Senator D. Smith: They're not really a monopoly, given this web stuff that you can get now and channels that aren't necessarily allocated.

By way of background to newer members of the committee, the whole issue of television has been reviewed by this committee about three times that I can recall, and we just never had a consensus. It wasn't a government/opposition thing. There was no consensus on either side.

Given the recent controversies in the Senate over the last year, when Wallin and Duffy were giving those very emotional speeches, if you were looking at it, you just saw a photo, but you couldn't see them speak. I think there has been a growing amount of support for access there. Of course, the technology continues to make it easier to do it. I'm not a high techie, and I can't even articulate it, but Senator Batters' point is correct.

Le président : Pardon, mais il n'y a pas eu de réunion avec CPAC. La réunion est prévue pour le 24 février. Je n'ai pas encore rencontré les gens de CPAC, ce qui n'est pas mauvais, car des questions ont été soulevées, par exemple, ce qui arrivera si CPAC peut choisir chaque semaine les extraits qu'elle souhaite et ne diffuser au total que 20 minutes.

La sénatrice Cools : J'en suis contente.

Le président : Nous allons discuter de nos attentes concernant CPAC plutôt que de simplement chercher à savoir si cette chaîne est prête à diffuser les travaux du Sénat.

La sénatrice Cools : Je vous en remercie et je ne saurais trop vous en féliciter. Je m'inquiétais un peu de votre réunion avec CPAC. Je m'inquiète toujours un peu lorsqu'un comité veut faire une étude et prévoit convoquer une agence, un organisme ou une personne comme témoin. Je m'inquiétais à l'idée que vous commenciez par rencontrer seul l'une des parties concernées, car c'est seulement ici que ce genre de discussion devrait avoir lieu. D'une certaine manière, je suis heureuse que vous ayez décidé de prendre un peu de recul et de revoir les questions qui doivent être soulevées auprès de CPAC, en ne perdant pas de vue que CPAC a le monopole dans ce domaine. Nous ne devrions pas l'oublier.

Comme nous prévoyons faire une étude plus rigoureuse et entendre d'autres témoins, il n'est pas juste envers eux qu'une série de réunions aient déjà eu lieu avec CPAC. C'est un point qui a été signalé lors du dernier tour de table que nous avons fait sur cette question. Je veux dire lorsque la motion du sénateur Segal a été étudiée par le comité. Ce point avait été soulevé alors. Je vous félicite et je vous remercie, monsieur le président.

Le président : Merci, sénatrice.

La sénatrice Batters : Je tiens à préciser qu'à mes yeux, CPAC n'est pas un monopole. Je considère qu'il s'agit d'un service public utile pour les Canadiens, qui n'y auraient pas accès sans CPAC.

La sénatrice Cools : C'est quand même un monopole.

Le sénateur D. Smith : Ce n'est pas vraiment un monopole, compte tenu de ce qu'on peut obtenir sur le Web de nos jours et compte tenu des canaux de diffusion pouvant être utilisés sans permis.

Je précise, à l'intention des nouveaux membres du comité, que nous avons étudié la question de la télédiffusion à trois reprises, si je me souviens bien, sans jamais atteindre un consensus. Il ne s'agissait pas d'une divergence de vues entre le gouvernement et l'opposition. Il n'y avait pas de consensus non plus au sein de chacun des deux camps.

Lorsque la sénatrice Wallin et le sénateur Duffy ont prononcé des discours remplis d'émotion, dans le cadre des controverses ayant entouré le Sénat, au cours de la dernière année, le public a dû se contenter de photos. Il n'a pas pu entendre ces discours. Je crois que le nombre de partisans de la télédiffusion a augmenté à ce moment-là. Évidemment, les améliorations technologiques continuent de rendre l'éventuelle télédiffusion des travaux du

When we would talk with CPAC before in terms of having the Senate Question Period, which sometimes is lively but usually really isn't, there was no way they were interested in carrying it. They did carry some of the committee work, which is quite good, but even that had to be prodded a bit from time to time.

I think it's the right thing to do to have the dialogue, and have our chair dialogue, and also identify other technical options. I know that Speaker Kinsella is super-keen on this happening before he goes.

I just give that as background. I'm supportive that if we're going to review it and look at it, we should do it forthwith.

Senator Martin: Building on what Senator Smith is saying, in the 21st century, I do see that television in the chamber is what Canadians would want and potentially expect. The only concern that I want to put on the record about that is anything taken out of context, if it's just a segment. I would want what is aired to be within the context of what we do and not just selected, whether it's by CPAC or someone, so that things are just pieced together rather than really reflecting what we do in the chamber. These are some of the concerns that come to mind.

The Chair: That's part of the concern that's been raised to me as well. It would be one thing for CPAC or someone else to come forward and say, "We will tape from 2:00 to closing on Tuesday, and we will play it from 9 p.m. to midnight on Tuesday night, in its entirety." Most people would welcome that, in fact, every day if they wish.

The concern that has been raised is that CPAC or others would come forward and say, "We will tape 25 minutes a week and we will show those 25 minutes a week," but it may not give a fulsome display of the dialogue, discussion and debate that takes place versus the one individual who stands up and speaks. It may not really give the public a good understanding of the work that goes into it.

I think we saw that in the fall when we were playing live on the web. You could listen to the debate. A lot of reporters in particular, but Canadians as well, talked about the fulsomeness of the debate and discussion, something they would say they've never heard in the other place, in fact. I think that type of thing would be helpful to us. It is not helpful to have piecemeal commentary as well.

Sénat de plus en plus simple à réaliser. Je ne suis pas très ferré en technologie et je ne peux pas en parler avec aisance. Mais la sénatrice Batter a raison. Lorsque nous avons parlé à CPAC de diffuser la période des questions au Sénat, qui est parfois animée, mais qui ne l'est pas la plupart du temps, CPAC ne s'est pas du tout montrée intéressée. Il lui est arrivé parfois de diffuser certains travaux des comités, ce qui est bien, mais il a tout de même fallu la pousser un peu à le faire, de temps à autre.

Il est bon que nous discutons de cette question et que notre président prenne part à des discussions. Il serait bon aussi que nous voyions quelles sont les autres options sur le plan technique. Je sais que le Président Kinsella souhaite ardemment que la diffusion des travaux du Sénat commence avant qu'il ne prenne sa retraite.

Voilà certaines informations que je voulais simplement vous donner. Si nous avons l'intention de nous pencher sur cette question, nous devrions le faire maintenant.

La sénatrice Martin : Dans l'optique de ce que vient de dire le sénateur Smith, il me semble qu'en ce XXI^e siècle, les Canadiens voudraient que les débats du Sénat soient télévisés. La seule objection que je tiens à exprimer concerne les extraits pris hors contexte. Je voudrais que les délibérations soient diffusées en les laissant en contexte, plutôt que d'en sélectionner des extraits mis bout à bout par CPAC ou quelqu'un d'autre, d'une manière qui ne refléterait pas la teneur de nos travaux au Sénat. C'est ce qui m'inquiète un peu.

Le président : C'est une crainte qu'on a portée à mon attention aussi. CPAC ou un autre diffuseur pourrait y répondre en nous proposant, par exemple, d'enregistrer les débats entre 14 heures et la fin de la séance, le mardi, puis de les diffuser intégralement le soir, entre 21 heures et minuit. La plupart des gens accueilleraient favorablement cette proposition, et le diffuseur pourrait faire la même chose tous les jours s'il le souhaitait.

Les gens ne veulent pas que CPAC ou un autre diffuseur nous propose d'enregistrer 25 minutes par semaine et de ne diffuser que ces 25 minutes, car le public ne pourrait pas se faire une idée complète du dialogue, des discussions et des débats. Il ne s'agirait par exemple que du discours d'un seul sénateur, ce qui ne serait pas représentatif de l'ensemble des travaux au Sénat.

Je pense que nous avons pu goûter, cet automne à un bon échantillon de ce que nous souhaiterions voir, alors que nos travaux étaient diffusés en direct sur le Web. Le public a pu écouter les débats. Beaucoup de journalistes ont constaté, de même que d'autres Canadiens, que les débats et les discussions se déroulaient de manière exemplaire, ce qu'ils n'avaient jamais vu dans l'autre endroit. Je crois que ce genre de diffusion nous serait utile. En revanche, il ne serait pas utile d'inclure arbitrairement des commentaires.

Senator Cools: I tend to agree with Senator Smith and others who have said that all Senate proceedings should be broadcast. I've always believed that. Quite frankly, I've actively supported that position for a number of years. I don't think there's much doubt that the time has come to do such a study.

The problem that seems to be arriving right now is the width and the depth of what the study should be. If we will recall, some years ago, when we looked at the issues, we were doing that on the strength of a decision of the Senate as articulated in the vote on Senator Segal's motion. Perhaps we should try that possibility again. Perhaps a motion should be introduced in the Senate that would clearly outline what we call the terms of reference of the study so as to give the committee some guidance and to allow senators as a whole to put on the record and to include in the reference the conceptual framework for the study, rather than for us to be groping in the dark. There are limits to this committee's mandate in respect of taking its own initiative, which is what it is proposing to do now.

Perhaps, chairman, we might want to consider a discussion with the leaders on both sides, and perhaps out of that could come a motion on the floor of the house. Quite frankly, not to protect you, I think it would definitely buttress and fortify the study if it began with a mandate from the Senate.

The Chair: I don't disagree that at some point that will have to be sought. I think at this point, to be fair, at the meeting on February 24 we might hear, "We have no interest in showing any of what you do," which makes some of this at least a moot point unless someone else would like to pick that up.

Senator Cools: It is only a suggestion. I was hoping senators would look at it.

Senator Joyal: I think the point of Senator Cools is an opportune suggestion. If there is will on both sides, it should materialize formally at some point in time.

The other aspect I want to bring forward is the cost of all this. We can discuss, as you said, the metaphysical question, but at some point in time it's the one who pays who calls the tune. If there is an agreement on the part of the leadership to go to bat for the additional amount of money that would be requested, then that could be made part of our approach. I would not want to revisit this issue for the fourth time in less than 10 years and then, at the end of it, be told that there is no money for that this year. If we are embarking on this, there is a will to go for the additional money that would be requested, in my opinion.

The Chair: I agree.

La sénatrice Cools : J'ai plutôt tendance à être d'accord avec le sénateur Smith et les autres sénateurs qui ont indiqué que toutes les délibérations du Sénat devraient être télédiffusées. C'est ce que j'ai toujours cru. Honnêtement, cela fait des années que je défends activement ce point de vue. Il me semble que le temps est sans doute venu de réaliser une telle étude.

Le problème qui semble se poser actuellement est de savoir quelles devraient être la portée et la profondeur de cette étude. N'oublions pas qu'il y a quelques années, lorsque nous avons examiné ce dossier, nous mettions à exécution une décision prise par le Sénat lors du vote sur la motion du sénateur Segal. Nous devrions peut-être procéder encore une fois ainsi. Une motion pourrait être présentée au Sénat pour définir clairement ce que nous appelons le cadre de référence de l'étude. Le comité saurait ainsi à quoi s'en tenir, et l'ensemble des sénateurs pourrait participer à la définition du cadre de référence de l'étude. Nous serions dispensés de devoir chercher à tâtons une solution. Le mandat de notre comité lui impose des limites dans les initiatives qu'il peut prendre, comme il nous est proposé de le faire maintenant.

Monsieur le président, nous devrions peut-être demander aux leaders des deux camps de discuter ensemble de la question, et il pourrait en résulter une motion qui serait présentée au Sénat. Il ne s'agit pas de se protéger outre mesure, mais je pense franchement que l'étude serait entreprise sur des bases beaucoup plus solides si elle résultait d'un mandat conféré par le Sénat.

Le président : J'admets qu'à un moment ou un autre, il faudra que soit donné ce genre d'aval. Mais, pour être franc, je pense qu'à la réunion du 24 février, nous risquons d'entendre nos interlocuteurs nous répondre qu'ils ne s'intéressent pas du tout à l'idée de diffuser les travaux du Sénat. Donc, notre discussion actuelle aura été vaine à moins que nous trouvions un autre diffuseur.

La sénatrice Cools : Ce n'est qu'une suggestion. J'espérais que les sénateurs l'examinent.

Le sénateur Joyal : Je crois que la suggestion de la sénatrice Cools est tout à fait opportune. Si les deux camps manifestent la volonté nécessaire, l'idée devrait se concrétiser officiellement à un moment ou un autre.

Je voudrais toutefois soulever la question du coût de cette proposition. Comme vous l'avez dit, nous pouvons discuter de la question sur le plan métaphysique, mais, à un moment ou un autre, c'est le payeur qui décide. Si les leaders s'entendent pour demander la somme additionnelle qui serait nécessaire, nous pourrions poursuivre notre démarche. Mais je ne voudrais pas que nous nous penchions sur ce dossier pour la quatrième fois en moins de 10 ans, puis qu'on nous dise en fin de compte qu'il n'y a pas d'argent cette année. Avant de nous embarquer, nous devons selon moi nous assurer que nous avons bel et bien l'intention d'obtenir l'argent nécessaire.

Le président : Je suis d'accord.

[Translation]

Senator Nolin: Dear colleagues, I think that, as part of our mandate and that of the Internal Economy Committee, we have the authority to examine these issues so that when the Senate has to rule on substantive issues, it has a good understanding of these issues and does not have to deal with technical problems. What role will CPAC and the Internet have? How much will it cost? I think that it is our job to consider these things so that the Senate can make an informed decision when the time comes.

I have absolutely no problem with having a debate in the Senate. However, I do not think that the debate should be on these issues. The debate should be the conclusion of the process.

I remember that when Senator Segal moved his motion, a number of questions were raised and there were no answers. The so-called administrative committees were expected to be responsible for shedding some light on the debate, which is what we are doing now.

We all know that at the end of the day, the Senate will have to make a decision, but must ensure that we have looked at all of the issues associated with this debate.

[English]

The Chair: I would agree as well. I know in the last public meeting of Internal Economy, the dialogue was great surrounding the multiple costs and opportunities. For us right now, it is about doing some of that groundwork that has to be done to try to get our head around whether anyone is interested in the first place.

Senator D. Smith: To add to this, if we're striking this committee that we're talking about, that's good. We need clarity as to who has jurisdiction of what. When this matter was raised earlier, going back a few years, it was assumed that it would be the Rules Committee. We didn't get into the cost of it because we never had consensus on the issue in the first place. Obviously we weren't going to proceed with it if we didn't have consensus. As I say, it wasn't a government opposition thing as there was dissension within both caucuses. There was no consensus.

It seems, somewhat with the prompting and initiative of Speaker Kinsella, that Internal Economy is running with this at the moment. To the extent there are issues that would be within our jurisdiction, we want clarity and to get the committee struck. If he wants this to happen before he goes, and I know he does as he's been very forthright about it, we've got to get rolling; so there we are — a committee that clarifies what we have input on.

[Français]

Le sénateur Nolin : Chers collègues, je pense que nous avons, dans le cadre de notre mandat et de celui du Comité de la régie interne, toute autorité pour examiner ces questions afin que le Sénat, lorsqu'il aura à se prononcer sur des questions de fond, ne soit pas empêché de le faire de la façon la plus globale possible et ne soit pas arrêté par des problèmes techniques. Quel sera le rôle de CPAC, quel sera le rôle d'Internet, quel sera le coût? Je pense que c'est notre travail de préparer la réflexion pour que, à un moment donné précis, le Sénat puisse se prononcer de façon éclairée sur la question.

Je n'ai absolument aucun problème avec le fait qu'on ouvre un débat au Sénat. Cependant, je ne pense pas que cela doive être la prémisse de la réflexion, mais plutôt l'aboutissement du processus.

Je me souviens que, lorsque le sénateur Segal a déposé sa motion, plusieurs questions ont été soulevées et aucune réponse n'a été offerte. On s'attendait à ce que les deux comités dits « administratifs » aient justement la responsabilité d'éclairer le débat, et c'est ce que nous faisons en ce moment.

Il n'y a pas de doute qu'en bout de ligne, le Sénat aura à se prononcer. Mais on doit avoir vraiment épluché toutes les questions qui vont alimenter adéquatement ce débat.

[Traduction]

Le président : Je suis d'accord aussi. Je pense que, lors de la dernière réunion publique du Comité de la régie interne, un bon dialogue autour des multiples coûts et avantages a eu lieu. Actuellement, il s'agit pour nous de faire le travail de fond qui doit être fait pour déterminer avant tout si un diffuseur s'intéresse à la transmission des débats du Sénat.

Le sénateur D. Smith : J'ajoute que former le comité dont il est question serait une bonne chose. Nous avons besoin de déterminer clairement qui devrait se charger de quoi. Lorsque le dossier a été étudié, il y a quelques années, on a présumé que le dossier devait être confié au Comité du Règlement. Nous n'avons pas abordé la question du coût parce que nous n'avons jamais pu atteindre un consensus. Comme je l'ai dit, ce n'était pas le gouvernement contre l'opposition, mais bien des différences de vue au sein de chaque caucus. Il n'y avait pas de consensus.

Il semble qu'à l'initiative du Président Kinsella, le Comité de la régie interne soit actuellement le principal responsable du dossier. Comme certaines questions pourraient faire partie de notre mandat, nous voulons que tout soit clair et que le comité soit formé. Si le Président Kinsella veut que la diffusion des débats du Sénat commence avant son départ — et je sais que c'est le cas pour l'avoir entendu le dire sans détour —, nous devons nous mettre à l'œuvre. Un comité doit être formé pour déterminer ce qui est de notre ressort.

The Chair: I agree. The cost and technology seem to be at least part of the driver from Internal Economy, and we all understand the economic realities as well.

Multiple options have been provided multiple times as to how this could be done. This morning I was on the web watching a ski race from Russia. The quality was at least as good as what I have on TV. We've come a long way in providing this in a different way as well, so it's important for us to know that.

Do we have agreement to strike a subcommittee of this committee to look into the Rules portion of cameras in the Senate to know how that would look?

Senator Cools: Fine.

The Chair: Its purpose would be to walk through the Rules portion of this only. They could also engage a little better with Internal Economy — more clearly — about where their mandate is versus ours.

Senator Cools: How would that subcommittee be chosen?

The Chair: We are looking for volunteers, actually. We have to look for volunteers, senator.

Senator Cools: Chair, some discussion with the two leaders is required.

The Chair: Certainly, there has been discussion with our leadership on the Conservative side; and there has been discussion, I understand, with the deputy chair on the Liberal side.

Senator Cools: It would be nice if it were a little more formal. I love formality, just like I love records.

Senator D. Smith: I move that we strike a subcommittee of three members. I nominate as our representative on it, Senator Joyal, assuming he's willing. He's a saint and will rise to the occasion.

The Chair: I guess that's one.

Senator Joyal: I have a lot of personal difficulty with the concept of sainthood.

Senator D. Smith: Okay.

The Chair: I have a lot of difficulty with you being compared, but that's a different question.

Senator Joyal, do you accept?

Senator Joyal: I hope I'm not alone.

The Chair: No, you won't be alone. I'm sure Senator Unger would like to do that.

Senator Unger: No, I would like to nominate Senator Nolin.

The Chair: Another saint.

Le président : Je suis d'accord. Le coût et la dimension technologique sont des facteurs déterminants qui relèvent du Comité de la régie interne, et nous connaissons tous les réalités économiques.

On nous a présenté à maintes reprises plusieurs options qui permettraient de diffuser les débats. Ce matin, je regardais une course de ski en Russie sur le Web. La qualité était au moins aussi bonne qu'à l'écran de mon téléviseur. Il est important que nous soyons au courant des importants progrès qui ont été réalisés et qui permettraient la diffusion de débats.

Sommes-nous d'accord pour former un sous-comité qui étudierait les modifications à apporter au Règlement afin que des caméras puissent filmer les débats du Sénat?

La sénatrice Cools : C'est bien.

Le président : Le sous-comité aurait pour but d'examiner les incidences sur le Règlement de la présence de caméras. Il pourrait aussi collaborer un peu mieux avec le Comité de la régie interne pour distinguer son mandat du nôtre.

La sénatrice Cools : Comment les membres de ce sous-comité seraient-ils choisis?

Le président : Il nous faudrait des volontaires, en fait. Nous devons trouver des volontaires, sénatrice.

La sénatrice Cools : Monsieur le président, il faudrait que les deux leaders en discutent.

Le président : Pour ce qui est du Parti conservateur, nous en avons discuté avec notre leader. De plus, à ce que je sache, le vice-président en a discuté avec les gens du Parti libéral.

La sénatrice Cools : Ce serait bien que ce soit un peu plus officiel. J'adore que l'on fasse les choses dans le respect des formes, tout comme j'adore que tout soit bien consigné.

Le sénateur D. Smith : Je propose que nous formions un sous-comité de trois membres et que nous y soyons représentés par le sénateur Joyal, pourvu qu'il accepte. C'est un saint homme, et il saura se montrer à la hauteur.

Le président : En voilà un.

Le sénateur Joyal : Le concept de sainteté ne me plaît pas du tout, personnellement.

Le sénateur D. Smith : Je vois.

Le président : L'idée de vous sanctifier ne me plaît pas non plus, mais c'est une autre histoire.

Sénateur Joyal, acceptez-vous?

Le sénateur Joyal : J'espère ne pas être tout seul.

Le président : Non, vous ne serez pas seul. Je suis certain que cela intéresserait la sénatrice Unger.

La sénatrice Unger : Non, je souhaite proposer la nomination du sénateur Nolin.

Le président : Un autre saint.

Senator Unger: Another saint.

Senator Cools: I always thought that the committee was constituted before choosing the membership. I thought that was the way to proceed. There's always a bit of eagerness, I know.

The Chair: Do we have agreement that we strike a subcommittee?

You moved the motion, thank you, Senator Jaffer, seconded by Senator Enverga. All in agreement?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We can move on. Senator Joyal's name has been put forward, and he has accepted, which I appreciate, and Senator Nolin has been nominated as well.

Senator Cools: The motion has to be put. You have to put motions to constitute membership.

Senator D. Smith: I move the motion.

The Chair: Thank you very much. All agreed?

Senator Cools: You guys may be smug in this slipshod practice, but I just don't like it.

The Chair: Secunder? Senator Jaffer, thank you very much. Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Senator Unger moved to the motion for Senator Nolin; seconder, Senator Batters. Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: A third member of the subcommittee is needed.

Senator D. Smith: Do you want to be on it, chair?

The Chair: I would, actually.

Senator Joyal: I move Senator White.

The Chair: Secunder?

Senator Jaffer: Would the chair always be an ex officio member?

The Chair: Every subcommittee? Not necessarily, I understand.

I accept. Secunder, Senator Batters. Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Joyal: I want to know the deadline. It's always good to accept the proposal to work, but I want to know the span of time so that we can adjust our respective responsibilities.

The Chair: I agree.

Senator Joyal: Other members will want to know, of course, when we will report.

Senator D. Smith: As soon as possible.

La sénatrice Unger : Effectivement.

La sénatrice Cools : J'ai toujours pensé qu'il fallait créer le comité avant d'en choisir les membres; n'est-ce pas ainsi qu'il faut procéder? On veut toujours aller un peu trop vite, je sais.

Le président : Sommes-nous d'accord pour créer un sous-comité?

La motion a été proposée par la sénatrice Jaffer, merci, et appuyée par le sénateur Enverga. Tout le monde est d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Nous pouvons aller de l'avant. On a proposé le sénateur Joyal, et il a accepté, et je le remercie, et le sénateur Nolin a aussi été proposé.

La sénatrice Cools : La motion doit être proposée. Il faut proposer la motion pour nommer les membres.

Le sénateur D. Smith : Je propose la motion.

Le président : Merci beaucoup. Tout le monde est d'accord?

La sénatrice Cools : Vous vous montrez complaisant, mais il s'agit d'une pratique douteuse, et je n'approuve pas.

Le président : Quelqu'un appuie la motion? La sénatrice Jaffer, merci beaucoup. D'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : La sénatrice propose la motion au nom du sénateur Nolin, et la sénatrice Batters l'appuie. D'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Il faut nommer un troisième membre au sous-comité.

Le sénateur D. Smith : Souhaiteriez-vous en faire partie, monsieur le président?

Le président : J'aimerais bien ça, effectivement.

Le sénateur Joyal : Je propose le sénateur White.

Le président : Quelqu'un appuie la motion?

La sénatrice Jaffer : Le président agit-il toujours à titre de membre ex officio?

Le président : De tous les sous-comités? Non, pas nécessairement, selon ce que je comprends.

J'accepte. La sénatrice Batters appuie la motion. D'accord?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Joyal : Quel serait l'échéancier? C'est bien d'accepter un mandat, mais j'aimerais en connaître l'échéancier pour que nous puissions nous ajuster en fonction de nos autres responsabilités.

Le président : Je suis d'accord.

Le sénateur Joyal : D'autres membres voudront certainement savoir quand nous produirons le rapport.

Le sénateur D. Smith : Aussi rapidement que possible.

The Chair: I would suggest that prior to the break in March we at least bring something forward.

Senator Nolin: Soon.

The Chair: Is there any other business people would like to raise?

Senator Joyal: There's a concern of many senators around the table. The motion that Senator McCoy has put forward on the Order Paper calls upon the objective of considering a disciplinary procedure in respect of the Senate. There was a meeting between the Chair of Internal, the Chair of Rules and the Chair of Conflict of Interest in the previous session.

Has there been any progress or should we seek progress with that objective? We have a period of time ahead of us, and it would be appropriate to do that before the pressure of another report that might come forward and call upon disciplinary measures.

The Chair: That would be for the Chair and Deputy Chair of the Conflict of Interest Committee.

Senator Joyal: I am the deputy chair and cannot make any comment on the work of the committee at this stage, but the Conflict of Interest Committee has not received a specific mandate from the Senate to work on such a proposal and come back in a period of time with a specific objective. If there is to be some activity or progress, there should be agreement on both sides in terms of the result to achieve. Then, of course, the proper participation of the three committees could be put together.

Time goes by, and I'm concerned about progress on that.

The Chair: When is the next meeting of the Conflict of Interest Committee?

Senator Joyal: It's this afternoon. We have regular meetings because we are allowed to sit when the Senate is sitting. When you see Senator Andreychuk, Senator Cordy and me missing from the chamber, it's because we are at that meeting.

The Chair: Would you propose another meeting of the three? I know the chairs and the subcommittee meeting was very helpful.

Senator Joyal: It was helpful and that's why I raise it with you. I know you have that concern also, and I raise it to share with the members of the committee.

The Chair: I will ask the clerk to arrange a meeting of the chairs and deputy chairs of those committees. I agree that it was very helpful, and we all left with a better understanding.

Senator Joyal: It has to move on the basis of a common understanding. One committee cannot move without the other being involved.

Le président : Je propose que nous présentions quelque chose avant la relâche de mars, à tout le moins.

Le sénateur Nolin : Bientôt.

Le président : Quelqu'un d'autre veut soulever un point?

Le sénateur Joyal : Une question préoccupe bien des sénateurs ici présents. La motion que la sénatrice McCoy a proposée et qui est inscrite à l'ordre du jour vise à examiner le processus disciplinaire au Sénat. Les présidents du Comité de la régie interne, du Comité des règles et du Comité sur les conflits d'intérêts se sont rencontrés la dernière session.

Y a-t-il eu des progrès, ou devrions-nous attendre à ce qu'il y en ait? Nous aurions justement le temps de nous pencher sur la question, et il conviendrait de le faire avant qu'un autre rapport proposant l'imposition de sanctions disciplinaires soit présenté, ce qui ajouterait encore plus de pression.

Le président : Il faudrait le demander à la présidente ou au vice-président du Comité sur les conflits d'intérêts.

Le sénateur Joyal : C'est moi le vice-président de ce comité, et je ne peux pas parler des travaux du comité pour le moment, mais le comité n'a reçu aucun mandat précis du Sénat afin que nous nous penchions sur une telle proposition dans un délai donné. Si de tels travaux doivent être menés, les deux côtés devraient s'entendre sur les résultats à atteindre. Par la suite, il faudra aussi, bien entendu, prévoir ce qui incombera à chacun des trois comités.

Le temps file, et je m'inquiète des progrès qui ont été faits dans ce dossier.

Le président : Quand aura lieu la prochaine réunion du Comité sur les conflits d'intérêts?

Le sénateur Joyal : Le comité tient une réunion régulière cet après-midi, parce qu'il a l'autorisation de siéger en même tant que le Sénat. Si vous constatez que la sénatrice Andreychuk, la sénatrice Cordy et moi-même ne sommes pas au Sénat, c'est que nous participons à cette réunion.

Le président : Proposeriez-vous que les trois se rencontrent de nouveau? Je connais les présidents, et la réunion du sous-comité s'est révélée très utile.

Le sénateur Joyal : Ce fut effectivement utile, et c'est la raison pour laquelle je vous soumetts la question. Je sais que vous partagez cette inquiétude, et j'en ai aussi fait part à d'autres membres du comité.

Le président : Je demanderai au greffier d'organiser une réunion des présidents et des vice-présidents de ces comités. Je suis d'accord, cette réunion fut très utile : elle a permis à tous les présidents de mieux comprendre la situation.

Le sénateur Joyal : Il faut un consensus pour aller de l'avant. Un seul comité ne peut rien faire sans la participation des autres comités.

Senator Cools: Will you ask for a motion to ask the clerk to arrange a meeting of the co-chairs and deputy chairs? It would be nice if we got the authority to do these things. It's not as arbitrary as we think.

The Chair: I'm not sure we need the authority for the three chairs and deputy chairs to meet. I have no issue with such a motion, however. Senator Cools, I have no concerns about having a motion if you would like to bring a motion forward.

Senator Cools: You have enough supporters.

Senator Nolin: Being a lawyer, I'm used to that because the courts have inherent authority.

Senator Cools: I know.

Senator Nolin: So you have inherent authority. You don't have to beg authority every time you want to walk and chew gum. You have inherent authority to do things; so that's it. I don't think you need a motion.

The Chair: Thank you, Senator Nolin.

Senator Jaffer: Some of us on this committee are very new. I do not know if there is interest from other new members, but I know I could go to the clerk, as he's always been very helpful to me, for a formal orientation. It would help to know what the committee has done so that some of us who are new would not feel so new.

The Chair: That's a very good idea, senator. Thank you very much for that.

Further discussion? No other new business? Seeing none, thank you very much.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, April 1, 2014

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day, at 9:31 a.m., pursuant to rule 12-7(2)(a), for the consideration of amendments to the *Rules of the Senate*; and for the consideration of a draft agenda (future business).

Senator Vernon White (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome. Thank you very much to everyone for being here today, particularly those from the East, who I know had to fight a snowstorm to make it.

Speaking of the East, I want to welcome Senator Norm Doyle as our newest member of the Rules Committee. It's great to have you here, Norm, and I know you'll bring some thoughtful perspective to our discussions.

La sénatrice Cools : Sollicitez-vous une motion visant à demander au greffier d'organiser une réunion des présidents et des vice-présidents? Ce serait bien si nous nous donnions un tel pouvoir. Ce n'est pas aussi arbitraire qu'on pourrait le penser.

Le président : Je ne suis pas certain qu'il soit nécessaire de nous conférer ce pouvoir pour que les trois présidents et les vice-présidents puissent rencontrer. En revanche, une telle motion ne me poserait aucun problème; vous pouvez en proposer une, si vous le souhaitez.

La sénatrice Cools : Suffisamment de sénateurs l'appuieraient.

Le sénateur Nolin : Je suis avocat, et je suis donc habitué à ce type de décision, parce que les tribunaux disposent de pouvoirs inhérents.

La sénatrice Cools : Je sais.

Le sénateur Nolin : Grâce à ce pouvoir inhérent, nous ne sommes pas obligés de demander la permission à chaque fois que nous voulons faire quelque chose. Nous avons ce pouvoir inhérent, un point c'est tout. Je ne crois pas que cette motion soit nécessaire.

Le président : Merci, sénateur Nolin.

La sénatrice Jaffer : Certains d'entre nous siégeons au comité depuis bien peu de temps. Je ne sais pas si cela intéresserait les autres nouveaux membres du comité, mais je pourrais demander au greffier, qui m'a toujours été d'une très grande aide, d'offrir une séance d'information officielle. Ce serait utile d'être plus au fait des travaux du comité; ainsi, les nouveaux ne se sentiraient peut-être pas aussi inexpérimentés.

Le président : C'est une excellente idée, sénatrice, merci.

Quelqu'un veut ajouter quelque chose? Aucune autre question? Puisqu'il n'y en a aucune, merci beaucoup.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 1^{er} avril 2014

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 31, conformément à l'article 12-7(2)a) du Règlement, pour examiner des modifications au *Règlement du Sénat*, ainsi que pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Le sénateur Vernon White (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à tous. Je vous remercie tous d'être venus aujourd'hui, particulièrement les gens de l'Est du pays qui ont dû braver une tempête de neige pour se joindre à nous.

Puisqu'il est question de l'Est du pays, j'aimerais souhaiter la bienvenue au sénateur Norm Doyle, qui se joint au Comité du Règlement. Nous sommes heureux de t'accueillir, Norm, et je sais que tu apporteras un point de vue réfléchi à nos discussions.

Senator Doyle: This is a very exciting committee I'm hearing.

The Chair: There you go. It's all true. Everyone has the list in front of them, but I'm going to jump to No. 5 first, if that's okay, so I can get it moving along.

As we know, there have been ongoing discussions about parliamentary privilege, in particular, as it pertains to the Senate. It has been discussed previously as well in this committee and in the Senate, and we've had a number of discussions with other countries that are wrestling with the dialogue around parliamentary privilege.

As a result, the steering committee agreed that we would put forward a subcommittee on agenda and procedure of the Standing Committee on Rules to deal specifically with parliamentary privilege. Our subcommittee will be struck and will consider the future work of this committee and recommend as part of the continuing review of the *Rules of the Senate*, pursuant to rule 12-7(2)(a), that the committee study the processes for dealing with questions of privilege in the Senate and related issues. The subject is complex, of course, and very challenging, and I think it would be helpful if we had a subcommittee that could actually bring some dialogue forward to this committee in a more streamlined way, rather than the whole committee continuing to work on this.

The subcommittee, if agreed here, would consist of Senator Furey, Senator Joyal, who has agreed, Senator Nolin and I. If we're okay, can I have a motion?

Senator McCoy: Is there discussion?

Senator D. Smith: I was going to discuss it first. I'm happy to move the motion, but in a way, this is a continuation of the work that our committee did that was updating the rules in trying to make them clearer, and where there were problems that had arisen, systematically trying to bring clarity to them. It was chaired by Senator Fraser.

We got quite a few of the items adopted. They were held up in the chamber, but that has since been solved. I won't go into the history of that. Well, it's solved. The only area we haven't finalized, and I'm quite happy with the status quo, is on the tributes issue. I think this initiative will continue this work, and I think the makeup is a good bunch of people with experience. It's helpful when you have people with experience here, so I'm supportive of this.

Senator McCoy: I have a question.

The Chair: Sure.

Senator McCoy: Would you consider putting an independent senator on this committee?

Le sénateur Doyle : On me dit que les travaux du comité sont très stimulants.

Le président : C'est tout à fait vrai. Tout le monde dispose de la liste, mais je vais passer tout de suite au point n° 5, si vous le permettez, pour mettre les choses en marche.

Comme nous le savons tous, il y a des discussions en cours au sujet du privilège parlementaire, notamment en ce qui a trait au Sénat. La question a déjà fait l'objet de débats au sein du comité et au Sénat, et nous avons discuté de la question à plusieurs reprises avec d'autres pays qui se penchent sur le privilège parlementaire.

Ainsi, le comité de direction a convenu de proposer la création d'un sous-comité du programme et de la procédure du Comité permanent du Règlement chargé d'étudier la question du privilège parlementaire. Le sous-comité examinera les travaux futurs de notre comité et recommandera, dans le cadre de la révision continue du *Règlement du Sénat* en cours conformément à l'article 12-7(2)a), que le comité étudie les processus permettant de traiter des questions de privilège au Sénat et des questions connexes. Il s'agit manifestement d'un sujet complexe et très difficile, et je pense qu'il serait utile que nous ayons un sous-comité qui pourrait amorcer un dialogue dans un contexte plus simple, au lieu de demander à l'ensemble du comité de poursuivre ce travail.

Le sous-comité, si la proposition est acceptée, serait constitué du sénateur Furey, du sénateur Joyal, qui a accepté, du sénateur Nolin et de moi-même. Si cela vous convient, quelqu'un peut-il proposer une motion?

La sénatrice McCoy : Allons-nous discuter de la proposition?

Le sénateur D. Smith : Je voulais amorcer la discussion. Je suis heureux de proposer la motion, mais, d'une certaine manière, il s'agit de la poursuite des travaux entrepris par notre comité pour mettre à jour les règles de façon à ce qu'elles soient plus claires et, là où des problèmes avaient été constatés, de tenter systématiquement de clarifier la situation. La sénatrice Fraser assumait la présidence.

Nous sommes parvenus à adopter un bon nombre d'éléments. Ils ont été retardés à la chambre, mais la situation a été réglée. Je n'entrerai pas dans les détails du déroulement de tout ça. C'est réglé. Le seul domaine où nous n'avons pas achevé notre travail — et je suis assez satisfait du statu quo — est celui des hommages. Je pense que l'initiative proposée aura pour effet de poursuivre ce travail, et je pense que le sous-comité est constitué d'un bon groupe de gens d'expérience. Il est utile d'avoir des gens d'expérience ici, alors j'appuie l'initiative.

La sénatrice McCoy : J'aurais une question.

Le président : D'accord.

La sénatrice McCoy : Envisageriez-vous d'inclure un sénateur indépendant dans le sous-comité?

The Chair: Personally, I didn't strike the committee. I've been trying to make sure we have the right level of expertise and experience. I'm not keen on having it grow to the size of the committee, and that might be what we have.

Senator McCoy: You've got 15 members on the committee; you've only got four here. I think that in the spirit of our going forward and reform — I see Senator Nolin is nodding — it might be useful. If so, I would volunteer.

The Chair: I won't be chairing the subcommittee, so I'll allow others to speak to this as well.

Senator Nolin: It's important to have every corner of the committee represented. The way I understand it, it's really to put some kind of framework around helping the committee work, but I don't have a problem. I agree with that.

Senator D. Smith: You know, the culture that we've had here is not total unanimity necessarily, but we always want to have both sides, both government and opposition in support, because then you just ram stuff through because it gets outvoted. This ratio isn't comparable to some of the ratios they have, but it reflects our culture. At least you want both sides.

Senator McCoy: Now we want all sides.

Senator D. Smith: So I'm comfortable. I think we want the input.

The Chair: By the end of the day, the work still has to come back to this committee. Senator Unger.

Senator Unger: With all due respect, aren't you all independent senators now?

Senator D. Smith: Well, I don't know if you really want to get into that. In one sense, yes, but on the other hand, we are officially the Senate Liberal caucus as determined by the Speaker, and we are the official opposition. In order for a Parliament to function properly, you have to have an opposition, so we are the opposition and our name is the Senate Liberal caucus. What we don't do is attend the Liberal national caucus, but I don't think that means our status here is, quite frankly, affected.

The Chair: Remembering that the work of this subcommittee in particular is about bringing back information to the committee as a whole rather than the committee walking through the large amount of work that I think will be required.

Senator Batters: Chair, if you believe that it's necessary to have another Conservative on that subcommittee to have the appropriate balance, I would be willing to do that, but only if you think it's necessary.

The Chair: Thank you very much, senator. So we have no disagreement with adding a fifth person?

Le président : Personnellement, je n'ai pas créé le sous-comité. Je tente de m'assurer qu'il comporte le niveau approprié d'expertise et d'expérience. Je suis réticent à le voir prendre de l'ampleur au point d'englober tout le comité, et il se peut que ce soit le résultat.

La sénatrice McCoy : Le comité compte 15 membres; le sous-comité n'en compte que 4. À mon avis, dans l'esprit de la réforme et de la volonté d'aller de l'avant — je vois le sénateur Nolin qui fait signe que oui — cela pourrait s'avérer utile. Le cas échéant, je me porterais volontaire.

Le président : Je ne présiderai pas le sous-comité, alors je laisserai à d'autres le soin de répondre.

Le sénateur Nolin : Il est important que tous les camps au sein du comité soient représentés. Si je comprends bien, il s'agit d'établir un certain cadre pour faciliter le travail du comité, mais je n'ai pas d'objection. Je suis d'accord.

Le sénateur D. Smith : Vous savez, la culture qui prévaut ici n'est pas de chercher nécessairement à obtenir l'unanimité; toutefois, nous souhaitons toujours avoir l'appui des deux camps, celui du gouvernement et celui de l'opposition, car sinon on se contente de faire adopter nos propositions de force, parce que l'autre camp a une minorité des voix. Le ratio du sous-comité n'est pas comparable à d'autres ratios, mais il est le reflet de notre culture. À tout le moins, il faut inclure les deux camps.

La sénatrice McCoy : Maintenant, nous voulons inclure tous les camps.

Le sénateur D. Smith : Je suis à l'aise avec cette approche. Je pense que nous voulons cette contribution.

Le président : En fin de compte, il faudra que ces travaux soient soumis au comité. Sénatrice Unger.

La sénatrice Unger : Avec tout le respect que je vous dois, n'êtes-vous pas tous des sénateurs indépendants maintenant?

Le sénateur D. Smith : Eh bien, je ne sais pas si vous souhaitez vraiment aborder cette question. En un sens, oui; mais par contre, nous sommes officiellement le caucus libéral du Sénat selon le président du Sénat et nous sommes l'opposition officielle. Pour que le Parlement fonctionne correctement, il doit y avoir une opposition, alors nous sommes l'opposition et nous nous appelons le caucus libéral du Sénat. Toutefois, nous ne participons pas au caucus libéral national, mais je ne pense pas que cela ait une incidence sur notre situation ici, pour être franc.

Le président : Gardons à l'esprit que la tâche du sous-comité sera de rapporter de l'information à l'ensemble du comité, pour éviter que le comité ait à effectuer la grande quantité de travail qui, à mon avis, sera nécessaire.

La sénatrice Batters : Monsieur le président, si vous pensez qu'il faut ajouter un sénateur conservateur au sous-comité pour établir un équilibre approprié, je serais disposée à y participer, mais seulement si vous pensez que c'est nécessaire.

Le président : Merci beaucoup, sénatrice. Personne ne s'oppose à l'ajout d'une cinquième personne?

Some Hon. Senators: No.

The Chair: I'll look for a motion. Do I need a motion? I look for an amended motion, please.

Senator Nolin: So moved.

Senator D. Smith: I'll second that.

Senator Nolin: We'll do it, Senators Smith and Nolin.

The Chair: Thank you very much, Senator McCoy, for volunteering. Everyone has a copy of the report. If you wish, I could read it or I could dispense.

Some Hon. Senators: Dispense.

The Chair: Thank you very much. Thanks to those who have volunteered. Senator Joyal, you volunteered. Thanks to those who have volunteered to sit on this committee. It truly is appreciated. I think it's timely as well. I know it has been a concern of many senators, past and present, in particular when it comes to the utilization of privilege and the process by which it's used and the practice by which it's used.

The next item is an update on broadcasting. We had a presentation — I'm trying to remember how many people came — on broadcasting by CPAC, just from the perspective of providing us with what it would look like to have broadcasting in the Senate.

I think overall — I'll speak for myself — I was impressed with what they were proposing, not from a television perspective but from a CPAC webcast perspective, where people could pick and choose; they could watch Question Period, for example.

Overall the webcast model looked okay from my perspective, but I would ask to hear from others who attended or if you have any questions in relation to what CPAC spoke to us about.

Senator D. Smith: They didn't discuss putting it on daily.

The Chair: They did discuss what it would take. First of all, they can't compete with the house. They have an agreement with the house that the house is always first, which would mean that we could not be live on the days the house sits. Other than the house shutting down early in June or December, we could not be live.

The second piece is — without engaging in extra costs — it would have to come from within their 24 hours allocated, which means, for example, the third repeat of the Banking Committee

Des voix : Non.

Le président : Je vais vous demander une motion. Ai-je besoin d'une motion? Je demande une motion modifiée, s'il vous plaît.

Le sénateur Nolin : J'en fais la proposition.

Le sénateur D. Smith : J'appuie la motion.

Le sénateur Nolin : Nous proposons la motion, les sénateurs Smith et Nolin.

Le président : Merci beaucoup, sénatrice McCoy, de vous être portée volontaire. Tout le monde a un exemplaire du rapport. Si vous le souhaitez, je peux en faire la lecture ou je peux passer à autre chose.

Des voix : Passons.

Le président : Merci beaucoup. Merci à tous ceux qui se sont portés volontaires. Sénateur Joyal, vous avez proposé vos services. Merci à tous ceux qui ont proposé de siéger à ce sous-comité. Nous l'apprécions vraiment. Je crois également que le moment est opportun. Je sais qu'il s'agit d'une question qui préoccupe présentement et qui a préoccupé par le passé de nombreux sénateurs, en particulier en ce qui a trait à l'utilisation du privilège et au processus et aux pratiques qui servent à son utilisation.

Le prochain sujet est une mise à jour au sujet de la télédiffusion. Nous avons eu une présentation de CPAC — j'essaie de me souvenir du nombre de personnes qui sont venues — au sujet de la télédiffusion, portant uniquement sur ce à quoi ressemblerait la télédiffusion des travaux du Sénat.

Dans l'ensemble — je parle en mon propre nom — leur projet m'a impressionné, pas en ce qui concerne la diffusion à la télévision, mais en ce qui a trait à la diffusion Web de CPAC, qui permettrait aux gens de choisir ce qu'ils veulent regarder; par exemple, ils pourraient choisir la période des questions.

Dans l'ensemble, le modèle de la diffusion Web me semblait bien, mais j'aimerais avoir l'avis d'autres sénateurs qui ont assisté à la présentation ou qui auraient des questions sur le projet de CPAC.

Le sénateur D. Smith : Ils n'ont pas parlé d'une télédiffusion quotidienne.

Le président : Ils ont parlé des conditions dans lesquelles ils pourraient le faire. Premièrement, ils ne peuvent pas faire concurrence à la Chambre des communes. Ils ont une entente avec la Chambre qui prévoit que cette dernière a toujours la priorité, ce qui veut dire que nos travaux ne peuvent pas être diffusés en direct les jours où la Chambre siège. À moins que la Chambre ne ferme au début de juin ou de décembre, nos travaux ne pourraient être diffusés en direct.

Le deuxième élément est que — sans engager de frais additionnels — il faudrait l'insérer dans la période de 24 heures qui est allouée, ce qui veut dire, par exemple, qu'on remplacerait

might be replaced with two hours of Senate broadcast. They could replay it at a different time other than live, which is an option.

Then it would also, though, involve having to decide which two hours or what time it would be played, what day possibly, and that might get into some production discussion within the Senate as to how we do that, which may increase the cost. They did also accept that — I can't remember the cost, Senator Batters, maybe you do. It was about \$600,000 for them to develop this tool —

Senator Batters: Yes, 500 and something.

The Chair: — which they would own the cost of developing the webcast system. They weren't looking for anything from us other than commitment. They were actually going to fund it. They had the same perception — and many people do — that it's timely and there would be interest from the public.

I think from their perspective as well, though, they would see webcasting as the better of the options because it provides multiple access at different times; you could watch repeats or Question Period from last Wednesday, this evening, if you wish.

I recommend you go onto their website. I'll get Charles to send you the link. If you go on the website and see what they do now, the quality is actually quite spectacular. It was at least as good as what you would see on most televisions.

Senator D. Smith: When this issue was revived again, it was really revived more in Internal Economy, and some of it was at the initiative of the Speaker, who is quite keen on this. Do we have clarity as between the two committees and who's doing what?

The Chair: My understanding is Internal Economy, because they hold the purse strings, regardless of what we think, they would have to approve the financial costs of implementing broadcasting.

Some of the other discussions I think being held were whatever we do, could it be moved to our new location in 2017, and the indications were that whatever was done could be mobile enough to be moved to the new location with limited cost.

Ultimately, our discussion is more around if broadcasting takes place, how would it occur and whether or not rules are required to be changed. As we know, and as I'm sure everyone realizes, everything in the Senate is already broadcast now via webcast audio only. The only difference, from our perspective, is that it would also have visual. I don't see much difference in that personally, but ultimately that was the discussion.

la troisième reprise du Comité des banques par deux heures de travaux du Sénat. La diffusion ne se ferait pas nécessairement en direct, ce qui demeurerait une possibilité.

Il faudrait alors décider du contenu à diffuser durant ces deux heures, de l'heure à laquelle ce contenu serait diffusé, peut-être du jour de la diffusion, et cela pourrait entraîner des discussions au sein du Sénat sur la façon de procéder, ce qui pourrait se traduire par une augmentation des coûts. Ils ont également reconnu que — je ne me souviens pas du coût, sénatrice Batters, vous vous en souvenez peut-être — il leur en coûterait environ 600 000 \$ pour mettre au point cet outil...

La sénatrice Batters : Oui, plus de 500 000...

Le président : ... qu'ils assumeraient pour la mise au point du système de diffusion Web. Ils ne voulaient rien d'autre de notre part qu'un engagement. Ils allaient assumer le financement. Ils pensaient — et de nombreuses personnes le pensent aussi — que le moment est opportun et qu'il y aurait un intérêt de la part du public.

Je pense que, de leur point de vue également, ils percevraient la diffusion Web comme étant la meilleure solution parce qu'elle offre de multiples visionnements à différents moments; si vous le vouliez, vous pourriez regarder ce soir des reprises ou la période des questions de mercredi dernier.

Je vous recommande de consulter leur site web. Je vais demander à Charles de vous envoyer le lien. Si vous allez sur le site web, vous verrez que la qualité de l'image est assez spectaculaire. La qualité est au moins aussi bonne que celle de la plupart des téléviseurs.

Le sénateur D. Smith : Lorsque cette question a de nouveau été relancée, c'est plutôt dans le cadre du Comité de la régie interne, en partie à l'initiative du Président du Sénat, qui est très favorable à ce projet. Avons-nous une idée claire des tâches respectives des deux comités?

Le président : Je crois comprendre que le Comité de la régie interne, parce qu'il détient les cordons de la bourse, peu importe l'avis que nous donnons, doit approuver les coûts liés à la mise en œuvre de la télédiffusion.

Je crois qu'un autre sujet de discussion est la question de savoir si l'installation pourra être déplacée à notre nouvel emplacement en 2017; d'après ce qu'on nous a dit, elle sera suffisamment mobile pour qu'on puisse la déplacer au nouvel emplacement à peu de frais.

En fin de compte, notre discussion porte davantage sur la question de savoir, en supposant qu'on aille de l'avant avec la télédiffusion, comment cela fonctionnerait et si cela exigerait ou non la modification de certaines règles. Comme nous le savons tous, tous les travaux du Sénat sont déjà diffusés, mais la webdiffusion comporte uniquement des enregistrements audio. La seule différence, en ce qui nous concerne, est qu'on ajouterait l'enregistrement visuel. Personnellement, je ne pense pas que la différence soit importante, mais il s'agit en fin de compte de l'objet de la discussion.

Senator Batters: While it wouldn't be able to be live on television, it would be carried live on the webcast. You could have the ability to watch the committees live or the chamber live, should that be done in the future, that sort of thing.

The Chair: That's a great point.

Senator D. Smith: If there was an odd item like the Wallin and Duffy speeches again, I'm sure CBC Newsworld would carry it live.

The Chair: That's right. Anybody participating in the CPAC system could carry whatever they like live outside of CPAC. That's a great point. The webcast itself would show the Senate live every single day, but it would also give you increased access to other parts.

Senator D. Smith: Okay.

The Chair: I think now we really are at the point where I don't see much for us to do until we hear from Internal Economy as to whether or not they're going to fund broadcasting. I try not to talk about television or not television because having met with CPAC, it is bigger than that. A discussion as to whether or not Internal Economy would fund broadcasting is I think what all of us have to wait for at this point. I'm not sure where they are with that. I will have to raise it with the chair of the committee, Senator Kinsella.

Senator Joyal: Do they have a formal recommendation in front of them from a subcommittee of some sort, or is it informal talk at this point in time?

The Chair: They don't, but we could present them with a formal recommendation from a Rules Committee perspective, if we agree with that. That's a good point.

Senator Joyal: I think it would strengthen the basis for you and whoever represents the committee with some kind of a formal consensus.

The Chair: Do we have consensus to make a recommendation?

Senator Cools: Thank you, chairman. If you recall, many weeks ago, that idea was broached, that we should move a formal motion authorizing you to speak to those other chairmen. It seems to me it would be desirable that that committee have something formal before it. At least it would outline some definitions of what it is that they're supposed to be doing.

The Chair: Thanks, senator.

Senator Cools: If not boundaries but definitions.

La sénatrice Batters : Bien que les travaux ne seraient pas diffusés en direct à la télévision, la webdiffusion pourrait être en direct. Il serait possible de regarder les comités en direct ou la chambre en direct, si on décidait de faire ce genre de chose dans l'avenir.

Le président : Vous soulevez un point important.

Le sénateur D. Smith : S'il y a de nouveau une situation qui sort de l'ordinaire comme les discours des sénateurs Wallin et Duffy, je suis certain que le réseau Newsworld de la CBC voudrait la diffuser en direct.

Le président : C'est vrai. Ceux qui participent à la chaîne CPAC auraient la possibilité de diffuser en direct, sur d'autres chaînes que CPAC, tout ce qui leur plairait. Vous soulevez un point important. La webdiffusion elle-même montrerait les travaux du Sénat en direct tous les jours, mais elle permettrait aussi à d'autres éléments d'avoir un accès accru.

Le sénateur D. Smith : D'accord.

Le président : Je crois que nous en sommes au point où nous devons attendre la décision du Comité de la régie interne de financer ou non la diffusion. Je fais un effort conscient pour ne pas parler d'une décision sur la diffusion à la télévision parce que, après notre rencontre avec CPAC, je sais que l'initiative est plus vaste. À mon avis, nous devons tous attendre que les membres du Comité de la régie interne débattent la question de savoir s'il faut financer ou non la diffusion. Je ne sais pas où ils en sont sur cette question. Je vais devoir me renseigner auprès du président du comité, le sénateur Kinsella.

Le sénateur Joyal : Ont-ils reçu une recommandation officielle d'un sous-comité quelconque ou est-ce qu'il s'agit d'une discussion informelle pour le moment?

Le président : Il n'y a pas de recommandation officielle, mais nous pourrions leur en présenter une conforme au point de vue du Comité du Règlement, si nous nous entendons sur une telle démarche. Vous soulevez un bon point.

Le sénateur Joyal : Je pense que cela vous donnerait une base plus solide, à vous ou à quiconque représente le comité, si vous disposiez d'un consensus officiel.

Le président : Est-ce que le comité convient de formuler une recommandation?

La sénatrice Cools : Merci, monsieur le président. Je vous rappelle que, il y a plusieurs semaines, il a été question de proposer une motion officielle vous autorisant à discuter avec les présidents d'autres comités. À mon avis, il serait souhaitable que le Comité de la régie interne ait quelque chose d'officiel à examiner. À tout le moins, nous pourrions définir de manière générale ce qui est censé être fait.

Le président : Merci, sénatrice.

La sénatrice Cools : Pas seulement délimiter, mais définir.

The Chair: We have had meetings with the chair to discuss what role we were taking and how we believe CPAC presented to us. I do want to say I was very impressed with the professionalism of the CPAC plan and the fact that, more importantly, they weren't looking for anything from us other than agreement. They have the finances to actually develop the system, and I again would welcome everyone to look at it.

It's a good point whether or not we're at a point where we have consensus. Is there any disagreement that we go forward with a letter of support?

Senator McCoy: I don't have any disagreement, but I have a curious question. Who owns it? Who owns the film? Even though we agree to let them do all of this —

The Chair: We retain ownership.

Senator McCoy: That's part of the privilege. Is that documented somewhere?

Senator Joyal: It's like a document.

Senator Cools: CPAC is a good idea and has served an extremely good and useful purpose, but years ago, there was a notion that CBC and all of the newspapers had a responsibility to cover the houses. I am sure that many of you here would know that a hundred years ago, the *House of Commons Debates* used to be reported verbatim by shorthand and printed in the newspapers as a matter of public interest. I could be wrong on all of this; I haven't thought about this for a long time.

At some point, CBC and these other players surrendered their duties or no longer thought of it as their duty to report on the houses, and around that time a group of what I would consider very bright individuals conceptualized the idea of creating CPAC. The names of those who own CPAC are well known, but people like Philip Lind, and I do not know the state of his health these days, but he was very well known for his very good work with CPAC. They've done very good work. And remember, they were at one point the only game in town.

The Chair: I agree, and I think that's the important part. It's not an individual provider; it's a conglomerate of providers that field the responsibility.

Senator Cools: We should look at this matter because knowledge of it is always useful.

The Chair: If we're in agreement, then, we'll draft a — Senator Unger?

Senator Unger: It is the cable companies that fund them. I don't know if that confers ownership or not.

The Chair: I certainly think it's a managing group.

Le président : Nous avons eu des rencontres avec le président du comité pour discuter du rôle que nous assumions et de notre évaluation de la présentation de CPAC. Je tiens à dire que j'ai été fortement impressionné par le professionnalisme du projet de CPAC et, surtout, par le fait que CPAC ne nous demandait rien d'autre qu'une entente. CPAC a les moyens financiers de développer le système et, encore une fois, j'invite tout le monde à y jeter un coup d'œil.

En sommes-nous au point où nous avons un consensus? Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que nous rédigeons une lettre d'appui?

La sénatrice McCoy : Je ne m'y oppose pas, mais j'aurais une question. Qui aura les droits de propriété? À qui appartiendra le film? Même si nous les autorisons à faire tout cela...

Le président : Nous conservons les droits de propriété.

La sénatrice McCoy : Cela fait partie du privilège. Est-ce documenté quelque part?

Le sénateur Joyal : C'est comme un document.

La sénatrice Cools : La chaîne CPAC est une bonne idée et elle sert à une fin très utile et très importante; toutefois, il y a plusieurs années, il était entendu que Radio-Canada et tous les journaux avaient la responsabilité de couvrir les travaux des chambres. Je suis certaine que plusieurs d'entre vous savent qu'il y a une centaine d'années les *Débats de la Chambre des communes* étaient transcrits mot à mot et reproduits dans les journaux dans l'intérêt public. Il se peut que je me trompe; il y a longtemps que je n'ai pas réfléchi à ces questions.

À un moment donné, Radio-Canada et les autres médias ont abdiqué leurs responsabilités ou ont cessé de croire qu'il était de leur devoir de couvrir les chambres, et c'est à cette époque que des gens que je trouve très brillants ont eu l'idée de créer la chaîne CPAC. Les noms des propriétaires de CPAC sont bien connus. Il s'agit de gens comme Philip Lind, et je ne suis pas au fait de son état de santé dernièrement, mais il était bien connu pour le très bon travail qu'il a accompli à CPAC. Ils ont fait du très bon travail. Et n'oubliez pas qu'à un moment donné ils étaient les seuls à s'y intéresser.

Le président : Je suis du même avis et je pense que c'est l'élément important. Il ne s'agit pas d'un seul fournisseur; il y a un conglomérat de fournisseurs qui assument la responsabilité.

La sénatrice Cools : Nous devrions examiner cette question parce que de telles connaissances sont toujours utiles.

Le président : Si le comité consent, alors nous rédigerons une... Sénatrice Unger?

La sénatrice Unger : Ce sont les compagnies de câblodistribution qui les financent. Je ne sais pas si cela leur confère les droits de propriété.

Le président : Je pense qu'il s'agit d'un groupe de gestion.

If we agree, we'll prepare a short letter identifying to Internal Economy our support for them to move forward, that we've met with CPAC and, from our perspective at least, feel there's a value to increased broadcasting beyond what's presently implied. Is it agreed?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: I say "broadcasting" because some people want to go to TV and some people want to go to the web. The financing may drive that, to be fair, because I know one is a lot more expensive than the other. The reality is that CPAC will say they can't broadcast us live on TV but they can on the web. I think we leave it by saying "we support broadcasting;" that is important.

Senator Nolin, as chair of the subcommittee, could you give a few short moments around the discussion on private members' bills?

Senator Nolin: The question of private members' bills and time allocation of those bills is under discussion. We are trying to develop a way to achieve two things: First, to maintain the privileges of senators and to promote bills; and, second, to make sure that those bills will not stay on the Order Paper *ad infinitum* and that we can proceed with them. We are trying to develop a process to be able to achieve those two goals.

When we have a product that we think is agreeable to everyone, we will present it to you and, of course, argue it.

The Chair: Thank you, Senator Nolin. Senator Joyal, do you have commentary as well, as a member of the committee?

Senator Joyal: Well, I can't really add much more than what Senator Nolin mentioned except that the subcommittee recognized there is a need to address the repetitive postponement to a point of a debate. We are very concerned about the "privilege" of any senator to introduce a private members' bill many times, and so on, the way that it has been developed as a practice in the Senate Chamber. We are concerned also that there seems to be a need to reflect upon the fact that the Senate cannot at any point in time make a decision on a proposal. It's more within the context of the conditions under which that possibility would be framed that we're reflecting at this point in time. I think that meets the concern that Senator Nolin has discussed.

The Chair: Thank you, Senator Joyal. Is there other discussion?

Si le comité consent, nous préparerons une brève lettre au Comité de la régie interne pour l'aviser que nous sommes favorables à ce qu'il aille de l'avant, que nous avons rencontré les représentants de CPAC et que, en ce qui nous concerne du moins, nous estimons qu'il serait utile d'élargir la diffusion actuelle. Le comité consent-il?

Des voix : D'accord.

Le président : J'utilise le terme « diffusion » parce que certaines personnes préfèrent la télévision, d'autres le Web. Il se peut que l'aspect financier soit déterminant, car je sais que la première option est beaucoup plus coûteuse que la deuxième. Le fait est que CPAC nous dira qu'elle ne peut diffuser nos travaux en direct à la télévision, mais qu'elle peut le faire sur le Web. Je crois que nous nous contenterons de dire : « nous appuyons la diffusion »; voilà l'important.

Sénateur Nolin, à titre de président du sous-comité, pourriez-vous faire quelques brèves observations sur la question des projets de loi d'initiative parlementaire?

Le sénateur Nolin : La question des projets de loi d'initiative parlementaire et de l'attribution de temps pour ces projets de loi fait l'objet de discussions. Nous tentons de trouver un moyen d'accomplir deux choses : premièrement, maintenir les privilèges des sénateurs pour ce qui est de proposer des projets de loi; et, deuxièmement, veiller à ce que ces projets de loi ne restent pas éternellement inscrits au Feuilleton et à ce que nous puissions y donner suite. Nous tâchons d'élaborer un processus qui nous permettra d'atteindre ces deux objectifs.

Lorsque nous aurons un résultat qui, à notre avis, conviendra à tous, nous vous le présenterons et, évidemment, nous exposerons ses mérites.

Le président : Merci, sénateur Nolin. Sénateur Joyal, avez-vous aussi des observations à formuler, à titre de membre du sous-comité?

Le sénateur Joyal : Eh bien, j'ai peu de choses à ajouter aux propos du sénateur Nolin, si ce n'est que le sous-comité a reconnu qu'il faut se pencher sur les reports répétés à un certain moment du débat. À notre avis, il est très préoccupant qu'un sénateur ait le « privilège » de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire à plusieurs reprises, et ainsi de suite... ce qui est devenu une pratique établie au Sénat. Nous croyons aussi qu'il serait important de réfléchir au fait que le Sénat ne peut pas à n'importe quel moment se prononcer sur une proposition. En ce moment, nos réflexions portent surtout sur la formulation des conditions dans lesquelles une telle décision pourrait être prise. Je crois que cela rejoint les points que le sénateur Nolin a soulevés.

Le président : Merci, sénateur Joyal. Y a-t-il d'autres observations?

On the next item, we have been approached by a delegation of parliamentarians from Scotland interested in meeting informally with members of this committee. The delegation is primarily interested in subjects such as parliamentary reform and powers and privileges of committees.

I have suggested we meet during our regular meeting time next Tuesday, April 8. It would be an unofficial meeting of the committee. Any members who are interested are welcome and I suggest that you attend. An email will be sent out following today's meeting, if agreed here, with details about the meeting as well as biographical information about the Scottish delegates. I think that will allow us to have more open discussion. We don't really have a reference to necessarily meet with this group, so it would allow us to have this dialogue. As Scotland walks through a number of the challenges that they have, it might offer us some insight as to how they are managing similar issues that we anticipate we will be managing.

Our suggestion will be 10 o'clock, not 9:30. I think there are five members: the presiding officer of the Scottish Parliament, two members of the Scottish Parliament, principal private secretary to the presiding officer and senior parliamentary relations officer.

Senator Nolin: An old new Parliament.

The Chair: Yes, that's true.

Senator Joyal: Which party were they representing? Do you have any information on that?

The Chair: No; it doesn't say; three women.

Senator D. Smith: It's a pro-independence government. It's mixed. It's a coalition, but they have the largest number of seats.

The Chair: I certainly think it would be an interesting discussion for all of us. Maybe we'll invite some people from across the river.

Senator Nolin: For those of us from Quebec, we are quite interested in how they negotiated a very clear question without raising any concerns.

The Chair: And it is the day after the Quebec election.

Senator Nolin: Maybe we can be inspired by that. I don't know if it will be listened to, but definitely it was inspiring to hear how a short question can be put.

The Chair: Any other questions or discussion?

Senator D. Smith: Will they be bringing some single malt?

The Chair: They might be bringing some single malt into the country.

Passons au prochain sujet. Une délégation de parlementaires de l'Écosse nous a contactés et aimerait tenir une rencontre informelle avec des membres du comité. La délégation s'intéresse principalement à des sujets tels que la réforme parlementaire et les pouvoirs et privilèges des comités.

J'ai suggéré que la rencontre ait lieu à notre heure de réunion habituelle le mardi 8 avril prochain. Il s'agirait d'une réunion non officielle du comité. Les membres intéressés sont les bienvenus et je vous suggère de venir. Nous vous enverrons un courriel après la réunion d'aujourd'hui, si le comité en convient, pour donner des précisions sur la rencontre ainsi des renseignements biographiques sur les délégués écossais. Je crois que cela nous permettra d'avoir une discussion plus ouverte. Il n'y a pas d'ordre de renvoi se rapportant à cette rencontre, alors nous pourrions avoir un dialogue. L'Écosse fait face à un certain nombre de défis, et nous aurons peut-être un aperçu de la façon dont ils gèrent des questions similaires à celles que nous aurons un jour à gérer.

Nous allons proposer que la rencontre se tienne à 10 heures, et non à 9 h 30. Je crois que leur délégation compte cinq membres : la présidente du Parlement écossais, deux députés du Parlement écossais, le secrétaire particulier principal de la présidente du Parlement et l'agent principal des relations parlementaires.

Le sénateur Nolin : Un nouveau Parlement qui est aussi ancien.

Le président : Oui, c'est vrai.

Le sénateur Joyal : Quel parti représentent-ils? Avez-vous des renseignements à ce sujet?

Le président : Non, ce n'est pas précisé. La délégation compte trois femmes.

Le sénateur D. Smith : Le gouvernement est favorable à l'indépendance. La composition est mixte. Il s'agit d'une coalition, mais le parti a le plus grand nombre de sièges.

Le président : Je ne doute pas que la discussion sera intéressante pour nous tous. Nous devrions peut-être inviter des gens de l'autre côté de la rivière.

Le sénateur Nolin : Pour ceux d'entre nous qui viennent du Québec, il serait intéressant de savoir comment ils sont parvenus à négocier une question très claire sans soulever d'objections.

Le président : Et la rencontre se tiendra le lendemain des élections au Québec.

Le sénateur Nolin : Peut-être que cela pourrait nous servir d'inspiration. Je ne sais pas si on en tiendra compte, mais il était vraiment inspirant de constater qu'il est possible de poser une question courte.

Le président : Y a-t-il d'autres questions ou observations?

Le sénateur D. Smith : Est-ce qu'ils apporteront du whisky de single malt?

Le président : C'est possible.

Senator Cools: Is it possible to provide coffee and cookies?

The Chair: I will ensure we have some refreshments. Hopefully, they will bring some refreshments as well.

Shall we go out with the biographical information? If you know you're going to be here, it would be good for us to know.

Senator Cools: Whenever a chairman of a committee has a private meeting or holds a private meeting, it is very embarrassing for the chairman if a fair number of members do not show up so I'll be there.

The Chair: I think that's very good.

Senator Cools: Oh, yes. These things are very common.

The Chair: If there are no other concerns or questions, we will adjourn. Thank you.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, May 13, 2014

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day, at 9:30 a.m., pursuant to rule 12-7(2)(a), for the consideration of amendments to the *Rules of the Senate*; and for the consideration of a draft report.

Senator Vernon White (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I thank everyone for making it today and I welcome Senator Wells, who is replacing Senator Batters.

As you can see on the agenda, it is pretty open. We will move right into a subcommittee report, originally struck on broadcasting but, as a result of steering's intervention, is now moving into other areas. I will ask Senator Nolin to brief us, please.

Senator Nolin: I will make my presentation in both official languages.

[*Translation*]

I am pleased to present to you today the first report of the Subcommittee on Broadcasting. The subcommittee is considering ways in which Senate rules and practices should be adjusted to deal with the possibility of broadcasting. As the chair said, the mandate is fairly broad. Since it is very likely that the sessions will be broadcast, the committee entrusted the subcommittee with the responsibility of studying ways to ensure that the meetings are more interesting to viewers, among others.

La sénatrice Cools : Serait-il possible d'avoir du café et des biscuits à leur offrir?

Le président : Je vais m'assurer que nous aurons des rafraîchissements. Espérons qu'ils nous apporteront des rafraîchissements aussi.

Allons-nous vous transmettre les renseignements biographiques? Si vous comptez assister à la rencontre, il serait utile qu'on le sache.

La sénatrice Cools : Quand le président d'un comité organise une rencontre privée, il peut être très gênant pour lui de constater que très peu de membres assistent à la rencontre, alors j'y serai.

Le président : C'est une bonne chose.

La sénatrice Cools : Oui, cela se produit fréquemment.

Le président : S'il n'y pas d'autres questions ou préoccupations, nous allons lever la séance. Merci.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 13 mai 2014

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, conformément à l'article 12-7(2)a), pour étudier des modifications au *Règlement du Sénat*, ainsi qu'une ébauche de rapport.

Le sénateur Vernon White (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je vous remercie de votre présence aujourd'hui, et je souhaite la bienvenue au sénateur Wells, qui remplace la sénatrice Batters.

Comme vous êtes à même de le constater, l'ordre du jour est plutôt succinct. Passons directement au rapport du sous-comité, qui se limitait auparavant aux questions entourant la télédiffusion, mais qui vise maintenant d'autres aspects, à la suite de l'intervention du comité directeur. J'aimerais demander au sénateur Nolin de bien vouloir nous présenter le tout.

Le sénateur Nolin : Je ferai mon exposé dans les deux langues officielles.

[*Français*]

J'ai le plaisir de présenter le premier rapport du sous-comité sur la télédiffusion. Le sous-comité étudie comment il conviendrait de modifier les règles et pratiques du Sénat pour tenir compte de la possibilité que les séances soient télédiffusées. Comme le disait le président, il s'agit d'un mandat assez large. Parce qu'il y a de fortes possibilités que les séances soient télédiffusées, le comité a confié au sous-comité la responsabilité d'examiner les moyens d'assurer que les séances soient plus intéressantes du point de vue, entre autres, du spectateur.

[English]

This report proposes a change that would be applicable only to items of non-government businesses. It will allow a limited number of senators to move that debate not be further adjourned provided that two conditions are met: one, the item must have been called at least 15 times; and, two, debate on the items must have lasted for a cumulative total of at least three hours.

[Translation]

Only the sponsor or critic of a bill, the senator who moved a substantive motion, or the senator who moved the adoption of a committee report could invoke this process.

If the Senate adopts the motion, debate would have to come to a conclusion at that same sitting. Any final vote would be taken according to the usual practices.

[English]

If the Senate rejects the motion that debate not be further adjourned, a similar motion could only be moved again once the two basic conditions have been met once again.

While ensuring that there is ample opportunity for debate, this provision would provide a tool to ensure that if the majority of senators want to reach a decision on an item, they can do so without undue delay.

[Translation]

We have reviewed the statistics and the length of debate of various bills that we studied during the last session and, in practical terms, only Bill C-377 would have been affected by this provision if it had been in force during the last session. A few other bills, such as Bills C-290 (sports betting), C-304 (to amend the Human Rights Act), S-210 (sealing) and S-211 (service in official languages), were debated for more than 100 minutes, but did not reach the proposed three hours.

[English]

A change of this type might change some of the dynamic of debate. This will no doubt be an aspect on which senators will want to give careful consideration as they consider this proposed change.

Colleagues, I'm open for questions and comments. Basically it is to shorten debate on an item that has been on the Order Paper too long. That's the main idea. It is not related to government business because we already have in the rules a procedure to terminate an item of government business.

[Traduction]

Le présent rapport propose une modification qui s'appliquerait seulement aux affaires autres que les affaires du gouvernement. Cette modification permettra à un nombre limité de sénateurs de présenter une motion proposant que le débat ne soit plus ajourné à condition que, d'une part, l'affaire ait été appelée au moins 15 fois et que, d'autre part, elle ait été débattue pendant une durée totale cumulative d'au moins trois heures.

[Français]

Seul le parrain ou le porte-parole d'un projet de loi, le sénateur qui a proposé une motion de fond, ou le sénateur qui a proposé l'adoption du rapport d'un comité, pourraient déclencher ce processus.

Si le Sénat adopte la motion, le débat se poursuivra à la même séance jusqu'à sa fin. Tout vote final suivrait les pratiques normales.

[Traduction]

Si le Sénat rejette la motion proposant que le débat ne soit plus ajourné, une seconde motion similaire ne peut être présentée de nouveau que si l'affaire répond encore une fois aux deux mêmes conditions.

Cette disposition permettra non seulement de veiller à ce que le Sénat ait tout le temps nécessaire pour débattre d'une affaire, mais aussi d'adopter un mécanisme en vue de mettre aux voix une question si une majorité de sénateurs veulent le faire sans délai indu.

[Français]

Nous avons d'ailleurs examiné les statistiques et la durée des débats des divers projets de loi qui nous ont occupés lors de la dernière session et, en termes pratiques, seul le projet de loi C-377 aurait pu être soumis à cette disposition si elle avait été en vigueur lors de la session dernière. Certains autres projets de loi, dont les projets de loi C-290 (paris sportifs), le projet de loi C-304 (pour modifier la Loi sur les droits de la personne), le projet de loi S-210 (chasse aux phoques) et le projet de loi S-211 (services dans les deux langues officielles) ont été débattus pendant plus de 100 minutes sans atteindre toutefois les trois heures proposées.

[Traduction]

Une telle modification rendra peut-être plus dynamiques les débats. Il ne fait aucun doute que c'est un aspect dont les sénateurs devront vraiment tenir compte dans le cadre de leur examen de la modification proposée.

Chers collègues, je suis disposé à répondre à vos questions et à écouter vos commentaires. En gros, la modification vise à réduire la durée du débat sur une affaire qui se trouve au *Feuilleton* depuis trop longtemps. C'est l'idée principale. Cette modification ne touche pas les affaires du gouvernement, parce que nous avons déjà, dans le Règlement, une procédure pour mettre fin à une affaire du gouvernement.

The Chair: Thank you for the work of the subcommittee and certainly your work as its chair. The three members of the subcommittee brought this forward unanimously to the full committee. I will entertain comments.

Senator Jaffer: I thank Senator Nolin and the subcommittee for looking at ways to improve the way we work. Senator Smith spoke about this so it's not the first time I've heard it, but I'm still confused as to how it would work. Since you've considered it, can you explain the steps, please?

The Chair: Practical examples, please.

Senator Nolin: Bill C-377, was a good example. By the way, that's the only bill during the last session that could have been open for such a procedure because the length of the debate was more than three hours. The sponsor or the critic of such a bill could trigger the procedure to force the vote at the step where we are in the debate on the legislative process. That's basically it. After it's called 15 times, which we already have in the rules, we have to rewind the clock — and three hours.

Honestly, I must tell you that we had a long discussion about the three hours and whether it should be two hours. We decided to let the dynamic operate and see; but time will tell. If three hours is too long, the committee will probably look into ways to shorten the three hours to two.

By the way, we looked at the procedure in the House of Lords. You would be surprised how fast they move on those items. We are giving senators all the opportunity to be part of the discussion.

Senator Jaffer: I have been giving a lot of thought to this. So the chair knows where I'm going, I feel we need more time. I will tell you one thing I'm struggling with since I heard the proposal.

Our leaders can speak for as long as they want. I'm not making any suggestion about either of our leaders — this is not about that but about the future. Our leaders can speak for up to three hours, and then that's it. That's not really debate. The leaders can speak for as long as they want, as we know. With only three hours and a leader speaks for two hours, it limits the debate. I feel that we need to reflect on when we do three hours, what does it mean? How would it unfold?

I very much respect what you said about the House of Lords, but they do things completely differently than we do. They move things very fast. My concern is about that.

Le président : Merci au sous-comité de son travail, et merci également de votre travail en tant que président du sous-comité. Les trois membres du sous-comité ont renvoyé à l'unanimité le rapport au comité. Je vous écoute.

La sénatrice Jaffer : Merci au sénateur Nolin et au sous-comité d'avoir examiné des façons d'améliorer notre manière de travailler. Le sénateur Smith a déjà soulevé la question; ce n'est donc pas la première fois que j'en entends parler, mais je ne comprends toujours pas comment cela fonctionnerait. Étant donné que vous avez étudié la question, pourriez-vous nous en expliquer les étapes, s'il vous plaît?

Le président : Donnez des exemples concrets, s'il vous plaît.

Le sénateur Nolin : Le projet de loi C-377 était un bon exemple. Soit dit en passant, c'est le seul projet de loi de la dernière session qui aurait pu faire l'objet d'une telle procédure, étant donné que le débat à ce sujet a duré plus de trois heures. Le parrain ou le porteur-parole d'un projet de loi pourraient avoir recours à la procédure pour forcer la mise aux voix de la mesure législative, alors que nous en sommes encore à l'étape de débattre du projet de loi. Voilà en gros la procédure. Si l'affaire a été appelée au moins 15 fois, ce qui se trouve déjà dans le Règlement, nous devons remettre les compteurs à zéro — et les trois heures.

Pour être bien honnête, je dois vous dire que nous avons longuement discuté de la question des trois heures; nous nous sommes demandé si cela ne devrait pas plutôt être deux heures. Nous avons décidé de laisser les choses aller et de voir ce qui se passera. Le temps nous le dira. Si nous considérons que c'est trop long, le comité se penchera probablement sur des façons de faire passer le tout de trois heures à deux heures.

En passant, nous avons examiné la procédure à la Chambre des lords. Vous seriez surpris de voir la vitesse à laquelle sont adoptées les affaires. Nous donnons aux sénateurs tout le temps dont ils ont besoin pour participer au débat.

La sénatrice Jaffer : J'ai beaucoup réfléchi à ce sujet. Je tiens à prévenir le président que j'ai l'impression que nous aurons besoin de plus de temps. Voici un élément qui me préoccupe depuis que j'ai entendu la proposition.

Nos leaders peuvent parler aussi longtemps qu'ils veulent. Je ne sous-entends rien au sujet de nos leaders. Ce n'est pas de cela qu'il est question; il est plutôt question de l'avenir. Nos leaders peuvent prendre la parole pendant trois heures, et ce sera la fin du débat. Ce n'est pas vraiment ce que j'appelle un débat. Comme nous le savons, les leaders peuvent parler aussi longtemps qu'ils veulent. Si nous n'avons que trois heures et qu'un leader en prend deux, cela limite le débat. Je crois que nous devons réfléchir à ce que nous entendons par trois heures. Que cela signifie-t-il? Comment cela se déroulera-t-il?

Je comprends très bien ce que vous avez dit au sujet de la Chambre des lords, mais cette Chambre ne fait aucunement les choses comme nous. Elle adopte très rapidement les affaires. Voilà mon inquiétude.

Senator Nolin: That's why the future dynamic of the institution — the chamber will tell us whether we were wrong on the three hours. Should we have a longer period, or should we limit leaders' time to speak, which they have in the House of Lords? Time will tell.

The idea is to shorten the debate. There is no point in having a bill or motion or an item be on the Order Paper eternally. On both sides, everybody is complaining about "too long." If we are to vote on it, let's do it. If we are to vote for or against, let's do it. There is no point in having an item on the Order Paper for —

The Chair: As well, Senator Jaffer, that fact that it includes 15 calls allows 15 times for people to speak, even if the leader has spoken for three hours. You can still stand up, and someone else the next time, for your 15 minutes. If either leader chose to use up the three hours, it would still allow other people the chance to speak.

Ultimately, from a practical perspective this might allow someone who brings a private member's bill forward to arrange the path by which they can see the end of the vote one way or another, whereas now some people feel in some cases there is no end. People can stall or hold up a bill, and it's difficult to get to a point where you can force a vote.

I do agree with Senator Nolin. Although we agreed when we brought this forward, the three of us said we could end up changing this in a year. Our plan or proposal was to bring forward bills and have them voted on and not allow them to stand for a year or more and continue to rewind the clock. We may end up changing something. If for no other reason but to move forward on this and allow us to move the broadcasting into not having people watch us say "stand, stand, stand," over and over, I think it is healthy.

Senator Nolin: I want to add that there will be pressure on the deputy leaders on both sides to make sure that they identify someone to speak on it as critic. The sponsor is easy, because that's the person who is proposing the item, but the critic is different. As we all know, because we're witnessing it regularly, there is nobody who wants to talk as a critic on an item. That's why I referred to the future dynamic of the chamber evolving.

Senator Jaffer: I'm looking at this, and it is at least 15 times and three hours.

Senator Nolin: Both.

Senator Jaffer: If we are looking at the broadcasting issue, I will say that we should look at "and/or." That's why I want to reflect on it and come back. I say that because it can be 15 days. I have had my own bills that have been there for 15 days and people

Le sénateur Nolin : Voilà pourquoi les travaux futurs de la Chambre nous diront si nous nous sommes trompés en ce qui a trait aux trois heures. Devrions-nous permettre une plus longue période? Devrions-nous limiter le temps de parole des leaders, ce qui se fait déjà à la Chambre des lords? Le temps nous le dira.

L'objectif est de réduire la durée du débat. Il est inutile d'avoir un projet de loi, une motion ou une affaire au *Feuilleton* ad vitam aeternam. Des deux côtés de la Chambre, tout le monde se plaint que c'est trop long. S'il faut mettre la question aux voix, faisons-le. Si nous voulons voter pour ou contre la question, faisons-le. Il est inutile d'avoir une affaire au *Feuilleton* pour...

Le président : De plus, sénatrice Jaffer, la modification impose comme condition qu'une affaire ait été appelée au moins 15 fois; les gens ont donc au moins 15 fois l'occasion de prendre la parole, même si le leader prend trois heures. Rien ne vous empêche de prendre la parole durant 15 minutes, et rien n'empêche un autre sénateur d'en faire autant la prochaine fois. Même si l'un des leaders décide de monopoliser les trois heures de débat, la disposition donnera quand même la chance aux autres de prendre la parole.

Au final, concrètement, cette disposition permettra à un sénateur qui présente un projet de loi d'initiative parlementaire de dresser le chemin qui mènera au vote, parce que certains ont actuellement l'impression que le processus n'a aucune fin. On peut faire piétiner un projet de loi, et il est difficile d'arriver à forcer la tenue d'un vote.

Je suis d'accord avec le sénateur Nolin. Même si nous avons convenu de présenter cette disposition, nous avons tous les trois décidé que nous pourrions la modifier dans un an. Notre plan était de présenter des projets de loi, de les mettre aux voix et de ne pas permettre que des projets de loi restent un an ou plus au *Feuilleton* en continuant de remettre les compteurs à zéro. Au final, nous modifierons peut-être le tout. Je crois que ce serait sain de le faire, ne serait-ce que pour faire avancer les choses et faire en sorte que les gens qui regardent la télédiffusion de nos séances ne nous entendent pas répéter sans cesse « reporter ».

Le sénateur Nolin : J'aimerais ajouter que les leaders adjoints des deux côtés devront s'assurer de nommer une personne qui agira à titre de porte-parole du projet de loi. Le parrain est facile à déterminer, parce que c'est la personne qui propose le projet de loi, mais ce n'est pas aussi évident pour ce qui est du porte-parole. Comme nous le savons tous, parce que nous en sommes témoins régulièrement, personne ne veut prendre la parole en tant que porte-parole d'un projet de loi. Voilà pourquoi j'ai dit que la Chambre deviendrait plus dynamique.

La sénatrice Jaffer : J'ai la disposition devant moi, et on parle d'au moins 15 fois et de 3 heures.

Le sénateur Nolin : Les deux.

La sénatrice Jaffer : Si nous tenons compte de la question de la télédiffusion, j'avance que nous devrions nous pencher sur les prépositions « et/ou ». Voilà pourquoi j'aimerais y réfléchir et y revenir plus tard. Il peut s'agir de 15 jours. Certains de mes

have not spoken. Then I have to wait for someone to speak for three hours? I want to take time to reflect whether it should be “and.”

I get what you are saying and I agree with you. I’m not against this. In my mind, if it’s “and,” I haven’t had anything that I brought in that has taken three hours, so we’ll still be stuck with that. Do you know what I’m saying?

We do everything in our rules with consent. This is a very good idea, but I would like the subcommittee to look at whether it should be “and/or.” I’m not sure.

Senator Nolin: It is our report, but it is your decision. There is no point in rushing a decision. If colleagues want to reflect on it and discuss it, no problem. I think that’s the proper way to go.

The Chair: The three hours isn’t a cap. It’s a minimum, not a maximum. We could end up with 15 hours of debate ultimately, and somebody still has to bring it forward and say, “I want to vote now,” and only two people have that option.

Senator D. Smith: I can live with this because it’s better than the status quo. Is anything totally perfect? What’s totally perfect? It’s like beauty; it’s in the eye of the beholder.

Senator Nolin: We are working on it.

Senator D. Smith: I would emphasize the chair’s point. The three hours is a minimum, not a maximum. You can still get up and give long-winded speeches on it, but if we see people are up talking and the only reason they’re talking is to get to the three hours, I’m thinking we probably should have made it two hours.

There are some people around here who think that every rule is perfect — I won’t mention any names — and that nothing should ever be done, but I think this committee should keep on going and refining where there is bit of an issue, and I think there is one here.

You want to delay it a bit, but I don’t think it should be indefinitely. We should deal with it. You may reflect on it, Senator Jaffer, and then make a decision about what your position is.

I’m okay with it because it is definitely better than the status quo. Quite frankly, if I see people yacking away just to hit the three hours, I’ll be saying we should have made it two.

propres projets de loi ont déjà été inscrits au *Feuilleton* pendant 15 jours, et les gens n’ont pas pris la parole à leur sujet. Dois-je ensuite attendre qu’un sénateur en parle pendant trois heures? J’aimerais prendre du temps pour examiner si la préposition devrait vraiment être « et ».

Je comprends ce que vous dites, je suis d’accord avec vous. Je ne suis pas contre l’idée. Selon moi, si la préposition est « et », nous serons coincés, parce que je n’ai encore rien proposé qui a été débattu pendant trois heures. Comprenez-vous ce que j’essaie de faire valoir?

Nous adoptons toute modification au Règlement à l’unanimité. C’est une très bonne idée, mais j’aimerais que le sous-comité se demande si ce ne devrait pas plutôt être les prépositions « et/ou ». Je n’en suis pas certaine.

Le sénateur Nolin : Il s’agit de notre rapport, mais c’est votre décision. Rien ne nous oblige à précipiter la prise d’une décision. Si des collègues veulent y réfléchir et en discuter, cela ne pose aucun problème. Je crois que c’est la manière idéale de procéder.

Le président : La période de trois heures n’est pas une limite. C’est un minimum et non un maximum. Nous pourrions passer 15 heures à débattre d’un projet de loi, mais un sénateur doit au final tout de même proposer une motion en vue de mettre le tout aux voix. Seulement deux personnes peuvent le faire.

Le sénateur D. Smith : Je considère cela comme acceptable, parce que c’est mieux que le statu quo. Y a-t-il quelque chose d’absolument parfait? Qu’est-ce qui l’est? C’est comme la beauté; c’est une question de point de vue.

Le sénateur Nolin : Nous nous y affairons.

Le sénateur D. Smith : J’aimerais insister sur le commentaire du président. La période de trois heures est un minimum et non un maximum. Vous pouvez toujours prendre la parole et vous lancer dans de longues envolées lyriques. Par contre, si nous constatons que des gens prennent la parole pour la simple et unique raison de meubler les trois heures, je vais me dire que nous aurions probablement dû limiter le débat à deux heures.

Je ne mentionnerai pas de noms, mais certains pensent que chaque règle est parfaite et qu’aucune modification ne devrait être apportée. Pour ma part, je pense que le comité devrait continuer de peaufiner les aspects qui posent quelque peu problème, dont l’aspect en question.

Vous voulez retarder le tout un peu, mais je ne crois pas que ce devrait être le cas indéfiniment. Nous devrions aborder la question. Vous pouvez y réfléchir, sénatrice Jaffer, et prendre une décision concernant votre position à ce sujet.

Je trouve la proposition acceptable, parce que c’est évidemment mieux que le statu quo. Pour être bien honnête, si je constate que des gens ne cessent de parler que pour meubler les trois heures, je serai d’avis que nous aurions dû limiter le débat à deux heures.

The Chair: We are bringing it here to introduce it and have a dialogue here, and then we can bring it back after the break to see whether or not we are in a new place, allowing people to reflect on it. Our goal wasn't to drive this through in the first 15 minutes.

[Translation]

Senator McIntyre: Thank you, Senator Nolin, for the excellent work of the subcommittee on broadcasting. If I have understood correctly, senator, the televised debate would not be on a government bill. That is not the issue. The debate would be on something other than government business.

Senator Nolin: For government business, we already have a procedure for accelerating decision-making and setting deadlines. With respect to the items on the Order Paper, the idea in this report is to trigger decision-making by the House for all matters that do not come under government business.

Broadcasting is sort of like the backdrop. We are anticipating that it will be broadcast one day, and the idea behind all of this is to improve the quality of the “televsual product” of Senate meetings, at the end of the day.

Senator McIntyre: That is why you mentioned certain bills that concern this very idea of broadcasting, such as Bills C-284, C-304, C-210 and C-211. Very good. I understand.

Senator Nolin: Those bills used the most time in the last session.

Senator McIntyre: Those bills would fall within the context of a motion proposing debate on something other than government business.

Senator Nolin: Barely; it would take a few more minutes of debate. Only one debate has exceeded 180 minutes, so three hours, and that was Bill C-377. In the case of other bills, the duration varied between two hours and two hours and 15 minutes. The sponsors of these bills, and the critics, would therefore have appointed other critics or speakers to fill the required three hours.

Senator McIntyre: Thank you, senator.

Senator Nolin: Thank you.

[English]

The Chair: Are there any other comments or questions?

If there is agreement, we will set this over to the next meeting of this committee. I would ask that you put your thinking caps on to see if you have any other ideas, concerns or suggestions. I would like to see us have something in place by the end of this session so that in the fall, in particular, when we walk through this, that people bringing private member's bills forward understand the path.

Le président : Notre objectif est de présenter la disposition et d'en débattre au comité. Ensuite, nous pourrions y revenir après le congé pour voir si les opinions ont changé et si les membres ont eu le temps d'y réfléchir. Ce n'était pas notre intention de faire adopter le tout dans les 15 premières minutes.

[Français]

Le sénateur McIntyre : Merci, sénateur Nolin, pour le beau travail du sous-comité sur la télédiffusion. Si j'ai bien compris, sénateur, le débat télévisé ne porterait pas sur un projet de loi des affaires du gouvernement. Il n'en est pas question. Le débat porterait sur une autre affaire que les affaires du gouvernement.

Le sénateur Nolin : Il existe déjà, pour les affaires du gouvernement, une procédure pour accélérer la prise de décision et la fixation des délais. L'idée de ce rapport, quant aux éléments qui sont au *Feuilleton*, est de provoquer la prise de décision par la Chambre justement pour toutes les affaires qui ne sont pas les affaires du gouvernement.

La télédiffusion est un peu comme la toile de fond. On anticipe qu'il y aura un jour la télédiffusion, et l'idée derrière tout cela est d'améliorer la qualité du « produit télévisuel » des séances du Sénat, en fin de compte.

Le sénateur McIntyre : C'est la raison pour laquelle vous avez mentionné certains projets de loi qui concernent justement cette idée de la télédiffusion, comme les projets de loi C-284, C-304, C-210 et C-211. Très bien, j'ai compris.

Le sénateur Nolin : Ce sont les projets de loi qui ont utilisé le plus de temps pendant la dernière séance.

Le sénateur McIntyre : Ces projets de loi tomberaient dans le cadre d'une motion proposant le débat sur une affaire autre qu'une affaire du gouvernement.

Le sénateur Nolin : À peine; cela prendrait quelques minutes de plus de débats. Un seul débat a dépassé 180 minutes, donc trois heures, et c'est le projet de loi C-377. Dans le cas des autres projets de loi, la durée variait entre 2 h et 2 h 15. Les parrains de ces projets de loi, et les critiques, auraient donc nommé d'autres porte-paroles ou d'autres orateurs pour remplir les trois heures nécessaires.

Le sénateur McIntyre : Merci, sénateur.

Le sénateur Nolin : Merci.

[Traduction]

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires ou d'autres questions?

Si vous le voulez bien, nous inscrirons le point à l'ordre du jour de la prochaine séance du comité. Je vous incite à vous remuer les méninges pour voir si vous avez d'autres idées, d'autres préoccupations ou d'autres suggestions. J'aimerais que nous adoptions quelque chose d'ici la fin de la session pour qu'à l'automne les gens qui présentent des projets de loi d'initiative parlementaire comprennent le fonctionnement de la procédure.

I agree, Senator Jaffer, with some of your comments. I think any of us now will at least know how many you have to get to speak and you have so many minutes. I think we figured it out that with the critic and the sponsor, you would probably need six or seven other speakers for the fifteen minutes to get to the three hours.

Senator Jaffer: Critic and the sponsor each.

The Chair: They have 45 each, so that's an hour and a half, so you would need to add five.

Senator D. Smith: They don't always go the limit.

The Chair: That's right, but it might entice them to if they want to get to three hours. I think we would see people moving things forward quicker, and that's really our goal.

Senator Nolin: While we take those few days between now and the next time we study this, why not reflect on the three hours but also the 15 times. Should it be three hours? Could it be four? Should it be two? Reflect on all the options to make sure that when we have the next discussion, we can have a thorough discussion, and then we can decide on it. The idea is make sure that an item does not stay too long on the Order Paper.

The Chair: Thank you very much, Senator Nolin. If we are in agreement, we will move that to the next meeting.

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The next item of business: We have a subcommittee on parliamentary privilege. Senator Furey is not here, but we will ask him for a short update next time he is here, if you would not mind passing that on to him, Senator Day.

We also received Senator Day's bill, Bill S-207, An Act to amend the Conflict of Interest Act (gifts), which was referred to us on May 8. We will refer this to the steering committee for determination on witnesses and how many days we expect this will take. Maybe we will try to set up a short meeting of steering later this week so we can bring it back after the break.

We have nothing else on our agenda. If there are any other questions, concerns or comments, we will take them now. If not, the meeting is adjourned.

Senator Jaffer: Chair, I know I'm a bit of a pest, but I still have a request. Some of us are new and Mr. Robert has kindly said he would do a personal orientation. I have not asked him, but it would be a good thing for new members to get up to speed, as all of you are. I ask you to consider an orientation.

Sénatrice Jaffer, je suis d'accord avec certains de vos commentaires. Au moins, nous saurons ainsi le nombre d'intervenants nécessaires et de minutes que nous aurons. Je crois que nous avons estimé qu'en plus du porte-parole et du parrain il faudrait probablement six ou sept autres intervenants qui prennent la parole chacun pendant 15 minutes pour arriver à trois heures de débat.

La sénatrice Jaffer : Le porte-parole et le parrain ont chacun...

Le président : Ils ont chacun 45 minutes, ce qui fait une heure et demie. Il faudrait donc cinq autres intervenants.

Le sénateur D. Smith : Ils n'utilisent pas toujours tout le temps qui leur est imparti.

Le président : C'est vrai, mais la disposition les y inciterait peut-être, s'ils veulent arriver à trois heures de débat. À mon avis, les travaux se dérouleraient plus rapidement, et c'est vraiment notre objectif.

Le sénateur Nolin : Nous prendrons quelques jours avant de nous pencher de nouveau sur la question, mais j'aimerais vous inciter à réfléchir à la question des 3 heures, mais aussi des 15 fois. Devrions-nous limiter le débat à trois heures? Devrions-nous plutôt le limiter à quatre heures ou à deux heures? Réfléchissez à toutes les options; ainsi, nous pourrions avoir une discussion exhaustive la prochaine fois et prendre une décision à ce sujet. L'objectif est de veiller à ce qu'une affaire ne reste pas trop longtemps au *Feuilleton*.

Le président : Merci beaucoup, sénateur Nolin. Si vous êtes d'accord, nous inscrirons ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Des voix : D'accord.

Le président : Passons au prochain point à l'ordre du jour. Nous avons un sous-comité sur le privilège parlementaire. Le sénateur Furey n'est pas là, mais nous lui demanderons de nous en parler brièvement la prochaine fois qu'il sera au comité, si cela ne vous fait rien, sénateur Day, de lui faire le message.

Nous sommes également saisis du projet de loi du sénateur Day, soit le projet de loi S-207, Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts (cadeaux), qui nous a été renvoyé le 8 mai. Nous renverrons le projet de loi au comité directeur pour convenir des témoins et évaluer le nombre de séances nécessaires. Nous essaierons peut-être d'organiser une courte séance du comité directeur plus tard cette semaine pour revenir sur la question après le congé.

Nous n'avons pas d'autres points à l'ordre du jour. Si vous avez d'autres questions, d'autres inquiétudes ou d'autres commentaires, voilà votre chance d'en faire part. En d'autres cas, je lèverai la séance.

La sénatrice Jaffer : Monsieur le président, je sais que je suis un peu casse-pieds, mais j'ai une demande. Certains d'entre nous sont des nouveaux venus, et M. Robert a gentiment proposé d'organiser une séance d'orientation. Je ne lui ai pas demandé, mais je pense que ce serait utile pour les nouveaux venus de se

The Chair: I will talk to Mr. Robert again.
(The committee adjourned.)

OTTAWA, Tuesday, May 27, 2014

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day, at 9:30 a.m., pursuant to rule 12-7(2)(a), for consideration of amendments to the *Rules of the Senate* and a draft report.

Senator Vernon White (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament. I thank everyone for being here today. After a break week, it's not always easy to get here. I appreciate it.

Our discussion today, unless people have something to add to the agenda, will focus on consideration, pursuant to rule 12-7(2)(a), of amendments to the *Rules of the Senate* in relation specifically to the subcommittee chaired by Senator Nolin. I will let him walk quickly through the rule change being proposed, then we will go to further discussion and, if necessary, debate.

Senator Nolin: As you will recall, we had a discussion at our last meeting. Some requested more time to reflect on the subject, and we gladly agreed. The intent is still the same, to limit debate on items that are not government business.

Last week you received a proposed report. This morning we are suggesting another amendment to that proposed report that would defer the vote. If a standing vote is requested on that motion, after the voice vote is put, we would defer it to the next sitting. If it's a Friday, the government would wish it deferred to another sitting day.

I don't know if you have any questions since our last meeting.

Senator Furey: I have a couple of questions. First, I want to apologize for not being at the last meeting. I've had a chance to review the documentation and the debate that took place. One question came to mind, Senator Nolin. I'm not saying that I'm against this by any means as I like to see good flow in the chamber, but you have always been a champion of the Senate as a chamber of debate. Surely you must have some concerns as we

familiariser rapidement avec les divers aspects, comme vous l'êtes tous. Je vous demande d'envisager de tenir une séance d'orientation.

Le président : J'en discuterai de nouveau avec M. Robert.
(La séance est levée.)

OTTAWA, le mardi 27 mai 2014

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, conformément à l'article 12-7(2)a), afin d'examiner des modifications du *Règlement du Sénat*, ainsi qu'une ébauche de rapport.

Le sénateur Vernon White (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je vous souhaite la bienvenue à la présente réunion du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. Je vous remercie de votre présence aujourd'hui. Je comprends qu'il n'est pas toujours facile de reprendre le collier après une semaine de relâche.

À moins qu'un membre ne propose un ajout à l'ordre du jour, nos travaux d'aujourd'hui porteront, conformément à l'article 12-7(2)a) du Règlement, sur des modifications à apporter au *Règlement du Sénat*, lesquelles concernent plus particulièrement le sous-comité présidé par le sénateur Nolin. Je vais lui laisser le soin de vous fournir rapidement des explications concernant les modifications proposées, à la suite de quoi nous tiendrons une discussion et, au besoin, un débat.

Le sénateur Nolin : Vous vous rappelez certainement de la discussion que nous avons eue au cours de notre dernière réunion. Quelques-uns d'entre vous ont indiqué qu'ils avaient besoin d'un peu de temps pour réfléchir aux questions qui avaient été abordées, et nous avons accédé volontiers à cette demande. L'objectif demeure le même, à savoir de restreindre la durée des débats portant sur des affaires autres que celles du gouvernement.

La semaine dernière, vous avez reçu une ébauche de rapport. Ce matin, nous proposons d'ajouter un autre amendement, ce qui aurait pour effet de reporter le vote. Si on demande qu'un vote par assis et debout soit tenu sur cette motion après le vote par oui ou par non, nous le tiendrons à la prochaine séance. Si le vote tombe un vendredi, le gouvernement souhaitera probablement qu'on reporte le vote à un autre jour de séance.

Peut-être que certains membres ont réfléchi, depuis la dernière séance, à des questions qu'ils souhaiteraient poser.

Le sénateur Furey : J'ai deux ou trois questions à poser. D'abord, je tiens à présenter des excuses puisque je n'étais pas présent à la dernière réunion. J'ai eu l'occasion d'examiner les documents pertinents et le compte rendu du débat qui a eu lieu. J'aimerais vous dire, monsieur le sénateur, qu'une question m'est venue à l'esprit. Je ne m'oppose nullement à ce que vous proposiez, vu que j'aime que les travaux de la chambre se déroulent

have closure on government bills and now we're bringing in a form of closure on private members' bills. Do you have some concerns about that?

Senator Nolin: Of course. When we first had the discussion on that, the chair and I, my first reaction was exactly the one you are having now; but we must face reality. We have bills and items on the Order Paper for years. We need to proceed. It's unfair for those promoting items that we just push them to future debate.

There are conditions to moving time limitation for non-government items. The item would have been considered at least 15 times plus three hours of debate. At the last meeting we looked at, and I don't know if we still have copies, the information gathered by staff on the last session, when only one bill was in that category: Bill C-377. We would keep 15 times plus three hours' debate. I'm satisfied that we are protecting the idea of having a full and thorough debate. As a matter of fact, Senator Jaffer was probably thinking of reducing the three hours.

Senator Furey: I don't like the idea that things are deliberately drawn out for no good reason, but I'm also concerned that we are giving the majority another tool to basically beat up the minority. I have some concerns over that. We are not always going to have reasonable people making the decisions. If we could say those decisions would always be made by reasonable people, then of course there would be no problem.

My other concern, Senator Nolin, is a procedural one. The subcommittee was charged basically with reviewing the idea of bringing cameras into the chamber. Now, we are into a hols-bolus change of rules. How did we make that jump?

Senator Nolin: Honestly, I think it's the flow of work in the chamber. The intent is to have a better media position to put forward. Standing three quarters of our Order Paper every sitting was one concern raised by the committee. I, too, was a bit concerned about the stretch of the mandate, but I decided to look.

Senator Furey: Of course, the committee is its own master, but my view would have been to stick to the mandate with a recommendation that the committee look at changing certain rules to make that flow you were concerned about. Anyway, it is

rondement, mais vous avez toujours plaidé pour que le Sénat soit reconnu comme une instance où sont tenus des débats. À coup sûr, vous devez avoir quelques préoccupations, vu qu'une clôture peut être imposée aux débats sur les projets de loi du gouvernement, et que, à présent, on propose qu'une clôture puisse être imposée aux débats portant sur les projets de loi d'initiative parlementaire. Est-ce que cela vous préoccupe?

Le sénateur Nolin : Bien sûr. Ma réaction a été exactement la même que la vôtre lorsque j'en ai discuté pour la première fois avec le président. Toutefois, nous devons regarder la réalité en face. Il nous faudra des années pour étudier les questions et les projets de loi inscrits au *Feuilleton*. Nous devons aller de l'avant. Il est injuste à l'égard de ceux qui proposent des choses de reporter à plus tard le débat à leur sujet.

Les délais qui seront proposés concernant les débats sur des affaires autres que celles du gouvernement seront assujettis à des conditions. L'affaire doit avoir été examinée au moins 15 fois et avoir fait l'objet de trois heures de débat au minimum. Au cours de la dernière réunion, nous nous sommes penchés sur des renseignements recueillis par le personnel concernant la dernière session — nous disposons peut-être encore de ces documents. Nous avons pu constater qu'un seul projet de loi entrait dans cette catégorie, à savoir le projet de loi C-377. Nous conserverions la règle des 15 fois et des trois heures de débat. Je suis convaincu que nous ne portons pas atteinte à l'idée de la tenue d'un débat exhaustif et approfondi. En fait, la sénatrice Jaffer envisageait probablement de réduire cette durée de trois heures.

Le sénateur Furey : L'idée de supprimer délibérément des règles sans raison valable ne me plaît pas. En outre, je crains que ce qui est proposé ne confère à la majorité un autre outil qui lui permettra essentiellement de museler la minorité. J'ai quelques préoccupations à ce sujet. Ceux qui prennent les décisions ne sont pas toujours des personnes raisonnables. Si c'était le cas, il n'y aurait évidemment aucun problème.

Mon autre préoccupation est de nature procédurale. Pour l'essentiel, le sous-comité était chargé de se pencher sur la question de la télédiffusion des séances du Sénat. À présent, on nous propose de changer en bloc un certain nombre de règles. Comment en sommes-nous arrivés là?

Le sénateur Nolin : Bien honnêtement, je crois que c'est attribuable au volume de travail de la chambre. Nous voulons que le Sénat projette une meilleure image dans les médias. L'une des préoccupations soulevées par les membres du comité tenait au fait que, durant chaque séance, on reporte les trois quarts de nos travaux inscrits au *Feuilleton*. J'avais moi aussi des craintes à propos de l'élargissement du mandat, mais j'ai décidé de me pencher là-dessus.

Le sénateur Furey : Bien entendu, le comité est maître de sa propre destinée, mais je crois que vous auriez dû vous en tenir à votre mandat, et formuler une recommandation selon laquelle le comité devrait envisager de modifier certaines dispositions du

what it is. Thank you.

Senator Nolin: The idea of ganging up on the minority is already there. A group can basically say, that's it, close the debate on an item, and vote on it. We are just putting some kind of order in a process. In terms of who can introduce such a motion, we're organizing how to limit that debate instead of having it just waiting for someone to decide to gang up on the minority.

Senator Furey: That's a clever way to look at it.

The Chair: If I may say, it is at each stage; so it gives us two opportunities at 15 plus three hours. As for reasonable people, I think we're moving forward not backward.

Senator Fraser: I am not one of those who has been disturbed by something that seems to bother many people, which is, "stand, stand, stand." I really like the idea that every item is called because that means every senator has the opportunity to speak when he or she wishes. If you're worried about, "stand, stand, stand," it seems there would be other mechanisms to attack that problem. For example, have the Speaker call headings on the Order Paper rather than each individual item, which would eliminate many "stand, stands."

I'm not sure how the problem of, "stand, stand, stand" morphed into the question of, to use your words, Senator Nolin, "limiting debate on non-government items." I don't understand where the virtue lies in limiting debate. I understand that for government business; and we have in our rules a sharp distinction between government business and other business. The government is the government, and it has the right, after debate and reflection, to get its business through the house; but this is other stuff. This is "Other Business," non-government business. Can you please explain to me why it seems appropriate to limit debate?

Senator Nolin: Let me first answer the question about "stand, stand, stand." Honestly, it is the understanding I personally have of why the subcommittee on broadcasting has been asked to look into the time limitation for non-government business. Is that a perfect answer? No. I was much more concerned by limiting non-government business. When you look at the various conditions that we are proposing, we are trying not to limit the debate. We're

Règlement de manière à ce que les travaux puissent se dérouler au rythme que vous souhaitez. Quoi qu'il en soit, les choses sont ce qu'elles sont, et je vous remercie.

Le sénateur Nolin : La possibilité que les membres de la majorité se liguent contre ceux de la minorité existe déjà. La majorité peut, pour l'essentiel, déclarer que le débat a assez duré et demander que l'on tienne un vote. Nos propositions visent simplement à mettre un peu d'ordre dans un processus. Nous voulons instaurer des règles en ce qui concerne ceux qui peuvent présenter une telle motion et la manière dont la durée d'un débat peut être restreinte de manière à ce que l'on ne soit pas à la merci d'une personne qui décide de s'en prendre à la minorité.

Le sénateur Furey : C'est une façon judicieuse de voir les choses.

Le président : Si vous le permettez, j'aimerais ajouter que cette mesure s'appliquerait à chaque étape, de sorte que la règle des 15 fois et des trois heures s'appliquerait deux fois. En ce qui a trait à ce que vous avez dit concernant les personnes raisonnables, je crois que la proposition représente un progrès plutôt qu'une régression.

La sénatrice Fraser : Contrairement à bon nombre d'autres personnes, je ne suis pas perturbée par le fait que l'examen de certaines questions soit constamment reporté. L'idée que chaque question soit appelée me plaît, car cela signifie que tous les sénateurs ont la possibilité de s'exprimer lorsqu'ils souhaitent le faire. Si le fait que l'on entende continuellement « reporté, reporté, reporté » vous préoccupe, vous devriez envisager d'autres solutions pour tenter de régler ce problème. Par exemple, vous pourriez proposer que le président fasse l'appel non pas de chaque affaire à examiner, mais plutôt de la rubrique du *Feuilleton* sous laquelle elle a été rangée. On éliminerait ainsi une foule de « reporté, reporté ».

Je ne suis pas certaine de comprendre comment le problème lié à ces nombreux reports a mené à la question de la restriction de la durée du débat sur les affaires autres que celles du gouvernement, comme l'a qualifiée le sénateur Nolin. Je ne vois pas l'utilité d'imposer une telle restriction. Je comprends qu'on puisse le faire dans le cas d'affaires du gouvernement, et le Règlement établit une distinction nette entre les affaires du gouvernement et les autres affaires. En raison des pouvoirs dont il est investi, le gouvernement a le droit, à la suite d'un débat et d'une réflexion, de faire adopter ses propositions à la Chambre, mais il s'agit là d'une autre question. Ce qui nous intéresse, ce sont les « autres affaires », les affaires autres que celles du gouvernement. Pourriez-vous m'expliquer en quoi il serait approprié de limiter la durée des débats?

Le sénateur Nolin : Je répondrai d'abord à la question concernant les reports. Bien honnêtement, je crois qu'il s'agit là de la raison pour laquelle le sous-comité sur la télédiffusion a été chargé de se pencher sur la question de la restriction de la durée des débats sur les affaires autres que celles du gouvernement. S'agit-il d'une réponse parfaite? Non. J'étais beaucoup plus préoccupé par le fait de limiter la durée des débats sur les affaires

trying to have in our Rules a structure that would give everybody — first, the sponsor; also the critic — a chance to see the light at the end of the tunnel on a specific item. That was the concern.

For me the idea of limiting debate, I think whoever wants to speak can speak, but at least we will have a process now. It's probably not perfect, but we will work on it. Time will tell. Dynamics will develop, but at least we will have a tool for the critic and for the sponsor to put some organization and structure around the movement of business which is not government business.

Senator Fraser: Did you have at your disposal, and if so would it be possible for the committee to see, any kind of survey or research on how other second chambers handle these matters?

Senator Nolin: Yes, we have. At our first meeting of the subcommittee, we looked at what was happening in the U.K. I was personally astonished to see how limited the time is for debate. I think I have it somewhere, but I can show it to you. It is minutes, and it's not even comparable to what we have and are proposing. It's very limited.

Senator Fraser: Did you look at Australia, France, the United States?

Senator Nolin: In the House of Lords in terms of hours, it means one hour. No, we don't have Australia. I'm trying to limit the government business out of that table here, but I have a copy. Maybe you want to have a look at it. Definitely we've looked at that.

Senator Fraser: Perhaps the committee could have that, chair.

Senator Nolin: When you look at that schedule, you will see that there is also "Government Business" in the House of Lords included in that report.

Senator Fraser: I read the transcript of the last meeting and you said it again today; namely, that there was only one bill in the last session of Parliament that could have been captured by this rule. When I was reading the report, I wondered whether you had considered the effect on behaviour that the adoption of such a rule would have. This is my last question, Senator Cools — for now, anyway.

autres que celles du gouvernement. Si vous examinez les diverses conditions que nous proposons d'instaurer, vous constaterez que nous tentons non pas de limiter les débats, mais de doter le Règlement d'une structure qui donnerait à tous — non seulement le parrain d'un projet de loi, mais également son critique — la possibilité de voir la lumière au bout du tunnel et d'espérer qu'on viendra à bout d'une affaire donnée. Voilà ce qui nous préoccupait.

En ce qui concerne le fait de limiter les débats, je vous dirai que, selon moi, quiconque souhaite s'exprimer pourra le faire, mais que, à tout le moins, il le fera dorénavant dans le cadre d'un processus dûment établi. Ce processus n'est probablement pas parfait, mais nous travaillerons à l'améliorer. Qui vivra verra. Le processus créera une dynamique, mais nous disposerons au moins d'un outil qui permettra au critique et au parrain d'examiner les affaires autres que celles du gouvernement dans un cadre structuré.

La sénatrice Fraser : Disposez-vous d'une quelconque enquête ou recherche sur la manière dont d'autres secondes chambres traitent ces questions? Le cas échéant, pourriez-vous transmettre ces documents aux membres du comité?

Le sénateur Nolin : Oui, nous disposons de documents de ce genre. Durant la première réunion du sous-comité, nous nous sommes penchés sur ce qui se fait au Royaume-Uni. J'ai été stupéfait de constater la mesure dans laquelle la durée des débats était limitée. Je pense avoir ce document sous la main. Je peux vous le fournir. Là-bas, la durée des débats se compte en minutes — cela ne se compare même pas avec ce qui est en vigueur ici ni avec ce que nous proposons. La durée des débats est très limitée.

La sénatrice Fraser : Avez-vous examiné les règles en vigueur en Australie, en France et aux États-Unis?

Le sénateur Nolin : À la Chambre des lords, le débat est limité à une heure. Non, nous n'avons pas examiné le cas de l'Australie. Je tente de restreindre la durée des débats touchant les affaires du gouvernement en me fondant sur ce tableau que j'ai sous les yeux — j'en possède une copie, et vous voudrez peut-être y jeter un coup d'œil. À coup sûr, nous avons l'examiné.

La sénatrice Fraser : Monsieur le président, vous pourriez peut-être faire en sorte que ce document soit transmis aux membres du comité.

Le sénateur Nolin : Si vous examinez le tableau qui figure dans ce rapport, vous constaterez que la Chambre des lords dispose aussi d'une rubrique « affaires du gouvernement ».

La sénatrice Fraser : Vous avez répété aujourd'hui ce que vous aviez dit à la dernière réunion, à savoir que, au cours de la dernière session parlementaire, un seul projet de loi aurait été visé par les dispositions que vous proposez. En lisant le compte rendu de cette réunion, je me suis demandé si vous aviez tenu compte de l'effet qu'aurait l'adoption de votre proposition sur les comportements. Je signale à la sénatrice Cools qu'il s'agit là de ma dernière question, du moins pour l'instant.

The Chair: Carry on, please.

Senator Nolin: That's what I referred to as the dynamic that will emerge out of this.

Senator Fraser: It seems to me that if we adopt this rule what will happen is that the majority, in particular, since they are the ones who have the vote at the end, whoever the majority happens to be, will then make it its business to fill up three hours of debate and impose a vote. It strikes me as having the potential to become a tool whereby the majority is even freer to impose its will than it has historically been. We already have the previous question; we can already have votes on whether or not debates should be adjourned. I still don't quite understand why you thought this was necessary.

Senator Nolin: Let's look at 377 and using the majority. Let's take only that example. I think it's a perfect example.

The government majority, as you recall, was not unanimous.

Senator Fraser: I do recall.

Senator Nolin: You remember that. Even after 387 minutes of debate, the government lost its bid on that bill. That was not supposed to be a government bill, by the way.

Senator Fraser: It was strongly supported by the government.

Senator Nolin: It was not a government bill and they lost. I think that's evidence that a good bill can win and a bad bill can fail.

Senator Fraser: Or a bad bill can win and a good bill can fail.

Senator Nolin: And then we have the courts.

Senator Joyal: Not right away; not always.

Senator Fraser: I said that was my last question at least for this round, chair.

Senator Runciman: I'm a sub on this committee and I have not been privy to all of the conversations surrounding this subject, but it strikes me that this is more than generous and still leaves the adjournment process open to significant abuse.

I had one bill that I sponsored last year that the critic on the other side kept adjourning, or someone on his behalf kept adjourning, for months and months and months. It was a relatively simple bill that was supported by virtually everyone, but, for whatever reason, this individual decided that he didn't want to deal with it at that point in time. I think that that's somewhat problematic. Senator Fraser talks about her attraction to every item being called. I know one of the things the Senate as a

Le président : Allez-y, s'il vous plaît.

Le sénateur Nolin : C'est à cela que je faisais allusion lorsque j'ai dit que le processus créerait une dynamique.

La sénatrice Fraser : À mes yeux, si la proposition est adoptée, les membres de la majorité, peu importe laquelle, vu qu'ils sont ceux qui, au bout du compte, remporteront le vote, veilleront à remplir trois heures de débat pour ensuite imposer un vote. Il me semble évident que cela risque de devenir un outil qui permettrait à la majorité d'avoir les coudées plus franches que jamais au moment d'imposer sa volonté. Nous disposons déjà de règles touchant la question préalable; nous pouvons déjà tenir des votes sur la question de savoir si un débat doit être ajourné. Je n'arrive toujours pas à bien comprendre pourquoi vous avez cru que c'était nécessaire.

Le sénateur Nolin : En ce qui concerne vos propos touchant la majorité, prenons l'exemple du projet de loi C-377. Tenons-nous-en à ce seul exemple, qui est, à mon avis, fort probant.

Vous vous rappellerez que, dans ce cas-là, les membres de la majorité n'étaient pas tous d'accord.

La sénatrice Fraser : Je m'en souviens.

Le sénateur Nolin : Vous vous en souvenez. Même après 387 minutes de débat, le gouvernement a perdu le pari qu'il avait fait relativement à ce projet de loi. Je souligne au passage qu'il ne devait pas s'agir d'un projet de loi du gouvernement.

La sénatrice Fraser : Le gouvernement y était fortement favorable.

Le sénateur Nolin : Il ne s'agissait pas d'un projet de loi du gouvernement, et il n'a pas été adopté. À mes yeux, cela prouve qu'un bon projet de loi peut être adopté et qu'un mauvais projet de loi peut être rejeté.

La sénatrice Fraser : Ou alors qu'un mauvais projet de loi peut être adopté et qu'un bon projet de loi peut être rejeté.

Le sénateur Nolin : Le recours aux tribunaux demeure possible.

Le sénateur Joyal : Pas dans l'immédiat ni dans tous les cas.

La sénatrice Fraser : Comme je l'ai mentionné, monsieur le président, il s'agissait de ma dernière question, du moins dans le cadre du présent tour.

Le sénateur Runciman : Je ne suis pas membre permanent du comité et je ne suis pas au courant de toutes les discussions qui ont été tenues sur le sujet qui nous occupe, mais je suis frappé par le fait que la proposition est plus que généreuse et n'empêchera pas une utilisation abusive du processus d'ajournement.

L'an dernier, j'ai parrainé un projet de loi, et le critique d'en face ou son représentant ne cessait de demander des ajournements, et ce, des mois durant. Il s'agissait d'un projet de loi relativement simple avec lequel à peu près tout le monde était d'accord, mais pour une raison ou une autre, cette personne a décidé qu'elle ne souhaitait pas l'examiner à ce moment-là. J'estime que c'est assez problématique. La sénatrice Fraser a mentionné qu'elle aimait que chaque affaire soit appelée. Je sais

body is looking at, and I think all of us are looking at it, are options about making the processes in this place more understandable to the public at large. If we ever get to broadcast electronically, I think this is one of those areas that must be one of the most confusing elements of the Senate processes, namely calling everything. I know this is not going to be attractive to some of the senior hands around this place, but I would prefer to see private members' business dealt with in a more efficient process in place where there was perhaps an afternoon set aside every week and this is scheduled so that we can have a debate and resolve these issues.

I'm in a position now where I'm sponsor of legislation and I'm adjourning it — and we've seen this before; it can happen on both sides of the house — because no one wants to deal with a piece of legislation at a certain time. It does cause a great deal of confusion. I think Senator Nolin and the subcommittee has been very generous here. From my perspective, and from spending a lot of time in the Ontario legislature, namely 29 years, I find this to be the most inefficient way to deal with private members' legislation and certainly an element that would cause significant confusion for the public if we ever attempted to televise our proceedings.

The Chair: Remember that three hours is a minimum, not a maximum. It doesn't stop debate at three hours; it means somebody could call for a vote.

Senator Cools: I would like to return to first principles. The principles are that the rules are merely to facilitate maximum debate and are there to support members in maximum debate. I am concerned that yet again there is a rule change whose sole purpose is to limit debate or to limit members.

It is only recently that the government acquired and took over such control of the Senate in respect of "government business." Prior to 1991, government business proceeded by virtue of the skill and talents of members; but it did not dominate in the way it does now. We are now moving to yet another proposition to limit debate because for some reason or other some individuals, who are unknown to us and unnamed, find something undesirable.

I would like to remind senators that traditionally proposed rules and recommendations in respect of rule changes originated in the Senate by a motion on a debate in the Senate. Yes, I know that right now you are relying on the rule — I've forgotten the number — which says that on its own initiative, this committee may bring forth proposals for rule changes. I would submit to you that these proposals for rule changes have been coming forth to the subcommittee that should properly be canvassed in the Senate first. The subsection in the rules that permits these

que le Sénat et ceux qui le composent se penchent sur les options qui permettraient de rendre les processus en place plus compréhensibles pour le grand public. Si jamais nos séances sont télédiffusées, les gens pourront constater que l'appel de chaque affaire à examiner constitue l'une des procédures les plus déroutantes du Sénat. Je sais que cela ne plaira pas à quelques-uns des sénateurs qui ont le plus d'ancienneté, mais je vous dirai que je préférerais que les projets de loi d'initiative parlementaire soient traités de façon beaucoup plus efficiente — nous pourrions peut-être réserver un après-midi par semaine pour le débat et le vote sur les affaires de ce genre.

Je suis actuellement le parrain d'un projet de loi, et j'en ai ajourné l'examen parce que personne n'est intéressé à s'en occuper à ce moment-ci — des sénateurs des deux côtés de la chambre l'ont fait dans le passé. Il y a eu énormément de confusion. J'estime que le sénateur Nolin et les membres du sous-comité ont été très généreux au moment de formuler leurs propositions. À mon avis, et à la lumière des 29 années que j'ai passées au sein de l'Assemblée législative de l'Ontario, j'estime qu'il s'agit de la façon la moins efficiente qui soit de procéder à l'examen d'un projet de loi d'initiative parlementaire, laquelle créera assurément beaucoup de confusion au sein du public si jamais nos débats viennent à être télévisés.

Le président : Ne perdez pas de vue que la limite de trois heures représente une limite minimale — elle signifie non pas que le débat cessera au bout de trois heures, mais simplement qu'une personne pourrait demander la tenue d'un vote.

La sénatrice Cools : J'aimerais revenir aux principes de base. Les dispositions du Règlement visent simplement à faciliter le plus vaste débat possible et à soutenir les sénateurs qui veulent y participer. Ce qui me préoccupe, c'est que, une fois de plus, on propose une modification des dispositions à la seule fin de restreindre la durée des débats ou la possibilité qu'ont les parlementaires de s'exprimer.

Ce n'est que récemment que le gouvernement a acquis une telle emprise sur le Sénat en ce qui a trait aux « affaires du gouvernement ». Avant 1991, les affaires du gouvernement étaient traitées en fonction des compétences et des talents des parlementaires; elles n'occupaient pas le haut du pavé comme c'est le cas actuellement. Nous sommes en présence d'encore une autre proposition visant à limiter la durée des débats, et ce, parce que, pour une raison ou une autre, des personnes dont nous ignorons l'identité estiment que certaines choses sont indésirables.

J'aimerais rappeler aux sénateurs que, dans le passé, lorsqu'on souhaitait proposer ou recommander une modification des dispositions du Règlement, on devait déposer une motion en vue de la tenue d'un débat au Sénat. Oui, je sais que vous vous appuyez sur la disposition — je ne me souviens pas exactement laquelle — portant que le comité peut soumettre, de sa propre initiative, des propositions visant la modification du Règlement. Je vous ferai remarquer que les propositions de modification qui ont été présentées au sous-comité auraient d'abord dû être

proposals is not an absolute and is intended for issues on which there would be very little disagreement or little concern. It is not intended for major concerns.

Coming to the issue, I do not understand why the proposal is before us. I do not understand why some of us deem it necessary. As it is, debates in the Senate are pretty sparse, in my view. The bill in question that you spoke about, Senator Nolin, is undoubtedly a government bill. It's not the first time the government has brought bills forward as private members' bills. I read carefully the news media for a few days following those events. The commentary and comments from persons in the Prime Minister's Office were heavy and hard about the fact that the Senate had no business doing what it did with Bill C-377. Undoubtedly, it was a government bill. We should ask the question. We should have a debate. Why does the government —

The Chair: Senator —

Senator Cools: We are on the subject matter.

The Chair: I don't know if we want to debate whether 377 was a government bill.

Senator Cools: We're not debating that. I do have the floor.

The Chair: I agree you have the floor, senator. Please continue.

Senator Cools: I would like not to be instructed in what I can say. Just remember that. I am a free person here.

The Chair: You are.

Senator Cools: Thank you. As I was saying, there is absolutely no reason for this. Many government bills are moving forward with little or no debate. For example, last year when the government moved the motion to invite the Auditor General in, not a single member of the government rose to speak to the motion — not one. As for the sponsor of the bill, even her remarks were pretty sparse. This place is not teeming with debate. Many government bills are passed with minimum debate. With all due respect, we're now in a state where the number of opposition members has become so small, they're having difficulty fielding speakers and handling debate.

soumises au Sénat. Le paragraphe du Règlement qui autorise ces propositions n'a pas une valeur absolue, et il vise les questions sur lesquelles à peu près tout le monde est d'accord ou qui soulèvent peu de préoccupations, et non pas celles à propos desquelles de graves préoccupations ont été formulées.

Pour ce qui est du sujet de mon intervention, je tiens à mentionner que je ne comprends pas pourquoi cette proposition nous a été soumise. Je ne vois pas pourquoi quelques-uns d'entre nous ont jugé qu'elle était nécessaire. À mes yeux, les débats que tient actuellement le Sénat sont plutôt sommaires. Le projet de loi auquel le sénateur Nolin a fait allusion était, sans l'ombre d'un doute, un projet de loi du gouvernement — il ne s'agit pas de la première fois que le gouvernement fait passer un de ses projets de loi pour un projet de loi d'initiative parlementaire. J'ai lu attentivement ce qui a été publié dans les médias au cours des jours suivant les événements, et je peux vous dire que les gens du Cabinet du premier ministre ont tenu des propos très durs — ils ont affirmé que le Sénat n'avait pas à se comporter comme il l'a fait relativement au projet de loi C-377. Il s'agissait indubitablement d'un projet de loi du gouvernement. Nous devons poser la question. Nous devons tenir un débat. Pourquoi le gouvernement...

Le président : Sénatrice...

La sénatrice Cools : Je m'en tiens au sujet de notre débat.

Le président : Je ne suis pas certain qu'il soit approprié de tenir un débat sur la question de savoir si le projet de loi C-377 était un projet de loi du gouvernement.

La sénatrice Cools : Ce n'est pas de cela que nous débattons. J'ai la parole.

Le président : Vous avez effectivement la parole, sénatrice. Veuillez poursuivre.

La sénatrice Cools : Je ne veux pas me faire dire ce que je peux ou ne peux pas dire. Gardez cela présent à l'esprit. Je suis une personne libre.

Le président : En effet.

La sénatrice Cools : Merci. Comme je le disais, il n'y a absolument aucune raison de présenter une telle proposition. Une kyrielle de projets de loi du gouvernement sont adoptés sans débat, ou presque. Par exemple, l'an dernier, lorsque le gouvernement a déposé une motion en vue d'inviter le vérificateur général à témoigner, pas un seul membre du gouvernement n'a pris la parole à propos de la motion — pas un seul. Quant à celle qui parrainait le projet de loi, elle a été avare de commentaires. On ne peut pas dire que le Sénat croule sous les débats. De nombreux projets de loi du gouvernement sont adoptés au terme d'un débat minime. Sauf votre respect, nous en sommes à un point où l'opposition compte un nombre si faible de membres qu'elle a du mal à présenter des intervenants et à prendre part aux débats.

I would like to say that we should consider abandoning this initiative. It is unnecessary and restrictive. I belong to that group of people who attempt to do extremely deep and serious work. Sometimes that kind of work cannot be produced in three days or three weeks. Sometimes it takes me that long to get an inter-library loan if it is a distant matter or to bring something in from elsewhere. The effect that this will have is not limiting government but limiting individual members who may take an interest in a particular bill; and I have a big problem with that. The government has a duty to uphold the rights of individuals to speak. That is what we do here. We speak. Every day I look around there is yet another limit on debate because for whatever reason many people can't get to their feet to debate or will not.

Where do we go? What is the future with all these initiatives? Is it toward no debate? We should discuss this. What is the destiny of these kinds of initiatives to limit debate? Senator Murray would tell you that in respect of mistakes made in the 1991 rule changes. He said many times that the biggest one, the first mistake, was that the 15-minute speaking time was too short. Yet, I don't see anybody bringing changes to make that longer. I find it exceptionally short in terms of developing points. That may not bother some senators, but it is of deep concern to many senators who wish to do more.

I would ask us to rethink the issue clearly. The Deputy Leader of the Opposition has raised valid and profound points. With those alone in mind, we should abandon the initiatives if it's clear that there is deep concern.

I'd like to address the final matter of government business. At present, there is no member of the government in this house, for whatever reason. The government has decided wrongly, I believe, that there will be no ministers in the Senate. I wish you to know that the privileges that the government has in the Senate in respect of government business do not flow from any rules of the Senate; they flow from the presence and involvement of a minister. It is not clear and I will say it is improper that government is hanging on to those rights and privileges for government business when it has no membership in the Senate. It does not matter that they point to a brief period in time when Diefenbaker did that. It was a bad practice. It is the presence, involvement and leadership in the Senate of a minister of the Crown that creates the government's privileges to do things in the Senate. Other than that, senators who are Conservatives are just supporters of the government. That question will come up sooner or later, just like by prorogation, the Auditor General has no more power to be here. It is not healthy that the Rules Committee should be leading in what I consider to be undesirable tendencies.

J'aimerais mentionner que nous devrions envisager de renoncer à cette initiative inutile et restrictive. Je fais partie du groupe de personnes qui tentent de faire un travail très approfondi et très sérieux, ce qui exige parfois plus que trois jours ou trois semaines — il s'agit là du temps qu'il faut parfois attendre pour obtenir d'une bibliothèque un document dont elle ne disposait pas et qu'elle a dû faire venir d'un autre établissement. La proposition qui nous occupe aura des effets restrictifs non pas sur le gouvernement, mais sur les parlementaires qui s'intéressent à un projet de loi en particulier, ce qui me pose un énorme problème. Le gouvernement a le devoir de respecter le droit des personnes de s'exprimer. Voilà ce que nous faisons ici : nous nous exprimons. Chaque jour qui passe, on impose une nouvelle limite aux débats parce que, pour une raison ou une autre, de nombreuses personnes ne peuvent ou ne veulent pas débattre.

Quelle direction sommes-nous en train de prendre? Où nous mèneront toutes ces initiatives? Finira-t-on par supprimer tous les débats? Nous devrions en discuter. Quelle est la visée de toutes ces initiatives visant à restreindre les débats? Le sénateur Murray a indiqué à de nombreuses occasions, en ce qui concerne les modifications adoptées en 1991, que la première et la plus grave erreur qui a été commise tenait au fait de limiter à 15 minutes la durée des interventions. Pourtant, je n'ai pas entendu quiconque proposer une modification en vue d'allonger la durée des interventions. À mon avis, il n'est pas possible d'étoffer une idée en si peu de temps. Il se peut que cela ne dérange pas certains sénateurs, mais de nombreux autres, qui voudraient en faire davantage, en sont extrêmement préoccupés.

J'aimerais demander aux membres de bien repenser à tout cela. La leader adjointe de l'opposition a formulé des observations valides et profondes. Ne serait-ce qu'à la lumière de ces propos, nous devrions renoncer à la présente initiative s'il est évident qu'elle soulève de graves préoccupations.

J'aimerais finalement aborder la question des « affaires du gouvernement ». À l'heure actuelle, pour une raison ou une autre, le Sénat ne compte aucun membre du gouvernement. Le gouvernement a décidé, à tort, selon moi, que le Sénat ne comprendrait aucun ministre. Il faut savoir que les privilèges dont dispose le gouvernement au sein du Sénat en ce qui a trait aux affaires du gouvernement découlent non pas d'une quelconque disposition du Règlement, mais de la présence et de la participation d'un ministre. Ce n'est pas clair, et j'avancerais qu'il est inapproprié de la part du gouvernement de s'accrocher à ces droits et privilèges touchant les affaires du gouvernement alors qu'il ne compte aucun membre au sein du Sénat. Il fait valoir que Diefenbaker l'a fait pendant une brève période, mais cet argument n'a aucune valeur — il s'agissait d'une mauvaise pratique. C'est la présence, la participation et le leadership d'un ministre d'État au sein du Sénat qui octroient au gouvernement des privilèges dans cette chambre. Autrement, les sénateurs conservateurs ne sont que des sénateurs qui soutiennent le gouvernement. Cette question sera soulevée tôt ou tard tout comme, par prorogation, le

Senator Frum: I would like to direct a question to Senator Nolin. It's partly in response to what Senator Cools just said when she said that this chamber does not suffer from a surplus of debate.

The way the rules are now, it seems that one of the time-honoured techniques of dealing with a bill in the Senate, if it's not popular, is to ignore it. That's one reason we don't have debate. Will the proposed rule change encourage more debate because of the time pressures on a bill? Maybe it would actually increase the amount of discussion on a bill.

Is there a scenario in which the majority, to address Senator Furey's and Senator Fraser's concern, would be able to use the three hours and 15 days to drown out or dominate opposition debate? When you have both mechanisms, three hours plus 15 days, I can't imagine a scenario where the opposition wouldn't have ample opportunity to speak to a bill if they wanted to.

Senator Nolin: To answer your first concern, that's exactly the conclusion we came to. It will promote debate, not limit it.

To go to your second question, we took the First Session of the Forty-first Parliament and looked into the time allotted to each item that is not government. It spanned two years. That document can be circulated; it's available.

When you look at only non-government bills from the House of Commons, the average time of debate was 56 minutes. That's the longest period, over two years. The longest is 377. Third reading, 387 minutes. Second reading, it's one of a kind. As I mentioned, the government lost the vote on it. So 232 minutes at second reading and 387 minutes at third reading, and 56 minutes average on all these House of Commons private members' bills.

When you look at Senate public bills, the average is 42 minutes. On motions, the average is five minutes.

So to be able to match the conditions that we are proposing in the proposed amendment, it will automatically force debate, not limit the debate. The government had the majority all along for

vérificateur général n'a plus le pouvoir de se présenter ici. Il est malsain que le comité soit à l'origine de tendances que je considère indésirables.

La sénatrice Frum : J'aimerais poser une question au sénateur Nolin. Dans une certaine mesure, elle fait suite aux propos de la sénatrice Cools selon lesquels la chambre n'est pas submergée par une avalanche de débats.

Sous le régime du Règlement actuel, il semble que, au sein du Sénat, la manière consacrée de se comporter à l'égard d'un projet de loi qui ne nous plaît pas consiste à en faire fi. C'est la raison pour laquelle aucun débat n'a lieu. Est-ce que les modifications proposées susciteront la tenue d'un plus grand nombre de débats en raison des contraintes de temps dont s'assortit un projet de loi? En fait, il se peut que ce soit le cas.

Se pourrait-il, comme le sénateur Furey et la sénatrice Fraser le craignent, que la majorité puisse utiliser les trois heures et les 15 jours en question afin de bâillonner l'opposition et de couper court à tout débat? En présence du critère des trois heures et de celui des 15 jours, j'ai du mal à imaginer que l'opposition n'ait pas tout le temps voulu pour s'exprimer, si elle le souhaite, à propos d'un projet de loi.

Le sénateur Nolin : En ce qui a trait à la première partie de votre intervention, je vous dirai qu'il s'agit exactement de la conclusion à laquelle nous sommes parvenus, à savoir que la proposition aura pour effet non pas de restreindre, mais plutôt de favoriser les débats.

Pour ce qui est de la deuxième partie de votre intervention, je mentionnerai que nous avons examiné le temps qui a été consacré à chaque affaire autre que celles du gouvernement au cours de la première session de la 41^e législature, ce qui couvre une période de deux ans. Nous pouvons fournir ce document. Il est disponible.

Si l'on se limite aux projets de loi n'émanant pas du gouvernement qui ont été présentés à la Chambre des communes, on constate que, en moyenne, les débats tenus à leurs propos ont duré 56 minutes. Il s'agit d'une moyenne sur une période de deux ans. Les plus longs débats sont ceux qui ont été tenus à propos du projet de loi C-377. En troisième lecture, ils ont duré 387 minutes. Ce qui s'est passé au cours de la deuxième lecture est hors du commun. Comme je l'ai mentionné, le gouvernement a perdu le vote qui a été tenu. Ainsi, il y a eu 232 minutes de débat au cours de la deuxième lecture de ce projet de loi, et 387 au cours de la troisième lecture, et en moyenne, 56 minutes de débats ont eu lieu à propos de tous les projets de loi d'initiative parlementaire déposés à la Chambre des communes.

En ce qui concerne les projets de loi d'intérêt public du Sénat, la moyenne est de 42 minutes. Pour ce qui est des motions, la moyenne est de cinq minutes.

Ainsi, de manière à ce que l'on puisse respecter les conditions dont s'assortissent les modifications que nous proposons, on devra nécessairement tenir de plus amples débats, et non pas en

the First Session of the Forty-first Parliament. The government could have used its majority to rule everything. When the government decided to do it, they lost it.

Senator Frum: From the Speaker's point of view, if he has a list of people who wish to speak to a bill, he alternates between the sides. In other words, you can't say that the majority would say, "We're going to speak for three hours, every day, for 15 days." I just can't imagine a scenario —

Senator Nolin: There is no specific rule on who speaks and who speaks after, but there's a convention. It goes on either side.

Senator Frum: I'm just saying that the opposition would have ample opportunity to debate a bill, if it wanted to, in this scenario. There's nothing to prevent that.

Senator Nolin: In 180 minutes, three hours, definitely the senator who wants his item to go through will be forced to line up many people.

Senator Frum: Okay. Thank you.

Senator Nolin: The document with the numbers is circulating. It's quite revealing when you look at those numbers.

The idea behind this is not to limit but to make sure that we are fair; the chamber is asked to vote and the question is put on as many items as possible. That's the idea behind it.

Senator Furey: Yes, chair. I have a proposal with respect to how we move forward with this, but I don't want to cut off debate here.

The Chair: We will delay you until others are on the list.

Senator Furey: Yes, but perhaps I should make it anyway, and then people can contemplate it while we have further debate.

I had a call this morning from Senator David Smith, who is stuck in Toronto. He wanted, if at all possible, to delay the vote on this matter until our next meeting. I agree with that. I think Senator Cools has made a good point, that we take some time to rethink this change. Another week will give both sides an opportunity to take this to our caucuses and have a more fulsome debate. My proposal, after we finish debate, is that we postpone any voting on this until our next meeting.

Senator Fraser: I have a couple of quick observations and then a question. First, in response to Senator Frum: Technically, it would be possible to block any opposition or, for that matter, government person because the leaders have unlimited time. You

limiter la durée. Le gouvernement détenait la majorité tout au long de la première session de la 41^e législature. Il aurait pu utiliser sa majorité pour régner sans partage. Lorsqu'il a décidé de le faire, il a fait long feu.

La sénatrice Frum : Lorsque le président dispose d'une liste de personnes qui souhaitent intervenir à propos d'un projet de loi, il cède la parole à tour de rôle aux sénateurs des deux côtés de la chambre. En d'autres termes, il est inconcevable que les membres de la majorité décident de prendre la parole pendant trois heures chaque jour, pendant 15 jours.

Le sénateur Nolin : Le Règlement ne comporte aucune disposition portant expressément sur l'ordre des intervenants, mais la convention veut que la parole soit accordée à tour de rôle aux intervenants des deux côtés de la chambre.

La sénatrice Frum : Je disais seulement que l'opposition aurait amplement l'occasion de débattre d'un projet de loi, si elle le voulait, selon ce scénario. Rien ne pourrait l'en empêcher.

Le sénateur Nolin : En 180 minutes, en trois heures, il est sûr qu'un sénateur qui veut faire passer son point sera obligé de convoquer une longue liste de gens.

La sénatrice Frum : D'accord. Merci.

Le sénateur Nolin : Le document qui contient les chiffres circule. Ces chiffres sont assez révélateurs, quand on les voit.

L'idée qui sous-tend tout cela, ce n'est pas de limiter, mais de nous assurer d'être justes. On a demandé à la chambre de voter, et on met aux voix le plus grand nombre possible d'affaires. C'est l'idée à la base.

Le sénateur Furey : Oui, monsieur le président. J'aimerais présenter une proposition sur la façon dont nous allons faire progresser les choses, mais je ne veux pas que le débat se termine ici.

Le président : Nous allons vous reporter à plus tard, tant qu'il y aura des noms sur la liste.

Le sénateur Furey : Oui, mais je devrais peut-être la présenter de toute manière, et les gens pourront y réfléchir pendant que nous poursuivons le débat.

J'ai reçu ce matin un appel du sénateur David Smith, qui est retenu à Toronto. Il aurait voulu, si c'était possible, reporter le vote sur cette question jusqu'à notre prochaine réunion. Je suis d'accord. Je crois que la sénatrice Cools a soulevé un bon point lorsqu'elle a dit que nous devrions prendre le temps de réfléchir de nouveau à ce changement. Une semaine de plus donnera aux intervenants des deux côtés l'occasion d'en discuter avec leur caucus respectif, de façon que nous puissions tenir un débat plus approfondi. Quand nous aurons terminé le débat, je propose que nous reportions toute mise aux voix sur cette question jusqu'à notre prochaine réunion.

La sénatrice Fraser : J'ai quelques courtes observations à faire, puis j'ai une question. Premièrement, en réponse à la sénatrice Frum : techniquement, il serait possible de bloquer les interventions de l'opposition ou, d'ailleurs, de représentants du

may recall my own leader, I think it was only last fall, giving a major speech, where he spoke for well over an hour and then adjourned the debate for the balance of his time, and then returned for another hour or more the next day.

If you the leader spoke for an hour, an hour and a half, and then adjourned for the balance of the time, that could easily eat up three hours. He doesn't have to adjourn and speak the next day. He can speak on day 1 and then adjourn until day 15, if he really wanted to. I'm not saying this is likely, but it could happen.

On the matter of the disposition of this report, I would just observe that it has been the practice in this committee for changes in the rules to be done by consensus, and in particular, by consensus of both sides. I still bear the scars from the subcommittee that I chaired — Mr. Heyde is smiling a little bit sadistically here — having made proposed changes that were rejected by one side or the other, despite the fact that the subcommittee had been unanimous. But that was fine. We accepted that. We operated on the assumption that there has to be consensus in the Senate about what we do, about how we govern ourselves.

My question, Senator Nolin, has to do with the actual procedure outlined here. I understand you're proposing to amend the report to provide for the possibility of deferring the vote, which certainly, if we're driven to it, that would be a very important element to include. However, I'm wondering why, since it is so clearly modelled on the procedure for time allocation for government business, you do not provide for notice of this motion to be given. When time allocation is being proposed on government business, it proceeds by way of notice of motion; and then only when that motion can be called in the normal course of events is there an actual debate and vote on the time allocation.

In this case, you're saying it can be done immediately without notice, and I find that odd. Why would you have made that choice?

Senator Nolin: I'm not suggesting that.

Senator Fraser: That's the way it reads.

Senator Nolin: It's a motion, so that would follow the rules that we need a notice of motion.

Senator Cools: Yes, motions need notice.

Senator Fraser: I will be glad to be corrected on this, but what we say here is that a motion that an item of other business be not further adjourned may be moved when the item is called. That sounds to me as if we're setting up a procedure that does not require notice.

gouvernement, étant donné que les chefs n'ont aucune limite de temps à respecter. Vous vous souviendrez peut-être que mon propre chef, l'automne dernier seulement, je crois, avait prononcé un long discours de plus d'une heure puis avait ajourné le débat et avait utilisé le reste de son temps de parole, le jour suivant, pendant plus d'une heure.

Si, en tant que chef, vous parliez pendant une heure, une heure et demie, puis que vous ajourniez le débat pour utiliser une autre fois le reste de votre temps de parole, vous pourriez facilement occuper trois heures. Il n'a pas à ajourner le débat et reprendre la parole le lendemain. Il peut prendre la parole le premier jour, puis ajourner le débat jusqu'au quinzième jour, s'il le veut vraiment. Je ne dis pas que c'est probable, mais c'est possible.

En ce qui concerne la version finale du rapport, j'aimerais simplement souligner que le comité a pour pratique, quand il s'agit de changer les règlements, de le faire par consensus, et, en particulier, par consensus des deux parties. Je porte encore les cicatrices du sous-comité que j'ai présidé — M. Heyde affiche ici un sourire un peu sadique; les changements proposés avaient été rejetés par un côté ou un autre, malgré le fait que le sous-comité avait été unanime. Mais bon, nous l'avons accepté. Nous fonctionnons selon l'hypothèse qu'il faut que le Sénat agisse par consensus au sujet de ce que nous faisons, au sujet de la façon dont nous nous gouvernons.

Ma question, sénateur Nolin, a trait à la procédure proprement dite qui est énoncée ici. Si j'ai bien compris, vous proposez de modifier le rapport de façon à ce qu'il soit possible de reporter le vote et, si cette proposition nous plaisait, il est certain que ce serait là un élément très important à inclure. Toutefois, je me demande pourquoi, étant donné que la proposition s'inspire clairement de la procédure relative à l'attribution de temps pour les affaires du gouvernement, vous n'avez pas donné d'avis de cette motion. Lorsqu'on propose d'attribuer du temps pour les affaires du gouvernement, on procède par avis de motion; et c'est seulement lorsque cette motion est mise à l'étude, dans le cours normal des choses, que l'on peut tenir un débat et voter sur l'attribution de temps.

Dans le cas présent, vous dites que cela peut se faire immédiatement, sans avis, mais à mes yeux c'est étrange. Pourquoi auriez-vous choisi cette option?

Le sénateur Nolin : Ce n'est pas ce que je propose.

La sénatrice Fraser : C'est ce que l'on comprend.

Le sénateur Nolin : C'est une motion, et il faut donc suivre les règles qui disent qu'il faut un avis de motion.

La sénatrice Cools : Oui, une motion exige un avis.

La sénatrice Fraser : J'aimerais beaucoup qu'on me corrige sur ce point, mais nous disons ici qu'une motion visant à ce que des affaires autres que celles du gouvernement ne soient plus ajournées peut être présentée au moment où l'affaire est présentée. Selon moi, tout se passe comme si nous établissions une procédure qui n'exigerait pas d'avis.

Senator Nolin: Let me go back to the drawing board, and I will make sure that we respect that principle of notice, definitely. I think that is appropriate, definitely.

By the way, I totally agree with Senator Furey's proposal that we should take time. I'm also for consensual agreement around this table.

The Chair: Senator Fraser, if I may, nothing would stop, after the leader speaks for an hour, somebody else bringing it forward when it's called, speaking over the 15 days and then adjourning it.

Senator Nolin: It's stretching the rules.

Senator Fraser: Senator Nolin rightly referred to practice. It's not something we would normally do, interrupt a leader.

The Chair: Agreed, but we could; nothing stops us. Certainly if we felt somebody was going to eat up the time and hopefully the 15 days on their part, I don't think any of us would stand by and allow it to continue.

Senator Cools: I just wanted to concur in Senator Furey's suggestion. It's not in the form of a proposal but a suggestion that we postpone debate. He said "the vote." I was thinking we should postpone the debate entirely until the deputy chairman could be present. There is a host of other things, but we should really stop and figure it out. There are members here who do different kinds of work than other members, and endless hours. Some of these speeches I bring forward are a hundred hours in the writing, never mind in the reading, and I would be supremely disturbed if, in the process of doing that work, which is hugely time-consuming — and you know that; "Get out the books," as you frequently say, Senator Nolin — if that were interrupted or prevented.

Senator Nolin: Not at all.

Senator Cools: Okay. That is still my concern, but you just said no. You know that for a long time here I've been concerned that every rule that comes forward has the purpose of limiting debate. There are few that are creating debating opportunities.

Senator Nolin: This one will create debate. You have my word.

Senator Cools: You still have to prove the case to me. I look forward to future debates so that Senator Nolin can prove his point to me.

Senator Nolin: That's why I'm talking about the dynamic. Let's make sure that when we take a decision on it, we will have answered all the questions and everyone will be happy.

Senator Cools: And make sure the motions will be on notice, as most motions are. That's a big issue.

Le sénateur Nolin : Laissez-moi retourner à ma planche à dessin, et je vais m'assurer que nous respectons explicitement le principe des avis. Je crois vraiment que c'est approprié.

En passant, je suis tout à fait d'accord avec la proposition du sénateur Furey, qui voudrait qu'on prenne davantage de temps. Je suis également pour le consensus des personnes présentes.

Le président : Sénatrice Fraser, si vous me le permettez, après que le chef a parlé pendant une heure, rien n'empêche quelqu'un de revenir sur la question lorsque la proposition est faite, de parler pendant 15 jours puis de demander son ajournement.

Le sénateur Nolin : C'est faire une entorse au règlement.

La sénatrice Fraser : Le sénateur Nolin a eu raison de parler de la pratique. Normalement, nous n'interrompons pas un chef.

Le président : En effet, mais nous le pourrions, rien ne nous l'en empêche. Il est certain que si nous avions l'impression qu'un intervenant allait prendre tout son temps et, c'est à espérer, les 15 jours dont il dispose, je ne crois pas que quiconque parmi nous le tolérerait et lui permettrait de poursuivre.

La sénatrice Cools : J'aimerais tout simplement dire que je suis d'accord avec la suggestion du sénateur Furey. Il ne s'agit pas d'une proposition en bonne et due forme, mais d'une suggestion de reporter le débat. Il a parlé du vote. Je crois que nous devrions reporter tout le débat jusqu'à ce que le vice-président soit présent. Il y a une foule d'autres choses, mais nous devrions vraiment nous arrêter et y réfléchir. Il y a ici des membres qui font un travail différent de celui d'autres membres, et des heures incalculables... Certains des discours que je prononce ont exigé une centaine d'heures de rédaction, sans parler des lectures, et je serais extrêmement troublée si, pendant que je fais ce travail, qui est énormément chronophage — et vous le savez : « Sortez les livres », comme vous le dites souvent, sénateur Nolin — si on m'interrompait ou qu'on m'empêchait de le faire.

Le sénateur Nolin : Pas du tout.

La sénatrice Cools : D'accord. Cela me préoccupe toujours, mais vous venez de dire non. Vous savez que depuis longtemps, ici, je suis préoccupée du fait que toutes les propositions de règlement qui sont présentées visent à limiter le débat. Rares sont les propositions visant à permettre le débat.

Le sénateur Nolin : Celle-ci va permettre le débat. Vous avez ma parole.

La sénatrice Cools : Vous allez devoir m'en donner la preuve. J'ai hâte que le sénateur Nolin ait l'occasion, dans le cadre des débats futurs, de me prouver ce qu'il avance.

Le sénateur Nolin : C'est la raison pour laquelle je parle de la dynamique. Essayons de faire en sorte que, lorsque nous prenons une décision à ce sujet, nous aurons répondu à toutes les questions et tout le monde sera content.

La sénatrice Cools : Et que toutes les motions seront précédées d'un avis, comme elles le sont d'habitude. C'est un grand problème.

Senator Nolin: Absolutely.

Senator Martin: I should also apologize to my fellow committee members about my absence in the last few sessions. Senator Fraser and I are often at the scroll meetings and if we're running late, we're not able to attend. It's nice to be at the table to listen to this very important discussion.

In the position I now have, in dealing with the Orders of the Day and what will be happening in the chamber, I've come to greater appreciate the rules that we do have in place and yet there are pressures that I personally feel, when certain members are asking about important pieces of legislation, as Senator Runciman said, to try to explain how private members' legislation will work its way through the Senate and how it can be held up or adjourned for very long stretches of time.

I wanted to thank the subcommittee for the work that they have done and say that perhaps this is a really good opportunity for us, as a Senate, to look at ways that we can strengthen and modernize the current rules that are in place and how debate is conducted in the Senate.

With respect to Senator Cools, I fully appreciate the expertise and the institutional knowledge that she brings, as with other members around this committee and in our chamber, but I also struggle at times to try to explain how things work and why things become so delayed. When we're standing and standing and standing again, this seems to be a proposal for serious consideration to look at not only how do we become more efficient and how do we modernize in a way that will do justice to this very important institution and the traditions that are in place but also how do we become responsible and more accountable to all of the interested stakeholders that we are responsible to as well.

Senator Nolin, as *pro tempore*, is there a risk of one side dominating debate when the Speaker plays a role in acknowledging senators that rise?

Senator Nolin: The risk is already there. That's why I'm saying I'm convinced, and the subcommittee is convinced, that it will trigger more debate, not limit debate, because you will need speakers for three hours on either side. The actual way the rules are written, a majority can impose on the debate. Now at least we will have a structure or a frame, but we must respect the advice and the reasonable concern of Senator Cools. I think we must go into it and make sure that we are covering all the angles because definitely the idea is to debate. We're a Parliament; it's a place for debate. I think that's exactly what we're trying to achieve. If not, let us go back to the drawing board.

Le sénateur Nolin : Tout à fait.

La sénatrice Martin : Je devrais également m'excuser auprès de mes collègues du comité pour mon absence, ces dernières séances. La sénatrice Fraser et moi-même devons souvent participer à une réunion de préparation de la minute; si nous prenons du retard, nous ne pouvons pas être présentes. C'est agréable d'être à la table pour prendre part à cette très importante discussion.

Dans le poste que j'occupe maintenant, où je m'occupe de l'ordre du jour et de ce qui se passe à la Chambre, j'en suis venue à apprécier davantage les règlements que nous avons adoptés, et pourtant, je suis personnellement sensible aux pressions qui viennent du fait que certains membres posent des questions sur des projets de loi importants, comme l'a dit le sénateur Runciman, pour tenter d'expliquer de quelle façon un projet de loi d'initiative parlementaire fait son chemin jusqu'au Sénat et de quelle façon on peut le défendre ou le reporter pendant de très longues périodes.

J'aimerais remercier les membres du comité du travail qu'ils ont fait et ajouter qu'il s'agit peut-être d'une très bonne occasion pour nous, en tant que sénateurs, d'examiner les moyens par lesquels nous pouvons consolider et moderniser les règlements actuellement en vigueur et la façon dont les débats sont menés au Sénat.

En ce qui concerne la sénatrice Cools, j'apprécie à sa juste valeur son expertise et ses connaissances institutionnelles, de la même façon que les autres membres de notre comité et de notre Chambre, mais j'ai également parfois beaucoup de difficulté à expliquer comment les choses fonctionnent et pourquoi il y a tant de retard. Quand nous reportons *ad nauseam* un projet de loi, il semble que cette proposition doive nous amener à réfléchir sérieusement non seulement à la façon dont nous pourrions devenir plus efficaces et plus modernes, de manière à rendre justice à cette institution et à ses traditions très importantes, mais également à la façon dont nous pourrions devenir plus responsables à l'égard de tous les intervenants intéressés dont nous avons également la responsabilité.

Sénateur Nolin, à titre intérimaire, est-il possible qu'un côté domine le débat, même si le président joue un rôle en donnant la parole aux sénateurs qui la demandent?

Le sénateur Nolin : Ce risque existe toujours. C'est la raison pour laquelle j'affirme être convaincu, et que le comité est convaincu, que cela suscitera le débat plutôt que de le limiter, puisqu'il faudra que ces intervenants prennent la parole pendant trois heures, des deux côtés. De la façon dont le règlement est rédigé à l'heure actuelle, une majorité peut s'imposer dans le débat. Maintenant, nous disposerons à tout le moins d'une structure ou d'un cadre, mais nous devons respecter les avis et les préoccupations raisonnables de la sénatrice Cools. Je crois que nous devrions étudier la question en nous assurant d'en examiner tous les aspects, puisqu'il est clair que ce que l'on vise, c'est la possibilité de tenir un débat. Nous sommes le Parlement; nous

Senator Cools: That's why I love you, senator. It is such a pleasure to have you as the Speaker *pro tempore*. That's my feeling.

Senator Nolin: Thank you.

The Chair: Before I call Senator Joyal, in response to Senator Runciman's comments earlier, I believe he was referring to the same bill that I have a concern about. I think it's one speaker short of three hours, 290. We are on two different sides of this. Both of us want a vote and neither of us have the ability right now to try to drive that three-hour debate and a vote on something that both of us believe will win. I have the same comment about the same bill from the other side, I'm afraid. I think it is an area where we would have more debate on the bill if we had the ability to do this and know we could have a vote with two more speakers.

Senator Joyal: I am for virtue and I'm also for the institution — the virtue being that a senator should not really take the institution hostage by refusing and refusing and postponing and postponing. I think that's a fair preoccupation that we could address.

On the other hand, one of the major powers of this institution — and I say that with the greatest respect for Senator Runciman — is that we're not the first house, we're the second house. We're the house of sober second thought. That is, by the very definition of it, we should take our time in reviewing things.

Time, in this house, is a matter of essence. This house, in using its capacity to review legislation, can address it in various ways. It can say "no" outright; it can say "yes" outright; or it can say "wait a minute, we need to think about this." I think it is in "wait a minute, we need to think about this" where we concentrate our preoccupation today.

In other words, the power in the house to delay an issue or to delay the final vote on an issue is of the essence of the Senate. In fact, it is sometimes in using that power that we bring the deepest sober second thought to an issue.

It seems to me that if we are to frame that power of the Senate, we have to be very conscious of what I call the law of unintended consequence. I don't doubt the motive of Senator Nolin. Senator Nolin has been in the house for many years and I think that he can relate to many examples that cross my mind when I make those comments. On the other hand, when we are invited to adopt such an amendment that deals with the heart of the institution in the exercise of its power, we have to understand what we're doing.

sommes un lieu de débat. Je crois que c'est exactement ce que nous essayons de réaliser. Autrement, nous devrions retourner à la planche à dessin.

La sénatrice Cools : Voilà pourquoi je vous adore, sénateur. C'est tellement agréable lorsque vous êtes Président intérimaire du Sénat. C'est mon sentiment.

Le sénateur Nolin : Merci.

Le président : Avant de donner la parole au sénateur Joyal, pour répondre aux commentaires que le sénateur Runciman a émis précédemment, je crois qu'il parlait du projet de loi au sujet duquel j'ai des préoccupations. Je crois que nous sommes à un intervenant près des trois heures, 290. Nous défendons chacun une opinion différente. Nous voulons tous les deux qu'il y ait un vote et nous n'avons ni l'un ni l'autre, actuellement, la capacité de diriger ce débat de trois heures et de demander le vote sur une question qui, nous le croyons tous deux, sera tranchée dans le sens que nous souhaitons. Je pourrais dire la même chose, au sujet de ce projet de loi, si j'étais de l'autre côté, j'en ai peur. Je crois que dans ce domaine, nous pourrions débattre plus longuement d'un projet de loi si nous avons la capacité de le faire, sachant que nous pourrions demander le vote après deux autres intervenants.

Le sénateur Joyal : Je suis pour la vertu et je suis aussi pour l'institution — la vertu voulant qu'un sénateur ne puisse pas réellement prendre l'institution en otage en refusant, en refusant encore, en reportant et en reportant encore. Je crois que c'est une préoccupation légitime, dont nous pourrions nous occuper.

D'un autre côté, l'une des principales forces de notre institution — et je le dis dans le plus grand respect pour le sénateur Runciman —, c'est que nous ne sommes pas la première chambre, nous sommes la seconde. Nous formons la chambre où on procède à un second examen objectif. C'est-à-dire, si on s'en tient à sa définition même, que nous devrions prendre le temps d'examiner les choses.

Dans cette chambre, le temps est essentiel. Notre chambre, au moment d'examiner les projets de loi, peut le faire de diverses manières. Elle peut dire tout de suite « non »; elle peut dire tout de suite « oui ». Et elle peut aussi dire « un instant, nous devons y réfléchir ». Je crois qu'aujourd'hui, ce qui devrait nous préoccuper, c'est justement cette dernière option.

Autrement dit, la chambre a le pouvoir de reporter une question ou de reporter le vote final sur une question, et c'est un aspect essentiel du Sénat. De fait, c'est lorsque nous recourons à ce pouvoir que nous pouvons le mieux procéder à un second examen objectif d'une question donnée.

Il me semble que, si nous voulons encadrer ce pouvoir du Sénat, nous devons être très sensibles à ce que j'appelle la loi des conséquences imprévues. Je ne mets pas en doute les motifs du sénateur Nolin. Le sénateur Nolin fait partie de la chambre depuis de nombreuses années, et je crois qu'il est au courant des nombreux exemples qui me viennent à l'esprit au moment où je fais ces commentaires. D'un autre côté, puisque nous sommes invités à adopter un amendement qui concerne le cœur de

We're not a city council whereby we have a slate of issues and we pass them, we manage them, we go back home and we're happy we've done our work. Many times I've gone to the house and I've listened to what was being said or read what was being said and I have thought about it. Thinking about what we're doing is an important thing.

Let's take a private member's bill, not a government bill addressed as a private member's bill. We're adult men and women here; we can look at the ceiling but we know the game of business. Let's say we're talking about a private member's bill, a real one, one that originates individually from a senator. I have introduced many of those bills over the years, sometimes four times. I remember one that I introduced with Senator Andreychuk as a complement bill. Senator Andreychuk introduced it; I introduced it. We introduced it four times throughout various sessions. It never came to a final vote, but it kept the issue on the agenda, and it is a fundamental issue with the way we do business in the Senate and with the way the rights of citizens are involved and the rights of the employees of Parliament. It's about the human rights of the employees of Parliament, which deals with the people that help us do our job and perform our responsibilities.

Certainly I'm happy to consider an avenue to prevent the Senate being taken hostage. I'm also concerned that we do not introduce, in fact, a Trojan horse whereby because the government has a majority — and believe me, I have been on the government majority for a long time also. But when we introduce amendments, we have to question ourselves: If we're no longer the majority, how will it work for us? We're not here for six or eight years; we're here for a long time, as the Supreme Court has decided. You are here for a very long time.

Senator Cools: Forget about eight years!

Senator Joyal: One day you will be on the other side, as I am. We have to question ourselves over and above our daily interests and ask how it will work for us. Will it diminish the credibility of the institution or its capacity to exercise sober second thought in some circumstances or not? This is the issue.

As much as I understand Senator Martin and the preoccupation of modernizing the institution, I'm not against modernizing. I've published a book on modernizing the institution, but it is essentially how we modernize it. In modernizing it, are we strengthening its role or are we in fact weakening its role in parliamentary process? We come second. As we know, we're not the first house.

l'institution et son exercice du pouvoir, nous devons comprendre ce que nous sommes en train de faire. Nous ne sommes pas un conseil municipal; il ne s'agit pas d'examiner un tas de questions, d'adopter des résolutions, de gérer les choses puis de revenir à la maison satisfaits du travail que nous avons fait. Il m'est souvent arrivé de venir à la chambre, d'écouter ce qui se disait ou de lire ce qui se disait et d'y réfléchir. Réfléchir à ce que nous faisons, c'est important.

Prenons par exemple un projet de loi d'initiative parlementaire, pas un projet de loi du gouvernement présenté comme un projet de loi d'initiative parlementaire. Nous sommes des adultes, ici; nous pouvons bien regarder au plafond, mais nous connaissons les règles du jeu. Disons que nous parlons d'un projet de loi d'initiative parlementaire, un véritable projet de loi d'initiative parlementaire, qui a été présenté personnellement par un sénateur. J'ai présenté de nombreux projets de loi de ce type, au fil des ans, parfois quatre fois. Je me souviens d'un projet de loi que j'avais présenté avec la sénatrice Andreychuk, à titre de projet de loi complémentaire. La sénatrice Andreychuk l'a présenté; je l'ai présenté. Nous l'avons présenté quatre fois, dans le cadre de diverses sessions. Aucun vote final n'a jamais été tenu, mais la question est restée à l'ordre du jour, et c'est un enjeu fondamental lié à la façon dont fonctionne le Sénat, la façon dont les droits des citoyens sont touchés et les droits des employés du Parlement. Il s'agit, pour les employés du Parlement, des droits de la personne, qui concernent les gens qui nous aident à faire notre travail et à nous acquitter de nos responsabilités.

Il est certain que je suis heureux d'explorer une façon d'empêcher que le Sénat ne soit pris en otage. Je m'efforce également de ne pas, en réalité, faire entrer un cheval de Troie, étant donné que le gouvernement est majoritaire — et vous pouvez me croire, j'ai longtemps, également, fait partie d'un gouvernement majoritaire. Mais, quand nous présentons des amendements, nous devons nous poser la question suivante : lorsque nous n'aurons plus la majorité, quelle sera leur incidence pour nous? Nous ne sommes pas ici pour six ou huit ans, nous sommes ici pour une longue période, comme l'a décidé la Cour suprême. Vous êtes ici pour très longtemps.

La sénatrice Cools : Sûrement pas pour huit ans!

Le sénateur Joyal : Et un jour vous serez de l'autre côté, comme je le suis. Nous devons nous poser des questions qui transcendent nos intérêts quotidiens et nous demander quelle sera l'incidence pour nous. Y aurait-il atteinte à la crédibilité de l'institution ou à la capacité de ses membres de procéder à un second examen objectif, selon le cas? Voilà l'enjeu.

Bien que je comprenne la sénatrice Martin, qui se préoccupe de la modernisation de l'institution, je ne suis pas contre la modernisation. J'ai publié un ouvrage sur la modernisation de l'institution, mais il porte surtout sur les moyens de la moderniser. Si nous la modernisons, allons-nous renforcer son rôle ou allons-nous, en fait, affaiblir son rôle dans le processus parlementaire? Nous arrivons en second. Comme vous le savez, nous ne sommes pas la première chambre.

As Senator Runciman said, if you are the first house, the government has the right to have its business performed in the first house. I totally understand that. But when we are dealing with private members' bills, it's another game. We are no longer dealing with government order here; we're dealing with private members' bills.

I'm listening to my colleagues on both sides of the table on this, but I will need some time, Mr. Chair, and I'm very genuine in saying that to you. There are pros and cons on it. Again, I'm not against the idea of considering it. Is the proposal the best one or the only one? It's a fair exercise, a fair proposal. Could it be improved? Maybe. Certainly. How are we going to be dealing with it I think is a very profound element here because we're dealing with the power of the institution, and those powers are exercised on the basis of convention. How will we put them in rules? That's different. We're making a very important change of step here.

What we have been doing on an amicable basis on both sides, we are now framing it. If we frame it and through practice we feel it doesn't meet its objective, it's more difficult to undo than to do it sometimes. We will be living with it.

That's why I'm puzzled with this. I'm saying it very fairly here. I think that's why we are here, to say what we think about this. As I say, when I say that, I don't think about me personally on the basis of my past experience on some bill I would have wanted to have it voted and whatnot. That's not my preoccupation. At this stage it's essentially the nature of the institution and what we will be doing to it by taking a convention and putting it in the rules. Again, that could be modernizing the institution, but on the other hand, if we do that, we have to be sure, as I say, of the unintended consequences that this good intention at the beginning could turn out to be not exactly the way we want it to when a difficult issue comes to the table. When it is an easy issue, it's easy to debate about it; but when it is a very difficult issue, when the rights of citizens are involved, as the other bill that was mentioned this morning was being considered, I think we need some pause to think about this one.

Senator Runciman: What does strike me in this is that it's not an impossible hill to climb in terms of respecting the role of the Senate and actually coming to grips with what Senator Joyal was talking about, individuals who might take the Senate hostage, or individuals, or a party, for that matter, that may, for whatever reasons, abuse the rules as they are currently formulated. It seems to me you can deal with this issue and at the same time accomplish some degree of modernization.

Comme l'a dit le sénateur Runciman, si vous faites partie de la première chambre, le gouvernement a le droit de s'occuper de ses affaires dans la première chambre. Je suis tout à fait d'accord. Mais quand on s'occupe d'un projet de loi d'initiative parlementaire, c'est une tout autre histoire. Nous ne nous occupons plus des ordres émanant du gouvernement, ici; nous nous occupons des projets de loi d'initiative parlementaire.

J'écoute ce qu'ont à dire mes collègues des deux côtés, mais j'aurai besoin d'un peu de temps, monsieur le président, et je vous le dis en toute candeur. Il n'y a pas de pour et de contre, sur cette question. Encore une fois, je ne suis pas contre l'idée d'examiner la question. Cette proposition est-elle la meilleure ou la seule? C'est un exercice légitime, une proposition légitime. Pourrait-on l'améliorer? Peut-être. Certainement. Comment allons-nous nous y prendre? Je crois que c'est un élément très sérieux, car nous nous occupons du pouvoir de l'institution, et ce pouvoir s'exerce sur le fondement d'une convention. Comment allons-nous en tirer un règlement? C'est différent. Nous proposons ici un changement très important.

Ce que nous faisons de bon gré, des deux côtés, nous le ferons désormais dans un cadre. Si nous adoptons un cadre et que, avec la pratique, nous estimons que le cadre n'a pas atteint son objectif, il sera plus difficile de le défaire qu'il peut l'être de le faire, parfois. Nous allons devoir l'accepter.

Voilà la raison pour laquelle je suis perplexe. Je le dis très franchement. Je crois que c'est la raison pour laquelle nous sommes réunis ici, pour dire ce que nous pensons à ce sujet. Comme je l'ai dit, lorsque je m'exprime, je ne pense pas à moi personnellement, je ne pense pas à mon expérience passée des projets de loi que j'aurais aimé soumettre aux voix, ou à quoi que ce soit. Ce n'est pas cela qui me préoccupe. Pour le moment, il s'agit essentiellement de la nature de l'institution et de ce que nous allons lui faire si nous prenons une convention pour en faire un règlement. Encore une fois, la mesure pourrait moderniser l'institution, mais, d'un autre côté, si nous le faisons, nous devons être certains, comme je l'ai déjà dit, d'avoir réfléchi aux conséquences imprévues, c'est-à-dire que nos bonnes intentions initiales pourraient ne pas donner tout à fait le résultat que nous avions cherché, si une question difficile était soumise à la table. Quand il s'agit d'une question facile, il est facile d'en débattre; mais, quand il s'agit d'une question très difficile, quand les droits des citoyens sont touchés, quand cet autre projet de loi dont il a été question ce matin faisait l'objet d'un examen, je crois que nous devons nous arrêter pour y réfléchir.

Le sénateur Runciman : Ce qui me frappe, dans tout cela, c'est qu'il ne s'agit pas d'un objectif inatteignable, respecter le rôle du Sénat tout en réglant le cas dont le sénateur Joyal a parlé, les personnes qui voudraient prendre le Sénat en otage, les personnes ou le parti, d'ailleurs, qui voudraient pour une raison ou pour une autre profiter du règlement tel qu'il est actuellement formulé. Il me semble qu'on peut régler cette question et, en même temps, prendre quelques mesures de modernisation.

I talked earlier about perhaps having an afternoon set aside for private members' legislation, and to me, that doesn't say it's cut off if a particular piece of legislation is on the schedule. It can be called and recalled. The rules can allow that to happen. What it does is drive debate. Debate is going to have to occur. I know that Senator Cools talks about research in some situations requires a great deal of time. Well, if you're looking at being recalled a number of times for this set period during a week, I think that in most instances adequate time is available for that kind of research to occur.

I think there's a way of doing this and doing it in a consensual way and at the same time modernizing the *Rules of the Senate* to some degree with respect to private members' legislation which I think helps us down the road in terms of trying to gain a greater understanding amongst the public in terms of how this place works and the kind of work we do and the kind of consideration we give to legislation, government and private members.

The Chair: Senator Furey, I'll come back to you.

Senator Furey: Thank you, chair. I did ask to postpone the vote because I was thinking that we may have been coming to a vote today and that of course would have had the intended consequence of postponing debate.

So I propose we postpone debate and not vote on the matter until the next sitting to give us the opportunity to bring the matter to our respective caucuses and leaderships and see if we can't reach some sort of an amicable solution to this.

The Chair: Any discussion?

Senator Cools: I support it.

The Chair: Thank you, senator. If everyone is in agreement, then we will postpone the debate and vote until next Tuesday morning.

Senator Enverga?

Senator Enverga: I was just wondering if the subcommittee will discuss this again, because I am not part of the subcommittee.

The Chair: No. I think at this point it's important that we take it to our respective places and have discussion maybe in our caucuses as well. I think the subcommittee, the minor changes we're talking about, amendments and the notice, for example, can be easily dealt with without having to have another subcommittee meeting, but if we do, it will be prior to next Tuesday.

If there is nothing further, I'll adjourn the meeting.

(The committee adjourned.)

J'ai parlé plus tôt de la possibilité de réserver un après-midi pour l'étude des projets de loi d'initiative parlementaire et, à mon sens, cela ne veut pas dire qu'il faut le supprimer si un projet de loi en particulier est à l'horaire. On peut le présenter et le présenter de nouveau. Le règlement peut le permettre. Mais en outre, il stimule le débat. Il faudra qu'un débat se tienne. Je sais que la sénatrice Cools a parlé des recherches qui, dans certains cas, exigent énormément de temps. Eh bien, si vous pensez que la question sera présentée à plusieurs reprises pendant la période prévue, au cours de la semaine, je crois que dans la plupart des cas, vous aurez assez de temps pour faire le type de recherche que vous devez faire.

Je crois qu'il est possible de le faire et ce, de manière consensuelle, tout en modernisant le *Règlement du Sénat*, dans une certaine mesure, quand il s'agit des projets de loi d'initiative parlementaire, et je crois que cela nous aidera, au bout du compte, puisqu'on s'efforce de faire mieux comprendre au public la façon dont cela fonctionne, ici, et le type de travail que nous faisons et dans quelle mesure que nous réfléchissons aux projets de loi du gouvernement ou d'initiative parlementaire.

Le président : Sénateur Furey, je vous redonne la parole.

Le sénateur Furey : Merci, monsieur le président. J'ai en effet demandé de reporter le vote, parce que je pensais qu'il était possible que nous en arrivions au vote, aujourd'hui, et, bien sûr, il y aurait eu comme conséquence imprévue de reporter le débat.

C'est pourquoi je propose que nous reportions le débat et que nous ne mettions pas la question aux voix avant la prochaine séance; nous aurons la possibilité d'en discuter avec notre caucus et notre chef respectif, pour voir si nous ne pourrions pas trouver une solution qui convienne à tout le monde.

Le président : Quelqu'un a-t-il quelque chose à ajouter?

La sénatrice Cools : J'appuie la proposition.

Le président : Merci, sénatrice. Si tout le monde est d'accord, nous allons donc reporter le débat et le vote à la prochaine séance, mardi matin.

Sénateur Enverga?

Le sénateur Enverga : Je me demandais tout simplement si le sous-comité étudiera encore une fois cette question, car je ne fais pas partie de ce sous-comité.

Le président : Non. Je crois qu'au point où nous en sommes, il est important de soumettre la question chacun de notre côté, voire d'en discuter au sein de notre caucus. Je crois que le sous-comité, les changements mineurs dont nous parlons, les amendements et les avis, par exemple, peuvent être réglés sans que le sous-comité se réunisse de nouveau, mais, s'il le fait, ce sera avant mardi prochain.

S'il n'y a rien à ajouter, je lève la séance.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Tuesday, June 3, 2014

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day, at 9:30 a.m., pursuant to rule 12-7(2)(a), for the consideration of amendments to the *Rules of the Senate*; and for the consideration of a draft report.

Senator Vernon White (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning and welcome everyone to the Standing Committee on Rules, Procedures, and the Rights of Parliament for June 3. We will continue discussion as we ended discussion at the last meeting on the subcommittee chaired by Senator Nolin. I'll start with Senator Nolin to walk us through where we were last week and where we're going this week.

Senator Nolin: Thank you, Chair. Colleagues, I presume we all have a copy of the new version of the first report. I have some notes, which I will read. Of course, if you have any questions or comments, I will take them.

Today we are dealing again with the first report of the subcommittee on broadcasting. Last week you received a text reflecting recent discussions. A senator may wish to move this as an amendment to the first report.

[*Translation*]

According to this second text, prior notice of a motion moving that a non-governmental matter be not further adjourned would have to be given, and it would then be possible to debate this motion.

Let us look at this process by using the example of a bill.

First, this process cannot start unless the bill has been debated for at least three hours and if the order related to its study has already been called at least 15 times. Senators would then have at least three weeks, and perhaps more than five, to study the bill. This provision is found in subsection (1) of the new proposed rule 6-13.

[*English*]

After the bill has met these two basic conditions, the sponsor or critic can, but is not obliged to, give notice of a motion that debate on the bill be not further adjourned. The notice would be given in the normal way, and one day's notice would be needed. This is found in subsection (2) with a consequential change to rule 5-5.

After the next sitting, the notice of motion will appear on the Notice Paper. When moved, certain special procedures would apply based on the process for debating a motion to allocate time on an item of government business. I refer senators to subsection (3). In particular, debate could not be adjourned and

OTTAWA, le mardi 3 juin 2014

Le Comité permanent du règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, conformément à l'article 12-7(2)a), afin d'étudier des modifications au Règlement et une ébauche de rapport.

Le sénateur Vernon White (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, je souhaite la bienvenue à tous les membres du Comité permanent du règlement, de la procédure et des droits du Parlement en ce 3 juin. Nous allons poursuivre la discussion de la dernière séance du sous-comité qui était présidée par le sénateur Nolin. J'invite le sénateur Nolin à nous expliquer où nous en étions la semaine dernière et ce que nous allons faire cette semaine.

Le sénateur Nolin : Merci, monsieur le président. Chers collègues, je présume que vous avez un exemplaire de la nouvelle version du premier rapport. J'ai en main des notes que je vous lirai. Bien sûr, je suis prêt à écouter vos questions ou observations.

Aujourd'hui, nous reprenons l'étude du premier rapport du sous-comité sur la télédiffusion. Vous avez reçu la semaine dernière un texte indiquant les discussions récentes. J'inviterais un sénateur à proposer une motion pour que ce texte devienne un amendement au premier rapport.

[*Français*]

Selon ce deuxième texte, il faudrait donner préavis d'une motion proposant qu'une affaire non gouvernementale ne soit plus ajournée, et il serait possible de débattre de cette motion.

Faisons un survol de ce processus, en suivant l'exemple d'un projet de loi.

En premier lieu, ce processus ne pourrait commencer que si le projet de loi a été débattu pendant au moins trois heures et si l'ordre lié à son étude a déjà été appelé au moins 15 fois. Les sénateurs auront donc au moins trois semaines, et peut-être plus de cinq, pour étudier le projet de loi. Cette disposition se trouve au paragraphe (1) du nouvel article 6-13 proposé.

[*Traduction*]

Quand ces deux conditions de base seront respectées, le parrain ou le porte-parole peut, mais sans y être obligé, donner avis d'une motion visant à ce que le débat sur le projet de loi ne puisse être ajourné. L'avis sera donné de la façon habituelle avec un jour d'avance. Cela est prévu au paragraphe 2 en changement connexe du règlement 5-5.

Après la prochaine séance, l'avis de motion sera publié au *Feuilleton des avis*. Une fois que la motion sera présentée, certaines procédures spéciales s'appliqueront en fonction du processus relatif au débat sur la motion d'attribution de temps relativement à une affaire émanant du gouvernement. J'invite les

speaking times would be 10 minutes for most senators. The total debate could last a maximum of two and a half hours. The Senate could not adjourn during the debate. The vote could not be deferred.

[*Translation*]

If the motion is defeated, subsection (4) does not allow a new notice to be given until the two basic conditions — that the bill be debated for an additional period of three hours and be called for consideration at least another 15 times — have been fulfilled.

But if the motion is adopted, the next time the bill is called, debate will continue until the time provided therefor expires, with no possibility of adjournment. The normal rules would apply, except in cases indicated in subsection (5). Once debate has adjourned, subsection (6) stipulates that the final vote can be deferred in the regular fashion. If the Senate is studying an amendment or a subamendment, no vote prior to the final vote on the main motion can be deferred, in accordance with subsection (7), and debate would thus continue until the time provided for the debate has expired.

[*English*]

Colleagues, we made sure that the report was sent to your offices last week. If you have any comments or questions, I'm ready to answer.

Senator Fraser: I've read the revised version several times. In some ways, it is even more clearly patterned after time allocation for government business, but there are a couple of things I'd like to say.

First, I was really taken aback the other day when in a public meeting, the Honourable Steven Fletcher announced that the Senate would be changing its rules for the consideration of public business. This is a draft report. Consideration of draft reports is supposed to be confidential. I have no idea, but I have theories, without certainty, about how Mr. Fletcher obtained this information. I was disturbed by it, chair. It should not be a precedent that contents of draft reports are discussed by anybody other than this committee.

The Chair: If I may reply, certainly these have been public meetings. These discussions have taken place, and he asked specifically about whether we anticipated continuing this discussion about changing the private member's bill rules. It was explained to him what discussions took place in this committee. I don't know that he watches or listens to the committee or reads the transcript, but to be fair, it was a general discussion around —

Senator Fraser: Have discussions of draft reports been in public?

sénateurs à consulter le paragraphe 3. Plus précisément, le débat ne peut être ajourné, et le temps de parole accordé à la plupart des sénateurs sera de 10 minutes. Au total, le débat ne pourra durer plus de deux heures et demie. Le Sénat ne peut s'ajourner durant le débat, et le vote ne peut être différé.

[*Français*]

Si la motion est rejetée, le paragraphe (4) interdit de donner un nouveau préavis avant que les deux conditions de base — que le projet de loi ait été débattu pendant une nouvelle période de trois heures et qu'il ait été appelé au moins 15 autres fois — aient été remplies.

Mais si la motion est adoptée, la prochaine fois que le projet de loi sera appelé, le débat continuera jusqu'à ce qu'il soit terminé, sans possibilité d'ajournement. Les règles normales s'appliqueraient, sauf dans les cas indiqués au paragraphe (5). Une fois le débat terminé, le paragraphe (6) établit que le vote final peut être différé de façon normale. Si le Sénat étudie un amendement ou un sous-amendement, tout vote précédant le vote final sur la motion principale ne pourrait être différé, conformément au paragraphe (7), et le débat se poursuivrait jusqu'à ce que le Sénat soit rendu au point où le débat prend fin.

[*Traduction*]

Chers collègues, nous avons veillé à ce que le rapport soit envoyé à vos bureaux la semaine dernière. Si vous avez des questions ou des observations, je suis prêt à y répondre.

La sénatrice Fraser : J'ai lu la version révisée à maintes reprises. À certains égards, il est encore plus évident que cette mesure est inspirée des motions d'attribution de temps des affaires émanant du gouvernement. J'aimerais aborder quelques points.

Tout d'abord, j'ai été déconcertée l'autre jour lorsqu'à l'occasion d'une réunion publique, l'honorable Steven Fletcher a annoncé que le Sénat allait changer son règlement concernant les mesures d'initiative gouvernementale. Nous avons en main une ébauche de rapport. L'étude d'un rapport est censée être confidentielle. Je ne sais pas comment M. Fletcher a obtenu ces renseignements, mais j'ai certainement ma petite idée là-dessus. J'ai été troublée par ce fait, monsieur le président. Le fait de divulguer le contenu d'une ébauche de rapport à quiconque qui n'appartient pas à ce comité ne devrait pas devenir un précédent.

Le président : Si vous le permettez, j'aimerais réagir à votre observation. Nos séances ont été tenues en public. Les discussions que nous avons eues ont eu lieu en public. Il a demandé précisément si nous anticipions de poursuivre cette discussion au sujet de changements aux règles régissant les projets de loi d'initiative parlementaire. Il s'est fait donner des explications sur les discussions qui ont eu lieu en comité. Je ne sais pas s'il écoute les délibérations du comité ou s'il lit les transcriptions, mais il faut admettre qu'il s'agissait d'une discussion générale portant...

La sénatrice Fraser : Les discussions sur les ébauches de rapport sont publiées?

The Chair: No, it was around what took place in this committee. This is a public broadcast.

Senator Fraser: Here we are, public broadcast again for consideration of a draft report. Normally, committees go in camera for discussions of a draft report.

The Chair: I think we've been in public since the beginning of these discussions. I don't think any of them have been in camera.

Senator Fraser: How fascinating.

Senator Cools: We should discuss that point.

Senator Fraser: In future, I would suggest that we have discussions on draft reports in camera.

The Chair: Understood. Thank you.

Senator Fraser: Second, I still have no clear understanding of a number of things.

Why we would be doing this? Why we would be establishing a process to terminate debate on non-government business? Government business we already have a process for time allocation because the government has the right to get its business through ultimately. I have no understanding of why we are so intent on doing this for non-government business.

Third, I am still really puzzled. I still feel a grave lack of some of the information I had requested two meetings ago, I believe, or certainly one meeting ago. Even the information that we have about the House of Lords I find difficult to follow in terms of its implications for what we are considering here. I checked Erskine May, which clarified things ever so slightly, but it seems clear that the House of Lords really frowns upon what we might call "closure."

It also seems, but I don't quite understand the mechanism here, that at the outset of certain debates, the House of Lords agrees on time limits so that there is certainty from the beginning about what is happening. I don't understand how that certainty is arrived at. Is it negotiated? Are there standing orders that set out how these limits will be determined? I'm not at all sure, and I didn't find this note very helpful.

I had also asked for information about what is done in other Parliaments, not only in Westminster Parliaments, notably in Australia and New Zealand. I still don't have anything on that. I'd also be interested to know what is done in France and in the United States for cutting off debate on non-government items. The United States is perhaps a little less relevant because their process is quite different. I think we need that information.

Le président : Non, il s'agissait de discussions portant sur les travaux du comité. Ces discussions ont été diffusées publiquement.

La sénatrice Fraser : Voilà où nous en sommes, il y a eu diffusion publique de discussions sur l'étude d'une ébauche de rapport. Normalement, les comités tiennent des délibérations à huis clos sur les ébauches de rapport.

Le président : Je crois que nous avons tenu des séances publiques depuis le début de ces discussions. Je crois qu'aucune séance n'a été tenue à huis clos.

La sénatrice Fraser : C'est fascinant.

La sénatrice Cools : Nous devrions en discuter.

La sénatrice Fraser : À l'avenir, je propose que nous tenions nos discussions sur les ébauches de rapport à huis clos.

Le président : C'est compris, merci.

La sénatrice Fraser : Deuxièmement, il y a encore un certain nombre d'éléments qui ne sont pas clairs.

Quel est donc notre but? Pourquoi établirions-nous un processus visant à mettre fin au débat portant sur des initiatives non gouvernementales? Les affaires émanant du gouvernement peuvent déjà faire l'objet d'une motion d'attribution de temps, car ultimement, le gouvernement peut forcer le Sénat à adopter ses initiatives. Je ne comprends pas pourquoi nous sommes si déterminés à faire en sorte qu'il en aille de même pour les initiatives non gouvernementales.

Troisièmement, ma confusion demeure, car il me manque énormément de renseignements pour lesquels j'avais présenté une demande à la dernière réunion ou celle qui précédait. En outre, même les renseignements au sujet de la Chambre des lords me semblent difficiles à comprendre, car il n'est pas aisé de déterminer les conséquences rattachées à l'objet de notre étude. J'ai consulté les travaux d'Erskine May, qui permettent d'éclaircir quelques rares points, mais ce qui en ressort clairement, c'est que la Chambre des lords est récalcitrante par rapport à la notion de « clôture ».

Il y a un autre point dont les tenants et aboutissants m'échappent : il semble qu'au début de certains débats, la Chambre des lords s'entend sur une limite de temps impartie, de sorte qu'il y a une certitude d'établie dès le début quant au déroulement des délibérations. Je ne comprends pas comment on en arrive à cette certitude. Y a-t-il eu négociation? Y a-t-il des règlements qui établissent les limites à déterminer? Je ne suis pas certaine du processus, et je n'ai pas trouvé que la documentation était très utile.

J'ai également cherché à obtenir de l'information au sujet de ce qui se fait dans les autres Parlements, et non pas seulement dans les Parlements de type Westminster, comme en Australie et en Nouvelle-Zélande. Je n'ai toujours rien reçu à ce sujet. Je serais également intéressée de savoir ce qui se fait en France et aux États-Unis pour limiter le débat quant aux initiatives qui n'émanent pas du gouvernement. Les règles aux États-Unis ne

I think we need a detailed written explanation of the arguments for and, in my case, I would say the arguments against curtailing debate on non-government motions. I just think this is all very strange.

Also, I think that everyone in the Senate is aware that we have been thinking, many of us hard, about how we can modernize and improve the Senate to make it a better, more open, more effective and more efficient institution, but to pick off one item like this strikes me as sort of a cart-before-the-horse approach. I think we need to understand in broad terms what it is that we want to do and where we want to go, and then figure out in what ways our rules ought to be adapted to achieve those ends. This is a massive change —

Senator Cools: Huge.

Senator Fraser: — in the Senate's traditions and practices, in isolation, with no explanation, with no information, or very little information, and I'm greatly troubled by all of that.

I would at the very least request that the library provide for us significantly more information than is now available to us. If the subcommittee on broadcasting — I don't know what this has to do with broadcasting, but anyway — could also provide us with some information on the reasoning it followed in arriving at this proposal, that would be very helpful.

Senator Martin: I was listening very carefully to Senator Fraser, whom I have an opportunity to meet with daily in regard to how we look at the Orders of the Day and organize our business in the chamber.

I appreciate the points that she raised and her concerns about curtailing debate, but I'm just thinking about certain bills that have been, some others have said, languishing in the Senate for a year or more, or they seem stuck in the Senate. There are other words that I've heard used. It is difficult to try and explain to members on the other side or the public why it can take so long for non-government business to move forward, even at times at the most sluggish of rates, as they view it from the outside.

I'm also thinking about how on Wednesdays, now that we're in the month of June, we know that at 4 o'clock we can continue sitting to complete government business, and the committees that are scheduled for 4:15 can concurrently sit as well. That's what we decided for June. We decided not to do that before June because we talk about the importance of what happens in the Senate being equal to the importance of what happens in the committees.

I would just put forward that government business is important, and we know that it does take precedence in many cases, but non-government business is also very important. If

sont peut-être pas aussi pertinentes, car le système y est très différent du nôtre. Je crois que nous avons besoin de ces renseignements.

J'estime que nous avons besoin d'une explication détaillée et écrite des arguments en faveur de ce qui est proposé. Pour ma part, j'aimerais obtenir les arguments contre les motions visant à restreindre le débat durant l'étude d'initiative n'émanant pas du gouvernement. Je trouve tout cela très étrange.

De plus, je crois que tous les sénateurs sont au courant du fait que bon nombre d'entre nous avons réfléchi intensément à la façon dont nous pourrions moderniser et améliorer le Sénat de façon à le rendre plus ouvert, plus efficace et plus efficient. Or, le fait de choisir ce type de motion, d'après moi, reviendrait à mettre la charrue devant les bœufs. Nous devons d'abord établir en termes généraux ce que nous cherchons à faire et quels sont nos buts, et par la suite nous déterminerons les démarches et les règles qui seront adaptées pour atteindre ces objectifs. C'est un changement colossal...

La sénatrice Cools : Énorme.

La sénatrice Fraser : ... qui sera apporté aux traditions et pratiques du Sénat, changement qui sera réalisé à l'écart, sans explication, sans information, ou très peu, et tout cela nous trouble gravement.

Je demanderais à tout le moins que la bibliothèque nous donne beaucoup plus d'information. Si le sous-comité sur la radiodiffusion — et je ne sais pas ce que ceci a avoir avec la radiodiffusion — pouvait également nous offrir de l'information sur le raisonnement qui a abouti à cette proposition, ce serait très utile.

Le sénateur Martin : J'ai écouté très attentivement la sénatrice Fraser, avec qui j'ai l'occasion de me réunir au quotidien pour établir l'ordre du jour et organiser nos travaux.

Je comprends ces préoccupations quant à l'abrégement des débats, mais je pense à certains projets de loi qui stagnent au Sénat depuis plus d'un an, ou du moins semblent y être paralysés. Et cette paralysie a été décrite à l'aide d'autres mots. Il est difficile d'expliquer aux députés et au grand public pourquoi les projets de loi n'émanant pas du gouvernement prennent si longtemps à franchir toutes les étapes au Sénat.

Par ailleurs, maintenant que nous sommes au mois de juin, nous pouvons siéger après 16 heures pour terminer les affaires émanant du gouvernement tandis que les comités qui doivent commencer à 16 h 15 peuvent siéger en parallèle. C'est ce que nous avons décidé pour le mois de juin. Nous avons décidé de ne pas mettre en œuvre cette pratique avant puisque nous estimions que les travaux du Sénat étaient au moins aussi importants que ceux des comités.

Nous savons que les affaires émanant du gouvernement sont très importantes et doivent prendre préséance dans plusieurs cas, mais les autres affaires sont également importantes. S'il y avait

there is a way for us to move, to encourage debate, to stimulate debate, or to add something that will move something that appears on the outside as languishing, and I'm not saying that it is, but it is the process we have in place.

As I said in the previous meeting, if it's a way to modernize — which to me means to strengthen and to find ways that we can encourage debate — then that's how I see this proposed rule change. I just present that to the committee.

It is important to see what other jurisdictions are doing. I do find that very interesting, but this is an opportunity for us as an institution to look at how we can also give importance to the non-government business that we have, of which many items have been standing on the Order Paper for quite some time. Thank you.

Senator D. Smith: I hear the points that Senator Martin makes, and some of them I agree with. Having said that, I think we have to bear in mind the culture of this committee, and the culture of the Rules Committee has been for some years that you don't change the rules unless you have a consensus on both sides. You don't have to have total unanimity. I'm not into this one person veto stuff, but I think you at least want a consensus on both the government side and the opposition. Until you get that, I think you kind of have to keep working at it because, if you just slam it through, that can trigger other things that are undesirable, to say the least.

I'm open-minded on this stuff. I don't think it's perfect, but I think there's a point that's trying to be made. This version is not flying well with a number of people on our side, and I think that the point that Senator Fraser made about having more research done by staff from the library over the summer would be a reasonable thing to do.

We've still just got three meetings, including today, before we presumably break. Yes, some people are kind of mystified as to why this is coming from the subcommittee on broadcasting because there are other issues relating to broadcasting which, if we focus on for the next couple of meetings, maybe we can put to bed. Everybody knows that Speaker Kinsella would like this to be part of his legacy — well, reading between the lines, I certainly have that impression. I'll let others speak for themselves. I think of some of the controversies that the Senate has gone through internally in the last year when they weren't able to record people speaking on some of the hot stuff that was going on here. People were saying "Well, why isn't it on? Why don't we have web or whatever?"

If you go back several years when we've discussed having TV coverage, you never had consensus on either side. You had people on both sides in favour of it, but you also had people on both sides who weren't. I think there's more of a consensus now. I'll only speak for myself, but I'm under the impression that there's more of a consensus now. It probably makes more sense to focus on that.

moyen de faire progresser les choses, d'encourager le débat, de le stimuler ou de faire progresser un dossier qui semble stagner, non pas que des dossiers stagnent au Sénat, alors nous avons un processus en place.

Comme je l'ai dit à la réunion précédente, si c'est une façon de moderniser le Sénat — c'est-à-dire de renforcer et d'encourager le débat — alors je pense que c'est un bon changement de règlement. C'est mon opinion.

C'est important de prendre connaissance de ce qui se fait ailleurs. Ce serait très intéressant, il s'agit d'une occasion pour nous de voir comment nous pouvons attribuer une importance égale aux affaires autres que celles émanant du gouvernement qui dorment au *Feuilleton* depuis longtemps. Merci.

Le sénateur D. Smith : Le sénateur Martin a soulevé de bons arguments, et je suis même d'accord avec certains d'entre eux. Ceci dit, n'oublions pas la culture de ce comité, ainsi que la culture du Comité du règlement, qui veut qu'on ne modifie pas le règlement à moins d'avoir consensus des deux côtés. Et consensus n'est pas unanimité. Je ne crois pas qu'une seule personne devrait pouvoir interjeter son veto, mais il faudrait qu'il y ait au moins un consensus du côté du gouvernement comme de l'opposition. Tant qu'il n'y a pas consensus, il faut continuer à discuter, car, si l'on force les choses, on déclenche des effets indésirables, ou pires.

Je suis ouvert d'esprit. Je ne pense pas que nous avons un système parfait, mais je crois qu'on essaie de l'améliorer. Or, cette proposition ne convient pas à plusieurs personnes de notre côté, et je pense que la demande de Mme Fraser de faire faire davantage de recherche par le personnel de la bibliothèque pendant l'été est intéressante.

Il ne nous reste que trois réunions, y compris celle d'aujourd'hui, avant l'ajournement probable. Oui, certains s'étonnent que le sous-comité sur la télédiffusion soit saisi de cette question parce qu'il y a d'autres questions relatives à la diffusion que nous pourrions peut-être régler si nous nous y consacrons au cours des prochaines réunions. Nous savons tous que le président Kinsella aimerait que ceci fasse partie de l'héritage qu'il laisse — et bien, si je lis entre les lignes, c'est l'impression que j'en dégage. Je laisserai les autres se prononcer. Je pense que l'ordre de discussion interne relative aux controverses entourant le Sénat, certaines personnes n'ont pas pu être enregistrées lorsqu'elles se prononçaient sur l'objet de ces controverses. Certaines personnes disaient : « Pourquoi est-ce que cela ne fonctionne pas? Pourquoi n'y a-t-il pas de diffusion sur le Web par exemple? »

Si on recule de quelques années, au moment où nous discutons de télédiffusion, nous n'avons jamais dégagé de consensus, ni d'un côté, ni de l'autre. De chaque côté, des sénateurs étaient en faveur, d'autres non. Je pense que nous sommes plus prêts d'un consensus aujourd'hui. Je ne parle qu'en mon nom, mais j'ai l'impression que le consensus est plus large aujourd'hui. Il serait probablement plus logique de se concentrer là-dessus.

If we were to have a vote on this today, yes, that side can put through whatever they want, but that would not be a pattern that's compatible with the culture of the committee that we keep working on things and keep refining them and massaging them and whatever to the point where we do develop a consensus on both sides on changes in the best interests of the chamber as a whole.

Those are my thoughts. If we had all the research that Senate Fraser has referred to, I think that would help, and it could be done over the summer. Maybe we can look at some of the other matters relating to this TV coverage and maybe some of which can be cleared up before the summer.

Senator Nolin: I presume some of the questions raised by Senator Fraser could be answered before the adjournment. I presume the library can produce a document to refine what is happening in the House of Lords. Sebastian, you have heard the comments of Senator Fraser. I'm sure you can produce something for us as to what's happening in Australia, as well as in France and the United States.

On the question of why, definitely we can come back to you and explain the rationale behind the "why." My point is, let's try to answer your question before the summer adjournment. If the committee wishes to make a decision to postpone until the fall, we'll take that decision. We have another at least three weeks to go, so why not use those three weeks to try to bring up some answers to your question. If that's not satisfactory, then we'll decide.

I definitely have a lot of support for the comments that were made by Senator Smith, and definitely we need to find some kind of consensus.

There's no point rushing an amendment to the rules without securing a consensus. If we don't agree on why, then we have a problem; but we'll come up with an answer to that.

The Chair: Thank you, Senator Nolin. The analyst advises that the information will be provided prior to the next meeting.

Senator Fraser: In response to Senator Martin, with whom it is a pleasure to work on a daily basis, I might say, she mentioned partly in passing how it's difficult to explain to people from the other side, by which I think she meant the House of Commons, and the public why some things stand on the Order Paper. This, if I may say so, is a case of the pot calling the kettle black.

Senator Cools: Right.

Senator Fraser: When we send bills passed by the Senate, other than government bills, to the House of Commons, they go to the bottom of the order of precedence. There they languish for a long, long time. If we amend a House of Commons private member's bill and send it back, it goes to the bottom of the order of

Nous pourrions passer au vote aujourd'hui. Oui, l'autre côté peut imposer tout ce qu'il veut, mais cette façon de faire ne correspondrait pas à la culture du comité, selon laquelle nous poursuivons notre travail, nous le peaufinons et nous le figurons jusqu'à ce que nous atteignons un consensus des deux côtés à propos de changements qui sont dans le meilleur intérêt de la Chambre dans son ensemble.

Voilà ce que j'en pense. Si nous disposions de toute la recherche dont la sénatrice Fraser a parlé, je pense que cela pourrait nous aider et nous pourrions y travailler pendant l'été. Peut-être que nous pourrions nous pencher sur d'autres questions relatives à la télédiffusion et peut-être pourrions-nous régler certains points avant la pause estivale.

Le sénateur Nolin : J'imagine que nous pourrions répondre à certaines questions soulevées par la sénatrice Fraser avant l'ajournement. Je suppose que les analystes de la bibliothèque peuvent produire un document qui relaterait la façon de procéder à la Chambre des Lords. Sébastien, vous avez entendu les observations de la sénatrice Fraser. Je suis certain que vous pouvez produire un document qui décrirait les façons de procéder en Australie, en France, et aux États-Unis.

En ce qui concerne les raisons, nous pouvons certainement vous fournir des explications. Essayons de répondre à votre question avant d'ajourner pour l'été. Si le comité préfère attendre à l'automne, c'est ce que nous ferons. Il nous reste trois semaines de travaux, alors pourquoi n'utiliserions-nous pas ces trois semaines pour tenter de trouver des réponses à votre question. Et si cette démarche ne convient pas, nous aviserons.

J'appuie largement les observations formulées par le sénateur Smith et nous devons absolument trouver un consensus.

Il est inutile de précipiter un amendement aux règles sans avoir dégagé un consensus. Si nous ne nous entendons pas sur les motivations, nous ferons face à un problème. Mais nous trouverons une solution.

Le président : Merci, sénateur Nolin. L'analyste m'informe que les renseignements seront fournis avant la prochaine réunion.

La sénatrice Fraser : J'aimerais répondre à la sénatrice Martin, avec qui, je le dis en passant, il est agréable de travailler au quotidien. Elle a mentionné à quel point il est difficile d'expliquer aux gens de l'autre côté, et j'imagine qu'elle voulait parler de la Chambre des communes, et au public, pourquoi certains points demeurent inscrits au *Feuilleton*. Si je peux m'exprimer ainsi, c'est la pitié qui se moque de la charité.

La sénatrice Cools : D'accord.

La sénatrice Fraser : Lorsque nous renvoyons à la Chambre des communes les projets de loi adoptés par le Sénat, à part les projets de loi émanant du gouvernement, les autres se retrouvent au dernier rang de l'ordre de priorités. Ils y traînent pendant un bon bout de temps. Si nous amendons un projet de loi d'initiative

precedence and quite likely may never be seen again.

In contrast, if you look at what's been done in this session, you will see that a number of private member's bills have received third reading in the Senate. None of them as yet, if memory serves, have been bills sponsored by members of my party; but, hey, who's counting?

I guess the point I'm trying to make is that the evil, if there is an evil, to take a long time to consider something is perhaps less pronounced than some people sometimes tend to think. Quite often, there are real reasons that a bill is not taken up for rapid consideration. On balance, I think that the public has been well served by that.

I'm not here to say that I just want to block all change everywhere, any time, affecting anything at all, but I do think that this is a very large change that we need to consider in the context of what is done here and of where we want to go in the Senate in the context of the Westminster system in general.

I agree that consensus is important. Consensus doesn't necessarily mean veto power. Sometimes it can, and I've gone through that when proposing rule changes and the other side just said "no" and that was that. It is also highly desirable for us to work together to try to achieve common ground; and I would not want anybody to think that I dispute that.

Senator Cools: I would like to renew my concern for these proposed changes, which I articulated last week but I would like to renew. I view these changes as not in the least bit related to modernization of the Senate. I think we should admit that the Senate is quite a modern institution and has been for quite some time. It's not helpful to describe rule changes that have the effect of disabling our freedom of speech and the independence of individual members. We should not couch those kinds of serious changes in language of modernity, because I see limitations of free speeches as medieval and futile. I just wanted to say that. There are many matters here that are niggling.

Yes, government business has priority, but it is not clear in the contemporary situation in this chamber at the present that the persons who call themselves leaders of the government have access to those priority privileges. That is not clear because those privileges are accessed by virtue of the presence in the chamber of ministers of the Crown. They are not automatic privileges that just flow into existence, but they follow the presence of a minister of the Crown. That has been the state of affairs in the British system since 1689, when all those decisions were taken in pretty clear ways with the development of responsible government.

parlementaire de la Chambre des communes et que nous le renvoyons, il se retrouve au dernier rang de l'ordre de priorités et nous n'en entendrons probablement jamais reparler.

Par opposition, si nous nous penchons sur les travaux effectués au cours de la présente session, nous constatons qu'un certain nombre de projets de loi d'initiative parlementaire ont franchi l'étape de la troisième lecture au Sénat. Si je me souviens bien, jusqu'à présent, aucun de ces projets de loi n'était parrainé par un membre de mon parti, mais de toute façon, qui s'en préoccupe?

J'essaie d'exprimer que peut-être, je dis bien peut-être, quelqu'un quelque part prend plus de temps que nécessaire pour réfléchir à une question moins grave que ce que certains auraient tendance à penser. Bien souvent, il y a des motifs bien réels qui justifient la lente progression d'un projet de loi. Dans l'ensemble, je crois que le public est bien servi par cette façon de faire.

Je ne dis pas que je veux simplement bloquer tous les changements, de toutes les natures et à tous les niveaux, mais je pense qu'il s'agit d'un changement considérable auquel nous devons réfléchir dans le contexte de nos activités et se demander où on veut amener le Sénat dans le contexte du système de Westminster en général.

Je conviens qu'il est important de dégager un consensus. Consensus n'est pas nécessairement synonyme de droit de veto. C'est parfois le cas, et j'ai parfois proposé des changements à apporter aux règles et l'autre côté a simplement refusé et on s'arrêta là. Il est tout à fait souhaitable que nous travaillions ensemble pour tenter d'arriver à un terrain d'entente; et je ne voudrais pas que certains pensent que je remets ceci en question.

La sénatrice Cools : J'aimerais réitérer mon inquiétude quant aux changements proposés. J'en ai parlé la semaine dernière, mais j'aimerais en parler à nouveau. Selon moi, ces changements n'ont rien à voir avec la modernisation du Sénat. Je pense que nous devons admettre que le Sénat est une institution plutôt moderne et qu'il l'est depuis un certain temps. Il est inutile d'énoncer des changements à apporter aux règles qui empièteront sur notre liberté de parole et sur l'indépendance des membres indépendants. Nous ne devrions pas inscrire ce genre de changement important dans un langage de modernité, car selon moi, les limites imposées à la liberté d'expression relèvent de temps lointains et sont futiles. Voilà ce que je voulais dire. De nombreuses questions dont nous sommes saisies ici traînent.

Oui, les affaires du gouvernement ont priorité, mais dans la situation actuelle, nous ne savons toujours pas avec certitude si les personnes qui se disent leaders du gouvernement ont accès à ces privilèges de priorité. Il demeure un manque de clarté parce que ces privilèges sont liés à la présence d'un ministre de la Couronne dans la Chambre. Ces privilèges n'existent pas dans l'absolu, ils existent en vertu de la présence d'un ministre de la Couronne. Il s'agit de l'état des choses dans le système britannique depuis 1689, moment où toutes ces décisions ont été prises de façon très claire dans l'esprit de l'élaboration d'un gouvernement responsable.

Yes, there are rules, but those rules depend on the existence of government members, not government supporters, which is what most of the other caucuses do. They're not the government. There are no members of the government; there are supporters of the government. I would like to put that point out. I've raised it many times and it has never been answered yet.

I admire greatly Senator Nolin's work. My real concerns for these changes are that they are going to the factor of the independence of individual senators. This is something I feel a little strongly about and am rather attached to since I am attached to no caucus. The caucuses, I can say, totally dominate and control Senate business. That is something we should look at because I quite often feel persecuted by it. Quite often I feel persecuted by it. The intention of the Senate is that each and every member be independent. If an individual member feels so strongly about an issue as to hold the rest of the institution hostage, then you say "good for that member" because the wrongdoing in that case is the majority not taking notice of the view of the minority. If any member can do that, you should say "hooray," because it takes a lot of parliamentary skill that is not readily and easily seen in today's community.

I would also like to say something on the matter of serious and difficult research. There are some issues that take months, sometimes years, especially if you're waiting for papers to come from abroad. It can take years to do things. For members doing serious research, it takes time. I would suggest, chair, that we should alter our attitude in the Senate in the belief that because something stays on the Order Paper for a few months, somehow or other it is a long delay.

When I came to the Senate, bills used to be around for six months at a time on a regular basis. There's something very strange about how we're counting time in the Senate. I would like to plead with members to delay the progress of this issue and let us give it the time it deserves because there are enough voices questioning it.

It is never a good idea, chair, in the history of these institutions to move changes to the Senate by virtue of the force of the majority. It has never been considered proper or appropriate to do that. Many have done it and many are planning to do it, but it has never been considered a proper way to approach.

As I said last week and will say again, it is expected that major changes to the Senate rules should originate in the Senate in a debate to get the feel and the sense of the house. Yes, you have a rule on this committee in respect of this committee's so-called mandate such that proposed rule changes can emanate and originate there, but this is the only way they are now emanating.

Oui, il y a des règles, mais ces règles dépendent de la présence de membres de gouvernement, et non pas de sympathisants au gouvernement, comme c'est le cas dans la plupart des autres caucus. Ils ne représentent pas le gouvernement. Ce ne sont pas des membres du gouvernement; ce sont des sympathisants du gouvernement. Voilà le point que je souhaitais soulever. J'ai soulevé cette question à maintes reprises et je n'ai jamais obtenu de réponse.

J'admire énormément les travaux du sénateur Nolin. Mes véritables préoccupations en ce qui a trait à ces changements sont qu'ils vont affecter l'indépendance de chaque sénateur. C'est quelque chose qui me tient particulièrement à cœur étant donné que je n'appartiens à aucun caucus. Les caucus, pour ainsi dire, dominant entièrement et contrôlent les affaires du Sénat. C'est là quelque chose que nous devons examiner, car je me sens bien souvent persécuté. Je me sens souvent persécuté par ce système. L'objectif du Sénat est de permettre à chacun de ses membres d'être indépendant. Si un membre de celui-ci a des idées bien accrées concernant un sujet et que cela retient l'institution en otage, on peut se dire « c'est une bonne chose pour ce membre », car l'erreur dans ce cas consiste, pour la majorité, à ne pas tenir compte de l'opinion de la minorité. Si chaque membre a ce pouvoir, c'est quelque chose dont il faut se réjouir, car il faut bien connaître les rouages du Parlement et cela n'est pas quelque chose que l'on voit facilement et souvent aujourd'hui.

J'aimerais aussi dire quelques mots concernant la recherche sérieuse et difficile. Il y a certains sujets qui exigent des mois, parfois des années, de recherche, surtout si l'on souhaite consulter des travaux qui viennent de l'étranger. Cela peut prendre des années. Il faut du temps pour qu'un membre puisse faire des recherches approfondies. Monsieur le président, je proposerais que l'on change d'attitude au Sénat en ce qui a trait à la croyance selon laquelle quelque chose qui reste quelques mois au *Feuilleton* fait l'objet d'un long retard.

Lorsque je suis arrivé au Sénat, des projets de loi s'y trouvaient régulièrement pendant six mois. La façon dont nous mesurons le temps au Sénat est très étrange. J'aimerais exhorter les membres à ralentir les progrès réalisés sur cette question afin que l'on puisse lui consacrer le temps qu'elle mérite, car un nombre suffisamment élevé de voix la remette en question.

Monsieur le président, à la lumière de l'histoire de ces institutions, ce n'est jamais une bonne idée de proposer des changements au Sénat simplement parce que c'est le souhait de la majorité. Cela n'a jamais été considéré comme acceptable ou adéquat. Beaucoup l'ont fait et beaucoup prévoient le faire, mais cela n'a jamais été considéré comme une bonne façon de faire.

Comme je l'ai dit la semaine dernière et comme je le dirai encore, on s'attend à ce que des changements importants au *Règlement du Sénat* proviennent du Sénat lui-même dans le cadre d'un débat qui permettrait de sonder l'opinion de la Chambre. Oui, vous contrôlez peut-être ce comité pour ce qui est du soi-disant mandant de celui-ci afin que les changements proposés au

That was supposed to be a secondary rule in instances where the issues were so clear-cut that there would be little disagreement. That's what that rule intended.

I've raised these points on the floor before. I don't understand why we have to keep restating the whole point. The government absolutely has control of the Senate as it is. I do not know why it needs any more power and for what purpose. I really do not understand why it is necessary.

I don't understand why it is that we're going into that little place, the only place that private members have for certain kinds of action. I would ask you, chair and all the members of the committee, to let us reconsider what we're doing and at least give us the summer to research it more thoroughly. I have a host of research that I can do, but I can't get to it in the next two or three weeks.

I hope that I haven't hurt anybody's feelings because I can say that a lot of people who sit around this table stand high in my esteem and high in my affection, but there is something wrong with what we're doing. If you are hearing resistance or concern or anxiety, those are just reasons to pause and to slow down.

In addition, chair, this emanates from the broadcasting committee. I cannot see the relationship between this and the issue of broadcasting, which I'm very interested in, as you know, or you may not know. For a long time, I have believed that Senate debates should be broadcasted.

I just ask the committee to pause and reconsider the rush on this, especially when I believe some very intelligent concerns are being raised and should be heeded.

Senator Batters: I wanted to make the point for the record, so that no one thought that this was only Conservative senators bringing this forward, that Senator Nolin worked very hard on this along with Senator Joyal, two really learned minds of the Senate. In that way, I think that that lends credence to the fact that there was some consensus on this particular issue.

Senator Joyal: There are two points I would like to bring forward

The first is that we keep concentrating on the Senate rules in relation to private member's bills but, to use a popular expression, it takes two to tango. If we want a private member's bill that has been introduced in the Senate by a senator to be considered in the other place and finally become legislation, I think it would be helpful if we could have an information sheet on the exact procedure in the other place. In other words, if we feel that our procedure needs to be modernized, let's compare it to the way that they do things on the other side before we conclude that there is one of the two chambers that is not really at par with the other. I'm using my words in very neutral terms here. I have not

Règlement émanent de celui-ci, mais il s'agit maintenant de la seule façon dont cela fonctionne. Cela était censé être une règle secondaire dans les cas de questions bien tranchées faisant l'objet de peu de controverse. C'était l'objectif de cette règle.

J'ai déjà soulevé ces points. Je ne comprends pas pourquoi on doit constamment les répéter. Le gouvernement a le contrôle absolu du Sénat tel qu'il est. Je ne comprends pas pourquoi il souhaite se donner davantage de pouvoir et à quelle fin. Je ne vois vraiment pourquoi cela est nécessaire.

Je ne comprends pas les raisons pour lesquelles l'on va dans ce recoin, le seul qui permette aux membres indépendants de faire certaines choses. Je vous demande donc, monsieur le président ainsi qu'à tous les membres du comité, de revoir ce que nous faisons et de nous laisser au moins l'été afin de faire des recherches plus approfondies sur la chose. Il y a tout un tas de recherches que je peux faire, mais je ne peux pas m'en occuper au cours des deux à trois prochaines semaines.

J'espère n'avoir blessé personne, parce que je peux affirmer avoir en très haute estime et avoir beaucoup d'affection pour certaines personnes qui sont autour de cette table, mais il y a quelque chose qui ne va pas dans ce que nous faisons. Si on constate qu'il y a une réticence, des préoccupations ou de l'angoisse, ce sont de bonnes raisons pour nous de nous arrêter pour prendre un certain recul.

De plus, monsieur le président, ceci émane du Comité de la radiodiffusion. Je ne vois pas de rapport entre ceci et la question de la radiodiffusion qui m'intéresse beaucoup, comme vous le savez peut-être. Cela fait déjà longtemps que j'estime que les débats du Sénat devraient être radiodiffusés.

Je demande seulement au comité de faire une pause pour réfléchir à cet empressement, surtout compte tenu des préoccupations somme toute très pertinentes qui ont été soulevées et qui devraient être écoutées.

La sénatrice Batters : Je tenais à dire, aux fins du compte rendu, afin que personne ne pense que seuls les sénateurs conservateurs ont soulevé la question, que le sénateur Nolin a travaillé très fort dans ce dossier avec le sénateur Joyal, de grands esprits du Sénat. Le Sénat, je pense, démontre qu'il y a un certain consensus sur cette question.

Le sénateur Joyal : J'aimerais soulever deux choses.

La première, c'est que nous parlons tout le temps des règles du Sénat par rapport au projet de loi d'initiative privée, mais pour employer une expression populaire, il faut être deux pour valser. Si on veut qu'un projet de loi d'initiative privée qui a été présenté au Sénat par un sénateur soit examiné à l'autre endroit et finisse par devenir loi, je pense qu'il serait utile d'avoir un document d'information sur la procédure exacte qui est en vigueur à l'autre endroit. Autrement dit, si nous avons l'impression de devoir moderniser notre procédure, comparons-la à celle qu'applique l'autre côté avant de conclure que l'une ou l'autre chambre n'est pas vraiment en harmonie avec l'autre. Je veux m'exprimer ici en

reviewed the procedure in the other place. We were there some years ago. Maybe they have improved it since I was sitting over there, but I would like us to know exactly how they do things in the other place. It is just fair.

The other suggestion I would like to propose is that the report or the proposed report that we have in front of us, especially in section 2, refers to conditions at rule 16-13(1) and then at 16-13(2) it is a proposal. This proposal could be refined in a way. In other words, I see there are numbers there, 15, for instance: 16-13(1)(a) calls for consideration at least 15 times or (b), a cumulative total of at least three hours. As you know, numbers can be revisited. If some senators are of the conviction that it is too stringent, there is a way, in terms of length of time to be reviewed, so there could be options, in my opinion.

It is the same with who is allowed to give notice of motion and the other conditions that are debated. I think there is a possibility. One could use his mind to review it and ask if there is not a way to approach it from an angle that would take into consideration some of the concerns that have been expressed.

In other words, my conclusion on this is that this is not a final take-it-or-leave-it kind of proposal. That's the way I see it. I might be idealistic on this, but I think that could also be part of the reflection we might want on the basis of what we will hear from the research report and the point that I have raised in relation to how it is done in the other place, so that we try to take into account the picture of the institution of Parliament as a whole when we approach the issue of private member's bills.

Senator Nolin: I totally agree with Senator Joyal. The subcommittee will go back to the drawing board and come back with the "whys," definitely. We're not forcing anything. We want to have a process that is fair for all senators who are introducing bills. Fairness is, for us, the key word. Definitely, if time is too short, let's expand the time. If 15 is not enough, let's put 20. If you think 15 is too long, let's reduce it to 10. We're open.

As a matter of fact, talking about who would introduce the motion, for the first draft it was everyone and, after discussion, we came to the conclusion maybe it's too large. Maybe we should restrict that to the sponsor and the critic.

We're open, but we want the discussion to take place here around the table. I don't have a problem with looking into more details about what's going on in other jurisdictions, definitely not, and we will go back to the drawing board and explain to you why we're doing that. Of course, we'll try to do that before the adjournment.

The Chair: The analyst advises that, prior to the next meeting, we will have information in relation to France, Australia, U.S. and the House of Lords, with revisions as requested, as well a

termes très neutres. Je n'ai pas examiné la procédure de l'autre endroit. Nous y avons siégé il y a quelques années, mais peut-être a-t-elle été améliorée depuis lors. J'aimerais néanmoins savoir exactement comment se font les choses là-bas. Ce n'est que justice.

L'autre chose que je voudrais proposer, c'est que dans le rapport ou le projet de rapport que nous avons sous les yeux, surtout à l'article 2, il est question de conditions au paragraphe 16-13(1), mais au paragraphe 16-13(2), c'est une proposition. Cette proposition devrait être en quelque sorte redéfinie. Autrement dit, je vois des nombres, 15, par exemple : 16-13(1)a a été appelé au moins 15 fois ou b) a été débattu pendant une durée totale cumulative d'au moins trois heures. Vous savez que les chiffres peuvent être changés. Si des sénateurs sont convaincus que c'est trop rigoureux, il y a moyen, pour ce qui est de la durée du débat donc, à mon avis, il y aurait des solutions.

Il en va de même de ceux qui sont autorisés à présenter des avis de motion et des autres conditions qui sont débattues. Je pense qu'il y a une possibilité. On pourrait y réfléchir et se demander s'il n'y a pas moyen d'approcher la chose de manière à tenir compte de certaines préoccupations qui ont été exprimées.

Autrement dit, ce que je conclus là-dessus, c'est que ce n'est pas une proposition finale à prendre ou à laisser. C'est ainsi que je vois les choses. Peut-être suis-je idéaliste, mais je pense que cela pourrait aussi faire partie de la réflexion qu'on veut faire à la lumière de ce que nous apprendrons du rapport de recherche et de l'argument que j'ai soulevé au sujet de la manière dont se font les choses à l'autre endroit, de sorte qu'on puisse tenter de tenir compte du tableau d'ensemble de l'institution qu'est le Parlement quand on étudie la question des projets de loi d'initiative parlementaire.

Le sénateur Nolin : Je suis tout à fait d'accord avec le sénateur Joyal. Le sous-comité fera ses devoirs pour trouver les « pourquoi », c'est sûr. Nous ne voulons rien forcer. Nous voulons avoir un processus équitable pour tous les sénateurs qui présentent des projets de loi. L'équité est, pour nous, le mot clé. Il est certain que, si le temps manque, il faut en prévoir plus. Si 15 fois ne suffisent pas, prévoyons-en 20. Si vous pensez que 15, c'est trop, disons alors que ce sera 10. Nous sommes ouverts aux propositions.

De fait, puisqu'on parle de celui qui présenterait la motion, pour la première ébauche, c'était tout le monde, et après discussion, nous sommes arrivés à la conclusion que c'est peut-être trop. Peut-être devrions-nous restreindre cela au parrain et au porte-parole.

Nous sommes ouverts, mais nous voulons que la discussion se tienne ici. Je ne suis pas contre l'idée d'aller plus en profondeur, de voir ce qui se passe ailleurs, certainement pas, et nous allons refaire nos devoirs et expliquer pourquoi nous agissons ainsi. Bien entendu, nous tenterons de le faire avant l'ajournement.

Le président : L'attaché de recherche me dit qu'avant la prochaine réunion, nous aurons reçu de l'information sur la France, l'Australie, les États-Unis et la Chambre des lords et les

private member bill info sheet that Senator Joyal requested so people will have an understanding of the process that private member's bills take, whether they start in our place or the other place and, more importantly, how they conclude. We will have that as well available for everyone.

Senator Joyal: On the basis of the procedure being followed in the House of Lords, would the analyst be invited also to look into how the House of Commons deals with the private member's bills that might originate from the House of Lords? It would be helpful to have the whole picture of how they do it over there, rather than just focusing on one chamber. As I said, it's a two-part operation and I think it would be just fair for us to have an overall picture of how they do it in both chambers.

Senator Enverga: I have been listening to everyone here and I have a lot of respect for their ideas.

I keep hearing that we should compare with the House of Lords and other organizations. I'm wondering if we can't just make our own here, made-in-Canada rules, and not worry about any other Parliament. What we do here is independent of any other ideas, and we can do it made in Canada. Why don't we do it that way? That way, it will be much easier for us to make changes according to our needs, not according to what other parliaments do.

Senator Nolin: Look, it's going to be a made-in-Canada solution, but if we can learn from mistakes and experience from others, then let's try to understand why we should have our own. We're not doing that to limit our freedom to decide what's good for us, but to learn from others. That's why we're doing that.

The Chair: Thank you very much, both of you.

Senator Joyal: I just want to say to the honourable senators that there are two sections of the Constitution that refer to the Westminster model of Parliament that we're following in Canada. Section 18 divides the overall scope of privileges of what exists in Westminster, and this section was not removed in 1982 when we had the repatriation of the Constitution and, of course, the preamble of the Constitution that calls upon Canada to have as a monarch the British monarch. We have that as organizing principles of our Constitution, in other words, the principles of constitutional monarchy and the principles of a Westminster-style Parliament.

It doesn't mean we cannot depart. We have departed. There are theses made on that, and it would be fair for honourable senators who are interested to read those conclusions. I could give you a lecture on that, be it the Charter of Rights and Freedoms that they don't have in Westminster. That is a fundamental difference. But you can see we have departed substantially from them and, when that was proposed to Westminster in 1981 to be adopted by

révisions demandées, ainsi que les documents d'information sur le projet de loi d'initiative parlementaire que le sénateur Joyal a demandé. Ainsi, tout le monde pourra comprendre le processus que suit un tel projet de loi, qu'il soit présenté au Sénat ou à l'autre endroit et, plus important encore, ce qu'il en advient. Tout le monde recevra donc cette information.

Le sénateur Joyal : Compte tenu de la procédure que suit la Chambre des lords, est-ce qu'on demandera aussi aux attachés de recherche de voir comment la Chambre des communes traite des projets de loi d'initiative parlementaire qui émanent de la Chambre des lords? Il serait utile d'avoir un tableau d'ensemble de la manière dont ils fonctionnent là-bas, plutôt que simplement se concentrer sur une seule chambre. Comme je l'ai dit, c'est un processus en deux volets, et je pense qu'il serait bon d'avoir un tableau d'ensemble de la façon dont fonctionnent les deux chambres.

Le sénateur Enverga : J'écoutais attentivement, et je respecte les idées de tout le monde.

J'entends répéter sans cesse qu'on devrait se comparer à la Chambre des lords et d'autres organisations. Je me demande si on ne pourrait pas faire nos propres règles, des règles bien canadiennes, sans se préoccuper d'autres parlements. Ce que nous faisons ici est indépendant de toute autre idée, et nous pouvons le faire à la façon canadienne. Pourquoi pas? Ainsi, il nous sera beaucoup plus facile de faire des changements, selon nos besoins, et non pas selon la manière dont fonctionnent d'autres parlements.

Le sénateur Nolin : Écoutez, ce serait une solution bien canadienne, mais si nous pouvons tirer des leçons des erreurs et de l'expérience des autres, essayons donc de comprendre pourquoi nous devrions avoir nos propres règles. Nous ne cherchons pas à limiter notre liberté de décider de ce qui est bon pour nous, mais plutôt d'apprendre des autres. C'est pourquoi nous faisons cette démarche.

Le président : Merci beaucoup, à tous les deux.

Le sénateur Joyal : Je voulais seulement dire à mes collègues qu'il y a dans la Loi constitutionnelle des articles qui mentionnent le modèle de Westminster sur lequel est façonné notre Parlement. L'article 18 divise la portée générale des privilèges établis à Westminster, et cet article n'a pas été supprimé en 1982 quand la Loi constitutionnelle a été rapatriée et, évidemment, le préambule de la loi qui appelle le Canada à avoir pour monarque le monarque britannique. Cela fait partie des principes d'organisation de notre Constitution, autrement dit, les principes de la monarchie constitutionnelle et du Parlement de style Westminster.

Cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas y déroger. Nous l'avons fait. Des thèses ont porté là-dessus, et il serait bon que les sénateurs intéressés en lisent les conclusions. Je pourrais vous faire tout un discours là-dessus, ne serait-ce que sur la Charte des droits et libertés qu'ils n'ont pas, dans le modèle de Westminster. C'est une différence fondamentale. Ainsi, vous pouvez voir que nous sommes très différents d'eux, et quand on a proposé, à

them, there were many objections on the basis that we were doing something so different than the very nature of the Westminster Parliament that some of them were opposed to even vote that legislation. There is a long history there, but that doesn't mean we should not be, as Senator Nolin said, aware of the principles that determine the functioning.

As I said, there are 100 ways in the last 147 years that we have departed from Westminster on many accounts.

The Chair: Senator Fraser, back to one of your early comments in relation to public. We made a decision in the first meetings that, unless requested, we would always try to hold the meetings in public, so there wasn't an intent to make this public. There was an intent not to make them private and I think it was brought forward by Senator Cools.

Senator Fraser: Thank you very much for that, chair. I'm a former journalist. I like things to be in public.

The Chair: I know you do. I've heard you say it.

Senator Fraser: It is often in the case of a production of a draft report that conversations are held that are more suitable for private meetings, and a draft report is only a draft report. Its adoption, of course, should be in public.

The Chair: I understood your rationale and comments, but I wanted to make sure there was an understanding from the beginning of how we decided to move forward.

We will have the analysts bring forward the information to each of you. I'm not sure, Senator Fraser, if you intend to return next week or not —

Senator Fraser: Oh, yes.

The Chair: Then we will ensure you will get the information.

If you have other ideas around times, we looked at, first of all, how much time typically is used and how many times people would like things called. But it wasn't about us trying to put cement around it but having a form before we poured cement, so if you have thoughts about that as well.

We'll try to meet again as a subcommittee prior to the next meeting so that we come back in front of you with further discussion, and we'll bring this back next week if everyone agrees.

(The committee adjourned.)

Westminster, en 1981, qu'ils adoptent ce modèle, de nombreuses objections ont été soulevées, fondées sur le fait que notre fonctionnement était tellement différent de la nature même du Parlement de Westminster que certains d'entre eux étaient même opposés à voter sur cette loi. Nous avons une longue histoire, mais cela ne signifie pas que nous ne devrions pas, comme le sénateur Nolin l'a dit, être conscients des principes qui sont à la base du fonctionnement.

Comme je l'ai dit, nous nous sommes démarqués de 100 façons, depuis 147 ans, du modèle de Westminster.

Le président : Sénatrice Fraser, revenons à vos commentaires de tout à l'heure au sujet du public. Nous avons pris la décision, lors de la première réunion, selon laquelle à moins qu'on ne le demande, toutes nos réunions seraient publiques, donc il n'y a pas eu intention de ne pas tenir cette réunion publique. Il y avait intention de ne pas avoir de réunions privées, et je pense que ça avait été soulevé par la sénatrice Cools.

La sénatrice Fraser : Merci beaucoup, monsieur le président. J'ai été journaliste. J'aime bien que les choses se tiennent en public.

Le président : Je sais. Je vous l'ai entendu dire.

La sénatrice Fraser : Souvent, quand une ébauche de rapport est produite, il est plus pertinent d'en discuter en privé, et une ébauche de rapport n'est guère qu'une ébauche. Son adoption, par contre, devrait se faire en public.

Le président : J'ai compris votre raisonnement et vos commentaires, mais je tenais à m'assurer qu'on s'entend bien dès le départ sur le déroulement dont nous avons convenu.

Les attachés de recherche vous feront parvenir l'information. Je ne sais pas, sénatrice Fraser, si vous comptez revenir la semaine prochaine ou non...

La sénatrice Fraser : Oh, mais oui.

Le président : Nous veillerons donc à ce que vous receviez l'information.

Si vous avez d'autres idées au sujet du nombre de fois, nous avons examiné, d'abord, combien de temps est consacré à l'examen des projets de loi et combien de fois les gens souhaitent en discuter. Mais il ne s'agit pas pour nous de couler les choses dans le béton, mais plutôt d'avoir un coffrage avant d'y verser le ciment, donc si vous avez des idées à ce sujet, n'hésitez pas.

Nous allons essayer de nous réunir en sous-comité avant la prochaine réunion de façon à pouvoir apporter d'autres éléments à nos discussions, et nous nous reverrons la semaine prochaine, si tout le monde est d'accord.

(La séance est levée.)

OTTAWA, Tuesday, June 10, 2014

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day, at 9:30 a.m., pursuant to rule 12-7(2)(a), for the consideration of a draft report on amendments to the *Rules of the Senate*.

Senator Vernon White (*Chair*) in the chair.

The Chair: Honourable senators, I call to order the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament for June 10. Welcome to everyone this morning. I hope you had a great weekend.

On the agenda for today will be to renew the discussion and dialogue around a potential change in rules or the subcommittee report, I guess, in relation to private members' bills in particular.

As a follow-up to the request made at the last meeting, honourable senators, we received yesterday's notes prepared by research staff. I want to thank them very much for the work they did — I know they were hard at it all last week — particularly in relation to non-government business and how it's conducted in the House of Lords, the Australian Senate, the French Senate and the U.S. Senate, although the U.S. Senate is less applicable. Also a short note relating to how Senate public bills — those are not introduced by the government — are dealt with in the Canadian House of Commons has been shared and circulated. In addition, the Subcommittee on Broadcasting prepared and circulated a short briefing note on some of the factors taken into consideration when preparing this proposal.

Before we go further, I would like to provide a short point of clarification. The subcommittee's report was provided to the committee on May 13. At last week's meeting an alternate proposal was provided that could require notice and would allow debate on the notice that debate be not further adjourned. Thus far we've had general discussion on two texts, neither of which has been moved for adoption to this point. Until it's clear which one senators generally prefer, the approach works well and is quite acceptable.

For those who are wondering, the meeting is in public as it has been throughout.

I will ask Senator Nolin to do a *Reader's Digest* version of the subcommittee's work to date and we will move from there.

Senator Nolin: First, in the package we all received yesterday, I think an important document is the note. Senator Fraser asked us to reflect on the rationale that the subcommittee developed to prepare the report. That note is quite comprehensive explaining why we took the approach.

OTTAWA, le mardi 10 juin 2014

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, conformément l'article 12-7(2)a), afin d'étudier une ébauche de rapport concernant des modifications au Règlement.

Le sénateur Vernon White (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : Honorables sénateurs, je déclare ouverte cette séance du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. Nous sommes le 10 juin. Je souhaite la bienvenue à tous. J'espère que vous avez passé un excellent week-end.

Conformément à notre ordre du jour, nous poursuivrons la discussion des modifications du Règlement ou du rapport du sous-comité, je suppose, concernant notamment les projets de loi d'initiative parlementaire.

Par suite de la demande faite à la dernière réunion, nous avons reçu hier des notes rédigées par les membres de notre personnel de recherche. Je voudrais les remercier chaleureusement de leur travail — je sais qu'ils s'en sont occupés sans relâche pendant toute la semaine dernière —, particulièrement en ce qui concerne les affaires non gouvernementales et la façon dont elles sont traitées à la Chambre des lords, au Sénat australien, au Sénat français et au Sénat américain, bien que l'exemple du Sénat américain ne soit pas aussi applicable que les autres. Nous avons également une courte note, qui a été distribuée, concernant le traitement des projets de loi publics de sénateur — qui ne sont pas déposés par le gouvernement — à la Chambre des communes du Canada. De plus, le Sous-comité sur la télédiffusion a rédigé et distribué une courte note d'information sur quelques-uns des facteurs pris en compte lors de la préparation de cette proposition.

Avant d'aller plus loin, je voudrais donner une brève précision. Le rapport du sous-comité a été présenté au comité le 13 mai. Au cours de la réunion de la semaine dernière, nous avons reçu une autre proposition d'après laquelle il faut donner préavis d'une motion proposant qu'une affaire ne soit plus ajournée, cette motion pouvant faire l'objet d'un débat. Jusqu'ici, nous avons tenu une discussion générale sur les deux textes, sans qu'il soit proposé d'adopter l'un ou l'autre. Tant que nous ne savons pas clairement lequel des deux a la préférence des sénateurs, cette façon de procéder marche bien et est tout à fait acceptable.

Pour ceux qui s'interrogent à ce sujet, je précise que notre réunion est publique, comme cela a toujours été le cas.

Je demande au sénateur Nolin de faire un résumé du travail accompli jusqu'ici par le sous-comité. Nous verrons ensuite ce qu'il conviendra de faire.

Le sénateur Nolin : Tout d'abord, dans la trousse que vous avez reçue hier, la note constitue le document important. La sénatrice Fraser nous a demandé de réfléchir au principe sur lequel le sous-comité s'est appuyé pour rédiger le rapport. La note explique bien les raisons pour lesquelles nous avons adopté cette approche.

I will not go through all the specific procedure in the various upper chambers that were reviewed by researchers. I don't know if you have any questions, but if we focus on the British House of Lords you will discover, if you have not already read it, that the mover introduced the limits. There is a bracket, so depending on what the mover proposes, that will influence the length of debate by each speaker.

If it is moved to have a debate of less than two hours, the time allotted to everybody to speak is quite short, but at the other end of the spectrum you can have a debate over eight hours. That is also open to the mover to decide and of course it's up to the chamber to decide if they agree on the motion to limit the debate.

Chair, I don't know if you want me to go into more specific details or do you want to open the discussion? I understand we all had the documentation yesterday and maybe some did not have the time to read it or they may have questions already.

The Chair: I think that's fine for now and I'll call on Senator Fraser.

Senator Fraser: Thank you to the staff and the subcommittee for providing the documentation. I have a couple of questions, Senator Nolin.

The document I'm looking at from the House of Lords, I didn't understand it quite in the way that you just proposed it. This is the document dated June 9, and on private members' bills it says there is no time limit on the bill's debate and there is no formal timetable for the passage of the bill.

The party whips will agree on when to set the bill down for debate and on an estimate of time required for the bill to pass in the House of Lords; however, because backbenchers may not be accountable to the whips, the bill's progress may take longer than expected.

I was very interested when you said it was the proposer of the bill — I think you said — who determined time; where did you get that?

Senator Nolin: If you look at page 3, and I can ask researchers to go deeper in my explanation, at the bottom is the heading "Speaking Time in Debates with Formal Time Limits." That is the procedure that they have that "could" be introduced. It's not a "must," but it could be introduced to limit the debate. Then the proposer will, in his motion, specifically ask for debate of four to six hours, two to three and a half hours, a debate of one and a half hours, or less than one hour. So that's why we have those.

Maybe I can call on the researchers because they did the research, please.

Je ne passerai pas en revue tous les détails de la procédure des différentes chambres hautes que nos analystes ont examinées. Je ne sais pas si vous avez des questions, mais si nous concentrons notre attention sur la Chambre des lords britannique, vous remarquerez, si vous n'avez pas déjà lu le texte, que le motionnaire fixe les limites relatives à la durée du débat. La durée s'inscrit dans un intervalle, de sorte que ce que le motionnaire propose influe sur la durée des interventions des autres orateurs.

S'il est proposé de tenir un débat de moins de deux heures, le temps de parole accordé à chacun est assez court, mais, à l'autre extrémité, il est possible d'avoir un débat de plus de huit heures. Là aussi, le motionnaire peut décider, mais il appartient à la Chambre de dire si elle consent à la motion limitant le débat.

Monsieur le président, je ne sais pas si vous voulez que je donne davantage de détails ou si vous préférez ouvrir le débat. Je crois savoir que nous avons tous reçu la documentation hier. Il y en a peut-être qui n'ont pas eu le temps de la lire ou qui pourraient déjà avoir des questions à poser.

Le président : Je pense que c'est très bien pour le moment. J'invite la sénatrice Fraser à prendre la parole.

La sénatrice Fraser : Je voudrais remercier le personnel et le sous-comité pour la documentation. J'aurais quelques questions à poser, sénateur Nolin.

Je regarde le document concernant la Chambre des lords, mais je n'y trouve pas ce que vous venez de dire. Le document est daté du 9 juin. Au sujet des projets de loi d'initiative parlementaire, il dit qu'il n'y a ni limite de temps pour le débat ni calendrier officiel pour l'adoption du projet de loi.

Les whips des partis conviennent du moment où s'amorcera le débat sur un projet de loi et font une estimation du temps nécessaire pour que le projet de loi franchisse toutes les étapes à la Chambre des lords. Toutefois, comme des lords d'arrière-ban peuvent ne pas tenir compte des indications des whips, l'examen du projet de loi peut être plus long que prévu.

J'ai été très intéressée de vous entendre dire que celui qui propose le projet de loi — je crois que c'est ce que vous avez dit — détermine les limites de temps. Où avez-vous trouvé cela?

Le sénateur Nolin : Je peux demander aux analystes de donner davantage de détails, mais si vous regardez à la page 4, vous verrez le titre « Temps de parole pour les débats où le temps de parole est limité ». C'est la procédure qui « peut » être adoptée pour limiter le débat, mais elle n'est pas obligatoire. Dans sa motion, le motionnaire demande alors un débat de quatre à six heures, de deux à trois heures et demie, d'une heure et demie ou de moins d'une heure.

Je vais peut-être inviter les analystes qui ont fait la recherche à nous en dire davantage.

Sebastian Spano, Analyst, Library of Parliament: We've structured this according to certain kinds of debates. They talk about debates with formal time limits and debates without formal time limits. Perhaps Eric can speak to it because he did this part of the note.

Eric Pelot, Analyst, Library of Parliament: The division in the House of Lords is based on whether there's a formal time limit or no formal time limit. Bills fall under the category of "no formal time limit." However, there are mechanisms to allow the lords to self-limit the time for debate ahead of the debate through a motion, as Senator Nolin has pointed out. In addition, if there is no agreement ahead of time on the time limit set, there is the mechanism of closure, which is available to the House of Lords to close debate after it has gone on for a satisfactory amount of time. So even where there are no formal time limits, there are mechanisms available to the House of Lords to impose those limits as they see fit.

Senator Fraser: You don't discuss in this paper their use or rules for closure, unless I've missed something. Terminating debate — I'm sorry, yes, you do; used only in exceptional cases.

Senator Nolin: And the Speaker warns everybody that the effect of such a motion is quite drastic.

Senator Fraser: Actually, they may call this closure; we would call it the previous question: "Can the question now be put?"

Till Heyde, Acting Clerk of the Committee: The closure in the House of Lords can't be debated. It's moved, the Lord on the Woolsack will remind the house, as Senator Nolin said, that it's most exceptional and the house discourages its use, and then if the lord insists on proposing it, the question is put immediately. If adopted, that terminates debate.

Senator Nolin: But the previous question in our procedure is quite specific and debatable. It is the actual question and not the entire question, right?

Senator Fraser: I think it's quite clear they don't like that. The way they prefer to go is to have prior agreement before the debate even starts on how long it would take, which would be a monumental change in our culture if we were to go that way.

Senator Nolin: And we are not recommending that. That's why the note.

The Chair: If I may, Senator Smith had a question in relation to this.

Senator D. Smith: Just to clarify your comment: When you said that then the vote is taken immediately, how do you define "immediately"? Do they have a bell, or just instantly everybody who is there —

Sebastian Spano, analyst, Bibliothèque du Parlement : Nous avons structuré le texte selon le genre de débat. À la Chambre des lords, il y a des débats pour lesquels le temps de parole est officiellement limité et des débats sans limites officielles. Eric pourra sans doute donner d'autres détails parce que c'est lui qui s'est occupé de cette partie de la note.

Eric Pelot, analyste, Bibliothèque du Parlement : À la Chambre des lords, les débats se répartissent entre ceux pour lesquels le temps de parole est limité et ceux qui ne sont assortis d'aucune limite officielle. Les projets de loi s'inscrivent dans la seconde catégorie. Toutefois, les lords ont des mécanismes qui permettent de limiter le temps de parole avant le débat au moyen d'une motion, comme le sénateur Nolin l'a signalé. De plus, s'il n'y a pas d'entente préalable sur les limites de temps, il y a un mécanisme de clôture qui permet à la Chambre des lords de mettre fin à un débat après une période raisonnable. Bref, même en l'absence de limites officielles de temps, il y a des mécanismes qui permettent aux lords d'imposer de telles limites à leur gré.

La sénatrice Fraser : Vous n'examinez pas dans cette note le recours à la clôture, à moins que je n'aie manqué quelque chose. Oh, je m'excuse, je vois le titre « Fin d'un débat » où il est dit que la clôture n'est utilisée que dans des cas exceptionnels.

Le sénateur Nolin : Le Président avertit alors tout le monde qu'une telle motion a un effet plutôt radical.

La sénatrice Fraser : Ils donnent à cette procédure le nom de clôture. Nous l'appelons la question préalable : « Que la question soit maintenant mise aux voix. »

Till Heyde, greffier intérimaire du comité : À la Chambre des lords, la motion de clôture ne fait pas l'objet d'un débat. Comme le sénateur Nolin l'a dit, le Président avertit les lords qu'il s'agit d'une procédure très exceptionnelle dont la Chambre décourage l'emploi. Si le motionnaire insiste pour proposer sa motion, la question est immédiatement mise aux voix. Si la motion est adoptée, elle met fin au débat.

Le sénateur Nolin : Chez nous, cependant, la question préalable est très précise et peut faire l'objet d'un débat. Elle porte sur la motion elle-même et non sur le sujet débattu, n'est-ce pas?

La sénatrice Fraser : Je crois qu'il est très clair qu'ils n'aiment pas cela. Ils préfèrent qu'une entente soit conclue sur les limites de temps avant même que le débat ne soit engagé. Chez nous, cela représenterait un changement monumental de culture, si nous empruntons cette voie.

Le sénateur Nolin : Nous ne le recommandons pas. Cela explique la note.

Le président : Si vous permettez, le sénateur Smith a une question à poser.

Le sénateur D. Smith : Une simple précision. Quand vous dites que la question est immédiatement mise aux voix, comment définissez-vous « immédiatement »? Font-ils retentir un timbre, ou bien tous les lords présents doivent-ils...

Mr. Heyde: There will be no debate. There is no debate on the motion for closure. Whatever the normal bell's processes are, they will be followed. I'm trying to dig up the text, what the lord on the rules has to say before the function of closure is put. It's quite dramatic.

Senator Fraser: It's in Erskine and May, I know.

For Senator Nolin: This is about the note from the subcommittee, which I was very glad to see, and I thank you very much for it.

I'm a little puzzled about the argument that the procedure proposed here would make matters clearer to the public. I'm not at all sure in my own mind that it would, but let me ask you: Was the subcommittee trying to go at the much criticized — though not by me — repetition of “stand, stand, stand,” which we often see; and if so, did the subcommittee look at any other ways to avoid repeated “stand, stand, stand”?

Senator Nolin: To your latter question, the answer is yes, but we decided to focus first on time limitation on private members' bills.

Senator Fraser: Why?

Senator Nolin: The first answer is yes, because when you start thinking about how to reorganize the Order Paper — because that's what it is — it involves the role of leadership on both sides, who should be part of that, when should that take place, how to organize and to limit and to say, “Okay, today we're going to study only Item No. 1, 12, 24 and 33,” and organize the debate.

You have that in the French Senate, where the presiding officer is having the conference of the chairpersons. They decide for the week, and then the day, what will be on the Order Paper today. Those who want to speak, they alert whips and leadership on political groups: “I want to speak on Item No. 33.” So that's how they organize. But we're not there.

To your question, yes, we didn't explore avenues, but we definitely noticed what the implications are of moving into that direction.

Senator Fraser: Did you think, for example, of the possibility of having the table call not each individual item but categories, and then wait to see if anybody wishes to speak? For example, instead of saying “Commons public bills, second reading” and then call every item, just say “Commons public bills, second reading” and wait, and the Speaker would look to see if anybody wishes to speak on any of those bills. Did you think about that?

M. Heyde : Il n'y a pas de débat sur la motion de clôture. Quelle que soit la procédure concernant le timbre, elle est suivie. J'essaie de trouver le texte qui précise ce que le Président doit dire avant la mise aux voix de la motion de clôture. C'est assez dramatique.

La sénatrice Fraser : On trouve ce texte dans Erskine May. Je le sais.

Sénateur Nolin, c'est au sujet de la note du sous-comité. J'ai été très heureuse de l'avoir. Je vous en remercie.

L'argument selon lequel la procédure proposée rendrait les choses plus claires pour le public me laisse un peu perplexe. Je ne suis pas du tout sûre que ce serait le cas, mais j'aimerais vous demander ceci : Le sous-comité essayait-il de se débarrasser d'un élément très critiqué — pas par moi — tel que la répétition des « Reporté », « Reporté », « Reporté » dont nous sommes souvent témoins? Si c'est le cas, le sous-comité a-t-il examiné des moyens d'éviter ces répétitions?

Le sénateur Nolin : La réponse à votre dernière question est oui, mais nous avons décidé de nous occuper en premier des limites de temps applicables aux projets de loi d'initiative parlementaire.

La sénatrice Fraser : Pourquoi?

Le sénateur Nolin : La réponse à la première question est oui. Quand on commence à songer à la façon de réorganiser le *Feuilleton* — car c'est de cela qu'il s'agit —, on se rend compte de la nécessité de définir le rôle de la direction des deux bords, de déterminer qui participera et quand. Il faut organiser, limiter et dire : « Très bien, aujourd'hui, nous n'étudierons que les articles 1, 12, 24 et 33. » Il suffirait ensuite d'organiser le débat.

C'est ainsi que procède le Sénat français, dont le Président tient une conférence des Présidents qui décide de ce qui figure à l'ordre du jour pour la semaine et pour la journée. Les sénateurs qui veulent prendre la parole avertissent la direction de leur groupe politique : « Je veux prendre la parole au sujet de l'article n° 33. » Voilà comment c'est organisé, mais nous n'en sommes pas encore là.

Pour vous répondre, je vous dirai oui, nous n'avons pas exploré les différentes possibilités, mais nous avons certainement noté les conséquences à prévoir si nous allions dans telle ou telle direction.

La sénatrice Fraser : Avez-vous pensé, par exemple, à la possibilité que le Bureau appelle chaque catégorie plutôt que chaque article et attende de voir si quelqu'un souhaite prendre la parole? Par exemple, au lieu de dire « Projets de loi des Communes, deuxième lecture », puis d'appeler successivement chaque article, on dirait simplement « Projets de loi des Communes, deuxième lecture » et on attendrait. Le Président verrait alors si quelqu'un souhaite prendre la parole sur l'un de ces projets de loi. Avez-vous pensé à un système de ce genre?

Senator Nolin: Personally, yes, but not the subcommittee. That raises the question: What about leadership? Every day, every morning, you, as deputy leader, and your counterpart, meet to look at the scroll and to organize the afternoon sitting. What you are proposing would eliminate the need.

Senator Fraser: No, it wouldn't; truly, it wouldn't. I've sat in on a lot of scroll meetings, Senator Nolin, and it wouldn't. What happens now, and presumably would continue to happen, is that for government bills in particular, the government tries to get a clear notice of notion of who will be speaking and when. Other people who wish to speak notify their leadership, whether it is on a government bill or, in the cases that concern us, non-government stuff. But not infrequently somebody stands to speak who has not notified the leadership. That can happen either when an item is called and somebody gets to their feet and decides they want to say something, or, more interestingly, it can happen when somebody has spoken and you get a spontaneous debate following upon the remarks of the person who spoke. We saw a bit of that recently in connection with the insurance company issue, and also in connection with the desecration of war memorials bill, where I think those are the best moments in the Senate. I think they are just terrific, and they happen. They are not decided at scroll; they're really not.

Senator Nolin: To your question, we have not discussed that, but definitely it's a discussion we could have. It's going to be up to the committee to ask us to explore those avenues.

The Chair: Are you finished, Senator Fraser?

Senator Fraser: For the nonce.

Senator McCoy: I have a question. What is the point of this? I don't understand the point of this. Why?

Senator Nolin: I'm answering a question of Senator Fraser.

Senator McCoy: No, no. Why would one want to limit debate?

Senator Nolin: To be fair. If you read the note we prepared, it's basically to be fair. What is the point of having an item on the Order Paper for the length of session, which could be two years, because basically nobody is speaking about it and just postponing and postponing? I think the fairness for a senator who is proposing a bill is to go through it and to at least put the question.

Senator McCoy: What has fairness got to do with it, whether it's on the Order Paper or not? What harm is there —

Senator Nolin: Because it can drag on indefinitely.

Senator McCoy: So what?

Le sénateur Nolin : Personnellement, oui, mais pas le sous-comité. Il faut se poser la question : Qu'en est-il de la direction? Tous les matins, à titre de leader adjoint, vous vous entretenez avec votre homologue, vous examinez la liste et vous organisez la séance de l'après-midi. Ce que vous proposez vous dispenserait de le faire.

La sénatrice Fraser : Non, pas du tout. J'ai assisté à beaucoup de ces réunions, sénateur Nolin, et ce n'est pas le cas. Ce qui se passe actuellement et qui sera probablement maintenu, c'est que le gouvernement essaie, particulièrement pour ses projets de loi, d'avoir une bonne idée des orateurs qui prendront la parole et du moment où ils le feront. Les autres qui souhaitent intervenir avertissent leur direction tant pour un projet de loi du gouvernement que pour les affaires non gouvernementales, auxquelles nous nous intéressons actuellement. Toutefois, il arrive assez souvent que des sénateurs prennent la parole sans avoir averti leur direction. Cela peut se produire au moment où un article est appelé ou — c'est alors plus intéressant — lorsqu'après un discours, un débat s'engage spontanément sur ce qui vient d'être dit. Nous en avons été témoins récemment dans le cas du débat sur les compagnies d'assurances et aussi au sujet de la profanation des monuments aux morts. Je crois d'ailleurs que ce sont les meilleurs moments du Sénat. Ces débats sont vraiment admirables. Ils ont lieu de temps en temps et ne sont pas du tout prévus lors des réunions d'organisation. Vraiment pas.

Le sénateur Nolin : Pour répondre à votre question, je dirais que nous n'en avons pas discuté, mais que nous pourrions certainement le faire. Il appartiendra au comité de nous demander de le faire.

Le président : Avez-vous terminé, sénatrice Fraser?

La sénatrice Fraser : Pour le moment.

La sénatrice McCoy : J'ai une question. À quoi sert tout cela? Je ne comprends vraiment pas. Pourquoi?

Le sénateur Nolin : Je répondais à une question de la sénatrice Fraser.

La sénatrice McCoy : Non, non. Pourquoi voudrait-on limiter le débat?

Le sénateur Nolin : Pour être équitables. Si vous avez lu la note que nous avons rédigée, vous aurez compris que c'est essentiellement pour être équitables. À quoi sert d'inscrire une question au *Feuilleton* pendant toute une session pouvant peut-être durer deux ans, alors que personne n'en parle et qu'elle est juste reportée et reportée? Je crois que l'équité envers un sénateur qui a proposé un projet de loi nous dicte au moins d'aborder la question.

La sénatrice McCoy : Qu'est-ce que l'équité a à voir avec le fait qu'un article figure ou non au *Feuilleton*? Quel mal y a-t-il...

Le sénateur Nolin : Parce que cela peut traîner à l'infini.

La sénatrice McCoy : Qu'est-ce que cela peut faire?

Senator Nolin: We thought it was not fair. We may be wrong. That's why the committee will decide if it's fair or not fair.

Senator McCoy: I just don't understand the evil you are trying to correct. I see it as mischief.

Senator Nolin: Don't read my mind. Don't do like the courts. I'm trying to be fair.

Senator McCoy: I see nothing unfair about leaving an item on an Order Paper. No mischief is happening.

The Chair: Nothing would suggest that it has to be voted on. Nothing states that after three hours of debate and after it's been called 15 times, you must call for a vote. It would allow the sponsor or the critic an opportunity to call for a vote after those are met at each of the two readings. Nothing obligates them.

Senator D. Smith: Here is another question: Is it reasonable for the rules to allow one senator to frustrate the chamber as a whole from ever being able to vote on a matter during an entire session, or should there be some mechanism where at least a decision can be made by the Senate as a whole? What should be the minimum requirements prior to that occurring, and is it reasonable for one senator to hold everything up for time and eternity?

Senator Fraser: As a supplementary on that point, members of this committee about a year ago were greatly frustrated by the fact that three of our reports were held up and held up and held up. The fact is they were held up by the Leader of the Government, by the then Deputy Leader of the Government in the Senate; and had a vote occurred, the Deputy Leader of the Government would have instructed his troops how to vote, and I suspect that the reports would not have carried.

That is very different from saying that an individual senator can hold things up forever. We've changed our rules so that cannot be done anymore. You can only adjourn once, as we're not supposed to say "reset the clock." After that you have to find somebody else, so it's no longer the case that an individual senator can delay things forever. If that was the problem, that has been solved.

Senator Cools: Senator McCoy says the mischief is really what you are trying to fix, because the house already has the ability to deny a person standing it, so I do not understand what the problem is.

The place where there is a problem is when the government leaders decide that they're not going to let something move, and it does not move. I do not see what the problem is, as Senator McCoy has said. What is the mischief that we're trying to or wanting to correct or desirous of correcting? What is the mischief in that one individual?

Le sénateur Nolin : Nous croyons que ce n'est pas équitable. Nous avons peut-être tort. C'est la raison pour laquelle le comité décidera si c'est équitable ou non.

La sénatrice McCoy : Je ne comprends tout simplement pas à quel problème vous essayez de remédier. Pour moi, c'est de la malveillance.

Le sénateur Nolin : N'essayez pas de deviner mes intentions. Ne faites pas comme les tribunaux. J'essaie simplement d'être équitable.

La sénatrice McCoy : Je ne vois rien d'injuste à laisser une question figurer au *Feuilleton*. Aucun préjudice n'est causé.

Le président : Rien ne dit qu'il faut tenir un vote sur ces questions. Rien ne dit qu'après trois heures de débat ou après que la question a été appelée 15 fois, il faut tenir un vote. Cela permettrait au parrain ou au porte-parole de demander un vote une fois que ces conditions sont satisfaites à chacune des étapes. Il n'y a aucune obligation.

Le sénateur D. Smith : Voici une autre question. Est-il raisonnable que le Règlement permette à un sénateur d'empêcher la Chambre de tenir un vote sur une question pendant toute une session? Ne devrions-nous pas avoir un mécanisme permettant aux moins qu'une décision puisse être prise par le Sénat dans son ensemble? Quelles exigences minimales doivent être satisfaites avant que cela ne se produise? Est-il raisonnable qu'un sénateur puisse tout bloquer à l'infini?

La sénatrice Fraser : J'ai une question complémentaire. Les membres de ce comité ont été très frustrés, il y a environ un an, quand trois de nos rapports ont été bloqués pendant très longtemps. Le fait est qu'ils ont été bloqués par le leader du gouvernement au Sénat et le leader adjoint d'alors. S'il y avait eu un vote, le leader adjoint aurait donné ses instructions aux troupes sur la façon de voter. Je soupçonne que les rapports auraient été rejetés.

Cela est très différent de la situation dans laquelle un seul sénateur peut bloquer éternellement quelque chose. Nous avons modifié le Règlement pour que cela ne puisse plus se faire. On ne peut ajourner le débat qu'une seule fois parce que nous ne sommes pas censés tout remettre à zéro. Ensuite, il faut trouver quelqu'un d'autre, de sorte qu'il n'est plus possible pour un seul sénateur de retarder indéfiniment l'examen d'une question. Si c'est là que réside le problème, il a déjà été résolu.

La sénatrice Cools : La sénatrice McCoy dit que la malveillance réside dans ce que vous essayez de faire. La Chambre a déjà la possibilité d'empêcher une personne de reporter indéfiniment l'examen d'une question. Je ne comprends donc pas où est le problème.

Il y a un problème quand les leaders du gouvernement décident de bloquer quelque chose. Autrement, je ne vois pas où se trouve la difficulté, comme l'a dit la sénatrice McCoy. Quel est le problème que nous essayons de corriger? Quel préjudice cause ce sénateur?

The Chair: I think the discussion surrounds having a path forward for a private member's bill, not about whether or not any individual, whether they be the leader or deputy leader of either side, have a path forward. If I need to find people to speak to get to my three hours so I can get to a vote, as a sponsor I would have the ability to do that. Whether I win or lose almost becomes a bit moot, as we see with one private member's bill we've had sitting now for over a year, Bill C-290. Many of us would like to get to the point where we have a vote, and we'd be able to do that if this were in place today, as an example.

Senator Cools: We can do that at any time.

The Chair: We can't, actually.

Senator Cools: No, we can, by a vote or even a motion to that effect.

The Chair: We're one speaker short of meeting it, actually. If we had this in place right now, we'd be able to force a vote.

Senator Cools: We don't need this. Quite frankly, I don't think we need this at all.

The Chair: I understand that.

Senator Cools: I really don't understand. The government, as it is, assumed these powers unto itself in a set of rule changes some time back.

The Chair: So we're clear, this subcommittee was me, Senator Nolin and Senator Joyal. This wasn't the government sitting there and drafting this. In fact, it has pretty fair support from all sides of the Senate, I would suggest. I don't think this —

Senator Cools: The problem is I'm not a "side."

The Chair: No, my point was this —

Senator Cools: It's a big problem.

The Chair: That's why you are here, Senator Cools.

Senator Cools: Is that why I'm here, because I'm not a side?

The Chair: I think it's appreciated that you're here to present your point. My point is this wasn't the government sitting there saying, "Let's draft this."

Senator Cools: I'm not saying that it was. I'm saying that you have not established to me convincingly or clearly that this rule change is needed. I do not find that the notes, the document which says "notes prepared by the subcommittee," I don't find that those notes make a case that this is required.

Le président : Je crois que la discussion porte sur la procédure à suivre dans le cas d'un projet de loi d'initiative parlementaire, indépendamment de la question de savoir si l'auteur est un simple sénateur ou s'il est leader ou leader adjoint du gouvernement ou de l'opposition. Si j'ai besoin de trouver des gens qui prendraient la parole pour que je puisse atteindre trois heures et avoir un vote, à titre de parrain, j'aurais la possibilité de le faire. Que je gagne ou que je perde n'est peut-être pas si important, comme en témoigne un projet de loi d'initiative parlementaire, le C-290, qui attend depuis plus d'un an. Beaucoup d'entre nous aimeraient en arriver au point où un vote est tenu. Cela serait possible aujourd'hui, par exemple, si cette disposition avait déjà été adoptée.

La sénatrice Cools : Nous pouvons le faire à n'importe quel moment.

Le président : En fait, non.

La sénatrice Cools : Oui, nous pouvons le faire au moyen d'un vote ou même d'une motion à cet effet.

Le président : Nous sommes à court d'un orateur pour satisfaire aux conditions. Si cette disposition avait été en vigueur, nous aurions pu imposer la tenue d'un vote.

La sénatrice Cools : Nous n'en avons pas besoin. En toute franchise, je ne crois pas du tout que nous en ayons besoin.

Le président : Je comprends.

La sénatrice Cools : Je ne comprends vraiment pas. À l'heure actuelle, le gouvernement s'est accordé lui-même ces pouvoirs en adoptant un ensemble de modifications au Règlement, il y a quelque temps.

Le président : Je précise que le sous-comité se composait de moi-même, du sénateur Nolin et du sénateur Joyal. Ce n'est pas le gouvernement qui a rédigé cela. En fait, ce texte a bénéficié à mon avis d'un bon appui des deux bords du Sénat. Je ne crois pas...

La sénatrice Cools : Le problème, c'est que je ne fais partie d'aucun « bord ».

Le président : Non, mais j'estime...

La sénatrice Cools : C'est un grand problème.

Le président : C'est la raison pour laquelle vous êtes ici, sénatrice Cools.

La sénatrice Cools : Est-ce pour cela que je suis ici? Parce que je ne suis d'aucun bord?

Le président : Je crois que nous apprécions que vous soyez présente pour donner votre point de vue. Je voulais simplement dire que ce n'est pas le gouvernement qui a décidé de rédiger ce document.

La sénatrice Cools : Je n'ai pas dit le contraire. Je dis que, pour moi, vous n'avez pas établi d'une façon claire ou convaincante que cette modification du Règlement est nécessaire. Je ne trouve pas que ces notes, ce document intitulé « Notes préparées par le Sous-comité », présentent des arguments suffisants pour prouver que c'est nécessaire.

I'm not a member of any caucus and I don't group think, so perhaps my perspective is a little different.

I don't accept, for example, the last paragraph of the note at page 1. They want changes. It says:

For the subcommittee this not only includes the mechanics of broadcasting, but also changes that could help make Senate proceedings more transparent to Canadians who watch how the institution conducts its business.

There is no transparency in any complex proceeding. I don't know what the word "transparency" even means there. The nature of legalistic proceedings is that, of necessity, they are difficult to follow. I don't believe for a moment that the public needs this.

My feeling is if the public had more people, more senators, more members of Parliament who actually employ the lexicon of Parliament and the rules of Parliament in their daily work, they would keep refreshing the knowledge in people's minds. Canadians have lost, have been robbed, of the vocabulary and lexicon of Parliament. I do not know any member of the government who even speaks in the lexicon.

Maybe that's the first we should do. We should reinstitute the use of the language ourselves. That would contribute greatly to Canadians understanding more. The average Canadian now doesn't even know what second reading means. So what are we going to do, get rid of second reading so it would be easy for them to follow?

Senator Nolin: I will give you one example, Senator Cools. In the previous session, Senator Cowan introduced an interesting bill on genetic discrimination. It was so interesting that the government even introduced that in its own Speech from the Throne, but the bill sat there for a year. It was reintroduced by Senator Cowan, sat there until last week and then it was moved to committee.

So imagine not every Canadian but one Canadian watching and reading the Notice Paper, which is open to the public, and interested in such a bill and noticing that it was in the Speech from the Throne. Reading what he or she can on the Order Paper, watching to see where that bill is, where is it moving? It's moving nowhere.

Transparency is a Canadian interested in such an interesting subject who followed the debate and wants to see movement. Why? Probably that Canadian has the same interest as Senator Cowan.

Senator Cools: But, senator, I have to tell you, I have moved many bills in this place and I've never had one studied by a committee. You helped to kill off one or two yourself. Canadians

Je ne fais partie d'aucun caucus et je ne fais pas de réflexion collective. Par conséquent, mon point de vue est peut-être un peu différent.

Par exemple, je n'accepte pas la dernière partie du premier paragraphe de la note, à la page 1, qui préconise des changements. Voici ce texte :

De l'avis du sous-comité, il fallait, pour ce faire, considérer non seulement les mécanismes requis pour la télédiffusion, mais également les changements qui pourraient rendre les délibérations du Sénat plus transparentes pour les Canadiens qui regarderont comment cette Chambre mène ses affaires.

Il n'y a pas de transparence dans des délibérations complexes. Je ne comprends même pas le sens du mot « transparence » tel qu'il est utilisé ici. La nature des délibérations legalistes est telle que, par nécessité, elles sont difficiles à suivre. Je ne crois pas du tout que le public ait besoin de cela.

À mon avis, si le public avait disposé de plus de gens, de plus de sénateurs, de plus de députés qui emploient le vocabulaire et les règles de procédure du Parlement dans leur travail quotidien, ces gens auraient maintenu la connaissance du Parlement dans l'esprit du public. Les Canadiens ont perdu ce vocabulaire. On le leur a enlevé. Je ne connais même plus un seul membre du gouvernement qui ait gardé ce vocabulaire.

C'est peut-être la première chose que nous devrions faire. Nous devrions rétablir nous-mêmes l'usage de ce vocabulaire. Cela aiderait beaucoup les Canadiens à comprendre. Le Canadien moyen ne sait même pas ce que signifie la deuxième lecture. Alors, qu'allons-nous faire? Devrions-nous nous débarrasser de la deuxième lecture pour que le public puisse nous suivre plus facilement?

Le sénateur Nolin : Je vais vous donner un exemple, sénatrice Cools. Au cours de la dernière session, le sénateur Cowan a déposé un intéressant projet de loi sur la discrimination génétique. Il était tellement intéressant que le gouvernement a mentionné le sujet dans son discours du Trône, mais le projet de loi est resté au *Feuilleton* pendant un an. Le sénateur Cowan l'a déposé à nouveau. Il est resté au *Feuilleton* jusqu'à la semaine dernière, puis a été renvoyé à un comité.

Imaginez donc, non l'ensemble des Canadiens, mais un seul qui aurait lu le *Feuilleton* des avis, qui est ouvert au public, et qui se serait intéressé au projet de loi et aurait remarqué la mention faite dans le discours du Trône. S'il essaie de voir ce qui figure au *Feuilleton*, s'il cherche à déterminer où en est le projet de loi, il ne trouvera rien parce que le projet de loi n'a pas bougé.

En termes pratiques, la transparence, c'est un Canadien qui s'intéresse à un sujet, qui suit un débat et qui veut voir si les choses ont bougé. Pourquoi? Probablement parce que ce Canadien a les mêmes intérêts que le sénateur Cowan.

La sénatrice Cools : Pourtant, sénateur, je dois vous dire que j'ai déposé de nombreux projets de loi au Sénat et qu'aucun d'entre eux n'a été renvoyé à un comité. Vous avez vous-même

weren't wondering — and I was very famous and people were tracking my bills. Canadians weren't wondering what had happened. Canadians understood very clearly that the government wanted it dead. People do have some understanding of the mischiefs of power. I'm quite prepared to move any initiative, have it debated and win a fair vote, but what goes on is hardly fair.

Senator Nolin: A fair vote is exactly what we're proposing.

Senator Cools: This is not what you're proposing. Your proposal is to terminate, to end debate and to inhibit private members' abilities even more.

Senator Nolin: Senator Cools, if you look at the conditions, there are only two: 15 days on the Order Paper and three hours of debate.

Senator Cools: I'm still not convinced. The rules are not there to serve somebody's convenience if they do not like something and therefore just turn it off. As it is, there is so little debate in the Senate. Very little debate, and we want to make it less.

The Chair: As it came from the subcommittee, I think everyone felt this would increase the amount of debate.

Senator Cools: I don't think so.

The Chair: I understand that.

Senator Cools: I don't see how it can.

The Chair: I think it would.

Senator Cools: Less cannot equal more.

The Chair: But you have to meet three hours at each —

Senator Cools: Any day of the week I could debate for you on many subjects for three hours if you wanted.

The Chair: I'm sure you could, senator.

Senator Cools: I don't see what the problem is. The problem is you are imposing a limitation on free speech.

Senator Martin: Although on the proposed amendment it talks about terminating debate on an item of Other Business, I recall Senator Nolin and others saying that this was a means to encourage debate.

I want to underscore that word "encourage." When certain items have been on the Order Paper or the Notice Paper for many sitting days and we stand certain items, under the current rules, even if the critic or the sponsor or someone else tries to encourage or move an item forward by speaking to it, it can be adjourned as

contribué à faire couler un ou deux d'entre eux. Les Canadiens ne s'interrogeaient pas. J'étais bien connue et les gens suivaient mes projets de loi, mais les Canadiens ne s'interrogeaient pas sur ce qui était arrivé. Ils savaient parfaitement que le gouvernement ne voulait pas. Les gens ont quand même une certaine compréhension des méfaits du pouvoir. Je suis tout à fait disposée à proposer n'importe quelle initiative, à la faire débattre et à gagner dans un vote équitable. Toutefois, il est difficile de parler d'équité en voyant ce qui se passe.

Le sénateur Nolin : Un vote équitable, c'est exactement ce que nous proposons.

La sénatrice Cools : Ce n'est pas ce que vous proposez. Vous proposez de mettre fin au débat et de réduire encore plus ce que peuvent faire de simples sénateurs.

Le sénateur Nolin : Sénatrice Cools, si vous examinez les conditions, vous n'en trouverez que deux : 15 jours au *Feuilleton* et trois heures de débat.

La sénatrice Cools : Je ne suis toujours pas convaincue. Le Règlement n'est pas là pour permettre à quelqu'un d'interdire une chose qu'il n'aime pas. À l'heure actuelle, il y a bien trop peu de débat au Sénat. Trop peu, mais nous voulons qu'il y en ait encore moins.

Le président : Lorsque cette proposition nous est venue du sous-comité, je crois que tout le monde a eu l'impression qu'elle permettait d'avoir plus de débat.

La sénatrice Cools : Je ne le crois pas.

Le président : Je comprends.

La sénatrice Cools : Je ne vois vraiment pas comment il pourrait y en avoir davantage

Le président : Je crois que c'est possible.

La sénatrice Cools : Moins n'équivaudra jamais à plus.

Le président : Mais il faut avoir trois heures à chaque...

La sénatrice Cools : N'importe quel jour de la semaine, je serai prête à débattre toute une série de sujets pendant trois heures, si vous le souhaitez.

Le président : Je suis sûr que vous en êtes bien capable, sénatrice.

La sénatrice Cools : Je ne vois pas où est le problème. Pour moi, le problème est que vous voulez limiter la liberté d'expression.

La sénatrice Martin : Même si la modification proposée est intitulée « Fin du débat sur une affaire autre que du gouvernement », je me rappelle que le sénateur Nolin et d'autres ont dit que c'était un moyen d'encourager le débat.

Je tiens à souligner le mot « encourager ». Quand certains articles sont restés au *Feuilleton* ou au *Feuilleton des avis* pendant de nombreux jours de séance, quand nous reportons certains articles en vertu des dispositions actuelles du Règlement, même si le parrain, le porte-parole ou quelqu'un d'autre essaie de faire

many times as there are senators in the chamber. To try and explain to Canadians, whether via email or in conversation, how we can move a certain item forward to the next stage, it's very difficult to explain under the current rules and justify why it has been sitting there for a year, a year and a half or two years.

Although it is terminating debate, I see it as a means to encourage and bring to question various items on the Order Paper so that senators, in that moment, can rise or stand in support or oppose that particular item. I'm trying to make a case, but I may not have done as compelling a job as Senator Cools. I respect all the senators who have had far more experience than I have, but as I have experienced our chamber sittings — and on certain items where people are asking how can it just be there, including members of the house — to try to explain under our current rules how we can move a certain item forward is something that makes this discussion important. If we have an opportunity to adopt certain amendments, we'll bring this to the Senate chamber so we can have this debate in the chamber as well. I think it is a way to be more responsible to the public, as well as to encourage the kind of debate that I think all of these items deserve.

As the current deputy leader, and in my discussions with Senator Fraser, we know that there are members in our respective caucuses who would like to see certain items brought to the question. If we can find a way to do that, I would support the amendments.

Senator Jaffer: Chair, listening to this debate for a number of weeks now, one of the things that is a pebble in my shoe is that we absolutely value the debate we have in the Senate. We have continuity; we value the debate. Although we belong to parties, we are much more independent. Therefore, we have more private members' bills. A private member's bill is one way of not just showing independence but bringing representation of minorities or other issues. For example, I brought forward the heritage bill, which is not something that I've seen in the other house for a long time. It is something that we can look at. If there is a feeling that after 15 parliamentary days and three hours it's over — whatever you want — we would really stop that debate.

I am not against change. I know what you're saying. I'm not against that, either. What I'm against is that this is perceived as stopping people who have independent voices from speaking. That's not what the Senate is about. I'd like to have a discussion as to what it would look like so people wouldn't feel threatened.

I still have a concern — and neither of our leaders would do it, so I'm not talking about our present leaders — that either of our leaders could speak for three hours, and then what? Is there the intention to stop it?

avancer un article en prenant la parole à son sujet, l'article peut être ajourné autant de fois qu'il y a de sénateurs à la Chambre. Essayer d'expliquer aux Canadiens par courriel ou de vive voix comment faire passer un article donné à l'étape suivante est très difficile sur la base des dispositions actuelles du Règlement. Et c'est la même chose quand il faut justifier le fait que l'article est resté au *Feuilleton* pendant un an, un an et demi ou deux ans.

Bien que la modification semble viser à mettre fin au débat, j'y vois un moyen de rappeler différentes questions figurant au *Feuilleton* pour que les sénateurs puissent appuyer des articles particuliers ou s'y opposer. J'essaie de réunir des arguments, mais je n'ai peut-être pas réussi à le faire aussi bien que la sénatrice Cools. Je respecte tous les sénateurs qui ont beaucoup plus d'expérience que moi, mais, en fonction de ce que j'ai vu au cours de nos délibérations et de ce que les gens, y compris des sénateurs, demandent au sujet des articles qui restent si longtemps au *Feuilleton*, je trouve cette discussion importante parce qu'elle pourrait permettre d'expliquer comment faire avancer certaines questions dans le cadre des dispositions actuelles du Règlement. Si nous avons l'occasion d'adopter certaines modifications, nous pourrions les proposer au Sénat lui-même afin d'y poursuivre ce débat. Je crois que c'est un moyen de nous montrer plus responsables envers le public et de favoriser un genre de débat que toutes ces questions méritent à mon avis.

Comme leader adjoint, je sais, grâce à mes discussions avec la sénatrice Fraser, que des membres de nos caucuses respectifs aimeraient voir certaines questions faire l'objet d'un vote. Si nous pouvons trouver un moyen de leur donner satisfaction, j'appuierai ces modifications.

La sénatrice Jaffer : Monsieur le président, après avoir écouté ce débat pendant quelques semaines, je reviens toujours au même fait : nous tenons énormément aux débats que nous avons au Sénat. Nous avons la continuité et nous apprécions le débat. Même si nous appartenons à des partis, nous sommes beaucoup plus indépendants. Par conséquent, nous avons davantage de projets de loi d'initiative parlementaire. Un tel projet de loi constitue un moyen non seulement de faire preuve d'indépendance, mais aussi de représenter les minorités et de mettre en évidence d'autres questions. Par exemple, j'ai proposé le projet de loi sur le patrimoine, sujet que l'autre Chambre n'a pas abordé depuis bien longtemps. C'est une chose à considérer. Si on estime qu'après 15 jours de séance et trois heures de débat, tout est fini, cela revient vraiment à mettre fin au débat.

Je n'ai rien contre le changement. Je sais ce que vous pensez. Je ne suis pas contre cela non plus. Je m'oppose à cette proposition parce qu'elle est perçue comme moyen de faire taire des voix indépendantes. Ce n'est pas ainsi que le Sénat a été conçu. J'aimerais avoir une discussion sur ce que cette procédure représente vraiment parce qu'il ne faut pas que les gens se sentent menacés.

Je crains quand même, quoique je sache qu'aucun de nos deux leaders ne le ferait — je ne parle donc pas de nos leaders actuels —, que l'un des deux leaders ne prenne la parole pour trois heures. Que se passerait-il alors? A-t-on l'intention de l'empêcher?

This is something I've been thinking a lot about — not that I'm suggesting that procedure; don't get me wrong — and that is that in Committee of the Whole only the leader has 10 minutes to speak. I'm not saying that the leader should have 10 minutes, but is there a way that we have a two-hour committee time so each leader can spend an hour to speak? Even they get only 10 minutes, but of course they can ask again.

If we're going to look at all of us, we need to look at what is fair. I think, chair, we should have a discussion about what would be fair. What would independent-minded people like me feel is fair? Although I'm an independent Liberal senator, I still feel that I'm more independent than others. I have two private members' bills in the Senate at the moment where I've felt very much heard, so I have no issue. However, I think we need to build that confidence amongst ourselves that this is not to quieten private members' bills. This is to empower private members' bills. Let's have that debate first.

The Chair: I'm not sure that you were here at one of the earlier meetings, senator, so I apologize, but we looked at, in the last session, how many bills would have met the test. It was one bill, 377, which actually was defeated. That was the only bill that met the test of three hours.

Senator McCoy: It was amended.

The Chair: Okay. So it was amended. My point, though, is that's the only bill that met the three hours, 15 calls. That's the only bill.

I think the opportunity to structure and facilitate more debate is what we will end up seeing. In your case, and in your private members' bills, if you want to get to a vote, then you will try to bring more people to the table to speak. I think that's the path we talked about.

Senator Martin: Rule 7-3(1) says:

(f) Senators may speak for a maximum of 10 minutes each, provided that:

(i) the Leader of the Government and the Leader of the Opposition may each speak for up to 30 minutes

Senator Nolin: That's on the motion.

The Chair: On the motion, yes.

Senator Martin: You're talking about in general.

Senator Nolin: On the debate motion, they still have their unlimited speaking time.

Senator Martin: Thank you. I was looking at those times.

C'est une chose à laquelle j'ai beaucoup pensé. Ne vous méprenez cependant pas, ce n'est pas la procédure que je préconise. En comité plénier, le leader n'a qu'un temps de parole de 10 minutes. Je ne dis pas qu'il devrait toujours en être ainsi, mais y aurait-il un moyen d'organiser une séance de comité de deux heures pour que chaque leader dispose d'une heure pour parler? Même si les deux leaders n'ont que 10 minutes, ils peuvent toujours en demander davantage.

S'il faut tenir compte de tout le monde, nous devons chercher à déterminer ce qui est équitable. Je crois, monsieur le président, que nous devrions tenir une discussion sur ce qu'on pourrait appeler équitable. Qu'est-ce que des gens à l'esprit indépendant, comme moi, jugeraient équitable? Même si je suis une sénatrice libérale indépendante, j'ai quand même l'impression d'être plus indépendante que les autres. J'ai déposé au Sénat deux projets de loi d'initiative parlementaire qui me donnent, pour le moment, l'impression d'être très écoutée. Je n'ai donc pas de problème. Toutefois, je crois que nous devrions être plus confiants entre nous, plus sûrs que cette démarche a pour objet non d'affaiblir la portée des projets de loi d'initiative parlementaire, mais de la renforcer. Tenons donc ce débat pour commencer.

Le président : Je ne suis pas sûr, sénatrice, que vous étiez ici à l'une de nos précédentes réunions. Par conséquent, je m'excuse, mais nous avons déterminé, au cours de notre dernière séance, le nombre des projets de loi qui satisfaisaient à ces critères. Il n'y en avait qu'un seul, le 377, qui a en fait été rejeté. C'était le seul projet de loi qui satisfaisait au critère des trois heures.

La sénatrice McCoy : Il a été modifié.

Le président : D'accord. Il a donc été modifié. Ce que je voulais dire, cependant, c'est que c'était le seul projet de loi qui répondait aux critères des trois heures et des 15 appels. Le seul.

Je crois que nous finirons par nous rendre compte que cette démarche nous permettra d'organiser et de favoriser davantage de débat. Dans le cas de vos projets de loi d'initiative parlementaire, si vous voulez en arriver à un vote, vous cherchez à inciter plus de sénateurs à prendre la parole. Je crois que c'est la voie dont nous avons parlé.

La sénatrice Martin : Je vais vous lire le texte de l'article 7-3(1)f) du Règlement :

f) le temps de parole de chaque sénateur est limité à 10 minutes, à l'exception :

(i) du leader du gouvernement et du leader de l'opposition, qui disposent chacun de 30 minutes...

Le sénateur Nolin : C'est pour un débat sur une motion.

Le président : Sur une motion, oui.

La sénatrice Martin : Vous parlez de la situation en général.

Le sénateur Nolin : Dans un débat, les leaders ont un temps de parole illimité.

La sénatrice Martin : Je vous remercie. Je regardais ces temps de parole.

Senator D. Smith: I'm still open-minded on this.

Senator Jaffer, you posed the question, which I'm going to invite you to answer, when you asked what would be fair. I'd be interested in what you think would be fair.

When I look at this chart at the top of page 4, from the House of Lords, the top amount is four to six hours. Do you think that would be fair? What do you think would be fair?

My philosophy in this committee is that to solve this, we still have to try to achieve a consensus on both sides — not unanimity. I've never been in that total unanimity camp. What do you think would be fair? Do you have a proposal?

Senator Jaffer: Thanks, David, for putting me in the hot seat; that's fine. I thought you were on my side.

What I think is fair is that I'm always open to there being open debate. But we do know that we live in a political world. After you bring a bill forward — and I've had this happen to me — it gets defeated. That's okay, too. That's the political reality. However, if there were a way to guarantee — and I'm throwing another thing in this — to get a bill to committee after that time, I would be very open to this idea. Otherwise, private members' bills will come, they will be defeated and that will be the end of it.

If there was a way to get more debate at committee, that would give me the assurance that the work I put into a bill will not come three hours, 15 days, and it's out. There will genuinely be the effort: Okay, this will be studied. After it's studied, we live in the reality of a political world and majorities, but at least there's been a full debate about an idea a senator has that would improve the lives of her community. That's what I would like to see.

The Chair: Senator Fraser, did you have your hand up again?

Senator Fraser: Of course, but not until everybody else is done.

The Chair: It's a free-for-all some days.

Senator Fraser: I think Senator Jaffer makes an interesting point about committee study. At the moment, particularly with private members' bills that come from our side, when they make it to committee, very often they go to committee to die. By dying, I mean not even getting a hearing at the committee, depending on how heavy that committee's load is.

There are a couple of things that occur to me. One is that the dynamic here, in practice, will be that the majority of the day will have the power, essentially, to kill private members' bills that it doesn't like. It has that power now, but that power would be intensified. Whether the bills came from one of its own members or, more probably, from opposition, that is what would end up happening. If this mechanism were in use, it's the majority that would say, "No, we want to kill debate on this. We want it dead. We want it gone."

Le sénateur D. Smith : Je reste toujours très ouvert à ce sujet.

Sénatrice Jaffer, vous avez posé la question, et je vais vous inviter à y répondre. Qu'est-ce qui serait équitable? J'aimerais connaître votre point de vue à ce sujet.

Quand je regarde le tableau de la Chambre des lords, qui figure au milieu de la page 4, la durée maximale du débat est de quatre à six heures. Croyez-vous que ce serait équitable? Qu'est-ce qui serait équitable à votre avis?

Pour moi, la façon de régler ce problème ici consiste à essayer de former un consensus, pas l'unanimité. Je n'ai déjà jamais été très partisan de l'unanimité. Pour vous, qu'est-ce qui serait équitable? Avez-vous une proposition à faire?

La sénatrice Jaffer : Merci, David, vous avez réussi à m'embarrasser. C'est très bien. Je croyais que vous étiez de mon bord.

L'équité, pour moi, c'est être toujours en faveur d'un débat ouvert. Bien entendu, nous vivons dans un monde politique. Une fois qu'on a déposé un projet de loi — et cela m'est arrivé —, il est rejeté. Je l'accepte, car c'est la réalité politique. Toutefois, s'il y avait un moyen de garantir — c'est encore une idée que je lance — le renvoi d'un projet de loi à un comité, je serais très en faveur. Autrement, les projets de loi d'initiative parlementaire seront déposés, puis rejetés, et ce serait tout.

S'il y avait un moyen d'avoir un débat au comité, j'aurai au moins l'assurance que tout le travail que j'ai fait pour élaborer le projet de loi ne sera complètement perdu après trois heures et 15 jours. Il y aurait un véritable effort : Très bien, ce projet de loi sera étudié. Après, nous accepterons la réalité du monde politique et des majorités, mais nous aurions au moins tenu un plein débat sur une idée lancée par un sénateur ou une sénatrice pour améliorer la vie de sa collectivité. Voilà ce que j'aimerais voir.

Le président : Sénatrice Fraser, avez-vous encore levé la main?

La sénatrice Fraser : Oui, mais je peux attendre que tous les autres aient leur tour.

Le président : C'est un jour faste.

La sénatrice Fraser : Je crois que la sénatrice Jaffer a lancé une idée intéressante au sujet de l'étude en comité. Pour le moment, surtout dans le cas des projets de loi d'initiative parlementaire venant de notre côté, s'ils sont renvoyés à un comité, c'est très souvent pour y mourir. Je veux dire qu'ils ne sont jamais abordés parce que la charge de travail du comité est trop lourde.

Je pense à un certain nombre de choses. Tout d'abord, il y a ici une dynamique qui fait qu'en pratique, la majorité de l'heure a essentiellement le pouvoir de couler les projets de loi d'initiative parlementaire qui ne lui plaisent pas. Elle a actuellement ce pouvoir, mais il serait intensifié. Que le projet de loi vienne de l'un de ses propres membres ou, plus probablement, de l'opposition, c'est ce qui finirait par arriver. Si ce mécanisme était mis en place, la majorité pourrait dire : « Non, nous ne voulons pas de débat sur ce sujet. Nous voulons l'éliminer. »

I find that a very worrisome prospect. It seems to me that that's almost the nuclear bomb. We shouldn't be looking at what amounts to the last resort before we start looking at first resorts.

Second, as I did last week, I'd like to draw attention to the disparity in treatment between the House of Commons and the Senate of each other's private members' bills. When we send a Senate private member's bill to the House of Commons, it goes to the bottom of the order of precedence and there it is quite likely to die. When they send us bills, they get pretty well treated. I haven't done any research on this, but my sense is that one private member's bill from the Senate, maybe per Parliament, gets passed. I would be willing to bet that we in the Senate have passed more Commons private members' bills in this Parliament than they have passed Senate private members' bills in 10 or 15 years.

Again, I'm not sure what the mischief is. We've been told by my esteemed colleague Senator Martin that it's hard to explain to the House of Commons why not all of their bills get — you didn't put it that way. I'm exaggerating, but you see the point I'm trying to make. In fact, more of their bills get passed faster than we would ever be able to dream of having in terms of comparable treatment on the other side. So I think there really is no mischief there for us to be addressing.

As far as internal Senate dynamics, to repeat, I think we're creating a nightmare here where the majority will be able to squelch anything and everything that it wishes to, and I don't think we should be going there.

Senator Frum: I'd like to say in response to Senator Fraser that the alternative is what we have now, which is while I understand the concern you have about the majority overreaching and overusing its powers, we see there are built-in safeguards with the three hours and the 15 days, and if a vote is called, as opposed to now, you can have a minority of one person squelch a bill and kill a bill.

Senator Fraser: We fixed the rules.

Senator Frum: You could still have the minority pass it from one to another, and the effect of it is to kill a bill. You have that situation now. It is true that what you're facing then is allowing the majority to eventually have its way with the bill. That's true. But that is to rectify a situation now, which strikes me as more unfair than that, to allow a very tiny minority, and indeed sometimes out of the courtesy and protocol we use in the Senate, to in fact have one person stop a bill. That is, as Senator Smith said, not right. That's actually much less democratic than allowing the majority to eventually, with due process, have its say.

Je trouve cette perspective plutôt inquiétante. Pour moi, c'est presque la bombe atomique. Nous ne devrions pas considérer ce qui n'est en fait qu'un dernier recours avant de commencer par examiner les premiers recours.

Ensuite, comme je l'ai fait la semaine dernière, j'aimerais attirer l'attention sur la disparité qui existe entre la Chambre des communes et le Sénat dans le traitement que chaque chambre réserve aux projets de loi d'initiative parlementaire de l'autre. Lorsque nous envoyons un tel projet de loi du Sénat à la Chambre des communes, il est inscrit au bas de l'ordre de priorité, où il a les plus grandes chances de mourir. Lorsque les Communes nous envoient leurs projets de loi d'initiative parlementaire, nous les traitons vraiment bien. Je n'ai fait aucune recherche à ce sujet, mais j'ai bien l'impression qu'il n'y a pas plus d'un seul projet de loi d'initiative parlementaire du Sénat qui soit adopté par législature. Par contre, je suis prête à parier qu'au Sénat, nous avons adopté plus de projets de loi d'initiative parlementaire des Communes au cours de cette législature que les Communes n'ont adopté de nos projets de loi dans les 10 ou 15 dernières années.

Encore une fois, je ne sais pas vraiment où se trouve le problème. Mon éminente collègue, la sénatrice Martin, nous indique qu'il est difficile d'expliquer à la Chambre des communes pourquoi tous ses projets de loi ne sont pas... Non, ce n'est pas ainsi que vous l'avez dit. J'exagère, mais je suis sûre que vous comprenez où je veux en venir. En fait, plus de projets de loi des Communes sont adoptés plus rapidement que nous ne pourrions rêver de voir les nôtres bénéficier du même traitement. Je ne crois donc pas qu'il y ait là un problème à régler.

Pour revenir à la dynamique interne du Sénat, je répète que nous sommes en train de créer un vrai cauchemar dans lequel la majorité aura le pouvoir d'étouffer n'importe quoi à sa guise. Nous ne devrions pas aller jusque-là.

La sénatrice Frum : Je voudrais dire, en réponse à la sénatrice Fraser, qu'à défaut de ce qui est proposé, nous garderions le statu quo. Je comprends votre crainte de voir la majorité abuser de son pouvoir, mais nous aurions des garanties qui seraient intégrées dans le Règlement avec les trois heures et les 15 jours. Après, il y a un vote, contrairement à ce qui se passe actuellement lorsqu'une minorité d'une seule personne suffit pour tuer un projet de loi.

La sénatrice Fraser : Nous avons corrigé le Règlement.

La sénatrice Frum : Il est encore possible pour une minorité de sénateurs de se passer la parole l'un à l'autre, ce qui aurait pour effet de faire mourir le projet de loi. Cette situation existe à l'heure actuelle. Il est vrai qu'avec ce qui est proposé, on permettrait à la majorité d'arriver à ses fins pour n'importe quel projet de loi. Oui, c'est vrai. Toutefois, c'est pour corriger la situation actuelle qui me semble plus injuste puisqu'on permet à une très petite minorité et même à une seule personne, si on tient compte de la courtoisie et du protocole que nous observons au Sénat, de bloquer un projet de loi. Comme l'a dit le sénateur Smith, ce n'est pas juste. C'est en fait beaucoup moins démocratique que de permettre à la majorité d'arriver à ses fins en se conformant à la procédure établie.

Senator McCoy: I disagree that one person can hold it up. The Senate can move around that person, and it's a very easy procedure. So any myth that somebody has been perpetrating that one person can somehow hoist a debate should be taken off the table.

It seems to me the root of what everybody is talking about here is the difficulty of one or the other of the caucuses — the majority caucus usually — controlling the full, free and wide-ranging participation in debate by individual senators. So we come back to the essence of most conundrums in our democratic institutions. We are here for the purpose of bringing our independent views or, shall we say, our carefully considered and beholden to no one faction views to bear upon various proposals that are placed for consideration in front of us.

Over the past five decades or more, we have seen various attempts, various successful moves, in fact, to limit the ability of individual senators and members of the House of Commons to fully exercise that responsibility, to the point where the House of Commons has totally abdicated its responsibility to act as a counterbalance to the executive, that is to say the government, which is the cabinet and the cabinet only, and then the civil service.

In the Senate, despite our belief that we are independent, I will say I think we're more independent than the House of Commons, but I do not think we are truly independent. When you watch one of the most dramatic moments in our history, which was the debate on expenses last fall, and if you took the time to read the 84 pages of RCMP affidavit, carefully going through the testimony not only in the Senate but of the individuals involved and all his interviews, and all the emails of both the Prime Minister's Office and the senators and staff, one realized that the chief of staff and his associates were telling senators what to do. It was also clear that senators were doing what they were told. That, I think, is a mischief.

If we do anything with our rules that gives the central authorities, whether it's the PMO or the OLO or the leader's office of the other caucus in the House of Commons, any more levers to restrict the ability of senators to act as decently as they know how, as honourably as they know how, then we do Canadians a disservice. I think this has the makings of just that kind of a move.

The example that you raised, Senator White, was about a private member's bill from the House of Commons, which was Bill C-377, an anti-union bill, and the amount of debate it got. With respect, before it came here from the House of Commons, it had been publicly endorsed by the Prime Minister. So it was widely understood in at least the popular press, if I may put it that

La sénatrice McCoy : Je ne suis pas d'accord qu'une seule personne suffise pour bloquer un projet de loi. Le Sénat peut empêcher cette personne d'agir en usant d'une procédure très simple. Il faudrait donc dissiper le mythe selon lequel une personne peut bloquer le débat.

Il me semble que le problème de base qui ressort de ce que tout le monde dit, c'est la difficulté pour l'un ou l'autre des deux caucus — habituellement, c'est le caucus de la majorité — de contrôler la participation libre, pleine et entière de chaque sénateur au débat. Cela nous ramène à l'élément de base de la plupart des difficultés de nos institutions démocratiques. Nous sommes ici pour essayer d'influencer les différentes propositions qui nous sont soumises en exprimant un point de vue indépendant ou plutôt un point de vue soigneusement réfléchi et libéré de tout lien avec une faction ou une autre.

Au cours des cinq dernières décennies ou plus, nous avons été témoins de différentes tentatives, je dirais même de différentes manœuvres réussies destinées à limiter la capacité de chaque sénateur et député à s'acquitter pleinement de cette responsabilité. Cela est allé jusqu'au point où la Chambre des communes a complètement renoncé à assumer la responsabilité de faire contrepoids à l'exécutif, c'est-à-dire au gouvernement, ou plutôt le Cabinet tout seul, puis la fonction publique.

Au Sénat, même si nous croyons être indépendants — je dirais que nous le sommes quand même plus qu'à la Chambre des communes —, je ne crois pas que nous soyons vraiment indépendants. Si vous pensez à l'un des moments les plus dramatiques de notre histoire — c'est le débat sur les dépenses qui s'est déroulé l'automne dernier —, si vous prenez le temps de lire les 84 pages de la déclaration sous serment de la GRC en parcourant soigneusement les témoignages, pas seulement au Sénat, des personnes en cause, en examinant tous les interrogatoires, les courriels du Cabinet du premier ministre, des sénateurs et des membres du personnel, vous vous rendrez compte que le chef de cabinet et ses collaborateurs dictaient aux sénateurs ce qu'ils avaient à faire. Il était également clair que les sénateurs faisaient ce qu'on leur demandait de faire. À mon avis, c'est là que réside le problème.

Si nous modifions notre Règlement de façon à donner aux autorités centrales — qu'il s'agisse du Cabinet du premier ministre, du cabinet du leader de l'opposition ou du cabinet du leader du gouvernement à la Chambre des communes — encore plus de leviers leur permettant de restreindre notre capacité d'agir aussi décentement et aussi honorablement que nous savons le faire, alors nous aurons mal servi les Canadiens. À mon avis, cela semble vraiment être l'objectif de ces mesures.

L'exemple que vous avez mentionné, sénateur White, était celui d'un projet de loi d'initiative parlementaire de la Chambre des communes, le C-377 antisyndical, qui a fait l'objet d'un long débat. Je me permets de dire, avec respect, qu'avant de nous être envoyé par les Communes, ce projet de loi avait publiquement reçu l'aval du premier ministre. Par conséquent, il était largement

way, that it was being endorsed and pushed forward by the government. It was for that reason that it was proceeded with as energetically as it was.

But it was also one of the Senate's finest hours to see a number of senators in and around the chamber, regardless of what caucus they belonged to, come to the floor with opinions and suggestions as to how to improve that piece of proposed legislation.

This happens without the need for any more rules. If you say that this is going to encourage more debate, I sincerely doubt it. There's already a 15-day limit on motions and inquiries, and you can't tell me that, just because of that, there's more debate on every one of those items. The justification is not here. It's in my mind; I think we're skirting the real issue, which is, in effect, giving either the PMO or the Leader of the Opposition in the House of Commons more power over us than is warranted.

Senator Frum: I'm just going to rise to the bait here and say this idea that the Senate has only been partisan in the last five decades is clearly not true. We do have one of the leading Senate historians in the world sitting here, so I really should defer to him.

I think you said that this is a new phenomenon, but I will remind you that in the first Government of Canada, 5 of the 13 ministers were senators, and senators have been in the cabinet all throughout Canadian history.

An Hon. Senator: Not now, though.

Senator Frum: That's the new thing. That's what's new, actually. This is a brand new thing.

The fact is that this idea that we are here to be 105 independent members is not historically accurate, and it's not even practically purposeful. I just want to comment on that. I don't agree or support this idea that we are somehow failing in our roles if we don't, each of us, act completely and totally independently of each other. I think that would be chaotic, and I just had to respond to that.

Senator Cools: Who's answering that? Was it a question?

The Chair: I think Senator Frum was making a statement, as many people have today, an opinion. That's okay.

Do you have a comment, Senator Cools?

Senator Cools: Yes, a couple.

If this committee really wanted to study an issue that I think would be very helpful to the situation of the Senate today, in modernity, the committee would study the meaning of the words "government in the Senate." I've said before — and the powers that be just ignore it — that the powers that belong to the government in the Senate are derived from the presence of members of the government in the Senate. This has been the

admis, du moins dans la presse populaire, si je peux m'exprimer ainsi, qu'il avait l'appui du gouvernement. C'est pour cette raison qu'il a été poussé aussi énergiquement

L'étude de ce projet de loi a aussi permis au Sénat de se montrer sous son meilleur jour. Un certain nombre de sénateurs de tous les bords ont pris la parole pour présenter des points de vue et des suggestions sur les moyens d'améliorer cette mesure législative.

Ces choses arrivent sans qu'on ait besoin de nouvelles dispositions du Règlement. Si vous pensez que ces propositions favoriseront le débat, permettez-moi d'en douter. Il y a déjà une limite de 15 jours sur les motions et les interpellations. Vous ne me convaincrez pas que cette limite a favorisé le débat dans chaque cas. Il n'y a pas de raison. Je pense vraiment que nous essayons d'éviter la vraie question, qui consiste à se demander s'il est bon de donner au CPM ou au chef de l'opposition de la Chambre des communes plus de pouvoir sur nous qu'ils ne devraient en avoir.

La sénatrice Frum : Je vais mordre à l'hameçon et dire que l'idée que le Sénat n'a été partisan que dans les cinq dernières décennies n'est évidemment pas exacte. Nous avons parmi nous l'un des éminents historiens du Sénat. Nous devrions peut-être lui demander.

Vous avez dit, je crois, que c'est un nouveau phénomène, mais je vous rappelle qu'au sein du premier gouvernement du Canada, 5 ministres sur 13 étaient sénateurs et qu'il y a eu des sénateurs au Cabinet tout le long de notre histoire.

Une voix : Plus maintenant.

La sénatrice Frum : C'est la nouvelle réalité. C'est en fait tout ce qu'il y a de neuf.

L'idée que le Sénat doit se composer de 105 sénateurs indépendants n'est pas historiquement exacte. Ce n'est même pas possible en pratique. Je tenais à le dire. Je ne peux pas souscrire à l'idée que, d'une certaine façon, nous manquons à notre devoir si chacun d'entre nous n'est pas complètement et totalement indépendant de tous les autres. Ce serait le chaos si c'était vrai.

La sénatrice Cools : Qui va répondre à cela? Était-ce une question?

Le président : Je crois que la sénatrice Frum exprimait un point de vue, comme beaucoup l'ont fait aujourd'hui. Il n'y a rien de mal à cela.

Avez-vous une observation à présenter, sénatrice Cools?

La sénatrice Cools : Oui, j'ai une ou deux observations à faire.

Si le comité veut vraiment étudier une question qui puisse nous aider, dans la situation de modernité où le Sénat se trouve aujourd'hui, il devrait examiner le sens des mots « gouvernement au Sénat ». J'ai déjà dit — mais les autorités en ont fait abstraction — que les pouvoirs que le gouvernement détient au Sénat découlent de la présence ici de sénateurs membres du gouvernement. C'est la norme du gouvernement responsable qui a

standard of responsible government for the last 200 years, that is, that the business in the two houses is led by members of the ministry.

I raise that again because it would be a really useful study to bring forward the precedence and the history and the constitutional law around it. I give you an example here. This is from the notes prepared by the Subcommittee on Broadcasting on its first report. It says very clearly:

One of the issues that attracted the subcommittee's attention was the procedure for dealing with business not proposed by the Government, which our Rules call "Other Business." These debates sometimes seem to go on interminably.

The complaint of this paper is that private members' business can be or may be interminable. Therefore, the objective of this whole thing is to make a correction in private members' activities.

I want to talk about the phenomenon of independence. The real term "independence" doesn't have its origin in partisanship. In other words, people were members of parties for centuries and were still independent. The term "independent" is a relationship to executive authority. All of those who are not ministers were the independents. Even in the U.K., they do not use the term "independent" to describe people like myself. It is only recently in constitutional history that the term "independents" has been applied to people who are not committed to a particular party. Every single member is supposed to be an independent. The only members who cannot claim independence are those who are members of Her Majesty's ministry. So we should begin to understand the language of this place.

The Chair: Senator Cools, I don't know that you should be pointing fingers at other senators.

Senator Cools: I didn't mean to point a finger. We should make an effort to understand the history and the lexicon of this place. Actual independence has nothing to do with partisanship. Independence has the ability of that power vested in the individual by Her Majesty's commission, under the Great Seal, to bring forth, and to act on behalf of, the public good. That's what independence is, and that is greatly inhibited in this place. I don't think that is a surprise to anybody else. All we have to do is count the large number of times that we're using closure and these harsh measures.

I understand the good intentions that Senator Nolin is moving with. I understand the great concern, but the real thing is that I have not been able to be convinced that there's a mischief in the business of private members. The government already is overpowered in the institution, and it's taking a lot for granted when it doesn't even have a single minister in the house.

été appliquée au cours des 200 dernières années, à savoir que les affaires des deux Chambres sont dirigées par des membres du Cabinet.

Je soulève encore cette question parce qu'il serait vraiment utile d'entreprendre cette étude des précédents, de l'historique et du droit constitutionnel entourant cet enjeu. Je vais vous donner un exemple. Ce passage est tiré des notes préparées par le Sous-comité sur la télédiffusion au sujet de son premier rapport. Le sous-comité dit très clairement :

Un des points qui a attiré l'attention du sous-comité était la procédure pour traiter des affaires qui ne sont pas présentées par le Gouvernement, celles que nous appelons les « Autres affaires » selon le Règlement. Le débat sur ces affaires semble parfois s'éterniser.

La plainte exprimée dans ce document, c'est que les initiatives parlementaires peuvent ou semblent parfois s'éterniser. Par conséquent, l'objectif de tout cet exercice est de remédier à ce problème des initiatives parlementaires.

J'aimerais parler du phénomène de l'indépendance. Le terme « indépendance » n'était pas à l'origine lié à l'esprit partisan. Autrement dit, les gens appartiennent à des partis depuis des siècles, mais demeurent indépendants. L'« indépendance » se rapporte à la relation qu'on a avec l'autorité exécutive. Les indépendants étaient les gens qui n'étaient pas ministres. Même au Royaume-Uni, on ne se sert pas du mot « indépendant » pour désigner des gens comme moi. Ce n'est que récemment, dans l'histoire constitutionnelle, que ce mot sert à décrire ceux qui ne sont affiliés à aucun parti. Chaque représentant est censé être indépendant. Les seuls qui ne le sont pas sont les membres du ministère de Sa Majesté. Il est important de commencer à comprendre le vocabulaire d'ici.

Le président : Sénatrice Cools, je crois que vous devriez éviter de pointer d'autres sénateurs du doigt.

La sénatrice Cools : Je ne l'ai pas fait intentionnellement. Nous devrions faire un effort pour comprendre l'histoire et le vocabulaire du Parlement. La vraie indépendance n'a rien à voir avec l'esprit partisan. C'est la capacité, en vertu du pouvoir conféré à une personne par un brevet revêtu du grand sceau de Sa Majesté, d'agir pour le bien public. Voilà ce qu'est l'indépendance, cette qualité si fortement refoulée ici. Je ne crois pas que cela surprenne n'importe qui. Il suffit de compter le nombre de fois où nous avons été soumis à la clôture et à d'autres mesures draconiennes.

Je comprends les bonnes intentions dont le sénateur Nolin est animé. Je comprends la grande inquiétude, mais la vraie question est que personne n'a réussi à me convaincre que les initiatives parlementaires souffrent d'un problème auquel il faut remédier. Le gouvernement n'a déjà que trop de pouvoirs au Sénat. Il tient presque tout pour acquis alors qu'il n'a pas un seul ministre qui le représente ici.

I do not know why the members of this committee do not invite the Prime Minister to appoint a minister from the Senate. Senator Frum has just said that 5 of 13 ministers in Macdonald's cabinet were senators. I don't see why this government shouldn't spare one or two. I think that would alleviate a lot of the problems.

The fact of the matter is that we're taking away power from those who have remarkably little and giving it to those who have more, and that is my concern. I see a lot of members in this place who are already weighted by these problems. I hope that makes some sense.

Senator D. Smith: What we might have to do, when we come back in the fall, is have a really serious discussion about the exact mandate of this committee of three. Maybe we might have to bump it up to five. Maybe I'll go on it; I don't know.

I think we need to have at least a consensus on what the mandate of the committee is, what it, over the years, has done to update where it felt that the language wasn't clear and that most people couldn't understand it or where situations had warranted certain changes.

We seem to be in a bit of a quagmire here. I think it's always good for us to try to work towards consensus. To get consensus, everybody has to give a bit. You get a bit, but you have to give a bit, too.

Do I think the other place is perfect? No. I've been fortunate to sit in both places, and, quite frankly, I'd feel better about the other place if it wasn't quite so whipped. I'd love to see parliaments where you have more free votes and where a number of things that you can really call Parliament go down. Michael Chong has at least stirred up a worthwhile debate. That isn't to say that I agree with every single thing he's recommending, but there are some things that he is recommending that I think improve democracy.

I think we need to keep in mind our fundamental goals. Improving democracy is one and trying to make it work and make parliaments work. We can never forget the fact that the people down the hall do have a mandate that we don't quite have. This is a reality that some of us may from time to time be in a bit of denial about, but it's a reality.

So I don't think we've achieved much here this morning other than maybe come to a consensus that maybe we really have to revisit exactly what the committee is doing, what its goals should be and what it should be zeroing in and focusing on because I think we're in a bit of swamp this morning.

I do like the tradition that this committee has had in most things we've studied over the years that at the end of the day there was give and take and we usually came up with a consensus. I'm

Je ne sais pas pourquoi les membres du comité n'invitent pas le premier ministre à nommer un ministre au Sénat. La sénatrice Frum vient de nous dire que 5 des 13 ministres du Cabinet Macdonald étaient sénateurs. Je ne vois pas pourquoi le présent gouvernement ne peut pas nous en envoyer un ou deux. Je crois que cela réglerait beaucoup de problèmes.

Le fait est que nous essayons d'enlever des pouvoirs à ceux qui n'en ont que bien peu pour en donner à ceux qui en ont trop. C'est ce qui m'inquiète. Je vois que beaucoup de sénateurs souffrent déjà de ces problèmes. J'espère que vous avez trouvé ces propos sensés.

Le sénateur D. Smith : Nous devons peut-être, à notre retour cet automne, avoir une bonne discussion au sujet du mandat précis de ce comité de trois membres. Nous déciderons peut-être de le faire passer à cinq membres. Je voudrais peut-être aussi en faire partie. Je ne sais pas.

Je crois que nous avons au moins besoin de former un consensus sur le mandat du comité et sur ce qu'il a fait au fil des ans pour mettre à jour les dispositions dont il jugeait le libellé obscur, afin que la plupart des gens puissent le comprendre, ou pour affronter les situations qui justifiaient certains changements.

J'ai l'impression que nous sommes plus ou moins dans une impasse. En même temps, je crois qu'il est toujours bon pour nous d'essayer de travailler en vue d'un consensus. Pour y parvenir, chacun doit y mettre du sien : chacun obtient quelque chose, mais cède aussi quelque chose en échange.

Est-ce que je crois que l'autre endroit est parfait? Non. J'ai eu la chance de siéger dans les deux chambres et, en toute franchise, j'aurais une meilleure opinion de l'autre endroit s'il n'était pas régi aussi rigoureusement par les whips. J'aimerais beaucoup voir le Parlement tenir plus de votes libres et permettre des activités authentiquement parlementaires. Michael Chong a au moins réussi à déclencher un débat utile. Cela ne veut pas dire que je suis d'accord sur tout ce qu'il recommande, mais certaines de ses propositions peuvent, à mon avis, renforcer la démocratie.

Nous devons garder à l'esprit nos objectifs fondamentaux. Améliorer la démocratie en est un, tout comme essayer de faire en sorte que les choses fonctionnent et que les parlements soient efficaces. Nous ne devons jamais oublier que les gens qui siègent au bout du couloir ont un mandat que nous n'avons pas tout à fait. C'est une réalité que certains d'entre nous cherchent à oublier de temps en temps. Ce n'en est pas moins une réalité.

Bref, je n'ai pas l'impression que nous ayons réalisé grand-chose ce matin, sauf peut-être nous mettre d'accord sur la nécessité de revoir le fonctionnement du comité, de redéfinir ses objectifs et de déterminer les questions dont il devrait s'occuper en priorité. Je crois que nous nous sommes un peu enlisés ce matin.

J'aime bien la tradition que le comité a établie pour la plupart des choses que nous avons étudiées au fil des ans : en fin de compte, nous arrivons à négocier suffisamment pour aboutir à un

not feeling the consensus vibe here this morning. I'm just thinking of what we need to do is try and go down that road.

I would very much invite the views of Senator Joyal. He and I were in the same place at the same time, too.

Senator Unger: A while ago Senator Cools said that we have an obligation to act in the public good. We can spend years debating and discussing the meaning of any particular word or phrase going back in history forever. It seems to me that these private members' bills have been put forward by members of the other house. Primarily I think that's what we're talking about. They deserve to be processed in a timely manner and I think the process as set forward by our committee has come up with something that compares with what other senates are doing. I see no harm whatsoever in trying it.

And yes, Senator Cools, I know you're getting ready to respond.

Senator Cools: No, you don't.

Senator Unger: If we can't ever make any change to see what it feels like, surely to goodness if it was a change that was so horrible no one could live with we could sit in Rules or people would be sitting in Rules and coming up with a way to amend it, to repeal it, to do whatever with it, but it surely wouldn't hurt to try something.

Thank you.

Senator Frum: I entirely agree with Senator Unger and I would like to propose that in fact we deal with this today on the grounds that this is, as I'm aware, the third meeting on this subject. This proposal came forward with a bipartisan subcommittee, so in that respect the proposal was put forward on a consensus basis. I think it is very, very clear. In a way, this is a microcosm of the precise problem we're describing. We could punt the football and worry about it after we all come back from our summer breaks, or maybe even after our Christmas break, or the year after the election, as Senator Manning says. We could talk about this and debate this for a long time because I'm pretty sure that we're all going to cling to the views that we hold today and no amount of mountains of evidence about what other jurisdictions do will change our opinions.

In order to deal with this proposal, I think we have to just confront it. I don't see the makings of a compromise. I think, as Senator Unger said and as Senator Nolin has said, let's try it. If it proves to be deeply flawed, this committee can review it, revisit it. Maybe that's something that we could even consider as a consensus point — to review it in a certain amount of time. We can postpone and postpone and postpone, treat it like a private member's bill, but I think we should take some action and move ahead.

consensus. Je n'ai cependant pas l'impression que nous soyons proches d'un consensus aujourd'hui. J'essaie de réfléchir à ce que nous avons besoin de faire pour y parvenir.

J'aimerais bien connaître le point de vue du sénateur Joyal à ce sujet. Lui et moi avons été aux mêmes endroits à peu près au même moment.

La sénatrice Unger : Il y a quelques instants, la sénatrice Cools a dit que nous avons l'obligation d'agir pour le bien public. Nous pouvons passer des années à discuter du sens d'un mot ou d'une phrase et remonter interminablement dans le temps. Il me semble que ces projets de loi d'initiative parlementaire ont été déposés par des députés. J'ai bien l'impression que c'est essentiellement de cela que nous parlons. Ces mesures méritent d'être examinées en temps opportun, et je pense que la procédure proposée par notre comité est comparable à ce que les sénats d'autres pays ont fait. Je ne vois aucun mal à essayer cette procédure.

Oui, sénatrice Cools, je sais que vous vous apprêtez à répondre.

La sénatrice Cools : Non, vous ne le savez pas.

La sénatrice Unger : Pourquoi ne pouvons-nous jamais faire un changement simplement pour voir ce qu'il peut nous apporter? S'il est tellement affreux que plus personne ne peut le supporter, rien ne nous empêche, au comité du Règlement, d'en discuter et de trouver un moyen de le modifier, de l'abroger ou autre. Mais je ne vois vraiment pas en quoi cela peut nuire d'essayer quelque chose.

Je vous remercie.

La sénatrice Frum : Je suis tout à fait d'accord avec la sénatrice Unger. Je voudrais en fait proposer de disposer de cette affaire aujourd'hui même puisque c'est la troisième réunion que nous consacrons à ce sujet. La proposition vient d'un sous-comité bipartite, de sorte qu'on peut considérer qu'il a fait l'objet d'un consensus. Je crois que la proposition est très, très claire. D'une certaine façon, c'est un microcosme du problème précis que nous décrivons. Nous pourrions remettre à plus tard et repenser à cette affaire à notre retour cet automne. Peut-être pourrions-nous même reporter cela à notre retour après Noël, ou encore après les élections, comme l'a dit le sénateur Manning. Nous pourrions parler et débattre à l'infini parce que je suis à peu près convaincue que nous maintiendrons tous notre point de vue d'aujourd'hui et que toutes les preuves du monde concernant ce que font les autres pays ne modifieront en rien notre vision des choses.

Pour nous prononcer sur cette proposition, je crois qu'il suffit de l'affronter. Je n'ai pas l'impression que nous soyons proches d'un compromis. Je crois, comme la sénatrice Unger et le sénateur Nolin l'ont dit, que nous devrions essayer cette formule. Si elle se révèle très mauvaise, le comité pourra la réexaminer. C'est peut-être même quelque chose dont nous pourrions convenir tout de suite : réexaminer la situation dans un certain temps. Nous pouvons aussi reporter et reporter et reporter notre décision, faire un peu la même chose que dans le cas des projets de loi d'initiative parlementaire, mais je crois vraiment que nous devrions agir et avancer.

Some Hon. Senators: Hear, hear.

Senator Joyal: I would like to offer three comments. The first one is that I heard Senator Cools in relation to the definition of the concept of independence in the Senate.

I would like to mention that I like the word that they use in the British House of Lords. They don't use the word "independent" to qualify lords who are not members of one of the two recognized parties. They call them "cross-benchers," and it means that on some issues they cross to one side and on some issues they cross to another side. In other words, they are not committed to vote with one side or the other, which I think has an implication of the follow-up that certainly would need to be reflected upon. I just wanted to offer that point.

The other one is in relation to Senator Frum's comments, and in relation to Senator McCoy, about the might of the government or the use of the might of the government side on the Senate. I would like humbly to offer that this is a temptation that any government will want to use. This government sometimes uses it and the previous government has used it also. In fact — and I will say this with absolutely no rancour or bad feeling — I was the object of the use of that might at least on two very important bills.

The first one was the extradition bill in relation to the death penalty, which is a very serious issue. I introduced an amendment to this bill, with the support of other senators, to prevent Canada from extraditing Canadian citizens to a foreign country where they could be subject to the death penalty if found guilty of a crime. I thought it was contrary to the Charter and a former decision of the Supreme Court, so I introduced that bill, which would normally call for a free vote because it was a moral issue. The death penalty has always been a free vote. I have gone through three votes in my career in Parliament on the death penalty and they were always free votes.

On that issue, the government of the day decided that it was no longer a free vote or a conscience vote; it would be a government whipped vote. I was opposed to that for the very reasons that I mentioned, and the government's might was used and the amendment was defeated. It was defeated in the Senate, but the Supreme Court, in its decision, because it happens that the Supreme Court was seized with the issue some two years later, finally came on the side of the interpretation of the Charter.

There was another example, the youth criminal justice bill, which I won't go into at length. The Minister of Justice of the time, not to name her, came to the justice committee and said she didn't want any amendments to that bill. Some senators on our side were concerned about some amendments, and one amendment passed on the bill and the government used its might to prevent it.

Des voix : Bravo!

Le sénateur Joyal : J'ai trois observations à faire. La première est que j'ai entendu ce que nous a dit la sénatrice Cools au sujet de la définition du concept d'indépendance au Sénat.

Je voudrais mentionner que j'aime bien le mot qu'utilise la Chambre des lords britannique pour désigner les indépendants, c'est-à-dire les pairs qui ne sont pas affiliés à l'un des deux partis reconnus. On les appelle *crossbenchers*, mot qui signifie plus ou moins transfuge, parce qu'ils appuient un parti sur certaines questions, mais votent en faveur de l'autre parti sur d'autres. Autrement dit, ils ne s'engagent à voter ni pour les uns ni pour les autres, ce qui implique certaines choses quant aux mesures de suivi, auxquelles nous devrions certainement réfléchir. Je voulais simplement faire ce commentaire.

Mon autre point est relié aux observations de la sénatrice Frum et à celles de la sénatrice McCoy concernant le pouvoir du gouvernement ou l'utilisation de ce pouvoir par les sénateurs de la partie gouvernementale. Permettez-moi de dire avec humilité que c'est une tentation à laquelle cédera n'importe quel gouvernement. Le présent gouvernement use parfois de son pouvoir, comme le faisait le gouvernement précédent. En fait — et je le dis vraiment sans aucune rancœur —, j'ai eu à subir ce pouvoir au moins à deux reprises au sujet de deux projets de loi très importants.

Le premier portait sur l'extradition et la peine capitale, sujet particulièrement grave. J'avais proposé un amendement avec l'appui d'autres sénateurs en vue d'empêcher le Canada d'extrader des citoyens canadiens vers un pays étranger qui pouvait les condamner à mort s'ils étaient jugés coupables d'un crime. J'ai pensé que c'était contraire à la Charte et à une ancienne décision de la Cour suprême. J'avais donc présenté un amendement qui aurait normalement dû faire l'objet d'un vote libre parce qu'il portait sur une question morale. La peine capitale a toujours donné lieu à des votes libres. Au cours de ma carrière au Parlement, j'ai eu trois fois à voter au sujet de la peine de mort. Dans les trois cas, le vote était libre.

Dans ce cas particulier, le gouvernement d'alors avait décidé que, même si c'était une question de conscience, le vote ne serait pas libre. Le vote était soumis aux instructions du whip. J'étais opposé à cela pour les raisons que je viens de mentionner, mais le gouvernement a usé de son pouvoir pour rejeter l'amendement. Ma proposition a donc été défaite au Sénat, mais, ayant été saisie de l'affaire deux ans plus tard, la Cour suprême s'est finalement prononcée en faveur de l'interprétation fondée sur la Charte.

Il y a eu un autre exemple dans le cas du projet de loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Je ne m'appesantirai pas sur les détails. La ministre de la Justice d'alors — que je ne nommerai pas — était venue au comité de la justice et avait dit qu'elle ne voulait d'aucun amendement. Quelques sénateurs de notre côté s'étaient inquiétés de certains amendements. L'un d'entre eux avait été adopté, mais le gouvernement a usé de son pouvoir pour l'interdire.

In all fairness, any government that is in a position to strongly hold the position will use its might at the point in time and, as I say, this government has used it and the previous government has used it also.

How do we deal with that in the Senate? That's for any senator to think about. Any one of us can find himself or herself in that position in relation to a bill, so I think a very important issue to reflect upon is how we structure our work to take care of that.

My colleague, Senator Nolin, could tell some stories from his career about introducing amendments sometimes against the will of his party. That doesn't mean that the senator breaks away from his party allegiance; it's just that the senator lives up to the commitment to his strongly held values and the Senate floor is the opportunity to do that.

My third comment is in relation to this morning's discussion. We could revisit the substance of the proposal on the basis of what we can learn from the lords — from the other parliament that has been the object of studies — and see if there's not a way of improving it, and come back to you. That's a fair exercise of intelligence, to hear the views of senators who have reservations, and I think they have been well expressed this morning.

Maybe the subcommittee could try again to do its best and see if we can't come forward with something that would take into account some of the points raised this morning. That's what I could offer as volunteer work.

Again, as I say “the best is the enemy of good.” I know that we cannot solve the square, but we might be able to revisit this and see if there are not alternatives to meet an objective of making the house come to vote on some issues. We should take into account the preoccupations that have been expressed, and I think some of the arguments are certainly grounds to be reviewed.

That's what I can offer, as much as I am concerned, Mr. Chair.

Senator McCoy: I want to be on the record that I agree with you, Senator Frum, to the extent of your comments. I'm saying that I agree it has always been the tradition that there have been senators who have been members of particular caucuses, and that it would be chaotic if we did not have that kind of organizing principle in either the House of Commons or the Senate.

Senator Frum: I want to be on the record, too.

Senator McCoy: And that is not the point I'm making. There is a distinction between the executive and the legislative branches. The executive is the role — the easiest way for me to remember it is that it's the role the Queen plays, with the executive with her adviser being the cabinet, the Privy Council, and then all of the civil service. That's the executive, and that is different from the legislators, which are the members of Parliament or the senators.

Je dirai, en toute justice, que n'importe quel gouvernement qui est en mesure de le faire usera de son pouvoir à un moment donné. Le présent gouvernement l'a fait, de même que le gouvernement précédent.

Comment pouvons-nous affronter cette situation au Sénat? Il appartient à chaque sénateur d'y penser. N'importe lequel d'entre nous peut se trouver dans cette situation dans le cas d'un projet de loi. Par conséquent, je crois qu'il est très important de trouver un moyen de structurer notre travail de façon à y remédier.

Mon collègue, le sénateur Nolin, aurait sûrement des histoires à raconter au sujet d'amendements qu'il a présentés au cours de sa carrière, parfois contre la volonté de son parti. Cela ne signifie pas du tout que le sénateur se détache de son parti. C'est simplement qu'il est fidèle à des valeurs auxquelles il tient particulièrement et qu'il profite parfois de sa présence au Sénat pour le montrer.

Ma troisième observation concerne la discussion de ce matin. Nous pourrions réexaminer le fonds de la proposition en fonction de ce que nous avons appris de la Chambre des lords — cet autre Parlement que nous avons étudié — pour voir s'il y a moyen de l'améliorer avant de vous la présenter à nouveau. C'est un bon exercice d'écouter le point de vue des sénateurs qui ont des réserves. Je crois que ce point de vue a été bien exprimé ce matin.

Le sous-comité pourrait peut-être essayer encore de faire de son mieux pour trouver une formule qui tienne compte de certains des arguments avancés ce matin. Voilà ce que je peux vous offrir à titre bénévole.

Je voudrais cependant dire encore une fois que le mieux est l'ennemi du bien. Je sais que nous ne réussirons pas la quadrature du cercle, mais nous aurions peut-être la possibilité de réexaminer le sujet pour trouver d'autres moyens d'amener la Chambre à voter sur certaines questions. Nous devrions tenir compte des préoccupations exprimées. Certains des arguments présentés méritent certainement d'être pris en compte.

C'était ce que j'avais à dire, monsieur le président.

La sénatrice McCoy : Sénatrice Frum, je tiens à dire formellement que je suis d'accord avec vous, du moins en ce qui concerne le point de vue que vous avez exposé. Je conviens avec vous qu'il y a toujours eu des sénateurs qui faisaient partie de caucus particuliers et que ce serait le chaos si nous n'avions pas ce genre d'organisation à la Chambre des communes et au Sénat.

La sénatrice Frum : J'ai moi aussi des choses à dire formellement.

La sénatrice McCoy : Ce n'est pas à cela que je voulais en venir. Il y a une distinction à faire entre l'exécutif et le législatif. L'exécutif, c'est le rôle... Pour moi, la façon la plus facile de m'en souvenir est de penser au rôle joué par la reine avec, pour conseillers, les membres du Cabinet, c'est-à-dire le Conseil privé, et l'ensemble de la fonction publique. L'exécutif, c'est cela. Le législatif, ce sont les députés et les sénateurs.

So it's independence from the executive, not independence from the party. Partisanship goes with the territory — I agree with you 100 per cent — and so if we could grasp that piece more broadly

I was listening to the debates on the motions that Senator Nolin brought forward. Senator Wallace was speaking to the modernization of the Senate, and he was quoting Sir John A. Macdonald in 1866 probably, or 1865, when they were considering Confederation and what shape our institutions would take. They were talking about the Senate, which is a deal maker. In particular, he said — I quoted the pieces where Macdonald said there is no point in having a Senate that merely echoes the House of Commons, but he said the Senate must never stand against —

Senator Joyal: The popular elected house.

Senator McCoy: No, he didn't say that. If I heard the quote right, he said "stand against the people."

Senator Nolin: The "well-understood will of the people." There's a qualifier there.

Senator McCoy: "The well-understood will." All right. The assumption was that it meant that the Senate should not stand against the government.

Senator Cools: That is what it now means.

Senator McCoy: But the government is not the people. In fact, very often the situation is that the government has no well-understood mandate on a particular point from the people. So at those stages, it's perfectly legitimate to organize things in such a way that the government asks for a mandate from the people on a particular point, either by calling an election, which is the typical way, or in other ways.

You tease these things apart, and you begin to recognize there is an honourable role for legislators, including senators, in being loyal members of a party and still not being puppets to the executive, which is to say the cabinet function.

That was a long-winded way of saying "I agree with you," but I wanted to go on and encourage people to keep that very abbreviated thought in their mind: Independence from the executive but not from the party.

Senator Frum: I want to respond to Senator Joyal's offer to continue to study this longer. I would cling to my proposal, which is that we deal with this today, because there is a fundamental principle that we're debating; namely, should we accelerate from the current process the ability to vote on private members' bills? That's the debate we're having. There are sidebar interesting debates, but the focus of what we are here to talk about today is whether the proposal by the subcommittee is reasonable and fair when it comes to putting private members' bills to a vote after three hours and/or 15 sitting days.

I think it is reasonable.

Par conséquent, il s'agit d'être indépendant par rapport à l'exécutif, et non par rapport au parti. L'esprit partisan va de pair avec le système. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Ainsi, nous pouvons mieux saisir cette proposition...

J'ai écouté les discussions portant sur les motions proposées par le sénateur Nolin. Le sénateur Wallace a parlé de la modernisation du Sénat et a cité une déclaration faite par sir John A. Macdonald en 1865 ou 1866, au moment où les Pères de la Confédération réfléchissaient à la forme qu'il convenait de donner à nos institutions. Les discussions portaient sur le Sénat. Il avait alors dit en substance qu'il ne valait pas la peine d'avoir un Sénat qui ne serait que l'écho de la Chambre des communes, mais il avait ajouté que le Sénat ne devait jamais s'élever contre...

Le sénateur Joyal : ... la Chambre élue par le peuple.

La sénatrice McCoy : Non, ce n'est pas cela. Si j'ai bien compris, il a dit « ne devait jamais s'élever contre le peuple ».

Le sénateur Nolin : La « volonté bien comprise du peuple ». Il y a là un qualificatif.

La sénatrice McCoy : « La volonté bien comprise. » Très bien. L'essentiel, c'est que le Sénat ne devrait pas prendre position contre le gouvernement.

La sénatrice Cools : C'est ce que cela signifie maintenant.

La sénatrice McCoy : Mais le gouvernement n'est pas le peuple. En fait, il arrive très souvent que le gouvernement n'ait pas un mandat bien compris du peuple sur un sujet particulier. À ce stade, il est parfaitement légitime d'organiser les choses de façon que le gouvernement puisse demander au peuple un mandat sur un sujet particulier, soit en déclenchant des élections, ce qui se fait d'ordinaire, ou en recourant à d'autres moyens.

En analysant ces choses, on commence à comprendre que les législateurs, y compris les sénateurs, peuvent remplir un rôle honorable en étant des membres loyaux d'un parti, sans être des valets de l'exécutif ou du Cabinet.

C'est une façon bien sinieuse de dire « Je suis d'accord avec vous », mais je voulais encourager les gens à garder à l'esprit une forme très abrégée de ce principe disant : Indépendance de l'exécutif, mais non du parti.

La sénatrice Frum : Je voudrais répondre à l'offre faite par le sénateur Joyal de poursuivre plus longtemps l'étude de ce texte. Je maintiens ma proposition, qui est de disposer de ce rapport aujourd'hui. Nous sommes en train de débattre d'un principe fondamental, à savoir l'opportunité d'accélérer la procédure actuelle pour qu'il soit possible de voter sur les projets de loi d'initiative parlementaire. Voilà le débat que nous avons. Il y a d'intéressants débats secondaires, mais nous voulons essentiellement déterminer si la proposition du sous-comité est raisonnable et juste et s'il convient de tenir un vote sur les projets de loi d'initiative parlementaire après trois heures de débat ou 15 jours de séance.

Je crois que c'est raisonnable.

With regard the idea that you would study it to come up with a more fair version of that, I think we're clashing on the fundamental principle of the question. We haven't had a conversation about whether it should be 15 days or three hours; that's not what we're debating. We're debating the concept of having a mechanism to bring something forward to a vote.

That is where we are having the breakdown of debate, and I don't see that being resolved with more study. That is a fundamental principle you are either in favour of or not. I do not know how we will bridge that gap; I think we will have to just move forward and vote on it.

Senator D. Smith: The gist of what Senator Joyal has been saying is to study this a bit more and see if we can reach consensus. For many years, the culture of the Rules Committee, which recommends the rules by which the chamber operates — assuming they adopt what we recommend — is that we really don't adopt stuff unless we have consensus on both sides — not unanimity, but a consensus. I don't think we have one today. Do you think we should abandon that culture, or should we keep working at it and try a little harder?

Senator Frum: If I may sound like a brash newcomer after five years here, I can say there is a lot about the culture of the Senate that the people don't like. The culture of the Senate has not changed very much in almost 150 years, and people don't like our culture. I think people would be very upset to hear that we think it's okay, after a bill has passed the House of Commons, that we think one, two or three senators could effectively kill that bill. I don't think that's how the people think Canada should function.

If there was a consensus in the chamber, that's one thing, but the idea of a few self-empowered individuals getting in the way of the will of the house? It is not an attractive thing for the people.

So while I appreciate there is a culture here, I would say that culture is very slow moving, and it's hard for outsiders to embrace our culture. Sometimes you have to just take the plunge and try things. I stand by the argument being made that this will actually promote greater debate. If you set deadlines — I always used to tell myself as a journalist that deadlines are your friends; it's always good to have parameters.

Senator D. Smith: I have been open-minded about this.

Senator Frum: You've been wonderfully open-minded; I have heard you. I'm surprised you're advocating to delay it, because everything I've heard you say makes me think you support it.

Senator D. Smith: Because I just feel more comfortable when we historically have always been able to reach consensus with a little bit of change here and there.

Pour ce qui est de l'idée de poursuivre l'étude afin d'en arriver à une version plus équitable de ce rapport, je crois que nous contredisons le principe fondamental que je viens d'énoncer. Nous n'avons pas discuté de la question de savoir s'il faut 15 jours ou trois heures. Ce n'est pas l'objet du débat. Nous parlons du principe d'avoir un mécanisme permettant de tenir un vote sur un projet de loi.

C'est là que le débat achoppe, mais je ne crois pas qu'on puisse régler le problème en étudiant plus longuement la question. Il s'agit d'un principe fondamental : on est pour ou on est contre. Je ne sais pas comment combler ce fossé. Je crois que nous devrions juste avancer et nous prononcer sur la proposition.

Le sénateur D. Smith : L'idée de base du sénateur Joyal est que nous devrions étudier un peu plus longtemps la proposition pour voir s'il nous est possible d'en arriver à un consensus. Depuis des années, la culture du comité du Règlement, qui recommande au Sénat les règles régissant son fonctionnement — s'il veut bien adopter nos recommandations —, consiste à ne pas adopter des dispositions à moins d'avoir un consensus des deux côtés, pas l'unanimité, mais un consensus. Je ne crois pas que nous en ayons un aujourd'hui. Croyez-vous que nous devrions renoncer à cette culture, ou bien devrions-nous essayer un peu plus fort pour y arriver?

La sénatrice Frum : Au risque de passer pour une nouvelle venue effrontée après cinq ans de présence au Sénat, je dirais que les gens trouvent beaucoup à redire à la culture du Sénat. La culture du Sénat n'a pas changé sensiblement en près de 150 ans. Les gens ne l'aiment pas. Je crois que les gens seraient très fâchés d'apprendre que nous trouvons normal, après l'adoption d'un projet de loi à la Chambre des communes, qu'un, deux ou trois sénateurs puissent le couler. Je ne crois pas que les gens acceptent que le Canada fonctionne ainsi.

Si le Sénat parvient à un consensus, c'est une chose, mais l'idée que quelques sénateurs imbus d'eux-mêmes puissent contrecarrer la volonté des Communes n'est pas très attrayante pour les gens.

Je veux bien croire qu'il y a une culture ici, mais j'estime qu'elle bouge trop lentement et qu'elle est difficile à accepter pour les autres. Parfois, il faut simplement plonger et essayer de nouvelles choses. Je suis bien d'accord avec ceux qui disent que cette proposition favorisera le débat. Quand on fixe des délais... Quand j'étais journaliste, je me disais toujours que les délais étaient mes amis. Il est toujours bon d'avoir des paramètres.

Le sénateur D. Smith : Je me suis montré très ouvert à ce sujet.

La sénatrice Frum : Vous avez été merveilleusement ouvert. Je vous ai écouté. Je suis surprise que vous défendiez le report de cette affaire parce que tout ce que je vous ai entendu dire me portait à croire que vous étiez en faveur.

Le sénateur D. Smith : C'est parce que je me sens plus à l'aise quand il y a un consensus. Nous avons toujours réussi à y parvenir en faisant de petits changements par-ci par-là.

Senator Frum: I'll ask you a question: Based on what you've heard today and how strongly people feel, one way or another, do you think that's actually possible, or is that just a Senate delay tactic?

Senator D. Smith: Maybe I'm dreaming, and hope springs eternal, but I would have liked to at least give it a go; not indefinitely, not for time and eternity, but maybe a couple more months.

Senator Frum: My question would be, to those people here who don't like it — because you asked Senator Jaffer for concrete solutions right now, today, here.

Senator D. Smith: What she thought is fair. I think it's good for people to tell us what they do think is fair, because sooner or later we all might hear one that we can reach an agreement on.

Senator Frum: But this is our third meeting on this.

Senator Cools: That's nothing.

Senator Frum: That's the culture of the Senate.

Senator Fraser: I support Senator Smith's reminder of the long tradition here of working to achieve consensus. Yes, it can take time. That's one of things we're here for. That's what the Constitution set us up to do: provide sober second thought on bills, including bills that come from the House of Commons, not all of which are perfect when they arrive here.

I don't think consensus is beyond the wit of man to achieve. It won't be easy; for sure it will not be easy, because there are strongly held opinions on both sides of this issue.

But there is one point that I think is pertinent here. A number of senators have referred to the government exerting its will; and, as Senator Joyal pointed out, governments do. I've been here when a Liberal government exerted its will, and we've all seen the Conservative government exert its will here. They do that. But the dynamic of the Senate is that for prolonged periods of time, the majority in this place can be composed of members of the opposition. That's one reason why, in my view, it is so important to have consensus about our rules, because those situations can create very tense and difficult times indeed.

I think it is absolutely essential that the basic structure with which we operate be one that both sides agree is, at the very least, livable and, ideally, desirable because we're all going to be here, some of us longer than others, for some time yet. We have to bear in mind that the rules we're talking about are going to apply not only to the present dynamic, the present situation where the government has a majority, but when times change.

La sénatrice Frum : Je vais vous poser une question. Compte tenu de ce que vous avez entendu aujourd'hui et des positions arrêtées qui ont été prises de part et d'autre, croyez-vous vraiment qu'un consensus soit possible, ou bien n'est-ce rien d'autre qu'une manœuvre dilatoire du Sénat?

Le sénateur D. Smith : Je rêve peut-être, mais on vit d'espoir, non? En fait, j'aurais préféré attendre un peu, pas indéfiniment, mais peut-être un mois ou deux.

La sénatrice Frum : J'adresse alors la question à ceux qui n'aiment pas la proposition. Vous avez demandé à la sénatrice Jaffer, ici même, aujourd'hui, si elle avait des solutions concrètes à proposer.

Le sénateur D. Smith : Elle a parlé de ce qui lui semblait juste. Je crois qu'il est bon que les gens nous disent ce qu'ils considèrent comme équitable. Tôt ou tard, nous finirions par avoir une proposition sur laquelle nous pourrions nous entendre.

La sénatrice Frum : Mais nous en sommes à notre troisième réunion à ce sujet.

La sénatrice Cools : Ce n'est rien.

La sénatrice Frum : C'est la culture du Sénat.

La sénatrice Fraser : Je suis d'accord avec le sénateur Smith qui nous a rappelé la longue tradition que nous avons ici de travailler en vue de parvenir à un consensus. Oui, cela peut prendre du temps, mais c'est l'une des choses pour lesquelles nous sommes ici. C'est la responsabilité que la Constitution nous a confiée : faire un second examen objectif des projets de loi, y compris ceux qui nous viennent de la Chambre des communes et qui ne sont pas tous parfaits à leur arrivée.

Je ne crois pas que le consensus soit au-delà de nos moyens. Il ne sera pas facile d'y arriver parce qu'il y a des deux côtés des points de vue assez arrêtés sur la question.

Il y a cependant ici un point que je trouve pertinent. Plusieurs sénateurs ont parlé du fait que le gouvernement use de son pouvoir. Comme l'a signalé le sénateur Joyal, tous les gouvernements le font. J'étais ici lorsqu'un gouvernement libéral l'a fait, et nous avons tous vu le gouvernement conservateur le faire. Toutefois, la dynamique du Sénat est telle que, pendant de longues périodes, ce sont les sénateurs de l'opposition qui sont en majorité. C'est une des raisons pour lesquelles il est tellement important, à mon avis, d'avoir un consensus au sujet du Règlement. En effet, ces situations peuvent donner lieu à de très fortes tensions.

Je crois qu'il est absolument essentiel que la structure de base qui régit notre fonctionnement soit pour le moins considérée par les deux bords comme vivable sinon satisfaisante. En effet, nous serons tous encore là pendant quelque temps, certains plus longtemps que d'autres. Nous devons garder à l'esprit le fait que le Règlement dont nous parlons ne s'appliquera pas seulement dans la situation actuelle où le gouvernement est en majorité. Il s'appliquera aussi quand la situation aura changé.

Senator McCoy: When the government is in a minority in the Senate.

Senator Fraser: That's why we need consensus, and it's worth working to achieve consensus even if it takes a while, in my view.

Senator Cools: It is a maxim of human behaviour and human cooperation that, in moving ahead in any situation, there are some who are not fully convinced, or unconvinced or cautious. It is a part of human cooperation and the proper functioning of human organizations that the process has slowed down to accommodate those who have doubts. That has gone on in this place for a very long time. I have served in this place for quite some time, in situations when the government is in a minority in the house, and it's a different situation from when the government has a majority. I just wanted to say that.

What I want to be clear about is that the history of this place and the history of rule changes has always been that rule changes should not be foisted or forced by some upon the others. There are huge traditions here that are long forgotten because there have been such changes in membership, but one of those rule change notions has always been that if some feel strongly about doing something, a debate begins in the Senate to gather the house, to gather the opinion of the senators in the house. At the conclusion of all that, then the committee may be sent a reference.

The rule on which this place, this committee, is now relying is a rule that is not supposed to be used as this is being used. The rule that exists which allows the committee, on its own initiative, to bring forth proposals is supposed to be used in conjunction with Committee of the Whole in the Senate, but it's not supposed to be used in a ruthless or hard way, in other words, not to provoke unnecessary differences. I feel no hostility to exploring better ways to do things. I'm very supportive of all that. But I do feel a commitment to proceed in a way that honours debate and parliamentarianism, about which I have my own view.

It is crystal clear that there are many here who are hesitating for one reason or the other; and in the interests of good service and good human relations, I think it would be better if we were to heed that.

We just received in our hands several documents that need some time to digest and understand, and to check the references and precedence. Rule changes have never been something that one rushes into, and you know that.

Senator Nolin, I have a good memory of a time, as Senator Joyal has. I will not say which government it was, but we went through a period of time where there was a particular minister of a committee that we served on. We saw a period of time for about a year and a half when that minister was not sure he could even get his bills through that committee.

La sénatrice McCoy : Quand le gouvernement sera minoritaire au Sénat.

La sénatrice Fraser : C'est pour cette raison que nous avons besoin d'un consensus et qu'il vaut la peine, à mon avis, de travailler pour y parvenir, même si cela prend un certain temps.

La sénatrice Cools : C'est une caractéristique du comportement humain, de la coopération humaine que, dans toute situation, il y a ceux qui ne sont pas tout à fait convaincus, ceux qui ne sont pas convaincus du tout et ceux qui sont prudents. C'est aussi une caractéristique de la coopération et du bon fonctionnement des organisations humaines que les processus ralentissent pour tenir compte de ceux qui ont des doutes. C'est ainsi que les choses ont marché ici pendant très longtemps. Je sers au Sénat depuis un certain temps déjà. J'ai connu des périodes où le gouvernement était en minorité. La situation est alors très différente de ce qu'elle est lorsque le gouvernement est majoritaire. Je tenais simplement à le mentionner.

Ce qui est clair dans l'histoire du Sénat, c'est que les changements du Règlement n'ont jamais été imposés par quelques-uns aux autres. Il y a de grandes traditions qui sont oubliées depuis longtemps parce qu'il y a eu tant de changements dans la composition de cette institution. Toutefois, il a toujours été entendu que si certains ont de fortes convictions à propos d'une chose, un débat s'engage au Sénat pour connaître l'opinion des sénateurs. Au terme de ce débat, il arrive qu'un comité reçoive un ordre de renvoi.

La règle sur laquelle s'appuie ce comité n'est pas censée être appliquée comme on essaie de le faire maintenant. La règle qui permet au comité d'élaborer des propositions de sa propre initiative est censée être utilisée de concert avec le comité plénier du Sénat et ne devrait pas être appliquée d'une manière inflexible ou contraignante. Autrement dit, elle ne devrait pas occasionner des divergences inutiles. Il n'y a pas de mal à explorer de meilleures façons de faire les choses. Je suis très en faveur de tous ces efforts. Toutefois, je me sens obligée de procéder d'une manière qui fasse honneur au débat et au parlementarisme, au sujet desquels j'ai mes propres convictions.

Il est parfaitement clair que beaucoup des membres du comité hésitent pour une raison ou une autre. Je crois que, dans l'intérêt du service et des bonnes relations humaines, il serait préférable d'en tenir compte.

Nous avons reçu plusieurs documents que nous mettrons un certain temps à digérer, de façon à comprendre les références et les précédents. Les modifications du Règlement ne sont pas des choses à réaliser à la hâte. Vous le savez bien.

Sénateur Nolin, j'ai en mémoire un certain événement, tout comme le sénateur Joyal. Je ne dirai pas de quel gouvernement il s'agissait, mais nous avons connu une période où un ministre faisait partie d'un comité dont nous étions membres. Pendant un an et demi, le ministre n'était même pas sûr de pouvoir faire adopter ses projets de loi par le comité.

Senator Joyal may have forgotten this, but I remember having a conversation with a very highly placed fellow over at Justice, and this had become the preoccupation of the Justice Department, how they were going to break that bottleneck.

It's a long story, but I'm saying to you that there are ways that we slow down, pause and take a measure of what is really happening. This is not a question that some are convinced or some are unconvinced; this is a question of how we function as an organization or as a committee.

Senator Martin: Having listened to the discussion here today, I'm in agreement in part with Senator Frum in terms of the opportunity we have today to perhaps look at taking this to the chamber. Under the current rules, we will be having quite a debate in the chamber as well, rather than keeping it among the committee members. And we had a subcommittee with members of both the government and the opposition sitting together and crafting something for us to consider. We've suggested amendments which they then took back and brought back to us, the reports that were prepared for us that I read last night, before today.

Yes, it does require further reflection, but based on that report, based on the discussions we've had, and based on today, I think there is a consensus in this room that our colleagues will be very interested in this topic in that we have already put quite a bit of time and energy into this very important proposed rule change. Under the current rules, we cannot force anything upon our colleagues. It will eventually be brought to a question, but it could be adjourned; it could be adjourned by several members, and we will continue to debate this. I think it does warrant that kind of attention.

I would support Senator Frum's suggestion that we make a decision today.

The Chair: Senator Frum, I apologized twice. I know you've circled around it. Are you moving the second proposal, that it be reported to the Senate?

Senator Frum: Yes, chair. I'd like to move that motion and proceed with this.

Senator Cools: She has to make the motion.

The Chair: The motion is that the committee report to the Senate the following recommendations — do you want me to read this through? I think everyone has a copy of this. We can recirculate it if you wish.

Senator Cools: Nothing is before the house yet. Nothing is before the committee yet. Who presented it to the committee?

Senator Nolin: Me.

Senator Cools: You did. Why is somebody else moving what your presentation is?

Le sénateur Joyal l'a peut-être oublié, mais je me souviens d'une conversation que j'avais eue avec un fonctionnaire très haut placé de la Justice. Il m'avait dit que c'était une préoccupation du ministère, qui se demandait comment faire pour sortir de cette impasse.

C'est une longue histoire, mais j'essaie de vous expliquer qu'il y a des moyens de ralentir, d'observer un temps d'arrêt pour bien saisir ce qui se passe. La question n'est pas de savoir si certains sont convaincus et d'autres pas. Il s'agit de déterminer plutôt comment nous pouvons fonctionner comme organisation et comme comité.

La sénatrice Martin : Ayant écouté la discussion d'aujourd'hui, je conviens avec la sénatrice Frum que nous pouvons envisager tout de suite de transmettre cette proposition au Sénat. En vertu des dispositions actuelles du Règlement, nous aurons un long débat au Sénat même au lieu de nous limiter à discuter entre nous. De plus, notre sous-comité composé de membres représentant tant le gouvernement que l'opposition a élaboré un projet qu'il nous a soumis. Lorsque nous avons proposé des modifications, le sous-comité a repris son rapport, puis nous l'a présenté à nouveau. Il s'agit de ces rapports préparés à notre intention, que j'ai eu l'occasion de lire la nuit dernière.

Oui, la proposition nécessite une plus grande réflexion, mais, sur la base de ce rapport, des discussions que nous avons eues et de ce qui a été dit aujourd'hui, je crois qu'il s'est formé un consensus parmi nous, à savoir que nos collègues s'intéresseront beaucoup à ce sujet auquel nous avons déjà consacré beaucoup de temps et d'énergie en vue de proposer cette très importante modification du Règlement. En vertu des dispositions actuelles, nous ne pouvons rien imposer à nos collègues. Il se peut qu'on finisse par aboutir à un vote, mais le débat peut être ajourné, puis ajourné encore par plusieurs sénateurs. Je crois que le sujet mérite notre attention.

J'appuie donc la proposition de la sénatrice Frum : nous devrions prendre une décision aujourd'hui.

Le président : Sénatrice Frum, je me suis excusé deux fois. Je sais que vous avez abordé la question. Proposez-vous de faire rapport au Sénat de la seconde proposition?

La sénatrice Frum : Oui, monsieur le président. J'aimerais proposer cette motion et avancer sur cette base.

La sénatrice Cools : Elle doit proposer la motion.

Le président : La motion propose que le comité fasse rapport au Sénat des recommandations suivantes... Voulez-vous que je continue à lire? Je crois que tout le monde a un exemplaire de ce texte. Nous pouvons le faire circuler de nouveau, si vous le souhaitez.

La sénatrice Cools : Rien n'a encore été proposé. Le comité n'est saisi de rien du tout. Qui a proposé cela au comité?

Le sénateur Nolin : C'est moi.

La sénatrice Cools : Si c'est vous qui l'avez proposé, pourquoi est-ce quelqu'un d'autre qui présente la motion?

Senator Nolin: She's moving the adoption of that.

Senator D. Smith: We only got the reports yesterday.

The Chair: She's moving the adoption of the report.

Senator Cools: But this is not in the form of a report; I'm sorry. What it says here is "debate, draft, 2001." This is not a report from a committee or anybody.

Senator Nolin: It was produced first and I amended it at the meeting held on the date next to it. It came in two versions. There was the first version and then, influenced by the proposal by Senator Fraser, I went back to the subcommittee and we amended the report. What you have in front of you is an amended report.

Senator Cools: It may very well be, but it doesn't say it's a report of the committee. Maybe somebody should do that.

The Chair: Senator Cools, as noted, the proceedings of the committee are intended to be much more relaxed than in the chamber.

Senator Cools: I tend to differentiate between "relaxation" and "slipshod."

The Chair: I'm not suggesting anybody is being slipshod, but we had a discussion and a number of changes were made. But the original report was brought forward by Senator Nolin as chair of the subcommittee.

Senator Cools: I'm aware of that and I remember seeing that report, but what we now have before us does not say that it is a report as amended or revised. So we have to make that point. What is before us is an untitled thing.

The Chair: We have a motion before us. If we wish, we can debate that motion. Is that what you'd like to do, Senator Cools?

Senator Cools: It's not what I would like to do. I'm saying this has to be formatted and moved. The sooner somebody does that, the better off we all will be. Could we also know when this was adopted in the subcommittee?

The Chair: It has been moved by Senator Frum that the committee report to the Senate with the following recommendations. If you wish, I can read the second proposal.

Senator Cools: No. I thought what you had said to me was that somebody here was going to move to report the adoption of a report from the subcommittee. This does not say that. It doesn't mean that it can't be done.

Senator Nolin: It's not because it doesn't say that; it's not that. That's why I explained to you there was first a properly formatted report from the subcommittee.

Senator Cools: I'm sympathetic to that.

Le sénateur Nolin : Elle propose l'adoption de ceci.

Le sénateur D. Smith : Nous avons reçu les rapports qu'hier.

Le président : Elle propose l'adoption du rapport.

La sénatrice Cools : Mais ceci n'a pas la forme d'un rapport. Je regrette. Ce que je vois ici, c'est « Débat (ébauche), 2001 ». Ce n'est pas un rapport provenant d'un comité.

Le sénateur Nolin : Il a été produit en premier, puis je l'ai modifié au cours de la réunion tenue à la date indiquée à côté. Le rapport avait deux versions. Nous avons d'abord eu la première version, puis, sur la base de la proposition de la sénatrice Fraser, j'ai repris le texte au sous-comité, où nous avons modifié le rapport. Vous avez devant le rapport modifié.

La sénatrice Cools : Peut-être bien, mais rien ne dit que c'est un rapport du comité. Quelqu'un devrait peut-être le dire.

Le président : Sénatrice Cools, comme cela a été noté, les délibérations du comité sont censées se tenir dans une atmosphère beaucoup plus détendue qu'au Sénat.

La sénatrice Cools : Je fais une distinction entre « détendu » et « négligé ».

Le président : Je n'ai pas parlé de négligence. Nous avons eu une discussion, à la suite de laquelle des modifications ont été apportées. Le rapport initial a été déposé par le sénateur Nolin, à titre de président du sous-comité.

La sénatrice Cools : Je le sais. Je me souviens d'avoir vu le rapport, mais ce que nous avons devant nous ne dit pas qu'il s'agit d'un rapport modifié ou révisé. Nous devons le noter. Nous avons devant nous un texte sans titre.

Le président : Nous sommes saisis d'une motion. Si nous le souhaitons, nous pouvons en débattre. Est-ce ce que vous souhaitez, sénatrice Cools?

La sénatrice Cools : Il ne s'agit pas de ce que je souhaite faire. Je dis que cela doit être présenté dans les formes, puis faire l'objet d'une motion. Plus tôt quelqu'un le fera, et mieux nous nous en porterons tous. Pouvons-nous également savoir quand ce texte a été adopté par le sous-comité?

Le président : La sénatrice Frum a proposé que le comité fasse rapport au Sénat des recommandations suivantes. Si vous voulez, je peux donner lecture de la seconde proposition.

La sénatrice Cools : Non. Ce que vous m'avez dit, c'est que quelqu'un proposerait l'adoption d'un rapport venant du sous-comité. Ce n'est pas ce qui est dit ici. Cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas le faire.

Le sénateur Nolin : Vous dites que ce n'est pas ce qui est dit ici. En fait, ce n'est pas cela du tout. Je vous ai expliqué qu'au départ, le sous-comité avait présenté un rapport dans les formes.

La sénatrice Cools : Je compatis.

Senator Nolin: We heard and we were convinced by the recommendation of Senator Fraser. The subcommittee then adopted an amendment to the first report. That's what you have in front of you.

Senator Cools: Is this the amendment or the whole new document?

Senator Nolin: It's a reviewed document of the first report.

Senator Cools: Was it voted on in the subcommittee?

Senator Nolin: That's why the chair spoke about relaxed rules in a subcommittee. What you have in front of you is the final version of our first report.

Senator Cools: So it's your first report.

Senator Nolin: Senator Frum is moving the adoption of that reviewed version.

Senator Cools: Somebody. It's the report of the committee. So what you have to do is to move — you're laughing at this. Obviously it amuses you.

Senator Nolin: No, no she is not.

Senator Frum: No. I'm referring to the chair. I think the chair was fully in command of the proceedings and he is about to do this.

Senator Cools: He's not in command of my head, though.

Senator Frum: That's true.

The Chair: Senator Frum has moved that the committee report to the Senate with the following recommendations, and those recommendations would be that the *Rules of the Senate* be amended by — and you have a copy in front of you.

Senator Cools: I prefer Senator Frum make any such motion. You can only repeat her motion. You cannot make it for her. I would like to hear Senator Frum.

The Chair: Senator Cools, thank you.

Senator Frum?

Senator Frum: It is with great pleasure that I would like to move this motion that we adopt this report as amended, dated May 30, 2014.

Senator Cools: I have not got the copy of any report.

The Chair: On debate.

Senator Cools: On a point of order, I have not got before me a copy of the report as dated in accordance with what Senator Frum has said.

Senator Nolin: Senator Cools, if you look at the first line, you see a series of eight digits at the end, first line. That's the date, "20140530." That's May 30.

Le sénateur Nolin : Nous avons écouté la sénatrice Fraser et avons été persuadés par sa recommandation. Le sous-comité a alors adopté une modification du premier rapport. C'est ce que vous avez devant vous.

La sénatrice Cools : Est-ce la modification ou tout le nouveau document?

Le sénateur Nolin : C'est le document révisé du premier rapport.

La sénatrice Cools : Le sous-comité a-t-il tenu vote à son sujet?

Le sénateur Nolin : C'est pour cela que le président a parlé de l'atmosphère détendue qui règne au sein d'un sous-comité. Ce que vous avez devant vous, c'est la version finale de notre premier rapport.

La sénatrice Cools : C'est donc votre premier rapport.

Le sénateur Nolin : La sénatrice Frum propose l'adoption de cette version révisée.

La sénatrice Cools : Quelqu'un... C'est le rapport du comité. Ce que vous devez faire, c'est proposer... Vous riez. De toute évidence, cela vous amuse.

Le sénateur Nolin : Non, non. Elle ne rit pas.

La sénatrice Frum : Non. Je parle de la présidence. Je crois que le président avait la pleine maîtrise des délibérations et qu'il était sur le point de faire ça.

La sénatrice Cools : Il n'a cependant pas la pleine maîtrise de ma tête.

La sénatrice Frum : C'est tout à fait vrai.

Le président : La sénatrice Frum a proposé que le comité fasse rapport au Sénat des recommandations suivantes : Que le Règlement du Sénat soit modifié par... Vous avez un exemplaire du rapport devant vous.

La sénatrice Cools : Je préfère que la motion soit proposée par la sénatrice Frum. Vous ne pouvez que répéter sa motion. Vous ne pouvez pas la proposer pour elle. J'aimerais entendre la sénatrice Frum.

Le président : Merci, sénatrice Cools.

Sénatrice Frum?

La sénatrice Frum : C'est avec le plus grand plaisir que je propose cette motion visant l'adoption de ce rapport modifié daté du 30 mai 2014.

La sénatrice Cools : Je n'ai devant moi aucun rapport.

Le président : Débat.

La sénatrice Cools : J'invoque le Règlement. Je n'ai pas devant moi un exemplaire du rapport portant la date mentionnée par la sénatrice Frum.

Le sénateur Nolin : Sénatrice Cools, si vous regardez au bout de la première ligne, vous verrez un groupe de huit chiffres. C'est la date : 20140530, c'est-à-dire le 30 mai 2014.

Senator Cools: Okay. That's what those numbers are, the date?

Senator Nolin: Yes.

Senator Cools: Okay. But it doesn't say that it is a report from the committee.

Senator Nolin: That's why I explained to you it's the amended version of our first report.

Senator Cools: All that somebody has to do is to certify that and put the new title on it. The report isn't what I'm presented. It's not a challenge.

The Chair: Senator Frum has moved the adoption of the report.

On debate? Nothing? Let's call for a vote.

Honourable senators, is it your pleasure to adopt the motion, report to the Senate with the following recommendations?

Senator Cools: You didn't call for debate.

The Chair: I did, Senator Cools.

Mr. Heyde: The Honourable Senator White?

Senator White: Yea.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Cools?

Senator Cools: Nay.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Doyle?

Senator Doyle: Yea.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Enverga?

Senator Enverga: Yea.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Fraser?

Senator Fraser: Nay.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Frum?

Senator Frum: Yea.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Jaffer?

Senator Jaffer: Nay.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Joyal, P.C.?

Senator Joyal: No.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Manning?

Senator Manning: Yea.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Martin?

Senator Martin: Yea.

Mr. Heyde: The Honourable Senator McCoy?

Senator McCoy: No.

Mr. Heyde: The Honourable Senator McIntyre?

Senator McIntyre: Yea.

La sénatrice Cools : D'accord. Ainsi, ces chiffres représentent la date?

Le sénateur Nolin : Oui.

La sénatrice Cools : D'accord. Mais rien ne dit que c'est un rapport du comité.

Le sénateur Nolin : C'est pour cette raison que je vous ai expliqué qu'il s'agit de la version modifiée de notre premier rapport.

La sénatrice Cools : Tout ce qu'il y a à faire, c'est certifier cela et ajouter un nouveau titre. Ce document n'est pas un rapport. Ce n'est pas une contestation.

Le président : La sénatrice Frum a proposé l'adoption du rapport.

Débat? Personne? Nous allons passer au vote.

Honorables sénateurs, vous plaît-il d'adopter la motion et de faire rapport au Sénat des recommandations suivantes?

La sénatrice Cools : Vous n'avez pas annoncé le débat.

Le président : Je l'ai fait, sénatrice Cools.

M. Heyde : L'honorable sénateur White?

Le sénateur White : Oui.

M. Heyde : L'honorable sénatrice Cools?

La sénatrice Cools : Non.

M. Heyde : L'honorable sénateur Doyle?

Le sénateur Doyle : Oui.

M. Heyde : L'honorable sénateur Enverga?

Le sénateur Enverga : Oui.

M. Heyde : L'honorable sénatrice Fraser?

La sénatrice Fraser : Non.

M. Heyde : L'honorable sénatrice Frum?

La sénatrice Frum : Oui.

M. Heyde : L'honorable sénatrice Jaffer?

La sénatrice Jaffer : Non.

M. Heyde : L'honorable sénateur Joyal, C.P.?

Le sénateur Joyal : Non.

M. Heyde : L'honorable sénateur Manning?

Le sénateur Manning : Oui.

M. Heyde : L'honorable sénatrice Martin?

La sénatrice Martin : Oui.

M. Heyde : L'honorable sénatrice McCoy?

La sénatrice McCoy : Non.

M. Heyde : L'honorable sénateur McIntyre?

Le sénateur McIntyre : Oui.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Nolin?

Senator Nolin: Yea.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Smith, P.C.?

Senator D. Smith: No.

Mr. Heyde: The Honourable Senator Unger?

Senator Unger: Yea.

Mr. Heyde: Yeas, 9; nays, 6; abstentions, nil.

The Chair: I'm pleased to announce there's adoption of the report and it will be reported to the Senate.

Is there any further business? Seeing none, the committee is adjourned.

(The committee adjourned.)

M. Heyde : L'honorable sénateur Nolin?

Le sénateur Nolin : Oui.

M. Heyde : L'honorable sénateur Smith, C.P.?

Le sénateur D. Smith : Non.

M. Heyde : L'honorable sénatrice Unger?

La sénatrice Unger : Oui.

M. Heyde : Pour, 9; contre, 6; aucune abstention.

Le président : Je suis heureux d'annoncer que le rapport est adopté et qu'il en sera fait rapport au Sénat.

Avons-nous d'autres points à l'ordre du jour? S'il n'y en a pas, je vais lever la séance.

(La séance est levée.)

